



Bulletin provincial 2012
N°6

Sommaire

N° 41 .- ASSOCIATION DE POUVOIRS PUBLICS :

- APP «CHR Sambre et Meuse» - Assemblée générale du 21.12.2011
Ordre du jour - Approbation
(Résolution du Conseil provincial du 30.11.2012)

Pages 954 et 955

N° 42 .- CHATEAU DE NAMUR :

- Allard Jean-Marie, Receveur de la Régie Château de Namur
Compte de fin de gestion au 31.05.2012
(Résolution du Conseil provincial du 09.11.2012)

Page 956

N° 43 .- CULTES - TUTELLE FINANCIERE :

- Fabrique d'église de Villers-le-Gambon - Approbation du budget 2012
(Arrêté du Collège provincial du 20.09.2012)
- Fabrique d'église de Sart-en-Fagne - Approbation du budget 2012
(Arrêté du Collège provincial du 04.10.2012)
- Fabrique d'église de Membre - Retrait de la décision du 13.09.2012
Approbation du compte 2011
(Arrêté du Collège provincial du 18.10.2012)
- Fabrique d'église de la Plante - Approbation du compte 2011
(Arrêté du Collège provincial du 08.11.2012)

Page 957

N° 44 .- DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE :

- Domaine provincial de Chevetogne - Classes de forêt - Modification des tarifs pour l'année scolaire 2013-2014
(Résolution du Conseil provincial du 06.07.2012)

Pages 958 et 959

N° 45 .- ENSEIGNEMENT PROVINCIAL :

- Haute Ecole de la Province de Namur : Approbation du Règlement des Etudes et des Examens 2012-2013
- Institut Provincial de Formation Sociale : Approbation du Règlement d'ordre intérieur 2012-2013
- Institut Provincial Roger Lazon : Approbation du projet d'établissement et du Règlement d'ordre intérieur spécifique à l'établissement
- Enseignement secondaire - Approbation du règlement d'ordre intérieur du Conseil de participation
(Résolutions du Conseil provincial du 06.07.2012)

- Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney Humanités techniques et professionnelles : modification de l'attributaire de l'indemnité de culture allouée au membre du personnel chargé de la permanence à la Ferme d'application
(Résolution du Conseil provincial du 06.07.2012)
(Arrêté d'approbation de la Région wallonne du 14.09.2012)

- Institut Provincial de Formation - Institut Supérieur de Pédagogie :
 - Vade-mecum de l'Enseignant
 - Droit d'inscription
(Résolutions du Conseil provincial du 30.11.2012)

Pages 960 à 1006

N° 46 .- GESTION FINANCIERE DES COMMUNES :

- Approbations, approbations partielles, non-approbations, réformations
(Arrêtes du Collège provincial du 23.08.2012 au 06.12.2012)

Pages 1007 à 1016

N° 47 .- INTERCOMMUNALE :

- Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP : Désignation des Représentants de la Province de Namur aux Assemblées générales
Seconde Assemblée générale annuelle statutaire du 26.11.2012
Approbation des points inscrits à l'ordre du jour
- Intercommunale Unique de Soins de Santé dénommée VIVALIA
Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 27.11.2012
Ordre du jour
Approbation et désignation des Représentants de la Province de Namur à l'Assemblée générale

- Intercommunale des Modes d'Accueil pour jeunes Enfants - IMAJE
Assemblée générale statutaire du 19.11.2012
Ordre du jour
Approbation et désignation des Représentations de la Province de Namur à l'Assemblée générale
- Intercommunale BEP - BEP Expansion Economique -
BEP Environnement et BEP Crématorium : Assemblées générales extraordinaires et ordinaires du 27.11.2012
Ordre du jour
Approbatons
- Intercommunale BEP - BEP Expansion Economique -
BEP Environnement et BEP Crématorium : Désignation des Représentants de la Province aux Assemblées générales
(Résolutions du Conseil provincial du 12.11.2012)
- Assemblées générales extraordinaires du 27.11.2012
Société Intercommunales Bureau Economique de la Province de Namur -
BEP Expansion économique - BEP Environnement et BEP Crématorium
Retrait de la décision du CP du 12.11.2012
- Assemblées générales extraordinaires du 27.11.2012
Société Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur -
BEP Expansion économique BEP Environnement et BEP - Crématorium
(Résolutions du Conseil provincial du 26.11.2012)

Pages 1016 à 1035

N° 48.- PARTICIPATIONS PROVINCIALES :

- Contrat de gestion avec l'asbl «Service de Prévention et de Médecine du Travail des Communautés Française et Germanophone de Belgique - SPMT»
- Avenant à la convention du 29.10.2004 entre la Province de Namur et l'Intercommunale IMAJE relative à la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) à Saint-Servais
(Résolutions du Conseil provincial du 22.06.2012)

Pages 1036 à 1043

N° 49.- PATRIMOINE PROVINCIAL :

- Maison de la culture - Donation de la bibliothèque et du fonds d'archives de l'artiste Charlotte MARCHAL
(Résolution du Conseil provincial du 12.11.2012)

Page 1044

N° 50 .- PERSONNEL PROVINCIAL :

- Statut organique des agents provinciaux :
 - Modification d'accès au grade de Chef de bureau spécifique
 - Modification d'accès au grade de Premier attaché spécifique (classe 1)
 - Modification de certaines conditions d'accès aux grades hiérarchiques et adaptation du régime disciplinaire
- Révision partielle des cadres provinciaux
(Résolutions du Conseil provincial du 22.06.2012)
(Arrêtés d'approbation de la Région Wallonne du 12.09.2012)
- Statut pécuniaire applicable au personnel provincial non enseignant
Réduction de la carrière professionnelle dans le cadre des mesures d'aménagement de fin de carrière - Abrogation
(Résolution du Conseil provincial du 06.07.2012)
(Arrêté d'approbation de la Région Wallonne du 12.09.2012)

Pages 1045 à 1116

N° 51 .- POLICE DES COMMUNES :

- Ordonnances des Bourgmestres

Pages 1117 à 1160

N° 52 .- REGLEMENT COMMUNAL :

- BEAURAING :
Diverses mesures dans le cadre des prochaines élections communales et provinciales du 14.10.2012
(Délibération du Conseil communal du 17.08.2012)
- CINEY :
Elections communales - Ordonnance de Police - Approbation
(Délibération du Conseil communal du 27.08.2012)
- SAMBREVILLE :
Exercices et organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public - Exercices 2013 - 2018
(Délibération du Conseil communal du 25.10.2012)
- YVOIR :
Affichage et publicité durant la période électorale
(Délibération du Conseil communal du 29.08.2012)

Pages 1161 à 1186

N° 53 .- TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES :

- Approbations, approbations partielles, non-approbations, réformations :
(Arrêtés du Collège provincial du 02.08.2012 au 25.10.2012)

Pages 1187 à 1200

N° 41.- ASSOCIATION DE POUVOIRS PUBLICS :

- APP «CHR Sambre et Meuse» - Assemblée générale du 21.12.2011 - Ordre du jour
Approbation

(Résolution du Conseil provincial du 30.11.2012)

PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires sociales et
Sanitaires
Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 NAMUR

*Résolution adaptée
telle qu'amendée*

LE CONSEIL PROVINCIAL

N/Réf. : JFG/sp/1.1/11807.

Affaire n°156/12 : Association de Pouvoirs Publics « CHR Sambre et Meuse » - Assemblée
Générale du 21 décembre 2012 – Ordre du jour – Approbation .

VU l'article L 2223-14 tel que modifié par le Décret du 26 avril 2012 ainsi que
l'article L 2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

CONSIDERANT que la Province de Namur est membre de l'Association ;

VU la lettre adressée par la Présidence de l'APP « CHR Sambre et Meuse » portant
convocation à une Assemblée Générale fixée le 21 décembre 2012 à Namur ;

VU les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;

VU le rapport de sa 2^{ème} Commission ;

DECIDE

Article 1er : d'approuver le Procès-verbal de la séance de l'Assemblée Générale de l'APP « CHR
Sambre et Meuse » du 25 septembre 2012.

Point concernant l'APP « CHR Sambre et Meuse »

AFFAIRES GENERALES

Article 2 : d'approuver le calendrier 2013 des instances de l'APP « CHR Sambre et Meuse ».

DEPARTEMENT FINANCIER

Article 3 : d'approuver le budget d'exploitation 2013 de l'APP « CHR Sambre et Meuse »

Article 4 : d'approuver le 12^{ème} provisoires 2013 pour l'APP « CHR Sambre et Meuse »

Point concernant le Site Sambre

Article 5 : d'approuver le budget d'exploitation 2013 du CHRVS

Article 6 : d'approuver le 12^{ème} provisoires 2013 pour le CHRVS

MARCHES – TRAVAUX – FOURNITURES – SERVICES

Article 7 : d'approuver le budget d'investissements 2013 du CHRVS

Point concernant le Site Meuse

DEPARTEMENT FINANCIER

Article 8 : d'approuver le budget d'exploitation 2013 du CHRN

Article 9 : d'approuver le 12^{ème} provisoires 2013 pour le CHRN

MARCHES – TRAVAUX – FOURNITURES – SERVICES

Article 10 : d'approuver le budget d'investissements 2013 du CHRN

Article 11 : d'approuver le budget d'investissements 2012 du CHRN – modification budgétaire

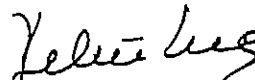
Article 12 : Afin que la proportion des votes intervenus au sein du Conseil puisse être prise en considération dans toutes ses nuances et conformément à l'article L 1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'expédition de la résolution, sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller concernant un article quelconque de la résolution.

Article 13 : d'adresser une expédition de la présente décision à la Présidence de l'APP « CHR Sambre et Meuse » ainsi qu'aux mandataires désignés.

Article 14 : la présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.


Le Greffier provincial,
V. ZUÑEN

Namur, le 30 novembre 2012


Le Président,
L. DELIRE

N° 42 .- CHATEAU DE NAMUR :

- Allard Jean-Marie, Receveur de la Régie Château de Namur - Compte de fin de gestion au 31.05.2012

(Résolution du Conseil provincial du 09.11.2012)

**Affaire N° 132/12 : ALLARD Jean Marie, Receveur de la Régie Château de Namur
Compte de fin de gestion au 31.05.2012**

LE CONSEIL PROVINCIAL

ATTENDU que Monsieur Jean Marie ALLARD, Chef de Division aux Services Financiers, a été admis à la retraite au 01.05.2012 ;

ATTENDU que l'intéressé avait également été désigné en qualité de Receveur de la Régie Château de Namur, dont il a arrêté la gestion au 31.05.2012 ;

ATTENDU qu'il convient de soumettre à approbation un compte de fin de gestion établi par le Receveur sortant à la date précitée ;

VU l'article 86 du décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes;

VU l'article L2223-2 du Code Wallon de la Démocratie Locale;

VU les articles 29 et 30 du règlement général sur la gestion des régies provinciales pour la Province de Namur;

VU la proposition du Collège provincial;

VU l'avis de la 3^e commission;

ARRETE :

Article 1er: Le compte de fin de gestion arrêté par Monsieur Jean Marie ALLARD, Receveur sortant, pour la Régie Provinciale "Château de Namur" au 31.05.2012 est approuvé.

Namur, le 9 novembre 2012.

Le Greffier Provincial,

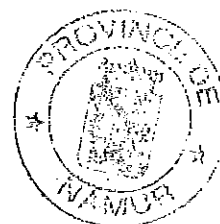
s) Valéry ZUINEN

Le Président,

s) Luc DELIRE

Pour expédition conforme,
Le Greffier Provincial

Valéry ZUINEN



N° 43 .- CULTES - TUTELLE FINANCIERE :

- Fabrique d'église de Villers-le-Gambon - Approbation du budget 2012
(Arrêté du Collège provincial du 20.09.2012)
- Fabrique d'église de Sart-en-Fagne - Approbation du budget 2012
(Arrêté du Collège provincial du 04.10.2012)
- Fabrique d'église de Membre - Retrait de la décision du 13.09.2012
Approbation du compte 2011
(Arrêté du Collège provincial du 18.10.2012)
- Fabrique d'église de la Plante - Approbation du compte 2011
(Arrêté du Collège provincial du 08.11.2012)

Fabrique d'église de Villers-le-Gambon

Par arrêté du 20.09.2012 pris en vertu du livre deux de la deuxième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial a approuvé le budget - exercice 2012 - de la Fabrique d'église de Villers-le-Gambon, moyennant les corrections y apportées.

Fabrique d'église de Sart-en-Fagne

Par arrêté du 04.10.2012 pris en vertu de la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes, le Collège provincial a approuvé le budget - exercice 2012 - de la Fabrique d'église de Sart-en-Fagne, moyennant les corrections y apportées.

Fabrique d'église de Membre

Par arrêté du 18.10.2012 pris en vertu du livre deux de la deuxième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial a retiré sa décision du 13 septembre dernier et approuvé le compte - exercice 2011 - de la Fabrique d'église de Membre, moyennant la rectification y apportée.

Fabrique d'église de la Plante

Par arrêté du 08.11.2012 pris en vertu du livre deux de la deuxième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial a approuvé le compte - exercice 2011 - de la Fabrique d'église de La Plante, moyennant les corrections y apportées.

N° 44 .- DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE :

- Domaine provincial de Chevetogne - Classes de forêt - Modification des tarifs pour l'année scolaire 2013-2014
(Résolution du Conseil provincial du 06.07.2012)

AFFAIRE N° 92/12: Domaine provincial de Chevetogne – Classes de forêt – modification des tarifs pour l'année scolaire 2013/2014

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2008, approuvant les tarifs suivants pour le séjour en pension complète aux Classes de forêt du Domaine de Chevetogne :

- 137 € par enfant par semaine
- 105 € par enfant par semaine pour les écoles pouvant justifier avoir été classées D+ au cours d'une des 5 années précédant leur séjour
- 70 € par adulte accompagnant par semaine
- 105 € par enfant par semaine durant les mois de décembre et janvier.

VU le constat de la direction du Domaine provincial de Chevetogne selon lequel les Classes de forêt sont principalement fréquentées par des écoles issues d'autres provinces que celle de Namur : la qualité du dépaysement étant souvent considérée, en partie à tort, comme directement proportionnelle à l'importance de l'éloignement.

CONSIDERANT QUE la priorité à l'inscription (15 jours d'avance) accordée aux écoles de la Province de Namur afin qu'elles bénéficient en plus grand nombre de ce service public namurois est imparfaitement productive puisque les chiffres démontrent que le public est constitué de 1000 élèves namurois pour 2500 élèves non namurois ;

CONSIDERANT QU'un incitant financier pourrait permettre d'augmenter la fréquentation des Classes de Forêt par des écoles namuroises, celle-ci devenant ainsi les premières bénéficiaires du service et ce à la condition que cette réduction n'engendre pas une augmentation de l'investissement (la Province intervenant déjà à concurrence de 80€ par enfant pour une semaine complète) ;

VU la proposition de la Direction du Domaine d'appliquer les tarifs suivants privilégiant les écoles namuroises :

- 147€ par enfant et par semaine pour les écoles situées hors Province de Namur
- 110€ par enfant et par semaine pour les écoles situées dans la Province de Namur
- 110€ par enfant et par semaine pour les écoles organisées ou subsidiées par la Fédération Wallonie Bruxelles et qui sont classées, au moment de leur demande ou au moment de leur séjour en encadrement différencié dans les classes 1 à 5
- 70€ par adulte accompagnant par semaine

CONSIDERANT QUE cette modification des tarifs, avantageuse pour les écoles namuroises, serait ainsi sans incidence sur les recettes et montre, dans le même temps, la pertinence du service public rendu par la Province aux namurois ;

CONSIDERANT QUE ce privilège accordé aux écoles de la Province de Namur pourrait par ailleurs avoir un impact sur les entrées au Domaine : les enfants qui seront allés en Classes de Forêts inviteront leurs familles et amis à y retourner avec eux ;

CONSIDERANT QUE ces nouveaux tarifs ne pourront cependant être appliqués qu'à partir de septembre 2013 pour l'année scolaire 2013/2014. En effet pour l'année scolaire 2012-2013, les folders avec les tarifs ont été imprimés début février 2012 et sont en train d'être envoyés aux écoles pour les inscriptions à partir de septembre 2012 ;

VU l'absence d'impact budgétaire ;

VU la nécessité d'assurer la promotion de cette mesure dès le début de l'année 2013 dans les écoles ;

VU les avis positifs reçus de l'Administration Provinciale Centrale, de l'Administration de la Santé Publique de l'Action Sociale et Culturelle et du Greffier Provincial ;

VU le rapport de la 5^{ème} commission ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont adoptés les tarifs suivants pour le séjour en pension complète aux Classes de forêt du Domaine de Chevetogne , à partir de l'année scolaire 2013/2014 :

- 147€ par enfant et par semaine pour les écoles situées hors Province de Namur
- 110€ par enfant et par semaine pour les écoles situées dans la Province de Namur
- 110€ par enfant et par semaine pour les écoles situées dans ou en-dehors de la Province de Namur pouvant justifier avoir été classées D+ au cours d'une des 5 années précédant leur séjour
- 110€ par enfant et par semaine durant les mois de décembre et de janvier (écoles situées dans et hors Province de Namur)
- 70€ par adulte accompagnant par semaine

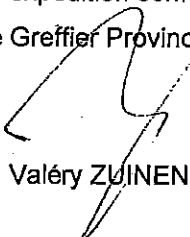
Article 2 : la présente résolution sera publiée par voie du Bulletin provincial, mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur et fera l'objet d'une campagne d'information ciblée au niveau des établissements d'enseignement fondamental et du premier degré de l'enseignement secondaire.

Namur, le 06 juillet 2012

Le Greffier Provincial,
s) Valéry ZUINEN

Le Président,
s) Claude BULTOT

Pour expédition conforme,
Le Greffier Provincial,


Valéry ZUINEN



N° 45 .- ENSEIGNEMENT PROVINCIAL :

- Haute Ecole de la Province de Namur : Approbation du Règlement des Etudes et des Examens 2012-2013
- Institut Provincial de Formation Sociale : Approbation du Règlement d'ordre intérieur 2012-2013
- Institut Provincial Roger Lazon : Approbation du projet d'établissement et du Règlement d'ordre intérieur spécifique à l'établissement
- Enseignement secondaire - Approbation du règlement d'ordre intérieur du Conseil de participation
(Résolutions du Conseil provincial du 06.07.2012)

- Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney
Humanités techniques et professionnelles : modification de l'attributaire de l'indemnité de culture allouée au membre du personnel chargé de la permanence à la Ferme d'application
(Résolution du Conseil provincial du 06.07.2012)
(Arrêté d'approbation de la Région wallonne du 14.09.2012)

- Institut Provincial de Formation - Institut Supérieur de Pédagogie :
 - Vade-mecum de l'Enseignant
 - Droit d'inscription
(Résolutions du Conseil provincial du 30.11.2012)

**Affaire n° 88/12 : Haute Ecole de la Province de Namur
Approbation du Règlement des Etudes et des Examens 2012 - 2013**

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU les articles L2212-32 § 1^{er} et L2212-38 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

VU le décret du 05 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

VU l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 02 juillet 1996 fixant l'organisation de l'année académique et les conditions de refus d'une inscription et portant règlement général des examens dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

VU le décret du 09 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

VU le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités;

VU sa résolution du 24 juin 2011 approuvant le Règlement des Etudes et des Examens 2011-2012 de la Haute Ecole de la Province de Namur (HEPN);

CONSIDERANT que le Règlement des Etudes et des Examens de la HEPN actuellement en vigueur doit être modifié afin de le rendre conforme aux récentes dispositions édictées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

CONSIDERANT que le Collège de Direction de la HEPN souhaite procéder à des mises à jour et des clarifications relatives au programme des études, aux titres d'accès, au coût des études, à l'équivalence des diplômes, au règlement disciplinaire, aux recours, etc.;

CONSIDERANT le projet de Règlement des Etudes et des Examens 2012-2013 tel que proposé par le Collège de Direction de la HEPN;

ATTENDU que le texte présenté tient compte des remarques émises par le Conseil pédagogique et le Conseil de gestion de la HEPN;

ATTENDU que ce texte a été soumis à l'avis de la Commission paritaire locale compétente pour le personnel subsidié des établissements provinciaux d'enseignement subventionné organisé par la Province de Namur et que cette dernière n'a émis aucune remarque particulière;

VU l'avis de sa 4^{ème} Commission;

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le Règlement des Etudes et des Examens 2012-2013 de la Haute Ecole de la Province de Namur.

Article 2 : Ce document sera d'application dès la rentrée académique du 17 septembre 2012.

Article 3 : Expédition de la présente résolution sera adressée à :

- Madame M-F. MARLIERE, Inspecteur général de l'APEF.
- Monsieur E. DEVROYE, Directeur-Président de la HEPN, chargé d'en assurer la diffusion auprès des étudiants fréquentant la HEPN.

Namur, le 6 juillet 2012.

Le Greffier provincial,
(s) Valéry ZUINEN.

Le Président,
(s) Claude BULTOT



Affaire n° 89/12 : INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE
Approbation du règlement d'ordre intérieur 2012 - 2013

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale;

VU l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 1993 portant règlement général des études dans l'enseignement secondaire de promotion sociale de régime 1;

VU l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 1993 portant règlement général des études dans l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court et de régime 1;

VU le règlement d'ordre intérieur actuellement en vigueur au sein de l'Institut Provincial de Formation Sociale (IPFS);

CONSIDERANT que ce règlement d'ordre intérieur nécessite des mises à jour et des adaptations afin de respecter les dispositions légales et réglementaires applicables au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles;

CONSIDERANT que cette mise à jour constitue l'occasion de restructurer le document et de rassembler, au sein d'un même fascicule, divers textes et règlements (projet pédagogique, projet éducatif, projet d'établissement, règlement général, règlement des études...) afin de faciliter leur diffusion auprès des étudiants fréquentant l'établissement;

CONSIDERANT que le document proposé a été élaboré par la Direction de l'IPFS, en concertation avec l'Inspecteur général en charge du secteur Enseignement et Formation;

ATTENDU qu'il a été tenu compte des remarques émises par le corps professoral de l'IPFS, ainsi que par la Commission Paritaire Locale compétente pour le personnel subsidié des établissements d'enseignement subventionné organisé par la Province de Namur (CoPaLoc);

VU les articles L2212-32 § 1^{er} et L2212-38 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

VU l'avis de sa 4^{ème} Commission;

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le document intitulé "Principes éducatifs, règles de vie collective, règlements" de l'Institut Provincial de Formation Sociale reprenant les textes suivants :

- Projet éducatif et pédagogique du réseau officiel neutre subventionné;
- Projet éducatif des établissements d'enseignement organisé par la Province de Namur;
- Projet pédagogique des établissements d'enseignement organisé par la Province de Namur;
- Projet d'établissement de l'Institut Provincial de Formation Sociale;
- Règlement général de l'Institut Provincial de Formation Sociale;
- Règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale;
- Règlement général des études de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court.

Article 2 : Ces textes entreront en vigueur dès le 1^{er} septembre 2012 et abrogeront toutes les dispositions antérieures relatives au même objet.

Article 3 : Expédition de la présente résolution sera adressée à :

- Madame M-F. MARLIERE, Inspecteur général de l'APEF.
- Madame A. REMY, Directrice de l'IPFS, chargée d'en assurer la diffusion auprès des étudiants fréquentant l'établissement concerné.

Namur, le 6 juillet 2012.

Le Greffier provincial,

Le Président,

(s) Valéry ZUINEN.

(s) Claude BULTOT



Affaire n° 90/12 : INSTITUT PROVINCIAL ROGER LAZARON
Approbation du projet d'établissement et du règlement d'ordre Intérieur
spécifique à l'établissement

LE CONSEIL PROVINCIAL,

ATTENDU que depuis le 1^{er} janvier 2012, la Province de Namur a repris l'Institut Roger Lazon;

ATTENDU que la fusion entre cet établissement et l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Seilles s'effectuera au 1^{er} septembre 2012;

CONSIDERANT que, dès ce moment, l'Institut Provincial Roger Lazon se verra appliquer les textes réglementaires communs à l'ensemble des établissements provinciaux d'enseignement secondaire;

VU sa résolution du 25 mai 2012 approuvant le document intitulé "Principes éducatifs, règles de vie collective, règlements", applicable aux établissements provinciaux d'enseignement secondaire de plein exercice dès le 1^{er} septembre 2012;

CONSIDERANT que ce document regroupe, au sein d'un même fascicule, les textes suivants :

- 1° - Projet éducatif et pédagogique du réseau officiel neutre subventionné;
- 2° - Projet éducatif des établissements d'enseignement organisé par la Province de Namur;
- 3° - Projet pédagogique des établissements d'enseignement organisé par la Province de Namur;
- 4° - Projet d'établissement (spécifique à chacun);
- 5° - Règlement d'ordre intérieur applicable aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice organisé par la Province de Namur;
- 6° - Règlement d'ordre intérieur - Dispositions spécifiques (à chaque établissement);
- 7° - Règlement général des études applicable aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice organisé par la Province de Namur;

CONSIDERANT que les textes 1°, 2°, 3°, 5° et 7° ainsi approuvés s'appliqueront d'office à l'Institut Provincial Roger Lazon;

CONSIDERANT que le projet d'établissement et le règlement d'ordre intérieur en ses dispositions spécifiques à l'Institut Provincial Roger Lazon tels qu'ils existent actuellement nécessitent des adaptations;

CONSIDERANT que les textes proposés ont été élaborés par la Direction de l'école, en concertation avec l'inspecteur général en charge du secteur Enseignement et Formation;

ATTENDU que l'avis de la Commission Paritaire Locale compétente pour le personnel subsidié des établissements d'enseignement subventionné organisé par la Province de Namur (CoPaLoc) a été sollicité, cette dernière n'ayant émis aucune remarque;

VU les articles L2212-32 §. 1^{er} et L2212-38 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

VU l'avis de sa 4^{ème} Commission;

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le projet d'établissement et le règlement d'ordre intérieur de l'Institut Provincial Roger Lazon.

Article 2 : Ces textes entreront en vigueur dès le 1^{er} septembre 2012 et abrogeront toutes les dispositions antérieures relatives au même objet.

Article 3 : Expédition de la présente résolution sera adressée à :

- Madame M-F. MARLIERE, Inspecteur général de l'APEF.
- Madame M. REMONT, Directrice de l'IPES de Seilles,
- Monsieur F. LEPINNE, Directeur de l'IPRL,

chargés d'en assurer la diffusion auprès du personnel et des parents et élèves fréquentant l'établissement concerné.

Namur, le 6 juillet 2012.

Le Greffier provincial,

Le Président,

(s) Valéry ZUINEN.

(s) Claude BULTOT



Affaire n° 91/12 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Approbation du règlement d'ordre intérieur du Conseil de participation

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU l'article 69 § 1^{er} du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret "Missions"), prévoyant la création d'un Conseil de participation au sein de chaque établissement;

Vu l'article 69 § 13 dudit décret, précisant que le Conseil de participation élabore son règlement d'ordre intérieur et le soumet, pour approbation, au Pouvoir organisateur;

CONSIDERANT que, suite à la reprise de l'Institut Roger Lazon et afin d'harmoniser les règlements en vigueur au sein des différents Conseil de participation, le Staff des Directeurs de l'enseignement secondaire de l'Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation a proposé un texte commun à tous les établissements;

CONSIDERANT que ce texte a été approuvé par les différents Conseils de participation;

CONSIDERANT qu'il a été tenu compte des remarques émises par le Service juridique de la Province de Namur;

CONSIDERANT que l'avis de la Commission Paritaire Locale compétente pour le personnel subsidié des établissements d'enseignement subventionné organisé par la Province de Namur (CoPaLoc) a été sollicité, cette dernière n'ayant émis aucune remarque;

CONSIDERANT qu'il appartient au Pouvoir organisateur de désigner ses délégués au sein du Conseil de participation, ainsi que le Président du Conseil de participation;

VU les articles L2212-32 § 1^{er} et L2212-38 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

VU l'avis de sa 4^{ème} Commission;

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le règlement d'ordre intérieur du Conseil de participation des établissements provinciaux d'enseignement secondaire.

Article 2 : Ce texte entrera en vigueur dès le 1^{er} septembre 2012 et abrogera toutes les dispositions antérieures relatives au même objet.

Article 3 : De désigner comme délégués du Pouvoir organisateur, membres de droit du Conseil de participation :

- le Député provincial en charge de l'Enseignement et de la Formation;
- l'Inspecteur général en charge de l'Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation;
- l'Attaché(e) de Direction ou le Sous-Directeur/la Sous-Directrice de l'établissement concerné.

Article 4 : De désigner le Directeur/la Directrice de l'établissement comme Président du Conseil de participation.

Article 5 : Expédition de la présente résolution sera adressée à :

- Madame M-F. MARLIERE, Inspecteur général de l'APEF.
- Madame A. WARNON, Directrice de l'EHPN.
- Monsieur J. WARNIER, Directeur de l'EPASC.
- Madame M. REMONT, Directrice de l'IPES.
- Monsieur F. LEPINNE, Directeur de l'IPRL.

Namur, le 6 juillet 2012.

Le Greffier provincial,

(s) Valéry ZUINEN.

Le Président,

(s) Claude BULTOT



N/Réf. : APEF/GJA/EPASC/4589

Affaire n° 72/12 : École Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney – Humanités techniques et professionnelles
Modification de l'attributaire de l'indemnité de culture allouée au membre du personnel chargé de la permanence à la Ferme d'application

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le statut pécuniaire du personnel enseignant applicable au 1^{er} juillet 1962, approuvé en séance du 4 mars 1965, attribuant une indemnité de culture au professeur, ingénieur agronome, de l'École Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney ;

VU la résolution du Conseil provincial du 8 octobre 1991 revalorisant l'indemnité en cause et la portant à 2.677,25 € par an (Indice 138,01) ;

VU la résolution du Conseil provincial du 13 juin 2003 attribuant ladite indemnité de culture au professeur chargé de la permanence à la Ferme d'application de l'École Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney détenteur au minimum d'un titre de l'enseignement supérieur de type court en rapport avec l'agronomie ;

VU cette même résolution précisant que les prestations justifiant l'octroi de l'indemnité de culture en cause sont réparties pendant les congés scolaires à raison de 25 jours ouvrables dont 10 jours ouvrables minimum pendant les vacances d'été ;

ATTENDU que les responsabilités supplémentaires en cause consistent à

- remplacer à l'exploitation agricole le Directeur et/ou l'assister lorsqu'il est absent ou lorsque le professeur de pratique professionnelle est lui-même en congé ;
- constituer, avec le Directeur, et le professeur de pratique professionnelle, une équipe de direction pour étudier l'évolution et l'organisation de l'exploitation annexée à l'école lorsque le besoin s'en fait sentir ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'évolution de l'organisation de l'école au fil des années, la résolution susvisée est devenue obsolète et n'est plus en adéquation avec la réalité sur le terrain ;

CONSIDÉRANT que, quel que soit le membre du personnel à qui est confiée la permanence à la Ferme d'application, il n'est pas imaginable de confier à celui-ci ces responsabilités supplémentaires, de lui demander de venir travailler pendant les vacances, sans lui verser l'indemnité de culture y associée ;

VU l'article L2212-32, §§1^{er} et 5, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

CONSIDÉRANT que, en application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation susvisé, la modification de l'attributaire de l'indemnité en cause, versée en complément du traitement, doit faire l'objet d'une décision du Conseil provincial ;

CONSIDÉRANT la proposition du Collège provincial de modifier l'attributaire de l'indemnité de culture ;

VU le protocole du 13 juin 2012 contenant les conclusions de la négociation avec les organisations syndicales représentatives, menées au sein du Comité particulier de négociation ;

VU l'avis de sa 4^{ème} Commission ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} - L'indemnité de culture susvisée d'un montant annuel de 2.677,25 € (indice 138,01) est dorénavant attribuée au membre du personnel chargé de la permanence à la Ferme d'application de l'École Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney.

Article 2 - Les prestations justifiant l'octroi de l'indemnité de culture en cause sont réparties pendant les congés scolaires à raison de 26 jours ouvrables dont 10 jours ouvrables minimum pendant les vacances d'été et visent à :

- remplacer à l'exploitation agricole le Directeur lorsqu'il est absent ou l'assister lorsque le professeur de pratique professionnelle est lui-même en congé ;
- constituer, avec le Directeur, et le professeur de pratique professionnelle, une équipe de direction pour étudier l'évolution et l'organisation de l'exploitation annexée à l'école lorsque le besoin s'en fait sentir.

Article 3 - La résolution susvisée du 13 juin 2003 est abrogée.

Article 4 - La présente résolution produit ses effets au 1^{er} juillet 2012.

Namur, le 6 juillet 2012

Le Greffier provincial,
(s) Valéry ZUINEN

Le Président,
(s) Claude BULTOT

Pour expédition conforme :
Le Greffier provincial,

Valéry ZUINEN



REGION WALLONNE
SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTÉ**
**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS
LOCAUX**
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

050201/07/FPL-2391/CLJ240712/P.NAMUR-2012-0877/AM/jud

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980, notamment l'article 7, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, confirmé par le décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, sous l'intitulé "Code de la démocratie locale et de la décentralisation" tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu la résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Ecole provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney – Humanités techniques et professionnelles – Modification de l'attributaire de l'indemnité de culture allouée au membre du personnel chargé de la permanence à la Ferme d'application (Affaire n°72/12)» ;

Considérant que par cette résolution, le Conseil provincial de Namur décide que l'indemnité de culture d'un montant annuel de 2.677, 25 € (indice 138,01) est désormais attribuée au membre du personnel chargé de la permanence à la Ferme d'application de l'Ecole provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney ;

Considérant que le montant de l'indemnité octroyée ainsi que les prestations justifiant l'octroi de l'indemnité de culture restent inchangées ; qu'il s'agit de modifier l'attributaire de l'indemnité de culture ; que celle-ci est désormais attribuée au membre du personnel chargé de la permanence à la Ferme d'application et non plus au seul professeur détenteur au minimum d'un titre de l'enseignement supérieur de type court en rapport avec l'agronomie ;

Considérant que l'autorité provinciale met en exergue le fait que quelle que soit la personne à qui est confiée la permanence de la Ferme d'application, il n'est pas imaginable de confier à celle-ci des responsabilités supplémentaires, de venir travailler pendant les vacances, sans lui verser l'indemnité de culture y associée ;

Considérant qu'il s'agit d'adapter le texte avec la réalité du terrain ;

Considérant que la résolution susmentionnée a donné lieu à un accord avec les organisations syndicales représentatives en date du 13 juin 2012 ;

Considérant que la résolution dont question du 06 juillet 2012 ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Ecole provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney – Humanités techniques et professionnelles – Modification de l'attributaire de l'indemnité de culture allouée au membre du personnel chargé de la permanence à la Ferme d'application (Affaire n°72/12)» est **approuvée**.

Art. 2 : Mention du présent arrêté sera portée au registre des résolutions du Conseil provincial de Namur en marge de l'acte concerné.

Art. 3 : Le présent arrêté est notifié :

-au Président du Collège provincial de Namur
Palais provincial
Place Saint-Aubain, 2

5000 NAMUR

Namur, le 14 SEP. 2012

Paul FURLAN



Pour copie conforme :
Le Fonctionnaire délégué

**Affaire n° 146/12: Institut Provincial de Formation -
Institut Supérieur de Pédagogie - Vade-mecum de
l'enseignant.**

LE CONSEIL PROVINCIAL,

CONSIDERANT que l'Institut Supérieur de Pédagogie n'a jamais eu de vade-mecum de l'enseignant;

ATTENDU que dans le cadre de la réorganisation de l'IPF, il s'avère nécessaire d'élaborer un vade-mecum de l'enseignant afin de respecter les dispositions réglementaires;

ATTENDU que le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) précise :

- en son art. L2212-32, §1er, que "Sous réserve de l'application du Titre XIV du décret organisant les provinces wallonnes, de l'article 2 du décret organisant les provinces wallonnes dans les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, ainsi que des autres dispositions spéciales légales ou décrétales, le Conseil provincial règle, dans le respect du principe de subsidiarité, tout ce qui est d'intérêt provincial";
- en son art. L2212-38 que "Dans les matières prévues à l'article L2212-32, le Conseil peut faire des règlements provinciaux d'administration intérieure";

VU le rapport de la 3ème Commission,

A R R E T E :

Article 1^{er} : Le vade-mecum de l'enseignant de l'Institut Supérieur de Pédagogie de la Province de Namur est adopté tel qu'il est annexé à la présente résolution.

Article 2 : Expédition du présent arrêté sera adressée à :

- Madame M-F. MARLIÈRE, Inspecteur Général;
- Monsieur J-C. PODLECKI, Directeur;
- Madame Ch. SION, pour insertion au Mémorial administratif.

NAMUR, le 30 novembre 2012.

LE GREFFIER PROVINCIAL,


Valéry ZUINEN

LE PRÉSIDENT,


Luc DELIRE

I.P.F.

Institut Supérieur de Pédagogie

**VADE-MECUM
DE L'ENSEIGNANT**

INDEX

| <u>Page</u> | |
|-------------|---|
| 2 | Introduction |
| 4 | La Province de Namur |
| 6 | Projet éducatif |
| 8 | Projet pédagogique |
| 10 | Projet d'établissement |
| 12 | Objectifs de l'ISPN |
| 13 | Règles de déontologie |
| | 1. Les devoirs et règles de conduite de l'enseignant |
| | 2. Les droits de l'enseignant |
| | 3. Le secret professionnel |
| | 4. Les horaires de travail |
| | 5. Développement durable |
| 16 | Etre chargé de cours au sein de l'ISPN |
| | 1. Désignation |
| | 2. Le ROI |
| | 3. Les rôles du chargé de cours |
| | 3.1. Le programme des cours |
| | 3.2. Document officiel à tenir |
| | 3.3. Lieux de formation |
| | 3.4. Horaire |
| | 3.5. L'évaluation des étudiants |
| | 4. Gérer les apprentissages |
| | 4.1. Le programme |
| | 4.2. Les ressources pédagogiques |
| | 4.3. Des principes pédagogiques |
| | 5. Gérer le groupe |
| | 5.1. L'autorité et la discipline |
| | 5.2. La supervision, les réseaux d'échanges, les personnes-ressources |
| | 5.3. Les relations avec les étudiants |
| | 5.4. Les relations avec d'autres partenaires de l'école |
| | 5.5. Les relations avec les collègues |
| | 6. Améliorer ses propres compétences |
| | 6.1. La formation continuée |
| | 6.2. Les échanges |
| 28 | Les procédures administratives |
| | 1. Le dossier administratif d'entrée |
| | 2. L'acte de désignation |
| | 3. Le dossier administratif de l'enseignant |

Introduction

Le présent vade-mecum a pour objectif de guider le chargé de cours dès son entrée en fonction, de préciser les attentes de l'employeur à son égard, de définir un cadre de travail et de préciser les droits et devoirs de chacun dans l'intérêt de la mission confiée.

Ce document concerne tous les chargés de cours enseignant à l'Institut Supérieur de Pédagogie de la Province de Namur.

Pour l'application du présent document, il y a lieu d'entendre par :

Chargés de cours : les formateurs qui dispensent les cours.

Commission consultative : est composée de l'inspecteur général de l'APEF, du directeur de l'IPF, du coordonnateur de l'ISPN, du pédagogue de l'APEF, des pédagogues de l'IPF. Elle est chargée d'émettre un avis sur l'offre de formation et de trancher tout litige qui lui est soumis.

Conseil des études : est composé de l'ensemble des chargés de cours, du coordonnateur et du directeur de l'Institut. Il est chargé de la délibération des résultats.

Coordonnateur : la personne chargée de la coordination pédagogique.

Directeur : la personne qui assure la direction de l'ISPN.

Étudiant : toute personne qui réunit les conditions requises par les lois et règlements pour entreprendre et poursuivre des études au sein de l'établissement.

Évaluation : l'évaluation organisée lors des sessions de janvier, juin et août.

Inspecteur général : la personne chargée par le Pouvoir Organisateur de la direction générale des secteurs de l'enseignement et de la formation

Personnel : tout le personnel enseignant et non enseignant, quel que soit le caractère de sa désignation.

Pouvoir Organisateur : la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s) qui assume(nt) la responsabilité de l'établissement d'enseignement, au sens de l'article 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement;

Promoteur de mémoire : personne, chargée de cours à l'ISPN, acceptant d'accompagner l'étudiant dans ses démarches de recherche, depuis l'émergence du sujet retenu jusqu'à sa concrétisation finale.

U.P. : sigle utilisé, signifiant « unité de perfectionnement », laquelle correspond à un module de formation.

Le Pouvoir Organisateur peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoir pour les matières qu'il détermine.

Le Directeur peut également déléguer certaines compétences au coordonnateur, dans les limites tracées par le Pouvoir Organisateur. Il informe les membres du personnel sur ces délégations et sur l'organigramme de son établissement d'enseignement.

Le Directeur informe également les membres du personnel de la répartition des compétences au sein du Pouvoir Organisateur, entre l'Inspecteur général et le Pouvoir Organisateur, entre l'Inspecteur général et les Directeurs, de l'identité de ces personnes et des personnes chargées de l'inspection.

Chaque enseignant reçoit du Directeur un exemplaire du "Vade-mecum de l'enseignant", contre signature d'un accusé de réception.

Le Conseil provincial

Le Conseil provincial est une assemblée élue tous les six ans. C'est en quelque sorte le "Parlement" des Provinces. Il se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires qui font partie de ses compétences (le vote du budget et des taxes, les investissements, l'enseignement provincial, les primes à l'agriculture, l'aide au logement, les affaires culturelles, le tourisme, le secteur médico-social, etc.).

Les Conseillers provinciaux namurois sont au nombre de 37, en ce compris les 4 Députés provinciaux (cfr. annexe 1).

Des Commissions sont créées au sein du Conseil provincial, afin que les Conseillers se répartissent les dossiers et puissent en débattre.

Les Commissions étudient les dossiers qui leur sont soumis et réfléchissent aux voles politiques possibles.

C'est la 3ème Commission qui a en charge l'étude des dossiers relatifs au personnel provincial enseignant ainsi qu'à l'enseignement et la formation

Le Collège provincial

Il est composé de 4 Députés:

- Mr Jean-Marc VAN ESPEN, Député-Président
- Mme Geneviève LAZARON, Députée provinciale
- Mr Philippe BULTOT, Député provincial en charge de l'Enseignement et de la Formation
- Mme Coraline ABSIL, Députée provinciale

Le Collège provincial assure la gestion quotidienne de la Province.

Il est l'organe exécutif du Conseil provincial. Le Collège est présidé par un président désigné par le Conseil provincial.

Le Gouverneur (Monsieur Denis MATHEN)

Le Gouverneur est nommé par le Gouvernement wallon, sur avis conforme du Conseil des Ministres de l'Etat fédéral.

Le Gouverneur est chargé de l'exécution de nombreuses réglementations fédérales, communautaires et régionales. Il représente la Région et l'Etat dans la province.

Le Gouverneur assiste aux séances du Collège provincial en tant que commissaire du Gouvernement wallon, sans voix consultative ni délibérative, sauf en matière juridictionnelle. En outre, il assiste aux séances du Conseil provincial et peut y prendre la parole.

Le Greffier provincial (Monsieur Valéry ZUINEN)

Fonctionnaire nommé par le Conseil provincial, il est, d'une manière générale, chargé de la bonne préparation et de l'exécution des décisions du Collège provincial et du Conseil provincial.

Sa signature officialise tous les documents provinciaux. Il est, notamment, chargé de la garde des archives provinciales et de la tenue des registres reprenant les décisions du Collège.

L'Inspecteur général

L'Inspecteur général en charge de l'Enseignement et de la Formation (Madame Marie-France MARLIERE) assure la coordination de l'ensemble des établissements provinciaux.

Il assure la représentation du Pouvoir Organisateur, ainsi que la jonction entre le Pouvoir Organisateur et les établissements.

Il promeut la qualité de l'enseignement provincial et dresse les lignes stratégiques de son développement.

Le Directeur de l'IPF/ISPN

Le Directeur assure une compétence générale d'organisation et confie au coordonnateur les tâches qui lui ont été conférées dans sa lettre de mission (cfr ci-dessous)

Le Coordonnateur

Le coordonnateur assure la gestion administrative de l'Institut (gestion financière, gestion du travail du secrétariat, suivi du subventionnement).

Il assure également sa gestion pédagogique (élaboration des programmes ; recherche et négociations avec des chargés de cours compétents ; coordination entre les différents chargés de cours, les différents contenus ; maintien d'une ligne de conduite entre les unités pédagogiques ; conformité des exigences décrétales, maintien du projet pédagogique de l'Institut et de la pluralité des points de vue).

Il a également en charge la gestion des ressources humaines (aide aux mémorants ; relations conviviales avec les chargés de cours - faire se rencontrer des points de vue différents, partenaires d'universités francophones entre les étudiants de tous réseaux - ; gestion de l'équipe d'employés d'administration (planification du travail, évaluation du travail)

Chapitre 1 – Projets et objectifs

PROJET EDUCATIF DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ORGANISE PAR LA PROVINCE DE NAMUR

Dans le cadre de l'enseignement qu'elle organise, la Province de Namur a élaboré un projet éducatif qui définit ses intentions et les attitudes éducatives communes qu'elle promeut au sein de ses écoles, dans le respect de la Charte de l'Enseignement Officiel. Ce projet se base sur des valeurs qu'elle s'efforce d'ailleurs de promouvoir dans tous ses secteurs d'activités :

- le principe de neutralité qui garantit le respect des convictions personnelles de chacun;
- le principe de l'égalité et de la justice sociale;
- le principe démocratique comme fondement du fonctionnement de ses institutions;
- la reconnaissance de chaque individu dans son identité et son rôle de citoyen.

Se fondant sur ces principes de base, la Province de Namur reconnaît le rôle primordial de l'enseignement et de la culture dans la construction d'une société démocratique. Son projet éducatif constitue le fondement de ses institutions scolaires et détermine sa politique éducative: ses orientations pédagogiques, son mode de fonctionnement, les attitudes didactiques et les procédures méthodologiques.

Ce projet veut répondre aux questions fondamentales :

- Quelles écoles pour quels adolescents/adultes ?
- Quels citoyens pour quelle société ?

Bien qu'étant tributaire des composantes économiques, culturelles, sociales, philosophiques, politiques de la société dont elle est inévitablement le reflet, l'école se doit d'être avant tout dynamique et progressiste, afin de former des adultes capables de modifier le cours des événements, par une insertion sociale réussie.

L'école se doit d'être au service de l'élève, en lui permettant de développer au mieux ses potentialités par une réponse adaptée aux besoins individuels et collectifs. Elle prétend former des individus qui soient les artisans de leur propre épanouissement et d'une société juste, ouverte et harmonieuse.

Quels adultes veut-on former ?

Quels types d'écoles veut-on développer ?

Quel type d'enseignement veut-on promouvoir ?

1. Des individus épanouis, autonomes, ouverts à leur environnement, capables d'écoute, d'échanges, d'adaptabilité et d'action

- Un enseignement respectueux de chaque individu dans sa globalité favorisant l'épanouissement personnel, par la culture de la réussite et le développement de l'estime de soi.
- Un enseignement visant à développer les potentialités de chacun par un accès aussi large que possible au Savoir. "A l'égalité d'accès à l'école, ne correspond pas forcément une égalité des chances de réussite".

L'école doit offrir à chaque individu, par une pédagogie différenciée, des chances égales d'être éduqué, instruit et formé.

2. Des citoyens responsables, solidaires et tolérants, capables de contribuer au développement social et culturel.

- Une école qui soit un milieu de vie où se développent, dans un esprit démocratique, les rapports sociaux entre individus de milieux socio-culturels différents.
- Un enseignement basé sur le dialogue et l'engagement réciproque des différents acteurs dans l'élaboration des projets.
- Un enseignement favorisant le questionnement, la recherche d'informations, la réflexion, la prise de décisions.
- Un enseignement visant à développer l'esprit critique et le sens des responsabilités.

3. Des professionnels capables de :

- Construire leurs savoirs, savoir-faire, savoir-être.
- S'insérer dans la vie économique, sociale et culturelle.
 - Une école perméable au monde extérieur, créant des liens avec l'activité productive et avec les partenaires associatifs, institutionnels et économiques, reconnus comme outils de formation.
- Contribuer à l'évolution de la profession, en tant qu'acteurs responsables, critiques et créatifs.
 - Un enseignement créant des liens entre la théorie et la pratique.
 - Un enseignement favorisant la réflexion sur les techniques, visant à rendre les élèves/étudiants capables de dépasser "les recettes" et de se donner une représentation intelligente des technologies avec leurs implications pratiques et sociales.
 - Un enseignement visant à former des professionnels capables de s'adapter, de s'auto-former et de s'auto-évaluer.

PROJET PEDAGOGIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ORGANISE PAR LA PROVINCE DE NAMUR

Les démarches pédagogiques visent à former des jeunes à même de s'insérer en citoyens responsables dans une société en mutation rapide et désireux de participer à l'évolution de celle-ci. Elles s'attachent à adapter les pratiques et les moyens aux besoins des étudiants en tenant compte de leurs rythmes d'apprentissage, de leurs diversités sociales et culturelles : elles tendent vers une réelle égalité des chances face à l'appropriation des savoirs. Les méthodes de travail et de réflexion reposent sur une démarche libre exaministe. Elles mettent l'accent sur la connaissance nécessaire des valeurs sociales entre personnes de milieux socio-culturels différents par la pratique de dialogues ouverts et respectueux de chacun.

Choix méthodologiques

Afin de mettre ce projet éducatif en œuvre, il importe de concilier les structures, les contenus et les méthodes avec les valeurs prônées.

Une pédagogie active et fonctionnelle, se basant sur les étapes de la démarche scientifique, qui sollicite la participation de l'élève, sa réflexion critique, développe son autonomie et lui apprend à assumer sa liberté dans le respect des autres et de l'environnement.

Une pédagogie socialisante, favorisant le développement des réseaux de communication par la pratique bien menée du travail de groupe, visant à développer la capacité de chaque individu à s'exprimer, écouter, entrer en relation avec les autres.

Une pédagogie valorisante, qui intègre l'évaluation formative comme outil d'apprentissage et permettant l'adaptation des méthodes d'enseignement.

Les savoirs et les savoir-faire sont installés dans la perspective de l'acquisition des compétences des programmes.

La méthodologie de l'approche par compétences place l'élève au centre de ses apprentissages.

L'interdisciplinarité, par laquelle les matières ne sont pas enseignées comme des fins en soi, mais comme des moyens de comprendre l'environnement scientifique, économique, socio-politique et culturel, créant ainsi un relais avec la réalité.

L'auto-apprentissage, développant chez l'élève un comportement de formation permanente, qui lui sera nécessaire pour assurer son adaptation à son évolution dans la vie active.

Moyens

Mettre l'élève dans des situations qui l'incitent à mobiliser dans une même démarche des compétences transversales et disciplinaires y compris les savoirs et savoir-faire y afférents.

Privilégier les activités de découverte, de production et de création.

Articuler théorie et pratique, permettant, notamment, la construction de concepts à partir de la pratique.

Equilibrer les temps de travail individuel et collectif, développer la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but.

Faire respecter par chaque élève l'obligation de participer à toutes les activités liées à la certification organisée par l'établissement et accomplir les tâches qui en découlent.

Intégrer l'orientation au sein même du processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et en informant les élèves à propos des filières de formation.

Recourir aux technologies de la communication et de l'information, dans la mesure où elles sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage.

Susciter le goût de la culture et de la créativité et favoriser la participation à des activités culturelles et sportives par une collaboration avec les acteurs concernés.

Eduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique et mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école.

Participer à la vie de son environnement et s'y intégrer de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique.

PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE PEDAGOGIE

OBJECTIFS POURSUIVIS :

L'I.S.P.N. veut favoriser :

- le **développement** personnel,
- le **perfectionnement** pédagogique,
- l'**actualisation** des pratiques professionnelles des enseignants en fonction dans les enseignements maternel, primaire et secondaire des **différents réseaux afin de participer à la construction de la professionnalisation des enseignants.**

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Tout enseignant en fonction s'interroge sur sa pratique quotidienne dont les effets portent sur le développement des enfants et des adolescents. C'est cette saine inquiétude qui souvent devient le moteur d'une formation complémentaire, formation en relation avec la recherche fondamentale et les applications pédagogiques.

L'I.S.P.N. s'appuie sur des principes fondateurs d'une formation d'adultes :

- chaque personne poursuit son parcours selon ses propres interrogations et son propre rythme;
- toute recherche de réponses possibles s'envisage dans la pluralité des points de vue;
- toute connaissance prend sa vraie dimension si les concepts sont construits dans une approche systémique;
- tout parcours de formation complémentaire trouve son efficacité dans une approche transdisciplinaire;
- toute pratique pédagogique prend tout son **sens** lorsqu'elle se situe dans des cadres théoriques et des hypothèses de recherche qui se confrontent;
- tout développement personnel se construit de manière spiralaire.

CONTENUS ENVISAGES

L'objectif de la formation complémentaire proposée vise la construction d'un professionnalisme des enseignants et par conséquent une bonne intégration dans l'environnement social, économique et culturel, ainsi qu'une meilleure reconnaissance de la société : les approches philosophiques de l'éducation, les courants psychologiques qui en découlent, les applications pédagogiques que ceux-ci impliquent et les didactiques qui les concrétisent.

A cette fin, les modules de formation envisagent des développements dans les sept axes suivants :

1. Philosophie de l'éducation
2. Psychologie de l'éducation
3. Sociologie de l'éducation
4. Gestion de l'établissement scolaire
5. Pédagogie
6. Didactique
7. Recherche

Tout enseignant qui vise en tout premier lieu un développement personnel solide se doit d'aborder différents axes dans sa formation. Selon les années, ces axes connaissent des développements divers, même si un certain équilibre est envisagé par périodes de 3 années.

L'ISPN met aussi l'accent sur l'axe de la recherche, sous la houlette de chercheurs universitaires, par le biais de recherches-action. Celles-ci permettent aux enseignants de réaliser des travaux de recherche collaborative et de finaliser leur mémoire à présenter dans le cadre de l'obtention du diplôme.

Certains modules sont plus spécifiquement prévus pour assurer un approfondissement des pratiques pédagogiques, d'autres préparent à une fonction de promotion ou encore à la poursuite d'un master.

Une formation professionnelle de qualité

Une formation professionnelle de qualité est celle qui permet l'acquisition durable et mobilisable de connaissances et de compétences. Une telle acquisition ne résulte pas d'une simple transmission ou d'une simple application d'un enseignement reçu, mais elle est le produit d'un travail individuel et collectif portant sur la résolution de problèmes, en lien avec le vécu des étudiants.

Au même titre que la formation intellectuelle et professionnelle des étudiants, les objectifs de l'enseignement visent le développement de leurs compétences professionnelles. La participation assidue et l'investissement effectif de l'étudiant à toutes les séances de formation organisées sont essentiels pour atteindre les objectifs fixés.

Des objectifs de l'ISP

"Le projet éducatif définit, dans le respect des objectifs généraux, l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels un Pouvoir Organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs définit ses objectifs éducatifs

"Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un Pouvoir Organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en œuvre son projet éducatif"

C'est dans le cadre des objectifs généraux de l'enseignement et des projets éducatif et pédagogique du réseau auquel elle appartient que le projet d'établissement a été élaboré.

Sur base de ces projets, tout membre du personnel entrant en fonction dans l'enseignement organisé par la Province de Namur prend connaissance des projets précités et s'engage à y adhérer.

- Les chargés de cours se doivent de reconnaître la pluralité des valeurs qui constituent l'humanisme contemporain. En ce sens, ils fourniront aussi aux élèves les éléments d'information qui contribuent au développement libre et graduel de leur personnalité;
- Ils traiteront les justifications politiques, philosophiques et doctrinales des faits, en exposant la diversité des motivations;
- Ils traiteront les questions qui touchent la vie intérieure, les croyances, les convictions politiques ou philosophiques et les options religieuses de l'homme en des termes qui ne peuvent froisser les opinions et les sentiments d'aucun des étudiants;
- Ils s'abstiennent, devant les étudiants, de toute attitude et de tout propos partisans dans les problèmes idéologiques, moraux ou sociaux qui sont d'actualité et divisent l'opinion publique. De même, ils refusent de témoigner en faveur d'un système philosophique ou politique, quel qu'il soit et, en dehors des cours de religions reconnues ou de morale, ils s'abstiennent de même de témoigner en faveur d'un système religieux. De la même manière, ils veillent, à ce que sous leur autorité ne se développent ni le prosélytisme religieux ou philosophique, ni le militantisme politique organisé par ou pour les élèves" (Article 4 du décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté).

Chapitre 2 - Des règles de déontologie

1. Les devoirs et règles de conduite de l'enseignant

Le chargé de cours est tenu à un certain nombre de règles et de devoirs propres à sa fonction.

Les chargés de cours doivent fournir à la demande du Pouvoir organisateur ou de son représentant tous les renseignements nécessaires à leur inscription au registre du personnel (état civil, nationalité, composition de ménage, lieu de résidence, titres d'expertise, ...); toute modification doit être signalée au Pouvoir organisateur via le coordonnateur avant un nouvel engagement.

Le membre du personnel a le droit d'avoir accès à son dossier administratif dès qu'il le demande. Il peut le consulter au secrétariat de l'ISP et obtenir copie de tout document le concernant.

Les devoirs et incompatibilités des chargés de cours sont fixés comme suit :

- Les chargés de cours doivent, en toute circonstance, avoir le souci constant des intérêts de l'enseignement du Pouvoir organisateur où ils exercent leurs fonctions ;
- Dans l'exercice de leur fonction, les chargés de cours accomplissent personnellement et consciencieusement les obligations qui leur sont imposées par l'acte de désignation et le présent vade mecum ;
- Les chargés de cours sont tenus à la correction la plus stricte tant dans leurs rapports de service que dans leurs relations avec les étudiants et toute autre personne étrangère au service. Ils doivent éviter tout ce qui pourrait compromettre l'honneur ou la dignité de leur fonction ;
- Ils ne peuvent exposer les étudiants à des actes de propagande politique, religieuse ou philosophique, ou de publicité commerciale ; ils ne peuvent afficher aucun signe religieux ou politique distinctif
- Les chargés de cours doivent fournir, dans les limites fixées par la réglementation et par leur acte de désignation, les prestations nécessaires à la bonne marche de l'ISP. Ils ne peuvent suspendre l'exercice de leurs fonctions sans autorisation préalable du Pouvoir organisateur après avis du directeur et du coordonnateur ;
- Les chargés de cours ne peuvent révéler les faits dont ils auraient eu connaissance en raison de leurs fonctions et qui auraient un caractère secret ;
- Les chargés de cours ne peuvent solliciter, exiger ou recevoir directement ou par personne interposée, même en dehors de leurs fonctions, mais à raison de celles-ci, des dons, cadeaux, gratifications ou avantages quelconques ;
- Ils ne peuvent se livrer à aucune activité qui est en opposition avec la Constitution, les lois du peuple belge qui poursuivent la destruction de l'indépendance du pays ou qui met en danger la défense nationale ou l'exécution des engagements de la Belgique en vue d'assurer sa sécurité;
- Les chargés de cours doivent respecter les obligations, fixées par écrit dans l'acte de désignation, qui découlent du caractère spécifique du projet éducatif du Pouvoir organisateur auprès duquel ils exercent leurs fonctions ;
- Les chargés de cours s'engagent à citer la province de Namur et leur appartenance à l'ISP lorsqu'un travail, un contenu ou un ouvrage réalisé dans le cadre des cours est diffusé.

Il est également défendu au chargé de cours :

- d'utiliser ou de mettre en marche des équipements non prévus dans l'exercice de sa fonction et ce, sans y être autorisé;
- d'introduire des personnes dans les locaux de l'établissement sans en avoir reçu l'autorisation de la direction;
- de distribuer ou d'afficher des imprimés ou avis similaires, sans l'accord de la Direction, après avis du coordonnateur;
- de tenir des réunions, sans l'accord de la Direction, après avis du coordonnateur;
- de faire des collectes ou d'offrir des objets en vente dans les lieux de travail, sauf autorisation expresse du Directeur, après avis du coordonnateur;
- d'introduire ou d'accepter explicitement des drogues et/ou boissons alcoolisées sur les lieux de travail;
- de se trouver en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues sur le lieu de travail;
- de donner des cours particuliers rémunérés à un de ses étudiants.

Par ailleurs, le Pouvoir organisateur exige, pour l'ensemble du personnel, une présentation soignée et compatible avec la fonction.

2. Les droits de l'enseignant

Dans l'exercice de ces règles et devoirs, le chargé de cours bénéficie des droits garantis par la Constitution belge, comme c'est le cas pour tout citoyen.

Par ailleurs, tous les chargés de cours ont le droit d'être traités avec dignité et équité.

Des mesures sont prises pour protéger les chargés de cours contre des actes de harcèlement sexuel, moral au travail.

3. Le secret professionnel

L'enseignement fait partie des professions tenues au secret professionnel.

Les membres du personnel ne peuvent pas révéler les faits dont ils auraient eu connaissance en raison de leurs fonctions et qui auraient un caractère confidentiel.

Les débats et délibérations du Conseil des études, les résultats obtenus par les étudiants lors des évaluations relèvent du secret professionnel. Le chargé de cours ne peut communiquer les résultats d'un étudiant qu'à l'étudiant concerné. Il doit s'abstenir de commenter les débats de délibération et les résultats individuels. Il ne peut citer nommément les personnes.

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a consacré une brochure au secret professionnel des enseignants. Elle est téléchargeable sur le site www.enseignement.be, à l'adresse <http://www.enseignement.be/publicationscarriere>.

4. Les horaires de travail

Les horaires doivent être strictement respectés. Le chargé de cours ne peut pas invoquer l'éloignement du domicile ni les possibilités du transport pour justifier des absences ou des retards.

Le chargé de cours ne peut écourter ni déplacer des leçons ni les permuter avec des collègues, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Directeur, après avis du coordonnateur.

Toute absence ou arrivée tardive est signalée au Coordonnateur, avant 8h30 ou avant le début des cours en cas de force majeure avec l'indication du motif.

5. Développement durable

Les chargés de cours sont invités à prendre part activement à la politique d'économie d'énergie mise en œuvre au sein de l'école, notamment, en coupant toutes les alimentations d'énergie inutiles pendant les temps d'inoccupation des locaux.

Chapitre 3 - Etre chargé de cours au sein de l'ISPN

1. Désignation

Le chargé de cours est proposé au Collège provincial par le directeur, sur proposition du coordonnateur de l'ISP. Il est choisi sur base de son expertise par rapport au sujet évoqué dans l'UP et en fonction de sa complémentarité avec les autres chargés de cours proposés.

Toute offre spontanée de candidature est transmise au coordonnateur qui l'examinera. Elle fera l'objet d'une réponse circonstanciée.

Nul ne peut être désigné par le Pouvoir Organisateur s'il ne remplit pas, au moment de la désignation, les conditions suivantes :

- jouir des droits civils et politiques;
- être de conduite irréprochable et fournir, à l'appui, un extrait du casier judiciaire (modèle 2);
- être âgé de moins de 65 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours.

2. Le règlement d'ordre intérieur (ROI)

Le ROI spécifique à l'Institut Supérieur de Pédagogie a été approuvé par le Conseil provincial en date du 27 avril 2012.

Il précise notamment les modalités en matière d'organisation, en ce compris les horaires, l'inscription, la fréquentation, la certification, ainsi que les règles à respecter pour un fonctionnement harmonieux de l'école, les indications relatives aux sanctions disciplinaires et aux procédures de recours qui peuvent leur être opposées.

Les étudiants sont tenus de s'y conformer. Les chargés de cours doivent le faire respecter et s'y conformer eux aussi, pour les aspects qui les concernent.

3. Les rôles du chargé de cours

En collaboration avec le Directeur, le Coordonnateur va donner au chargé de cours les balises, les repères et les conseils nécessaires pour l'aider à faire ses premiers pas dans l'école. Il coordonne leur travail et leur fixe des objectifs; il suscite l'esprit d'équipe, veille au développement de la communication et du dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'Institut scolaire et gère les conflits. Il veille également à l'accueil et à l'intégration des nouveaux personnels, ainsi qu'à l'accompagnement des personnels en difficulté".

Le chargé de cours ne doit donc pas hésiter à lui poser les questions qu'il juge utiles et, plus tard, à lui demander conseil ou avis. En cas de litige, le chargé de cours peut faire appel au directeur.

3.1. Le programme des cours

Sur base de propositions du Directeur, après avis du Coordonnateur, le Collège provincial approuve le programme des cours par année scolaire. Ce programme est élaboré afin que chaque année scolaire, les sept domaines retenus dans le ROI soient envisagés dans le programme. Plusieurs chargés de cours sont proposés pour une même UP afin de

proposer aux étudiants des angles de vue complémentaires tout en assurant une unité de contenu.

Il appartient au coordonnateur de s'assurer tant de cette complémentarité que de la coordination des points de vue entre les différents chargés de cours. A cette fin, le coordonnateur peut réunir les différents chargés de cours d'une même UP.

Au terme de chaque séance de cours, le chargé de cours s'assurera qu'une copie des documents remis aux étudiants sera insérée dans la farde de l'UP prévue à cet effet.

L'ISP dispose d'une photocopieuse permettant à chaque chargé de cours de faire reproduire les documents à remettre aux étudiants. Des notes de frais relatives aux documents à reproduire ne pourront être présentées à l'ISP pour un remboursement, sauf autorisation préalable du directeur après avis du coordonnateur.

3.2. Document officiel à tenir

La tenue d'une farde ou d'un registre de fréquentation est obligatoire. Elle (II) doit être archivée(e) à l'ISP et mise à disposition du Collège provincial et du service d'inspection et de vérification organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au début de chaque séance, le chargé de cours s'assurera que chaque étudiant présent signe ce document officiel.

3.3. Lieux de formation

Les formations se déroulent sur le site du Campus provincial

- Campus provincial
Rue Henri Blès, 188-190
5000 NAMUR

ou de manière décentralisée.

En fonction des nécessités de la formation, certaines séances peuvent exceptionnellement se dérouler extra muros (visite d'un musée, étude géographique d'un site,...). Avant le début de l'année académique, le chargé de cours souhaitant organiser une activité extra muros en fera la demande écrite au Coordonnateur. Celui-ci donnera un avis et soumettra la demande au Directeur.

Seules les activités autorisées par la Direction seront couvertes par l'assurance de l'Institut.

3.4. Horaire

Deux semestres de cours sont organisés par année scolaire à raison de 13 séances de 3H chacune (pour les formations classiques).

En ce qui concerne les unités de recherche et de perfectionnement – préparatoires à une fonction de promotion -, les formations sont étalées de septembre à juin.

Le Coordonnateur détermine, sur base du programme, la charge horaire de chaque chargé de cours dans le cadre des différentes UP organisées.

La charge de cours implique *de facto* la présence du chargé de cours lors des évaluations des étudiants dont il a eu la charge.

Lors de la délibération, la présence de la moitié des chargés concernés par les UP évaluées est requise pour permettre au Conseil des Etudes de délibérer valablement.

3.5. L'évaluation des étudiants

a. Modalités d'évaluation

L'évaluation est un moment-clé de la formation, permettant à l'étudiant une prise de recul par rapport aux contenus reçus en formation et la concrétisation d'une intégration de ceux-ci dans sa pratique professionnelle.

L'évaluation est aussi un moment propice à un échange avec les chargés de cours et, éventuellement, avec les autres étudiants ; elle fait donc partie des activités d'enseignement et d'apprentissage.

La présentation d'un travail à l'épreuve d'évaluation est acceptée selon les modalités suivantes :

- Avoir participé au minimum à 10 séances de cours sur les 13 organisées au niveau du module concerné, soit dix séances sur les treize séances organisées.
- Disposer d'un dossier un dossier complet au secrétariat ;
- Avoir remis sa demande de participation à l'évaluation au terme de la dernière séance de cours organisée ;
- Avoir déposé un exemplaire du travail demandé au secrétariat de l'Institut supérieur de pédagogie
- Avoir transmis son travail aux chargés de cours huit jours avant sa présentation lors de l'évaluation

L'organisation des évaluations

1° Une session d'évaluation est organisée au terme de chaque semestre de cours, mi-janvier et fin juin. Une seconde session est prévue fin août. Les dates sont fixées en début d'année scolaire.

2° Chaque évaluation comprend un travail écrit et sa défense orale. Pour être reçu à la séance d'évaluation, le participant aura remis au préalable un exemplaire de son travail écrit à chacun des chargés de cours concernés ainsi qu'au coordonnateur, pour archivage.

3° Pour chaque module de formation, l'équipe de chargés de cours détermine les modalités d'évaluation des travaux qui peut prendre la forme d'entretiens individuels ou de présentations collectives.

L'appréciation

1° L'essentiel dans l'appréciation n'est pas qu'elle soit exprimée à l'aide de chiffres ou de lettres mais qu'elle rende compte avec clarté de la qualité du travail accompli par rapport aux attentes de la formation.

Cette appréciation est communiquée par écrit à chaque participant, agrémenté d'un commentaire lui permettant de percevoir ses forces et ses faiblesses, notamment dans le but d'améliorer ses productions ultérieures.

2° Le travail écrit rédigé dans le cadre de l'évaluation peut être élaboré, soit individuellement, soit en groupe de deux ou trois étudiants. Dans ce dernier cas, les évaluateurs s'assureront de la participation de chaque étudiant à l'élaboration du travail commun.

3° Pour atteindre le seuil de réussite de la formation, l'étudiant sera capable de présenter par écrit, clairement et de manière structurée, un travail cohérent, de recherche personnelle, d'envergure limitée ayant pour objet le développement et l'analyse d'une situation (ou activité) réaliste d'école ou de classe en prenant en considération différents paramètres envisagés pendant la formation. C'est sur la présentation, la conduite et la qualité de ce travail que les étudiants seront évalués.

4° Le travail écrit respectera les formes suivantes :

1. une couverture avec :
 - a) le nom de l'intitulé et son numéro
 - b) le sujet traité
 - c) les noms des chargés de cours
 - d) son nom ou les noms des enseignants y collaborant au travail
2. une pagination
3. une table des matières
4. une bibliographie
5. les références aux citations mentionnées seront reprises en bas de page
6. le travail comprendra un sommaire reprenant les chapitres et leur intitulé apparaîtra ainsi qu'une introduction et une conclusion
7. une impression en caractère 12 pour le contenu
8. les titres doivent être mis en évidence : caractère gras, souligné, cadre, couleurs, ...

5° Afin de permettre aux étudiants de réaliser le travail demandé, les chargés de cours remettront aux étudiants, dès la première séance, un document précisant leurs attentes particulières, ainsi que les modalités d'évaluations telles qu'évoquées à l'article 28 §2 3°. Ce document sera signé par tous les chargés de cours, le coordonnateur et le directeur de l'ISP.

6° Au terme de l'évaluation, les chargés de cours donneront, de concert, une appréciation à l'étudiant.

Cette appréciation sera communiquée par écrit à chaque participant, dans les quinze jours après la réunion du conseil de délibération, agrémenté d'un commentaire réalisé par les chargés de cours. Ce commentaire doit permettre à l'étudiant de percevoir ses forces et ses faiblesses, notamment dans le but d'améliorer ses productions ultérieures.

7° Lorsque la qualité du travail ne revêt pas un caractère satisfaisant, le conseil des études peut ordonner un travail complémentaire sur proposition des chargés de cours concernés. Un contrat de réciprocité sera signé par l'étudiant, le coordonnateur et les chargés de cours concernés suspendant les procédures de certification pour un délai maximum de six mois. Ce délai sera négocié avec les chargés de cours et le coordonnateur.

Ledit contrat comportera la motivation, les objectifs, les résultats attendus, le délai de remise du travail complémentaire ainsi que les modes d'évaluation et de mise en œuvre.

Si la prestation est jugée satisfaisante par les chargés de cours et le coordonnateur, l'UP pourra être certifiée.

Défense du mémoire de fin d'études

Au terme de douze UP ayant fait l'objet d'une attestation de réussite, l'étudiant pourra présenter un mémoire de fin d'études portant sur un sujet de son choix, négocié avec le promoteur de mémoire.

L'étudiant dispose de vingt-quatre mois au-delà de la douzième attestation obtenue pour présenter sa défense de mémoire. Celle-ci est publique et se déroule dans les locaux de l'ISP.

Le candidat remettra son mémoire écrit aux membres du jury au moins quinze jours avant la présentation du mémoire.

Un jury composé du directeur, du coordonnateur, du promoteur, d'un expert et d'au moins deux autres chargés de cours est constitué. Ce jury, présidé par le directeur ou le coordonnateur, est chargé d'interroger le candidat et de noter sa défense. Une grille d'évaluation, sera remise à chaque évaluateur, la note et le grade étant attribués collégalement.

Certification

La réussite de l'évaluation, basée sur la réalisation d'un travail écrit et sa présentation orale, donne droit à une attestation de réussite du module suivi. Cette attestation reprendra l'intitulé, les objectifs et/ou contenus principaux et les chargés de cours de cette UP. Un modèle B est joint en annexe.

L'obtention de huit attestations de réussite permet automatiquement la délivrance du Certificat d'Etudes supérieures de Pédagogie de l'ISP de la province de Namur. Un modèle C est joint en annexe.

Au terme de douze attestations de réussite et d'une défense de mémoire, l'étudiant se verra délivrer le Certificat d'Etudes supérieures de Pédagogie de l'ISP de la province de Namur. Le modèle D est joint en annexe.

Ces douze attestations de réussite devront obligatoirement couvrir les sept domaines de formations dispensés à l'ISPN.

Le nombre d'UP appartenant à chacune de ces catégories restera à l'appréciation de l'étudiant.

Délibération

Le Conseil des études est la seule Instance qui a pouvoir de décision en matière de réussite de l'UP. Pour délibérer valablement dans le cadre de l'évaluation des UP, un minimum de 50 % des participants est requis. Dans le cas où le directeur de l'école ne pourrait être présent lors de la délibération, il charge le coordonnateur de la présidence de la réunion du conseil des études.

Pour délibérer valablement lors de la défense d'un mémoire, le Conseil des études comprend un minimum de deux professeurs, le coordonnateur et/ou le directeur de l'ISPN, ainsi que le promoteur du mémoire et l'expert ayant participé à l'évaluation du candidat. Dans le cas où le directeur de l'école ne peut être présent lors de la délibération, il charge le coordonnateur de la présidence de la réunion du conseil des études.

Pour prendre ses décisions, le Conseil des études se base sur les avis émis par les chargés de cours.

Toutes les décisions sont prises **collégalement** et dûment motivées sur base des critères d'évaluation déterminés à l'article 28 §3 du présent ROI.

Les débats sont confidentiels et visent un consensus. En cas de désaccord, il procède à un vote à main levée. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil des études se réunit en janvier, juin (1^{ère} session d'examens) et août (2^{ème} session) et acte les décisions de réussite et de non réussite des étudiants. Les décisions seront motivées

Toutes les décisions sont actées et archivées dans un cahier prévu à cet effet. Le contenu de ce cahier est ensuite scanné et conservé sous fichier informatique à l'ISP.

Les décisions motivées du conseil des études font l'objet d'un procès-verbal signé par l'ensemble des membres ayant pris part à celui-ci. Le procès verbal est archivé dans les locaux de l'Institut Supérieur de Pédagogie.

b. Information à transmettre aux étudiants

Organisation des cours

Au plus tard, dans le courant de la dernière semaine du mois d'août, une brochure d'information reprenant les objectifs et contenus des différents modules de formation organisés la rentrée scolaire suivante, ainsi que les horaires et la liste des chargés de cours sont transmis aux formateurs et aux personnes susceptibles d'être intéressées par les modules organisés, personnes figurant sur des listes tenues par le secrétariat.

Une séance d'information collective dans les locaux provinciaux est également organisée avant chaque année scolaire. Si la présence des chargés de cours à cette séance n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée.

Participation aux évaluations

Dans les dix jours qui suivent l'organisation du dernier cours de chaque module de formation, le secrétariat transmettra aux chargés de cours et étudiants inscrits à l'évaluation, l'horaire de la première session d'évaluation.

Dans le courant de la première semaine du mois de juillet, le secrétariat transmettra aux chargés de cours et étudiants inscrits à l'évaluation, l'horaire de la seconde session d'évaluation.

Communication des résultats de l'évaluation.

Dans les dix jours qui suivent la session d'examen, les étudiants seront informés par courrier ou courriel des décisions du Conseil de délibération et de leur motivation les concernant, ainsi que des procédures de recours à l'encontre des décisions du Conseil de délibération.

c. Possibilité de recours

Une réclamation peut être introduite au directeur. Elle vise à vérifier la conformité des résultats.

Un recours interne peut être introduit contre une décision de non réussite à un module de formation, si l'étudiant conteste la légitimité de la décision prise.

A la fin de chaque session de juin, le recours est introduit auprès de la Commission consultative au plus tard le 3^{ème} jour qui suit l'affichage des résultats. La notification de la décision arrêtée à l'issue de la procédure est communiquée à l'étudiant par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois jours ouvrables après réception du recours.

Si un recours est introduit contre une décision d'échec, celui-ci ne dispense pas de l'inscription dans les délais prévus à l'article 13 § 3 du présent R.O.I.

L'introduction d'un recours n'est pas suspensive de la décision prise par l'instance concernée.

La communication des résultats est organisée par la direction selon les dispositions du règlement des études

4. Gérer les apprentissages

Amener les étudiants à gérer leurs apprentissages n'est pas chose aisée. Que faire, comment faire, jusqu'où aller... Autant de questions que se posent tous les chargés de cours débutant à l'Institut.

Les responsables politiques et pédagogiques ont fixé des ballises.

4.1. Le programme

Le programme spécifique à l'ISPN définit la philosophie des cours dispensés à l'Institut ainsi que les contenus globaux et les orientations méthodologiques. Ils facilitent ainsi la continuité et la cohérence des travaux des étudiants.

Chaque chargé de cours doit donc construire ses cours en se référant au programme en vigueur. La conformité avec le programme est primordiale.

Les chargés de cours choisis pour leur expertise choisissent de manière plus précise les contenus qu'ils souhaitent dispenser sur base du consensus élaboré avec le coordonnateur lors de la réunion de coordination prévue avant le début d'année scolaire. **Chaque chargé de cours remettra au secrétariat, avant la fin de l'UP concernée, pour archivage, une copie des documents remis aux étudiants.** Cet archivage est entre autres indispensable à la fois pour conserver dans la mémoire de l'ISP le contenu des cours dispensés mais aussi pour la vérification effectuée par le service de vérification de la Communauté française.

4.2. Les ressources pédagogiques

Le matériel didactique est fourni par l'ISP : tableaux, rétroprojecteur, vidéo-data, ... Il est donc utile que le chargé de cours s'informe du matériel didactique disponible. Il informera le secrétariat au moins une semaine avant la séance de cours du matériel souhaité.

Une bibliothèque est également à disposition des chargés de cours. En fonction de la disponibilité de budgets, un chargé de cours peut solliciter l'achat d'ouvrages pour son cours. Ces ouvrages resteront la propriété de l'ISP.

Il est important de rappeler certains principes relatifs à l'application de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins.

En principe, les auteurs ont le droit d'interdire ou d'autoriser l'exploitation de leurs œuvres. Il revient donc à l'utilisateur d'obtenir l'autorisation préalable de l'auteur avant d'envisager une quelconque utilisation de l'œuvre. Cependant, en contrepartie de certaines formes d'exploitation des œuvres, le droit exclusif est remplacé par un droit à rémunération, ce qui signifie qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir au préalable l'autorisation de l'auteur à condition, d'une part, de respecter les exceptions d'utilisation

des œuvres et, d'autre part, de s'acquitter de ses obligations en payant une rémunération.

Dans le cadre de l'enseignement, certaines exceptions sont gratuites, d'autres se font contre rémunération équitable des auteurs et éditeurs via, entre autres, la redevance Reprobel.

Ainsi, il est autorisé de reproduire et de diffuser en classe :

- des citations tirées d'une œuvre licitement publiée, effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (cette reproduction est la seule qui peut se faire sans paiement de rémunération);
- des courts fragments d'œuvres littéraires et scientifiques tels des manuels scolaires, des romans...;
- des fragments ou l'intégralité d'articles de presse;
- l'intégralité de photographies, graphes, croquis...

Il est autorisé de diffuser des œuvres sonores et des œuvres audiovisuelles en vue d'illustrer un cours. La diffusion doit s'effectuer à partir des supports originaux, car leur reproduction est interdite dans le cadre de l'enseignement.

Ces autorisations sont cependant soumises à certaines conditions :

- la notion de "court fragment" doit être respectée;
- **les références exactes de l'œuvre (nom de l'auteur, titre, éditeur, date d'édition, page utilisée...) doivent toujours être indiquées sur le document utilisé;**
- la copie et/ou la diffusion de l'œuvre ne doit porter préjudice ni à l'auteur, ni à l'exploitation normale de l'œuvre;
- la copie et/ou la diffusion de l'œuvre doit se faire à des fins d'illustration de l'enseignement.

4.3. Des principes pédagogiques

- Les objectifs poursuivis doivent être clairement expliqués aux étudiants et leur compréhension doit être favorisée par la pratique de l'auto-évaluation et de la co-évaluation.
- Les méthodes de travail doivent être privilégiées dans toutes les disciplines et, parmi elles, surtout celles qui favorisent la compréhension des tâches demandées.
- Les démarches mentales demandées aux étudiants doivent être diversifiées.
- Les étudiants doivent également être amenés à développer un comportement social positif qui les incite à prendre des responsabilités et à respecter des règles de vie en commun.
- Un travail peut être sollicité entre deux séances de cours et ne peut accroître les différences sociales, culturelles et économiques des élèves. Il ne peut faire l'objet d'une évaluation sommative. Une attention particulière sera accordée à la pratique des travaux de groupe qui favorisent le concept de travail en équipe, utile dans le cadre d'une profession future.

Les chargés de cours encouragent les efforts individuels et collectifs des étudiants. Ils font preuve d'une égale sollicitude pour tous les étudiants et accordent une attention particulière à ceux qui rencontrent plus de difficultés.

Ils éveillent chez les étudiants le souci constant des valeurs inscrites dans le projet pédagogique de l'école.

5. Gérer le groupe

5.1. L'autorité et la discipline

Les membres du personnel et les chargés de cours ont autorité sur les élèves. Ils ont l'obligation d'intervenir et de prévenir leur hiérarchie s'ils constatent des manquements du chef des étudiants au respect des principes éducatifs et règles de vie collective.

L'autorité est indispensable dans la classe et dans l'institut. Elle est d'autant mieux acceptée qu'elle est légitime, porteuse de sens et que les limites posées (arriver à temps, ne pas fumer, ne pas utiliser son GSM, etc.) sont respectées par les chargés de cours autant que par les étudiants. Ceux-ci sont généralement plus respectueux s'ils se sentent eux-mêmes respectés.

Aucune sanction ne peut être prise à l'initiative d'un chargé de cours. En cas de problème, le chargé de cours en informera le Coordonnateur, lequel en avisera le Directeur.

5.2. La supervision, les réseaux d'échanges, les personnes-ressources

Aucun enseignant ne doit rester seul pour faire face à ses difficultés, qu'elles soient de nature pédagogique ou de nature relationnelle. Il existe d'ailleurs diverses possibilités d'aide et de soutien. Par exemple : "Changements pour l'égalité - CGé" (www.changement-egalite.be), "Partager pour mieux enseigner" (www.enseignons.be), le "Groupe d'Enseignement Mathématique - GEM" (<http://sites.uclouvain.be/gem/>), l'Association belge des Professeurs de français - ABPF (www.abpf.be), etc.

5.3. Les relations avec les étudiants

Les chargés de cours s'emploient activement à faire respecter les règles aux élèves; ils signalent au Coordonnateur les infractions et les abus qu'ils constatent à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école et qu'ils jugent suffisamment graves.

Un membre du personnel n'a le droit de faire sortir un étudiant de sa classe que lorsque celui-ci trouble l'ordre avec persistance ou qu'il s'est rendu coupable d'une faute grave.

Un étudiant exclu de sa classe est confié à la responsabilité du Coordonnateur qui apprécie les motifs d'exclusion et fait rapport au Directeur. La responsabilité du chargé de cours n'est pas engagée lorsque l'étudiant quitte la salle de cours.

Les élèves ne peuvent être renvoyés de l'Institut, un jour de formation, sans l'autorisation du Coordonnateur.

Les étudiants sont à l'école pour apprendre et pour construire leurs apprentissages. L'Institut est fait pour eux. C'est aussi un lieu de dialogue. A ce titre, l'ISP doit permettre à chaque acteur de jouer un rôle positif dans son fonctionnement.

Chaque chargé de cours se doit d'adopter une attitude professionnelle vis-à-vis de ses étudiants, c'est-à-dire qui garantisse l'écoute bienveillante de ceux-ci, tout en conservant une juste distance excluant toute familiarité ou tout copinage.

5.4. Les relations avec d'autres partenaires de l'école

Les partenaires du monde professionnel

L'Institut s'associe de plus en plus aux professionnels d'autres secteurs de l'enseignement pour améliorer la qualité des formations dispensées. Il intègre ceux-ci dans les jurys menant à l'attribution d'un diplôme d'Institut supérieur de pédagogue.

C'est là un signe d'ouverture et de recherche d'expertise.

5.5. Les relations avec les collègues

Les relations entre collègues chargés de cours sont empreintes de respect, de réserve et d'écoute réciproques. Chacun s'engage à ne pas tenir de propos négatifs à l'égard d'un collègue ou d'une catégorie de travailleurs au sein de son Institution.

Plutôt que de participer à la propagation de rumeurs, le chargé de cours s'efforce de vérifier les informations et d'établir avec les différents acteurs de l'organisation des échanges constructifs.

a. Le devoir de réserve vis-à-vis de l'école et du Pouvoir organisateur

En tant qu'employé d'un établissement scolaire et de l'Institution provinciale, le chargé de cours se doit de promouvoir l'image de son institution et s'abstenir de critiques publiques et de la propagation de rumeurs.

Face à des commentaires négatifs vis-à-vis de l'Institution ou entre collègues ou face à des revendications d'étudiants, le chargé de cours se doit d'adopter une attitude neutre et de rechercher des faits objectifs.

Le chargé de cours se doit de ne pas relater les éléments d'une situation individuelle à ses collègues. C'est à la Direction qu'il revient de traiter les situations individuelles, après avis du Coordonnateur.

b. La concertation

Au fil des dernières années, le métier d'enseignant a pris une dimension de plus en plus collective. Le courant est assez lent car, dans l'histoire de l'enseignement, tout a longtemps poussé les enseignants à l'individualisme. Les choses commencent à changer étant donné que toutes les réformes vont dans ce sens depuis une bonne vingtaine d'années.

Pour qu'il y ait cohérence et continuité dans les apprentissages, il faut une véritable concertation entre les chargés de cours. Qui dit concertation, dit espaces et temps de paroles rendus possibles, encouragés voire institutionnalisés.

c. Le Conseil des Etudes

Le Conseil des études se réunit au terme de chaque évaluation.

Le Conseil des études est la seule Instance qui a pouvoir de décision en matière de réussite de l'UP. Pour délibérer valablement dans le cadre de l'évaluation des UP, un minimum de 50 % des participants est requis. Dans le cas où le directeur de l'école ne pourrait être présent lors de la délibération, il charge le coordonnateur de la présidence de la réunion du conseil des études.

Pour délibérer valablement lors de la défense d'un mémoire, le Conseil des études comprend un minimum de deux professeurs, le coordonnateur et/ou le directeur de l'ISPN, ainsi que le promoteur du mémoire et l'expert ayant participé à l'évaluation du candidat. Dans le cas où le directeur de l'école ne peut être présent lors de la délibération, il charge le coordonnateur de la présidence de la réunion du conseil des études.

Pour prendre ses décisions, le Conseil des études se base sur les avis émis par les chargés de cours.

Toutes les décisions sont prises **collégalement** et dûment motivées sur base des critères d'évaluation déterminés à l'article 28 §3 du ROI.

Les débats sont confidentiels et visent un consensus. En cas de désaccord, il procède à un vote à main levée. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil des études se réunit en janvier, juin (1^{ère} session d'examens) et août (2^{ème} session) et acte les décisions de réussite et de non réussite des étudiants. Les décisions seront motivées

Toutes les décisions sont actées et archivées dans un cahier prévu à cet effet. Le contenu de ce cahier est ensuite scanné et conservé sous fichier informatique à l'ISP.

Les décisions motivées du conseil des études font l'objet d'un procès-verbal signé par l'ensemble des membres ayant pris part à celui-ci. Le procès verbal est archivé dans les locaux de l'Institut Supérieur de Pédagogie.

La communication des résultats est organisée par la direction selon les dispositions du présent règlement des études

d. Les relations entre professionnels

Dans sa classe, le chargé de cours est généralement seul avec ses élèves. Il n'est pas seul pour autant dans l'exercice de sa profession. De multiples organisations aux finalités diverses peuvent lui apporter un outil précieux dans la réalisation des différentes facettes de sa profession.

Les associations d'enseignants

Les associations disciplinaires

Dans le secondaire, il existe des associations d'enseignants structurées par discipline. Elles organisent diverses activités en relation avec la matière à enseigner. Certaines d'entre elles font partie d'associations européennes et internationales.

On peut trouver une liste de ces associations et fédérations d'enseignants sur le site www.enseignement.be > Carrières > Contact.

Les associations Interdisciplinaires

Il existe des associations qui rassemblent des enseignants de tous niveaux d'enseignement :

"ChanGements pour l'Egalité" (CGé), le nouveau nom de la Confédération Générale des Enseignants, est une association pédagogique pluraliste.

6. Améliorer ses propres compétences

6.1. La formation continuée

Il est nécessaire de s'intéresser aux résultats des dernières recherches, de se "remettre à niveau", d'adapter sa pratique aux connaissances récentes, de la confronter à celle de ses collègues. Bref, de mettre et remettre à jour ses connaissances, ses représentations, ses habitudes, ses expériences.

6.2. Les échanges

Les chargés de cours sont particulièrement concernés par les programmes d'échanges européens.

Le catalogue européen des formations est disponible sur le site www.aef-europe.be.

Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (LLP) est la nouvelle stratégie intégrée de l'Union européenne pour la formation et l'éducation tout au long de la vie. Pour la période 2007-2013, il propose un ensemble d'actions dans le domaine de l'éducation :

Le programme Comenius

Ce programme a pour objet de développer la coopération entre les établissements scolaires des différents pays d'Europe dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Il propose aux écoles participantes des partenariats scolaires, projets axés sur un ou plusieurs thèmes d'intérêt commun. Il organise aussi des projets axés sur la mobilité, tant en formation initiale (assistantat Comenius pour futurs professeurs) qu'en formation continuée.

Le programme Grundtvig

Ce programme encourage la mobilité et la coopération européenne entre personnes ou institutions d'éducation des adultes. En Communauté française, il concerne donc principalement les organisations d'éducation permanente ainsi que l'enseignement de promotion sociale.

Le programme Erasmus

Ce programme veut encourager la coopération transnationale et la mobilité des étudiants et celle des professeurs dans l'enseignement supérieur.

Le programme Leonardo da Vinci

Ce programme a pour objet de développer la mobilité tant des élèves (de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement en alternance, de promotion sociale) que des enseignants et des formateurs. Il subventionne, par le biais de bourses, des stages en entreprise ou en centre de formation pour les jeunes, partout en Europe.

Il accorde également des subventions aux éducateurs et formateurs qui souhaiteraient améliorer leur capacité professionnelle grâce à des échanges et des rencontres avec d'autres collègues européens.

Le programme encourage également la coopération européenne entre les enseignants, les institutions d'éducation et de formation et le monde de l'entreprise par la mise en place de partenariats européens.

Chapitre 4 - Les procédures administratives

1. Le dossier administratif d'entrée

Dès son entrée en fonction, le chargé de cours doit constituer son dossier administratif.

Pour ce faire, il devra rassembler une série de documents dont la plupart devront être délivrés ou certifiés par l'Administration communale de son domicile (notamment un extrait du casier judiciaire modèle 2 et un extrait d'acte de naissance).

La Direction ou le secrétariat de l'école lui fournira la liste précise des documents administratifs à réunir.

2. L'acte de désignation

Pour chaque désignation, le Pouvoir Organisateur délivre au temporaire un arrêté de décision du Collège provincial reprenant les mentions suivantes :

- l'identité du Pouvoir Organisateur;
- l'identité du membre du personnel;
- la fonction à exercer;

3. Le dossier administratif de l'enseignant

Le dossier personnel comprend le dossier administratif et le dossier disciplinaire.

Le dossier administratif et le dossier disciplinaire sont tenus à la disposition du Pouvoir Organisateur. Le membre du personnel, accompagné d'un membre de la délégation syndicale ou d'un dirigeant syndical s'il le souhaite, peut consulter ses dossiers administratif et disciplinaire personnels à l'école, mais sans déplacement des documents. Les personnes chargées de tenir les dossiers, et toute autre personne autorisée à les consulter, sont liées par le secret professionnel.

3.1. Le dossier administratif

Le dossier administratif comprend :

1. Un exemplaire de l'arrêté et tous les autres documents, lettres ou pièces relatives au contrat d'engagement entre le Pouvoir Organisateur et le membre du personnel.
2. Les documents éventuels d'évaluation relatifs au membre du personnel concerné et établis dans le cadre de leur compétence :
 - par le Directeur;
 - par le Coordonnateur;

A tout moment, le Directeur et le Coordonnateur peuvent venir inspecter le déroulement du travail en classe. Ce n'est ni une "punition" ni signe de méfiance, mais une pratique habituelle qui peut aider l'enseignant à s'évaluer et à améliorer son enseignement.

Le dossier administratif de chaque membre du personnel est tenu par le Secrétariat.

Les membres du personnel aviseront, par écrit, la direction de tout changement dans leur situation personnelle.

Les absences pour maladie

En cas de maladie, le membre du personnel doit observer les dispositions réglementaires en la matière.

Tous les membres du personnel doivent prévenir – par téléphone ou par mail – la Coordonnateur de l'ISPN et ce, avant 8h30, soit de leur arrivée tardive, soit de leur absence pour quel que motif que ce soit.

Les soins médicaux urgents

L'endroit où est entreposée la boîte de secours ainsi que les coordonnées de la personne chargée d'assurer les premiers soins en cas d'accident sont indiqués à l'annexe 2.

3.2. Le dossier disciplinaire

Dans l'accomplissement de sa mission d'éducation et d'enseignement, le membre du personnel :

- s'engagera de son mieux, à l'intérieur de la communauté éducative de l'école, pour la promotion de bonnes relations internes entre les étudiants et le personnel;
- s'insérera activement, dans la mesure du possible, dans la communauté dans laquelle l'école veut réaffirmer son projet éducatif.

Il s'interdit tout acte et toute parole qui sont de nature à porter atteinte à l'autorité du Pouvoir Organisateur et de la Direction et à la considération qui leur est due, ainsi qu'à celle de collègues.

De leur côté, le Pouvoir Organisateur et la Direction soutiennent l'autorité du membre du personnel auprès des étudiants.

Lorsque le Directeur ou le Coordonnateur est amené à faire des observations à un membre du personnel, il s'interdit de le faire en présence de ses collègues et, en tout état de cause, en présence des étudiants.

Par ailleurs, sans préjudice du pouvoir d'appréciation du juge, les faits suivants sont considérés comme un motif grave :

- les retards et absences injustifiés répétés;
- l'usage prolongé et répété des locaux et outils de travail (téléphone, Internet, photocopieuse, etc.) à des fins d'ordre privé;
- le refus d'exécuter le travail confié et tout acte manifeste d'insubordination;
- la négligence grave et volontaire;
- la mise en danger de la sécurité personnelle ou de celle d'autres personnes, dont les élèves;
- la dissimulation d'erreurs;
- le vol;
- le harcèlement sexuel, moral et la violence au travail;
- la violence verbale ou physique vis-à-vis des étudiants, des collègues et/ou des tiers dans le cadre de leur travail;
- la falsification de certificats médicaux;
- la diffamation et la calomnie;
- les propos racistes, xénophobes, discriminatoires;
- l'introduction et/ou la prise de drogues et d'alcool sur le lieu de travail;
- l'état d'ébriété ou le fait d'être sous l'emprise de drogues;

- l'usage répété du GSM à des fins privées pendant les heures de travail;
- la violation du devoir de réserve.

Ceci constitue une liste exemplative et non limitative.

3.3. Les sanctions disciplinaires

Le Pouvoir Organisateur peut licencier tout membre du personnel engagé à titre temporaire sans préavis, pour faute grave.

Préalablement à la notification de tout licenciement, le membre du personnel doit avoir été invité à se faire entendre par le Pouvoir Organisateur.

Le membre du personnel licencié dispose d'un droit de recours auprès du Conseil d'Etat (s'il concerne des droits objectifs) ou devant les tribunaux du travail (s'il concerne des droits subjectifs).

Est considéré comme constituant une faute grave, tout manquement qui rend immédiatement et définitivement impossible toute collaboration professionnelle entre le membre du personnel et son Pouvoir Organisateur.

Une procédure de suspension préventive peut être entamée à l'égard d'un membre du personnel

- s'il fait l'objet de poursuites pénales;
- dès qu'une procédure disciplinaire est engagée contre lui par le Pouvoir Organisateur;
- dès que le Pouvoir Organisateur lui notifie, par lettre recommandée à la poste, la constatation d'une incompatibilité.

Le membre du personnel doit avoir été invité à se faire entendre par le Pouvoir Organisateur.

Chapitre 5 - LITIGE – TRIBUNAUX COMPETENTS

Toutes les contestations relatives à ce règlement seront de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur.

* * * * *

IPF – ISPN

VADE-MECUM DE L'ENSEIGNANT

Annexe 1

Membres du Conseil provincial

| | |
|---------------------|----|
| ABSIL Coraline | MR |
| BOMBLED Christophe | MR |
| BULTOT Philippe | MR |
| CHEFFERT Jean-Marie | MR |
| DELIRE Luc | MR |
| FOURNAUX Richard | MR |
| GENNART Luc | MR |
| LADOUCE René | MR |
| MAQUILLE Arnaud | MR |
| PAULET José | MR |
| THORON Stéphanie | MR |
| VAN ESPEN Jean-Marc | MR |
| VUYLSTEKE Pierre | MR |

| | |
|------------------------|----|
| BULTOT Claude | PS |
| CARLIER Philippe | PS |
| CLOSE Jean-Louis | PS |
| COLLARD Catherine | PS |
| DEPAS Yves | PS |
| DERMAGNE Pierre-Yves | PS |
| FONTAINE Eddy | PS |
| LALOUX Frédéric | PS |
| LISELELE Denis | PS |
| NOTTE Dominique | PS |
| PETIT Yvan | PS |
| ROBERT-DECLERCQ Maryse | PS |

| | |
|--------------------|-----|
| BERTRAND Etienne | CDH |
| COLLINGE Michel | CDH |
| DISPA Benoît | CDH |
| LASSEAUX Stéphane | CDH |
| LAZARON Geneviève | CDH |
| NAOMÉ Lionel | CDH |
| NIHOUL Jean-Claude | CDH |
| TASIAUX Pierre | CDH |

| | |
|---------------------|-------|
| BALON-PERIN Georges | ECOLO |
| CLEDA Etienne | ECOLO |
| LAMBERT Laurence | ECOLO |
| VAN POELVOORDE Eric | ECOLO |

IPF – ISPN

VADE-MECUM DE L'ENSEIGNANT

Annexe 2

Soins médicaux urgents en cas d'accident

Boîte de secours

La boîte de secours est entreposée au rez-de-chaussée dans le local «premiers soins» n°1.

Coordonnées de la personne chargée d'assurer les premiers soins

Monsieur Joseph MAQUOI - 0475/85.21.41

**Affaire n° 145/12: Institut Provincial de Formation -
Institut Supérieur de Pédagogie – Droit
d'inscription.**

LE CONSEIL PROVINCIAL,

COMPTE TENU que depuis plus de 10 ans, les droits d'inscription réclamés aux étudiants de l'Institut Supérieur de Pédagogie s'élèvent à 15 €;

ATTENDU que ce montant ne peut être justifié par une résolution du Conseil provincial et qu'il s'avère indispensable de clarifier la situation;

ATTENDU que le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) précise :

- en son art. L2212-32, §1er, que "Sous réserve de l'application du Titre XIV du décret organisant les provinces wallonnes, de l'article 2 du décret organisant les provinces wallonnes dans les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, ainsi que des autres dispositions spéciales légales ou décrétales, le Conseil provincial règle, dans le respect du principe de subsidiarité, tout ce qui est d'intérêt provincial";

- en son art. L2212-38 que "Dans les matières prévues à l'article L2212-32, le Conseil peut faire des règlements provinciaux d'administration intérieure";

ATTENDU qu'en raison de l'indexation et des frais administratifs liés à l'organisation des formations, le Collège provincial propose de fixer le montant du droit d'inscription des étudiants à 20 € et ce, à partir de l'année scolaire 2012-2013;

VU le rapport de la 3^{ème} Commission,

A R R E T E :

Article 1^{er} : Le montant du droit d'inscription des étudiants à l'Institut Supérieur de Pédagogie est fixé à 20 € et ce, à partir de l'année scolaire 2012-2013.

Article 2 : Expédition du présent arrêté sera adressée à :

- Madame M-F. MARLIERE, Inspecteur Général;
- Monsieur J-C. PODLECKI, Directeur;
- Madame Ch. SION, pour insertion au Mémorial administratif.

NAMUR, le 30 novembre 2012.

LE GREFFIER PROVINCIAL,


Valéry ZUINEN

LE PRESIDENT,


Luc DELIRE

N° 46 .- GESTION FINANCIERE DES COMMUNES :

- Approbations, approbations partielles, non-approbations, réformations
(Arrêtes du Collège provincial du 23.08.2012 au 06.12.2012)

Conseil communal de SAMBREVILLE

Par arrêté du 23.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 29.05.2012 par laquelle le Conseil communal de SAMBREVILLE a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de HAMOIS

Par arrêté du 23.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 25.06.2012 par laquelle le Conseil communal de HAMOIS a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE

Par arrêté du 23.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 11.06.2012 par laquelle le Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE a arrêté les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de NAMUR

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 25.06.2012 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de HAVELANGE

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 27.06.2012 par laquelle le Conseil communal de HAVELANGE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de GEMBLOUX

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 01.08.2012 par laquelle le Conseil communal de GEMBLOUX a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de SOMME-LEUZE

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 30.07.2012 par laquelle le Conseil communal de SOMME-LEUZE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de NAMUR

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 25.06.2012 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2012 de sa Régie foncière.

Conseil communal de ANDENNE

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 06.07.2012 par laquelle le Conseil communal de ANDENNE a arrêté les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de FERNELMONT

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 19.07.2012 par laquelle le Conseil communal de FERNELMONT a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de CERFONTAINE

Par arrêté du 06.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 18.06.2012 par laquelle le Conseil communal de CERFONTAINE a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de FLORENNES

Par arrêté du 06.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 10.07.2012 par laquelle le Conseil communal de FLORENNES a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de ASSESSE

Par arrêté du 13.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 13.06.2012 par laquelle le Conseil communal de ASSESSE a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de NAMUR

Par arrêté du 13.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 25.06.2012 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de PHILIPPEVILLE

Par arrêté du 13.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 26.06.2012 par laquelle le Conseil communal de PHILIPPEVILLE a arrêté les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de SAMBREVILLE

Par arrêté du 20.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 31.08.2012 par laquelle le Conseil communal de SAMBREVILLE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de BIEVRE

Par arrêté du 20.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 03.09.2012 par laquelle le Conseil communal de BIEVRE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de GESVES

Par arrêté du 20.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 22.08.2012 par laquelle le Conseil communal de GESVES a arrêté les modifications budgétaires n°2 (service extraordinaire) pour l'exercice 2012.

Conseil communal de WALCOURT

Par arrêté du 20.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 25.06.2012 par laquelle le Conseil communal de WALCOURT a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de HOUYET

Par arrêté du 04.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 19.09.2012 par laquelle le Conseil communal de HOUYET a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de GEMBLOUX

Par arrêté du 04.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 01.08.2012 par laquelle le Conseil communal de GEMBLOUX a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de HAMOIS

Par arrêté du 04.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 03.09.2012 par laquelle le Conseil communal de HAMOIS a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de HAVELANGE

Par arrêté du 11.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 29.06.2012 par laquelle le Conseil communal de HAVELANGE a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de HASTIERE

Par arrêté du 11.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 11.09.2012 par laquelle le Conseil communal de HASTIERE a arrêté les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Par arrêté du 11.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 30.08.2012 par laquelle le Conseil communal de JEMEPPE-SUR-SAMBRE a arrêté les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de DINANT

Par arrêté du 18.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 21.08.2012 par laquelle le Conseil communal de DINANT a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de GESVES

Par arrêté du 18.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 27.06.2012 par laquelle le Conseil communal de GESVES a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de PROFONDEVILLE

Par arrêté du 18.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 21.09.2012 par laquelle le Conseil communal de PROFONDEVILLE a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de DINANT

Par arrêté du 18.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 21.08.2012 par laquelle le Conseil communal de DINANT a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de PHILIPPEVILLE

Par arrêté du 18.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 26.06.2012 par laquelle le Conseil communal de PHILIPPEVILLE a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de SOMBREFFE

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 14.11.2012 par laquelle le Conseil communal de SOMBREFFE a arrêté les comptes pour l'exercice 2010.

Conseil communal de DOISCHE

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 04.10.2012 par laquelle le Conseil communal de DOISCHE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de YVOIR

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 27.08.2012 par laquelle le Conseil communal de YVOIR a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de HAMOIS

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 01.10.2012 par laquelle le Conseil communal de HAMOIS a arrêté les modifications budgétaires n°4 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de VIROINVAL

Par arrêté du 08.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 28.09.2012 par laquelle le Conseil communal de VIROINVAL a arrêté les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de ANHEE

Par arrêté du 08.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 17.10.2012 par laquelle le Conseil communal de ANHEE a arrêté les modifications budgétaires n°2 (service ordinaire) pour l'exercice 2012.

Conseil communal de JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Par arrêté du 08.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 30.08.2012 par laquelle le Conseil communal de JEMEPPE-SUR-SAMBRE a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de ROCHEFORT

Par arrêté du 14.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 25.10.2012 par laquelle le Conseil communal de ROCHEFORT a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de ANDENNE

Par arrêté du 22.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 26.10.2012 par laquelle le Conseil communal de ANDENNE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de FERNELMONT

Par arrêté du 22.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 19.07.2012 par laquelle le Conseil communal de FERNELMONT a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de SOMME-LEUZE

Par arrêté du 22.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 07.11.2012 par laquelle le Conseil communal de SOMME-LEUZE a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de GEDINNE

Par arrêté du 22.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 25.10.2012 par laquelle le Conseil communal de GEDINNE a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de YVOIR

Par arrêté du 22.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 27.08.2012 par laquelle le Conseil communal de YVOIR a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de DINANT

Par arrêté du 29.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 13.11.2012 par laquelle le Conseil communal de DINANT a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de SOMBREFFE

Par arrêté du 29.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 08.11.2012 par laquelle le Conseil communal de SOMBREFFE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de VIROINVAL

Par arrêté du 29.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 12.11.2012 par laquelle le Conseil communal de VIROINVAL a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de COUVIN

Par arrêté du 29.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 12.11.2012 par laquelle le Conseil communal de COUVIN a arrêté les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE

Par arrêté du 29.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 22.10.2012 par laquelle le Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de GESVES

Par arrêté du 29.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 09.11.2012 par laquelle le Conseil communal de GESVES a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de CINEY

Par arrêté du 29.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 22.10.2012 par laquelle le Conseil communal de CINEY a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de CERFONTAINE

Par arrêté du 29.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 05.11.2012 par laquelle le Conseil communal de CERFONTAINE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de BIEVRE

Par arrêté du 29.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 05.11.2012 par laquelle le Conseil communal de BIEVRE a arrêté la modification budgétaire n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de BEAURAING

Par arrêté du 29.11.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 06.11.2012 par laquelle le Conseil communal de BEAURAING a arrêté les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 12.11.2012 par laquelle le Conseil communal de FLOREFFE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de VRESSE-SUR-SEMOIS

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 13.11.2012 par laquelle le Conseil communal de VRESSE-SUR-SEMOIS a arrêté les modifications budgétaires n°1 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de NAMUR

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 22.10.2012 par laquelle le Conseil communal de NAMUR a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de OHEY

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 14.11.2012 par laquelle le Conseil communal de OHEY a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de GEMBLOUX

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 07.11.2012 par laquelle le Conseil communal de GEMBLOUX a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de ONHAYE

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 30.10.2012 par laquelle le Conseil communal de ONHAYE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de FERNELMONT

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 08.11.2012 par laquelle le Conseil communal de FERNELMONT a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de EGHEZEE

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 08.11.2012 par laquelle le Conseil communal de EGHEZEE a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de YVOIR

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 12.11.2012 par laquelle le Conseil communal de YVOIR a arrêté les modifications budgétaires n°4 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de HASTIERE

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 11.09.2012 par laquelle le Conseil communal de HASTIERE a arrêté les comptes pour l'exercice 2011.

Conseil communal de HAVELANGE

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 06.11.2012 par laquelle le Conseil communal de HAVELANGE a arrêté les modifications budgétaires n°3 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de METTET

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver la délibération du 08.11.2012 par laquelle le Conseil communal de METTET a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

Conseil communal de LA BRUYERE

Par arrêté du 06.12.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 25.10.2012 par laquelle le Conseil communal de LA BRUYERE a arrêté les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2012.

N° 47.- INTERCOMMUNALE :

- Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP : Désignation des Représentants de la Province de Namur aux Assemblées générales - Seconde Assemblée générale annuelle statutaire du 26.11.2012 - Approbation des points inscrits à l'ordre du jour
- Intercommunale Unique de Soins de Santé dénommée VIVALIA - Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 27.11.2012 - Ordre du jour - Approbation et désignation des Représentants de la Province de Namur à l'Assemblée générale
- Intercommunale des Modes d'Accueil pour jeunes Enfants - IMAJE - Assemblée générale statutaire du 19.11.2012 - Ordre du jour - Approbation et désignation des Représentations de la Province de Namur à l'Assemblée générale
- Intercommunale BEP - BEP Expansion Economique - BEP Environnement et BEP Crématorium : Assemblées générales extraordinaires et ordinaires du 27.11.2012 - Ordre du jour Approbations
- Intercommunale BEP - BEP Expansion Economique - BEP Environnement et BEP Crématorium : Désignation des Représentants de la Province aux Assemblées générales
(Résolutions du Conseil provincial du 12.11.2012)

- Assemblées générales extraordinaires du 27.11.2012 - Société Intercommunales Bureau Economique de la Province de Namur - BEP Expansion - économique BEP Environnement et BEP - Crématorium - Retrait de la décision du CP du 12.11.2012

- Assemblées générales extraordinaires du 27.11.2012 - Société Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur - BEP Expansion économique - BEP Environnement et BEP Crématorium

(Résolutions du Conseil provincial du 26.11.2012)

Affaire n° 121 / 12

Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP

Nouvelle législature provinciale 2012-2018

Désignation des représentants de la Province aux Assemblées Générales,

Seconde assemblée générale annuelle statutaire du 26 novembre 2012 à 16 heures

- approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Le Conseil provincial,

VU l'article L 1523-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les délégués de la province associée à l'assemblée générale sont désignés par le conseil provincial parmi les membres du conseil provincial et du collège provincial, proportionnellement à la composition dudit conseil, et le nombre de délégués de la Province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

VU l'article L 1523-12, §1^{er}, alinéa 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les délégués de la province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil ;

VU l'article L 1523-13, §1^{er}, alinéa 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il doit être tenu, chaque année, aux moins deux assemblées générales selon les modalités fixées par les statuts, sur convocation du conseil d'administration ;

VU l'article 19 des statuts de l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP, tels que coordonnés après l'assemblée générale du 19 décembre 2007, le conseil provincial désigne cinq mandataires parmi ses membres, proportionnellement à la composition dudit conseil dont trois au moins représentent la majorité du conseil pour la représenter à l'assemblée générale d'INASEP, et les mandats des membres associés prennent fin juste après l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux qui recalculent leur règle proportionnelle et désignent de nouveaux délégués ;

VU le courrier ordinaire adressé le 4 octobre 2012 par l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP, aux actionnaires de celle-ci, portant convocation à la seconde assemblée générale annuelle statutaire fixée au lundi 26 novembre 2012 à 16 heures sur le site de la station d'épuration de Mornimont sis à 5190 MORNIMONT – rue de Mouchelotte n° 5 et fixant les points inscrits à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE la province de Namur est affiliée à l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP ;

CONSIDÉRANT QUE proportionnellement à sa composition il convient que pour la durée de la nouvelle législature 2012-2018 le conseil provincial désigne cinq représentants provinciaux aux assemblées générales de l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP ;

CONSIDÉRANT QU' il convient que le conseil provincial se prononce préalablement à l'assemblée générale sur les points inscrits à l'ordre du jour ;

OUI l'avis de sa quatrième Commission ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De désigner :

1. Monsieur/Madame RICHARD FOURVÉAUX..... conseiller/député provincial (MR) ; *RF*
 2. Monsieur/Madame JEAN MARC VAN ESEN..... conseiller/député provincial (MR) ; *JME*
 3. Monsieur/Madame FREDERIC LA LOUX..... conseiller/député provincial (PS) ;
 4. Monsieur/Madame PIERRE POISSON..... conseiller/député provincial (PS) ;
 5. Monsieur/Madame PIERRE TOSIAUX..... conseiller/député provincial (CdH) ; *PT*
- en qualité de représentant de la Province de Namur aux assemblées générales de l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP, pour toute la durée de la législature 2012-2018 et pour la première fois lors de l'assemblée générale fixée au lundi 26 novembre 2012 .

Art. 2 :

D'approuver le plan stratégique pour l'exercice 2013, relatif à l'activité de l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP, en exécution du plan triennal 2011-2012-2013.

- Art. 3 :** D'approuver le budget de l'exercice 2013 de l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP
- Art. 4 :** D'approuver l'augmentation de capital liée aux activités d'égouttage de l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP.
- Art. 5 :** D'approuver le rapport du Comité de rémunération de l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP.
- Art. 6 :** D'approuver les modifications statutaires de l'association Intercommunale de Services Publics, INASEP, faisant suite au décret de la Région Wallonne du 26 avril 2012 publié au Moniteur Belge le 14 mai 2012 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et suivant avis de la Tutelle du Gouvernement émis le 2 octobre 2012, lesquelles modifications porteront sur :
- Le chapitre IV – L'assemblée générale : articles 22, 23 et 26 ;
 - Le chapitre V – Le conseil d'administration : articles 28 et 29 ;
 - L'annexe 1 - Mise à jour au 26 novembre 2012 de la liste des associés détenteurs de capital de parts « A » ;
 - L'annexe 2 - Règlement pour les visites et la consultation des documents INASEP par les Administrateurs et les Conseillers communaux et provinciaux et les mandataires habilités ;
 - L'annexe 3 - Liste des affiliés au service d'études au 26 novembre 2012 (suivant article 18 des statuts).
- Art. 7 :** D'approuver le remplacement des administrateurs au conseil d'administration de l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP, lors de la séance de l'assemblée générale du 26 novembre 2012 en fonction du résultat des élections communales et provinciales du 14 octobre 2012, conformément à l'article 29 de ses statuts relatif au conseil d'administration.
- Art. 8 :** D'approuver que les remplacements autres que le remplacement des administrateurs au conseil d'administration de l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP, interviennent ensuite après l'installation des conseils communaux prévue le 3 décembre 2012 et soient ratifiés lors de l'assemblée générale INASEP qui se tiendra au mois de juin 2013.
- Art. 9 :** D'approuver la modification du règlement du Service d'études de l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP, par modification du modèle de convention particulière réglant les modalités de collaboration en matière d'étude, de direction, de surveillance et de coordination sécurité pour les travaux de voirie et d'égouttage.

Art. 10 : D'approuver les tarifs de prestations de l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP, par révision du tarif des fiches dites « triennales » telle que proposée par le conseil d'administration, à savoir :

- 0,50% pour la tranche d'investissement de zéro à 380.000 euros, avec un minimum de 500 euros ;
- 0,40% pour la tranche d'investissement de 380.000 euros à 1.250.000,- euros ;
- 0,25% pour la tranche d'investissement supérieure à 1.250.000,- euros ;
- et abandon de la déduction proposée par le passé.

Art. 11 : De charger le Collège provincial de veiller à l'exécution de la présente décision.

Art. 12 : D'adresser une expédition de la présente résolution :

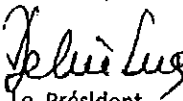
- À l'association Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP ;
- Aux délégués provinciaux chargés de représenter la province de Namur à l'Assemblée générale du 26 novembre 2012 .

Conformément aux stipulations de l'article L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, afin qu'il puisse être rapporté à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil provincial, cette expédition sera accompagnée du résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution prise par le Conseil provincial ainsi que du résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller sur un article quelconque de la résolution.

Art. 13 : La présente résolution sera publiée au Bulletin Provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Le Greffier Provincial,
Valéry ZUINEN

Namur, le 12 novembre 2012


Le Président,
Luc DELIRE

LE CONSEIL PROVINCIAL

N/Réf. : JFG/sp/1.1/11764

Affaire n°133/12 : Intercommunale Unique de Soins de Santé dénommée VIVALIA – Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du 27 novembre 2012 – Ordre du Jour – Approbation et désignation des Représentants de la Province de Namur de l'Assemblée Générale.

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et le décret du 26 avril 2012 modifiant certaines dispositions dudit Code ;

VU les articles L 1523-11 à 16 relatifs aux organes de gestion des intercommunales ;

VU l'article L 1532-2 précisant les conditions dans lesquels un conseiller provincial est réputé démissionnaire ;

ATTENDU la résolution du Conseil Provincial du 17 octobre 2008 désignant les délégués suivants au sein de la dite Intercommunale :

Assemblée Générale :

PS (2) : Messieurs BULTOT et DERMAGNE

MR (2) : Monsieur DETHY et Madame LAHAYE

CDH (1) : Monsieur COLLIN

VU la lettre adressée ce 24 octobre 2012 par l'Association Intercommunale VIVALIA portant convocation à des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire fixées au 27 novembre 2012 à Bertrix ;

VU les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

VU les points portés à l'ordre du jour des l'Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire ;

CONSIDERANT que la Province de Namur s'efforce de jouer pleinement, dans l'esprit du code précité, son rôle d'associé dans l'Intercommunale et qu'il importe, dès lors, d'exprimer sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

ARRETE

Article 1^{er} : la désignation de

- Madame/Monsieur ... *Luc DELIRE* Conseiller(ère) – Député(e) *LD*
provincial(e), (MR)
- Madame/Monsieur *Richard FOURNAUX* ... Conseiller(ère) – Député(e) *LD*
provincial(e), (MR)
- Madame/Monsieur ... *B. B. B.* Conseiller(ère) – Député(e) *LD*
provincial(e), (PS)
- Madame/Monsieur *Dermaigne Pierre Yves* ... Conseiller(ère) – Député(e) *LD*
provincial(e), (PS)
- Madame/Monsieur *Nicholas COLLIN G. E.* ... Conseiller(ère) – Député(e) *LD*
provincial(e), (CDH)

en qualité de Représentant de la Province de Namur à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale Unique des Soins de Santé dénommée VIVALIA.

Article 2 : Ces désignations valent pour toute la durée de la législature et prendront fin à la date des élections suivantes.

Article 3 : les modifications statutaires en suite au décret du 26 avril 2012 (MB du 15 mai 2012) sont approuvées.

Article 4 : l'ajustement du capital en application de l'article 15 des statuts est approuvé.

Article 5 : le Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 26 juin 2012 est approuvé.

Article 6 : l'évaluation de décembre 2012 du plan stratégique 2011 – 2013 et du budget 2013 est approuvée.

Article 7 : afin que la proportion des votes intervenus au sein du Conseil puisse être prise en considération dans toutes ses nuances et conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'expédition de la résolution, sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution prise par le Conseil et précisant également le résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller concernant un article quelconque de la résolution.

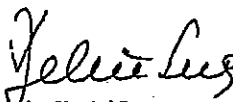
Article 8 : Expédition de la présente résolution sera adressée :

- au Président de l'Intercommunale VIVALIA
- aux représentants provinciaux, à charge pour ces derniers de rapporter cette résolution telle quelle.

Article 9 : la présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.


Le Greffier provincial,
V. ZUENEN

Namur, le 12 novembre 2012.


Le Président,

LE CONSEIL PROVINCIAL

N/Réf. : JFG/sp/1.1/11749.

Affaire n° 126/12 : Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants - IMAJE. Assemblée générale statutaire du 19 novembre 2012 - Ordre du jour - Approbation et désignation des représentants de la Province de Namur à l'Assemblée Générale.

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et le décret du 26 avril 2012 modifiant certaines dispositions dudit Code ;

VU les articles L 1523-11 à 16 relatifs aux organes de gestion des Intercommunales ;

VU l'article L 1532-2 précisant les conditions dans lesquels un conseiller provincial est réputé démissionnaire ;

VU la lettre adressée par l'Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants portant convocation à une Assemblée générale statutaire fixée le 19 novembre 2012 à Noville-les-Bols ;

VU les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

CONSIDERANT que la Province de Namur s'efforce de jouer pleinement, dans l'esprit du code précité, son rôle d'associé dans l'Intercommunale et qu'il importe, dès lors, d'exprimer sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

DECIDE

Article 1^{er} : la désignation de

- Madame/Monsieur ... *Stéphanie THORON* ... Conseiller(ère) - Député(e) provincial(e), (MR) *☑*
- Madame/Monsieur ... *Luc G. ENNART* ... Conseiller(ère) - Député(e) provincial(e), (MR) *☑*
- Madame/Monsieur ... *Delap. Noye* | Conseiller(ère) - Député(e) provincial(e), (PS) *☑*
- Madame/Monsieur ... *G. Bred. Kelly* Conseiller(ère) - Député(e) provincial(e), (PS) *☑*
- Madame/Monsieur ... *Lionel NAOÏE* Conseiller(ère) - Député(e) provincial(e), (CDH) *☑*

en qualité de Représentant de la Province de Namur à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale IMAJE.

Article 2 : Ces désignations valent pour toute la durée de la législature et prendront fin à la date des élections suivantes.

Article 3 : D'approuver la modification des statuts.

Article 4 : D'approuver le plan stratégique 2013.

Article 5 : D'approuver le budget 2013.

Article 6 : D'approuver l'indexation barémique de la participation financière des affiliés au 01/01/2013.

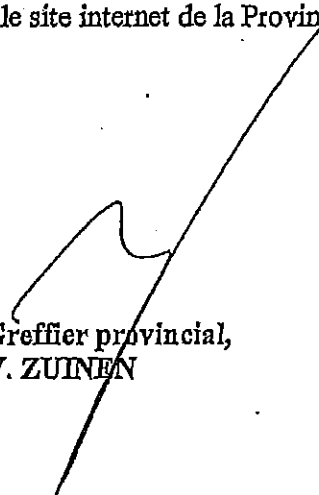
Article 7 : d'approuver l'information sur les mandats provisoires.

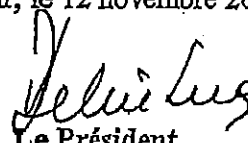
Article 8 : Afin que la proportion des votes intervenus au sein du Conseil puisse être prise en considération dans toutes ses nuances et conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'expédition de la résolution, sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution prise par le Conseil et précisant également le résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un conseiller concernant un article quelconque de la résolution.

Article 9 : D'adresser une expédition de la présente résolution au Président de l'intercommunale IMAJE, ainsi qu'aux mandataires provinciaux désignés au sein des instances décisionnelles de cette Intercommunale.

Article 10 : De publier la présente résolution au Bulletin provincial et de la mettre en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

Namur, le 12 novembre 2012.


Le Greffier provincial,
V. ZUINEN


Le Président,

AFFAIRE N° 139/12: Intercommunales BEP, BEP - Expansion économique, BEP - Environnement, BEP - Crématorium : Assemblées générales extraordinaires et ordinaires du 27 novembre 2012 - Ordres du jour - Approbations

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qu'il régit le fonctionnement des intercommunales wallonnes et la participation notamment des provinces wallonnes ;

VU les convocations des 24 et 26 octobre 2012 aux Assemblées générales extraordinaires et ordinaires des intercommunales BEP, BEP - Expansion Economique, BEP - Environnement et BEP - Crématorium fixées au 27 novembre 2012 ;

CONSIDERANT que la Province de Namur est membre de ces intercommunales ;

VU les statuts desdites intercommunales ;

CONSIDERANT que l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule, qu'en cas de délibération préalable du Conseil provincial sur les points portés à l'ordre du jour des Assemblées générales de ces quatre intercommunales, celle-ci confère aux délégués de la Province le mandat de rapporter à chaque Assemblée générale la volonté exprimée par le Conseil provincial ;

VU les points à l'ordre du jour desdites Assemblées générales extraordinaires et ordinaires ;

VU les projets de modifications statutaires destinées à la mise en conformité avec le nouveau décret du 26 avril 2012 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation des intercommunales BEP, BEP - Expansion économique, BEP - Environnement et BEP -Crématorium ;

VU les procès - verbaux des Assemblées générales ordinaires du 26 juin 2012 desdites intercommunales ;

VU les procès - verbaux des Assemblées générales ordinaires du 21 août 2012 des intercommunales BEP et BEP-Crématorium ;

VU les budgets 2013 des quatre intercommunales ;

VU le Plan Stratégique 2013 des intercommunales BEP, BEP - Expansion économique, BEP - Environnement et BEP -Crématorium ;

CONSIDERANT qu'il convient de se prononcer préalablement sur ces points ;

VU le rapport de sa 1^{ère} Commission ;

DECIDE :

Article 1 : Les modifications statutaires destinées à la mise en conformité avec le nouveau décret du 26 avril 2012 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation de l'intercommunale BEP sont approuvées.

Article 2 : Les modifications statutaires destinées à la mise en conformité avec le nouveau décret du 26 avril 2012 du CDLD de l'intercommunale BEP - Expansion économique sont approuvées.

Article 3 : Les modifications statutaires destinées à la mise en conformité avec le nouveau décret du 26 avril 2012 du CDLD de l'intercommunale BEP - Environnement sont approuvées.

Article 4 : Les modifications statutaires destinées à la mise en conformité avec le nouveau décret du 26 avril 2012 du CDLD de l'intercommunale BEP - Crématorium sont approuvées.

Article 5 : Le procès - verbal de l'Assemblée générale ordinaire du BEP du 26 juin 2012 est approuvé.

Article 6 : Le procès - verbal de l'Assemblée générale ordinaire du BEP - Expansion économique du 26 juin 2012 est approuvé.

Article 7 : Le procès - verbal de l'Assemblée générale ordinaire du BEP - Environnement du 26 juin 2012 est approuvé.

Article 8 : Le procès - verbal de l'Assemblée générale ordinaire du BEP - Crématorium du 26 juin 2012 est approuvé.

Article 9 : Le procès - verbal de l'Assemblée générale ordinaire du BEP du 21 août 2012 est approuvé.

Article 10 : Le procès - verbal de l'Assemblée générale ordinaire du BEP - Crématorium du 21 août 2012 est approuvé.

Article 11 : Le budget 2013 du BEP est approuvé.

Article 12 : Le budget 2013 du BEP - Expansion économique est approuvé.

Article 13 : Le budget de BEP - Environnement 2013 est approuvé.

Article 14 : Le budget 2013 du BEP - Crématorium est approuvé.

Article 15 : Le Plan Stratégique 2013 des intercommunales BEP, BEP - Expansion Economique, BEP - Environnement et BEP - Crématorium est approuvé.

Article 16 : Expédition de la présente résolution sera adressée :

- au Président des intercommunales BEP, BEP- Expansion Economique, BEP-Environnement et BEP - Crématorium. Cette expédition sera accompagnée des précisions nécessaires concernant le scrutin relatif à la présente résolution.
- aux Représentants provinciaux des huit Assemblées générales, à charge pour ces derniers de rapporter cette résolution telle quelle.

Afin que la proportion des votes intervenus au sein du Conseil puisse être prise en considération dans toutes ses nuances et conformément à l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'expédition

de la résolution, sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution prise par le Conseil et précisant également le résultat de chaque vote spécifique éventuellement demandé par un Conseiller concernant un article quelconque de la résolution.

Article 17 : La présente résolution sera publiée par la voie du Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Namur, le 12 novembre 2012


Le Greffier provincial,

Valéry ZUINEN

Le Président,


Luc DELIRE

Services juridiques

AFFAIRE N°134/12: Intercommunales BEP, BEP- Expansion Economique, BEP- Environnement, BEP- Crématorium : désignation des Représentants de la Province de Namur aux Assemblées générales

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU l'article L2223-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qu'il régit le fonctionnement des intercommunales wallonnes et la participation notamment des provinces wallonnes ;

VU l'article L1523-11 du CDLD fixant les dispositions légales en matière de désignation des Représentants provinciaux aux Assemblées générales des intercommunales ;

CONSIDERANT que la Province de Namur est membre des intercommunales BEP, BEP- Expansion Economique, BEP- Environnement, BEP- Crématorium ;

VU les statuts des intercommunales BEP, BEP- Expansion économique, BEP- Environnement et BEP- Crématorium ;

CONSIDERANT que suite aux élections communale et provinciale du 14 octobre 2012 et aux modifications qui en découlent dans la composition des nouveaux Collège et Conseil provinciaux, il importe de procéder à la désignation de cinq Représentants provinciaux aux Assemblées générales desdites intercommunales, à la proportionnelle de cette nouvelle composition;

CONSIDERANT qu'en fonction de cette proportionnelle, les Groupes PS et MR peuvent prétendre chacun à deux mandats ainsi que le Groupe CDH à un mandat;

VU le rapport de sa 1^{ère} Commission ;

DECIDE :

Article 1 : La désignation de :

| | | |
|-----------------------|---------------------------|--|
| -Madame/Monsieur..... | <i>Christophe Bombard</i> | Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (MR) |
| -Madame/Monsieur..... | <i>Amand Vanquille</i> | Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (MR) |
| -Madame/Monsieur..... | <i>Pierre Demagne</i> | Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (PS) |
| -Madame/Monsieur..... | <i>Eddy Foubert</i> | Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (PS) |
| -Madame/Monsieur..... | <i>Sven Claude Mikael</i> | Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (CDH) |

en qualité de Représentant de la Province de Namur aux Assemblées générales de l'intercommunale BEP est approuvée.

Article 2 : La désignation de :

| | | |
|-----------------------|--------------------------|--|
| -Madame/Monsieur..... | <i>Luc Gervant</i> | Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (MR) |
| -Madame/Monsieur..... | <i>André Lacroix</i> | Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (MR) |
| -Madame/Monsieur..... | <i>Sven Dege</i> | Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (PS) |
| -Madame/Monsieur..... | <i>Christophe Bultot</i> | Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (PS) |
| -Madame/Monsieur..... | <i>Sven Subraiel</i> | Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (CDH) |

en qualité de Représentant de la Province de Namur aux Assemblées générales de l'intercommunale BEP- Expansion économique est approuvée.

Article 3 : La désignation de :

-Madame/Monsieur..... *Pierre Vanhateke*..... Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (MR)
 -Madame/Monsieur..... *Christine Dierck*..... Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (MR)
 -Madame/Monsieur..... *Philippe Carlier*..... Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (PS)
 -Madame/Monsieur..... *Cathy Collaert*..... Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (PS)
 -Madame/Monsieur..... *Jacques Collinge*..... Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (CDH)
 en qualité de Représentant de la Province de Namur aux Assemblées générales de l'intercommunale BEP-
 Environnement est approuvée.

Article 4 : La désignation de :

-Madame/Monsieur..... *Stéphanie Thiriaux*..... Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (MR)
 -Madame/Monsieur..... *Josée Pampet*..... Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (MR)
 -Madame/Monsieur..... *Nathalie Robert*..... Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (PS)
 -Madame/Monsieur..... *Mélanie Patern*..... Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (PS)
 -Madame/Monsieur..... *Luc Delire*..... Conseiller (ère)-Député(e) provincial (e), (CDH)
 en qualité de Représentant de la Province de Namur aux Assemblées générales de l'intercommunale BEP-
 Crématorium est approuvée.

Article 5 : Ces désignations valent pour toute la durée de la législature et prendront fin à la date des élections suivantes.

Article 6 : Expédition de la présente résolution sera adressée :

- au Président des intercommunales BEP, BEP- Expansion Economique, BEP- Environnement et BEP- Crématorium
- à chacun des Délégués désignés.

Article 7 : La présente résolution sera publiée par la voie du Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Namur, le 12 novembre 2012

Le Greffier provincial,

Valéry ZUINEN
 Valéry ZUINEN

Le Président,

Luc DELIRE
 Luc DELIRE

Services juridiques

Affaire n°71/12 : Assemblées Générales Extraordinaires du 27 novembre 2012 – Société Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur – BEP Expansion Economique – BEP Environnement et BEP Crématorium – Retrait de la décision du CP du 12/11/12

LE CONSEIL PROVINCIAL

Considérant que la Province est affiliée aux Sociétés Intercommunales Bureau Economique de la Province de Namur, BEP Expansion Economique, BEP Environnement et BEP Crématorium ;

Considérant que la Province a été convoquée aux dites Assemblées Générales Extraordinaires du 27 novembre 2012 par lettre du 24 et 26 octobre 2012, avec communication de l'ordre du jour et de toutes les pièces y relatives ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et en particulier une série de dispositions qui ont été introduites par le décret du 26 avril 2012 ;

Considérant que les Intercommunales BEP, BEP ENVIRONNEMENT, BEP EXPANSION et BEP CRÉMATORIUM sont tenues de se conformer au Code de la Démocratie Locale et à ses adaptations ;

Considérant qu'une série de modifications statutaires inscrites aux ordres du jour des Assemblées générales du 27 novembre 2012 des intercommunales susvisées visent cet objectif d'être conforme à la législation ;

Considérant par ailleurs le fait que les Intercommunales BEP ENVIRONNEMENT et BEP EXPANSION se sont retirées du fonds social de l'Intercommunale BEP et ne sont dès lors plus associées du BEP, et ce, afin que le BEP se conforme à la jurisprudence « in house » dans ses relations avec ses associés communaux et provinciaux ; qu'en conséquence, les statuts du BEP doivent être revus en ce qui concerne la composition de son Conseil d'Administration, où il n'y a plus de raison de désigner des représentants des Intercommunales BEP ENVIRONNEMENT et BEP EXPANSION ;

Considérant que ces projets de modification ont été soumis à l'ensemble des associés, en ce compris la Province de Namur, comme le prévoit le Code de la Démocratie Locale ;

Considérant qu'en vertu du Code de la Démocratie Locale et des statuts du BEP, les modifications statutaires des intercommunales doivent être adoptées à une majorité des deux tiers des voix exprimées des délégués présents à l'AG, et en ce qui concerne le BEP, à la majorité des deux tiers également des votes émis par l'associé provincial majoritaire ;

Considérant que, par sa délibération du 12 novembre relative à l'Affaire 139/12, pour les points 1 à 4 visant les Assemblées générales extraordinaires des intercommunales susvisées, le Conseil provincial a approuvé lesdites modifications statutaires ; que sur 33 membres présents, 20 se sont exprimés pour et 13 se sont exprimés contre ; qu'en conséquence, les modifications statutaires ont recueilli une majorité inférieure aux deux tiers requis par les statuts des intercommunales ;

Considérant que le Code de la Démocratie Locale dispose à son article 1523-12 §1^{er}, al. 1, que « les délégués... de chaque Province rapportent à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil » ; qu'en conséquence, compte tenu de la délibération du Conseil provincial du 12 novembre, les délégués de la Province seront tenus de rapporter une décision favorable, mais prise à une majorité insuffisante pour qu'elle puisse être adoptée par l'AG du BEP ;

Considérant que cette question peut être réglée si le Conseil provincial décide de retirer l'acte adopté le 12 novembre 2012, pour la seule partie relative aux Assemblées générales extraordinaires des intercommunales susvisées, en retirant la délibération relative aux points 1 à 4 de l'affaire 139/12.

DECIDE :

- Article 1 : De retirer la décision prise en sa séance du 12 novembre 2012 relativement aux points 1 à 4 de l'affaire 139/12 étant entendu que les points 5 à 16 de la même affaire ne sont pas visés par ce retrait d'acte.
- Article 2 : Expédition de la présente résolution sera adressée :
- au Président des intercommunales BEP, BEP-Expansion Economique, BEP-Environnement et BEP-Crématorium. Cette expédition sera accompagnée des précisions nécessaires concernant le scrutin relatif à la présente résolution ;
 - aux Représentants des quatre Assemblées générales, à charge pour ces derniers de rapporter cette résolution telle quelle

Article 3 : La présente résolution sera publiée par la voie du Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

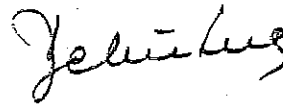
Namur, le 26 novembre 2012

Le Greffier provincial,



Valéry ZUINEN

Le Président,



Luc DELIRE

Services juridiques

Affaire n° 175/12 : Assemblées Générales Extraordinaire du 27 novembre 2012 – Société Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur – BEP Expansion Economique – BEP Environnement et BEP Crématorium

LE CONSEIL PROVINCIAL

Considérant que la Province est affiliée aux Sociétés Intercommunales Bureau Economique de la Province de Namur, BEP Expansion Economique, BEP Environnement et BEP Crématorium ;

Considérant que la Province a été convoquée aux dites Assemblées Générales Extraordinaires du 27 novembre 2012 par lettre du 24 et 26 octobre 2012, avec communication de l'ordre du jour et de toutes les pièces y relatives ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et en particulier une série de dispositions qui ont été introduites par le décret du 26 avril 2012 ;

Considérant que les Intercommunales BEP, BEP ENVIRONNEMENT, BEP EXPANSION et BEP CREMATORIUM sont tenues de se conformer au Code de la Démocratie Locale et à ses adaptations ;

Considérant qu'une série de modifications statutaires inscrites aux ordres du jour des Assemblées générales du 27 novembre 2012 des intercommunales susvisées visent cet objectif d'être conforme à la législation ;

Considérant par ailleurs le fait que les Intercommunales BEP ENVIRONNEMENT et BEP EXPANSION se sont retirées du fonds social de l'Intercommunale BEP et ne sont dès lors plus associées du BEP, et ce, afin que le BEP se conforme à la jurisprudence « in house » dans ses relations avec ses associés communaux et provinciaux ; qu'en conséquence, les statuts du BEP doivent être revus en ce qui concerne la composition de son Conseil d'Administration, où il n'y a plus de raison de désigner des représentants des Intercommunales BEP ENVIRONNEMENT et BEP EXPANSION ;

Considérant que ces projets de modification ont été soumis à l'ensemble des associés, en ce compris la Province de Namur, comme le prévoit le Code de la Démocratie Locale ;

Considérant qu'en vertu du Code de la Démocratie Locale et des statuts du BEP, les modifications statutaires des intercommunales doivent être adoptées à une majorité des deux tiers des voix exprimées par les délégués présents à l'AG, et en ce qui concerne le BEP, à la majorité des deux tiers également des votes émis par l'associé provincial majoritaire ;

Considérant que, par sa délibération du 12 novembre relative à l'Affaire 139/12, pour les points 1 à 4 visant les Assemblées générales extraordinaires des intercommunales susvisées, le Conseil provincial a approuvé lesdites modifications statutaires ; que sur 33 membres présents, 20 se sont exprimés pour et 13 se sont exprimés contre ; qu'en conséquence, les modifications statutaires ont recueilli une majorité inférieure aux deux tiers requis par les statuts des intercommunales ;

Considérant que le Code de la Démocratie Locale dispose à son article 1523-12 §1^{er}, al. 1, que « les délégués... de chaque Province rapportent à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil » ; qu'en conséquence, compte tenu de la délibération du Conseil provincial du 12 novembre, les délégués de la Province auraient été tenus de rapporter une décision favorable mais prise à une majorité insuffisante pour qu'elle puisse être adoptée par l'AG du BEP ;

Attendu qu'en séance de ce jour, le Conseil provincial a décidé de retirer l'acte adopté le 12 novembre 2012 (affaire 139/12), pour la seule partie relative aux Assemblées générales extraordinaires des intercommunales susvisées, points 1 à 4 de ladite affaire.

DECIDE :

Article 1 : Les modifications statutaires destinées à la mise en conformité avec le nouveau décret du 26 avril 2012 du CDLD de l'intercommunale BEP sont approuvées.

Article 2 : Les modifications statutaires destinées à la mise en conformité avec le nouveau décret du 26 avril 2012 du CDLD de l'intercommunale BEP-Expansion économique sont approuvées.

Article 3 : Les modifications statutaires destinées à la mise en conformité avec le nouveau décret du 26 avril 2012 du CDLD de l'intercommunale BEP-Environnement sont approuvées.

Article 4 : Les modifications statutaires destinées à la mise en conformité avec le nouveau décret du 26 avril 2012 du CDLD de l'intercommunale BEP-Crématorium sont approuvées.

Article 5 : Expédition de la présente résolution sera adressée

- au Président des intercommunales BEP, BEP-Expansion Economique, BEP-Environnement et BEP-Crématorium. Cette expédition sera accompagnée des précisions nécessaires concernant le scrutin relatif à la présente résolution ;

- aux Représentants des quatre Assemblées générales, à charge pour ces derniers de rapporter cette résolution telle quelle.

Article 6 : La présente résolution sera publiée par la voie du Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

Namur, le 26 novembre 2012

Le Greffier provincial,



Valéry ZUINEN

Le Président,



Luc DELIRE

N° 48 .- PARTICIPATIONS PROVINCIALES :

- Contrat de gestion avec l'asbl «Service de Prévention et de Médecine du Travail des Communautés Française et Germanophone de Belgique - SPMT»
- Avenant à la convention du 29.10.2004 entre la Province de Namur et l'Intercommunale IMAJE relative à la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) à Saint-Servais
(Résolutions du Conseil provincial du 22.06.2012)

PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires Sociales et
Sanitaires
rue Martine Bourtonbourt 2
5000 NAMUR

LE CONSEIL PROVINCIAL,

N/Réf. : PG/JFG/sp/1.1/11009

Affaire n° 94/12 : **Contrat de gestion avec l'Asbl « Service de Prévention et de Médecine du Travail des Communautés Française et Germanophone de Belgique - SPMT ».**

VU les articles L 2223-13 et - 15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU les articles L3331-1 à 9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'octroi et au contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces ;

VU la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations telle que modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

VU la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction Publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

ATTENDU que la Province de Namur est membre de ladite asbl ;

ATTENDU que la Province de Namur souhaite par ce contrat confirmer son soutien aux projets développés par l'asbl précitée dans le cadre des missions qui lui sont dévolues ;

VU l'avis de sa 1ère Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le contrat de gestion entre la Province de Namur et l'asbl « S.P.M.T. » avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

Article 2 : expédition de la présente résolution sera adressée à l'asbl « S.P.M.T. ».

Article 3 : la présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

Le Greffier Provincial,
V. LUINEN.

Namur, le 22 juin 2012

Le Président,
C. BULTOT.

Pour expédition conforme
Valéry LUINEN,
Greffier Provincial



CONTRAT DE GESTION

VU les articles L 2223-12 à 15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU les articles L 3331-1 à 9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatifs à l'octroi et au contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces ;

VU la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations telle que modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

VU la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Entre les soussignés,

D'une part, la Province de Namur représentée par le Collège Provincial de son Conseil provincial en la personne de Monsieur Dominique **NOTTE**, Député-Président, et de Monsieur Valéry **ZUINEN**, Greffier provincial, ci-après dénommée « La Province ».

Et d'autre part, l'asbl Service de Prévention et de Médecine du Travail des communautés française et germanophone de Belgique, en abrégé « SPMT » dont le siège social est établi au Quai Orban 32/34 à 4020 Liège et valablement représentée par Monsieur Claude **EMONTS**, Président, et Jean **MARDAGA**, Directeur général ci-après dénommée « l'Association ».

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'Association s'engage à remplir les tâches de service public suivantes en conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2006-2012.

Mission : service externe de protection et de prévention au travail. Les indicateurs d'exécution des missions sont détaillés en annexe 1 du présent contrat.

Article 2 : La Province décide annuellement des moyens à accorder à l'association en vue de lui permettre d'exécuter les tâches de service public à l'article 1^{er} du présent contrat.

Article 3 Outre son obligation en matière de visibilité provinciale sur tous les supports de communication (folder promotionnel, site Internet, ...) et l'apposition ostensible dans ses locaux de sa collaboration avec l'Institution provinciale, l'Association est tenue de prendre contact pour chaque événement avec le Service provincial de Promotion et de Relations Publiques afin de déterminer d'un commun accord, la visibilité adéquate à installer sur le ou les sites.

Article 4 : le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé sur proposition de la Province.

Article 5 : Chaque année, au plus tard le 15 mai, l'Association transmet à la Province, sur base des indicateurs détaillés en annexe 1, un rapport d'exécution, relatif à l'exercice précédent, des tâches énumérées à l'article 1^{er} ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses comptes et bilans et rapport d'activités de l'exercice précédent et son projet de budget pour l'exercice à venir.

Article 6 §1 Le Collège provincial est saisi du rapport d'exécution et de la note d'intention visés à l'article 5. Un projet d'évaluation établi par l'Administration provinciale y est joint.

Le Collège provincial établit le rapport d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel.

Le rapport d'évaluation arrêté par le Collège provincial est transmis en même temps, pour information, à l'Association qui peut déposer une note d'observations à l'intention du Conseil provincial.

Le rapport d'évaluation vérifié par le Conseil provincial est notifié à l'Association.

§2 A l'occasion du rapport d'évaluation, la Province et l'Association peuvent décider, de commun accord, d'adapter les tâches telles que visées à l'article 1er. Ces adaptations ne valent que pour le temps restant à courir jusqu'au terme du présent contrat.

§3 A l'occasion du rapport d'évaluation, il est mis fin anticipativement et de plein droit au présent contrat si les conditions visées aux articles L 2223-13 ou L 2223-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ne sont plus remplies.

§4 En cas de projet d'évaluation négatif établi par le Collège Provincial, l'Association est invitée à se faire représenter lors d'un examen du projet par la Commission ad hoc du Conseil Provincial.

§5 La troisième année, le rapport d'évaluation est transmis à l'Association s'il échet, avec un nouveau projet de contrat de gestion.

Article 7 : Conformément à l'article L 2212-33 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'Association ouvre à chaque Conseiller provincial le droit de consulter ses budgets, comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, au siège de l'Association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le Conseiller provincial auprès du Président de l'Association.

Article 8 : Conformément à l'article L 2212-34 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, chaque Conseiller provincial a le droit de visiter les services de l'Association.

Il adresse sa demande précise par écrit au Président de l'Association qui lui fixe rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit. Le Président peut grouper les demandes de visites des Conseillers.

Article 9 : Le présent contrat pourra à tout moment être résilié par la Province de Namur moyennant préavis de trois mois donné par lettre recommandée à la poste dans l'hypothèse où l'association ne respecterait pas ses obligations dans le cadre des articles L 3331-1 à 9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatifs à l'octroi et au contrôle des subventions octroyées par les communes et les provinces.

Article 10 : Le présent contrat sort ses effets le 1^{er} janvier 2012. Il est publié dans le Bulletin provincial et conformément aux dispositions reprises dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en son article L 2213-2, le présent contrat sera consultable en ligne à partir du site Internet de la Province de Namur.

Fait en double exemplaire à Namur, le 22 juin 2012

Pour la Province de Namur,

Pour le SPMT,

Le Greffier provincial,

Le Député-Président,

Le Directeur Général,

Le Président,


V. ZUINEN.


D. NOTTE.


J. MARDAGA.


C. EMONTS

CONTRAT DE GESTION

Entre la PROVINCE DE NAMUR et le SERVICE DE PREVENTION ET DE MEDECINE
DU TRAVAIL DES COMMUNAUTES FRANCAISE ET GERMANOPHONE DE
BELGIQUE « SPMT ».

ANNEXE 1.

Evaluation du rapport annuel d'activités de l'Association « SPMT » reprenant notamment les critères suivants :

- le nombre et les types d'examens médicaux réalisés
- l'inventaire des actes techniques complémentaires réalisés
- l'inventaire des prestations réalisées dans le cadre de la gestion des risques.

PROVINCE DE NAMUR
Direction des Affaires et Sociales Sanitaires
rue Martine Bourtonbourt 2
5000 NAMUR

LE CONSEIL PROVINCIAL,

N/Réf. : JFG/sp/1.1/10819.

Affaire n°98/12 : Avenant à la convention du 29 octobre 2004 entre la Province de Namur et l'Intercommunale IMAJE relative à la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) à Saint-Servais.

VU l'article L 2212-32 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation précisant que le Conseil Provincial règle tout ce qui est d'intérêt provincial;

VU l'approbation par le Conseil Provincial, le 29 octobre 2004, de la convention liant la Province de Namur à l'Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants, relative à la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance dont les locaux sont situés rue Docteur Haibe, 2 à Saint-Servais ;

CONSIDERANT qu'il convient de préciser dans la convention que la Province de Namur s'engage à payer à IMAJE, une somme forfaitaire par jour et par enfant issu d'une famille d'agents provinciaux dont l'indexation du barème applicable à l'ensemble des affiliés sera voté annuellement lors de l'Assemblée Générale de IMAJE de décembre, pour le barème applicable au 1^{er} janvier suivant ;

VU les remarques du Service Juridique ;

VU l'avis de sa première Commission ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver la signature d'un avenant à la convention du 29 octobre 2004 entre la Province de Namur et l'Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants-IMAJE, suivant le modèle ci-après :

« Avenant à la convention du 29 octobre 2004 entre la Province de Namur et l'Intercommunale IMAJE relative à la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) de Saint-Servais »

Entre d'une part, la Province de Namur, représentée par le Député-Président du Collège Provincial et par le Greffier provincial, ci-après dénommé la Province

Et d'autre part, la Société Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants dont le siège social est sis rue Albert 1^{er}, 9 à 5380 Fernélmont, représentée par son Président f.f. et sa Secrétaire générale, ci-après dénommée l'Intercommunale.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : L'article 3 de la convention du 29 octobre 2004 est remplacé par l'article suivant :

« **Article 3** : La Province s'engage à payer à l'Intercommunale une participation financière pour chaque jour, entier ou entamé, de présence d'un enfant issu d'une famille d'agents provinciaux.

Cette participation est fixée à partir du 1^{er} avril 2010 à 6,11 €. A partir du 1^{er} janvier 2011, elle est fixée à 7 €.

Cette participation financière de 7 € sera indexée une fois par an sur base du barème voté à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale se tenant au mois de décembre. Sauf si l'assemblée générale en décide autrement, cette indexation entre en vigueur le premier jour du mois qui suit la notification de la Province du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale qui l'a décidée »

Article 2 : Les articles suivants sont insérés dans la convention du 29 octobre 2004 :

« **Article 7** : l'indexation du barème applicable à l'ensemble affiliés devra figurer dans l'ordre du jour des points soumis à l'Assemblée Générale de IMAJE »

« **Article 8** : L'Intercommunale adresse à la Province une facture mensuelle reprenant le détail et le récapitulatif de participations financières. Cette facture comporte, le cas échéant en annexe, un tableau de contrôle aisé mentionnant au moins : les nom, prénom et adresse de chaque enfant gardé, les jours et le temps de présente.

Les procès-verbaux des Assemblées Générale de l'Intercommunale devront systématiquement accompagner la demande de liquidation de factures introduite à la Province ».

Article 3 : Le présent avenant entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Fait à, le, en autant d'exemplaires que de parties.

Pour l'Intercommunale,
Le Président ff,
S. COLLIGNON.

La Secrétaire Générale,
M. TONON.

Pour la Province de Namur,
Le Greffier provincial,
V. ZUINEN.

Le Député-Président,
D. NOTTE.

Article 2 : Expédition de la présente résolution sera adressée à la Présidente et à la Secrétaire Générale de l'Intercommunale ainsi qu'aux mandataires que la Province a désigné pour la représenter au sein des organes de l'Intercommunale.

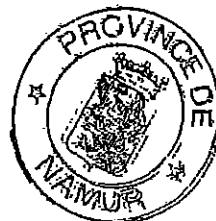
Article 3 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Le Greffier provincial,
V. ZUINEN.

Namur, le 22 juin 2012

Le Président,
Cl. BULTOT.

Pour expédition conforme
Valéry ZUINEN,
Greffier Provincial



**Avenant à la convention du 29 octobre 2004 entre la Province de Namur et
l'Intercommunale IMAJE relative à la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance
(MCAE) de Saint-Servais.**

Entre d'une part, la Province de Namur, représentée par le Député-Président du Collège Provincial et par le Greffier provincial, ci-après dénommé la Province

Et d'autre part, la Société Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants dont le siège social est sis rue Albert 1^{er}, 9 à 5380 Fernelmont, représentée par ses Présidente et Secrétaire générale, ci-après dénommée l'Intercommunale.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : L'article 3 de la convention du 29 octobre 2004 est remplacé par l'article suivant :

« **Article 3** : La Province s'engage à payer à l'Intercommunale une participation financière pour chaque jour, entier ou entamé, de présence d'un enfant issu d'une famille d'agents provinciaux.
Cette participation est fixée à partir du 1^{er} avril 2010 à 6,11 €. A partir du 1^{er} janvier 2011, elle est fixée à 7 €.

Cette participation financière de 7 € sera indexée une fois par an sur base du barème voté à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale se tenant au mois de décembre. Sauf si l'assemblée générale en décide autrement, cette indexation entre en vigueur le premier jour du mois qui suit la notification de la Province du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale qui l'a décidée »

Article 2 : Les articles suivants sont insérés dans la convention du 29 octobre 2004 :

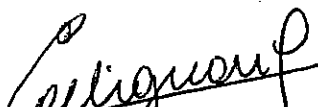
« **Article 7** : l'indexation du barème applicable à l'ensemble affiliés devra figurer dans l'ordre du jour des points soumis à l'Assemblée Générale de IMAJE »

« **Article 8** : L'Intercommunale adresse à la Province une facture mensuelle reprenant le détail et le récapitulatif de participations financières. Cette facture comporte, le cas échéant en annexe, un tableau de contrôle aisé mentionnant au moins : les nom, prénom et adresse de chaque enfant gardé, les jours et le temps de présente. Les procès-verbaux des Assemblées Générale de l'Intercommunale devront systématiquement accompagner la demande de liquidation de factures introduite à la Province ».

Article 3 : Le présent avenant entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Fait à Namur, le 22 juin 2012, en autant d'exemplaires que de parties.

Pour l'Intercommunale,


Le Président f.f.
S COLLIGNON.


La Secrétaire Générale,
M. TONON.

Pour la Province de Namur



Le Greffier provincial,
V. ZUINEN.


Le Député-Président.
M. NOTTE.

N° 49 .- PATRIMOINE PROVINCIAL :

- Maison de la culture - Donation de la bibliothèque et du fonds d'archives de l'artiste Charlotte MARCHAL

(Résolution du Conseil provincial du 12.11.2012)

Affaire n° 135/12 : Maison de la Culture – Donation de la bibliothèque et du fonds d'archives de l'artiste Charlotte MARCHAL.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

ATTENDU QUE la famille de la sculptrice Charlotte MARCHAL souhaite céder à la Province de Namur la bibliothèque et le fonds d'archives de la défunte et ce, pour sa Salle de lecture et documentation à orientation artistique ;

ATTENDU QUE cette donation se fait à titre gracieux, la seule contrainte pour la Province de Namur est qu'apparaisse le nom de l'artiste ;

VU l'avis du Service de la Culture, considérant l'intérêt de ce fonds personnel et la réelle valeur ajoutée qu'il pourrait apporter à un centre de documentation en éclairant sur les sources d'inspiration et les processus de création de Charlotte MARCHAL et des sculpteurs en général (travaux de chercheurs, mémoires d'étudiants...);

VU la proposition du Collège provincial du 04 octobre 2012 d'accepter ce don ;

VU l'article L 2222-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU l'avis de la 2ème commission ;

DECIDE :

Article 1^{er} : d'accepter le don de la bibliothèque et du fond d'archive de Madame Charlotte MARCHAL, fait à la Province de Namur par sa famille.

Article 2 : La Province de Namur, comme souhaité par la famille de l'artiste, s'engage à faire apparaître le nom de Madame Charlotte MARCHAL lors de la présentation de la collection au public.

Article 3 : La présente résolution sera publiée par la voie du Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

Namur, le 12 novembre 2012

Le Greffier Provincial
s) Valéry ZUINEN

Le Président
s) Luc DELIRE

Pour expédition conforme,
Le Greffier Provincial,

Valéry ZUINEN



N° 50 .- PERSONNEL PROVINCIAL :

- Statut organique des agents provinciaux :
 - Modification d'accès au grade de Chef de bureau spécifique
 - Modification d'accès au grade de Premier attaché spécifique (classe 1)
 - Modification de certaines conditions d'accès aux grades hiérarchiques et adaptation du régime disciplinaire

- Révision partielle des cadres provinciaux
 - (Résolutions du Conseil provincial du 22.06.2012)
 - (Arrêtés d'approbation de la Région Wallonne du 12.09.2012)

- Statut pécuniaire applicable au personnel provincial non enseignant
 - Réduction de la carrière professionnelle dans le cadre des mesures d'aménagement de fin de carrière - Abrogation
 - (Résolution du Conseil provincial du 06.07.2012)
 - (Arrêté d'approbation de la Région Wallonne du 12.09.2012)

Affaire n°62/12 - STATUT ORGANIQUE DES AGENTS PROVINCIAUX -
Modification d'accès au grade de Chef de bureau spécifique

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu l'article L2212-32.§5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu sa résolution du 24 juin 1996, approuvée par arrêté ministériel du 16 septembre 1996, telle qu'elle a été modifiée, fixant le statut organique des agents provinciaux et ses annexes, notamment les conditions générales et particulières d'accès aux emplois provinciaux et les règles de l'évolution de carrière barémique ;

Attendu que lors de la dernière révision du cadre du 26 mars 2010, l'Administration de l'Action sociale, de la santé et du logement a notamment été réorganisée en 4 pôles : le pôle des affaires sociales et sanitaires, le pôle santé publique, le pôle logement et habitat et le pôle observation ;

Considérant qu'au sein des pôles "Santé publique" et "Affaires sociales et sanitaires", des départements sont créés et regroupent des activités et des services rendus de même nature tout en visant un objectif commun ;

Considérant que les principes fonctionnels de cette réorganisation s'articulent autour de ces pôles de compétences et permettent de donner corps aux notions de pluridisciplinarité, et de transversalité et de coopération entre services ;

Vu que la Direction des Affaires sociales et sanitaires comprend 4 départements : l'Aide sociale à l'enfance et à la famille, l'Espace seniors, Solidarités sociales, le Réseau socio-sanitaires ;

Considérant qu'afin de respecter le principe de transversalité, il est impératif de créer au cadre de la DASS un poste de "coordonnateur inter-projets" qui assurera une gestion transversale de tous les dispositifs de concertation externe mis en oeuvre au sein des départements et ainsi permettre une cohérence des programmes d'actions de soutien aux communes et/ou associations partenaire ;

Considérant que les missions de cet agent seraient définies comme suit : la communication interne en insistant sur la qualité de la transversalité de toutes les tâches des agents des 4 départements, la récolte et structuration de l'information externe utile à tous, la participation au comité de direction, l'animation des différentes plates-formes, la gestion du programme de formation du secteur, et la valorisation des suggestions interdisciplinaires ;

Considérant que l'agent devra posséder le profil suivant : avoir une expertise et expérience en matière de travail en réseau, la connaissance du secteur "médico-social", une aptitude aux contacts humains et à l'animation de réunions ainsi que la bonne maîtrise de l'outil informatique ;

Vu les spécificités des missions à accomplir, il serait proposé de lancer un appel à projet en interne en y précisant le profil de fonction ;

Que le candidat présenterait son projet devant un jury composé d'experts internes et externes à l'institution provinciale ;

Considérant que cet emploi serait accessible par mobilité aux agents qui possèdent déjà le grade de chef de bureau spécifique et par promotion aux agents rétribués par le barème C3 ou C4 et ce dans le respect des conditions d'évaluation et d'ancienneté ;

Qu'il conviendrait que cet agent soit sur le même pied d'égalité que les responsables des différents départements qui ont tous le grade de chef de bureau administratif mais également puisse avoir un lien hiérarchique direct avec la Direction de la DASS ;

Attendu qu'actuellement, les conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux prévoient que le grade de chef de bureau spécifique est accessible notamment par promotion: si le candidat est titulaire d'un grade rétribué par le barème B1, B2, B3 ou B4 en rapport avec la fonction à exercer; s'il a obtenu lors de la dernière évaluation au moins la mention satisfaisante; s'il a acquis une formation spécifique à la fonction à exercer; s'il compte une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans une échelle relevant du niveau B; et s'il satisfait à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial ;

Qu' il conviendrait d'ouvrir également au "coordonnateur inter-projets" de la Direction des Affaires sociales et sanitaires l'accès par promotion au grade de chef de bureau spécifique au titulaire d'un grade rétribué par le barème C3 ou C4 et ce dans le respect des conditions d'évaluation et d'ancienneté requises dans les conditions générales en satisfaisant à un examen qui consisterait en la présentation d'un appel à projet en relation avec les spécificités des missions exercées par le « coordonnateur inter-projets » ;

VU la proposition du Collège provincial ;

VU le protocole du 13 juin 2012 contenant les conclusions de la négociation avec les organisations syndicales représentatives menée au sein du comité particulier de négociation ;

VU l'avis de sa 3^{ème} Commission ;

ARRETE :

Article 1^{er}. – L'annexe 4 de la résolution du 24 juin 1996, et plus particulièrement les conditions particulières éventuelles d'accès par promotion au grade de Chef de bureau spécifique sont créées comme suit :

En ce qui concerne la fonction de Chef de bureau spécifique (« coordonnateur inter-projets ») de la Direction des Affaires Sociales et Sanitaires, l'accès par promotion est élargi aux titulaires d'un grade rétribué par le barème C3 ou C4 et ce dans le respect des conditions d'évaluation et d'ancienneté requises dans les conditions générales en satisfaisant à un examen qui consiste en une présentation d'un appel à projet en relation avec les spécificités des missions exercées par le « coordonnateur inter-projets ».

Article 2. – La présente résolution produit ses effets le premier jour du mois qui suit celui de son approbation ou celui au cours duquel vient à expiration le délai imparti à l'autorité de tutelle pour statuer.

Namur, le 22 juin 2012

Le Greffier provincial,
(s) Valéry ZUINEN

Le Président,
(s) C. BULTOT

*Sont la présente résolution et l'arrêté
ministériel d'approuvant insérés au
Bulletin provincial.*

Namur le 28 septembre 2012

Le greffier provincial,

V. ZUINEN



REGION WALLONNE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTÉ

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS
LOCAUX

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

050201/07/FPL-2386/CLJ260712/P.NAMUR-2012-0905/AM2/jud

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980, notamment l'article 7, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, confirmé par le décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, sous l'intitulé "Code de la démocratie locale et de la décentralisation" tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu la circulaire du 27 mai 1994 relative aux Principes généraux applicables à la Fonction publique locale et provinciale ;

Vu le protocole d'accord partiel signé avec les organisations syndicales représentatives en date du 13 juin 2012 ;

Vu la résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Statut organique des agents provinciaux – Modification des conditions d'accès au grade de Chef de bureau spécifique (Affaire n°62/12)» ;

Considérant que par cette résolution, le Conseil provincial de Namur décide qu'en ce qui concerne la fonction de Chef de bureau spécifique (coordinateur inter-projets) de la Direction des Affaires sociales et Sanitaires, l'accès par promotion est élargi aux titulaires d'un grade rétribué par le barème C3 ou C4 et ce dans le respect des conditions d'évaluation et d'ancienneté requises dans les conditions générales en satisfaisant à un examen qui consiste en une présentation d'un appel à projet en relation avec les spécificités des missions exercées par le « coordinateur inter-projets » ;

Considérant qu'en vertu des Principes généraux susmentionnés, l'accès au grade de chef de bureau spécifique est uniquement accessible aux titulaires des échelles B1, B2, B3 ou B4.

Considérant que dans le cas d'espèce, l'autorité provinciale propose un élargissement aux échelles C3 et C4 (chef de service administratif) ;

Considérant que cette dérogation est admissible en raison du fait, d'une part, qu'il s'agit de pourvoir à une fonction tout à fait particulière, à savoir celle de « coordinateur inter-projets » et que, d'autre part cette extension est dûment motivée par l'autorité provinciale ;

Considérant que la résolution dont question du 06 juillet 2012 ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Statut organique des agents provinciaux – Modification des conditions d'accès au grade de Chef de bureau spécifique (Affaire n°62/12)» **est approuvée.**

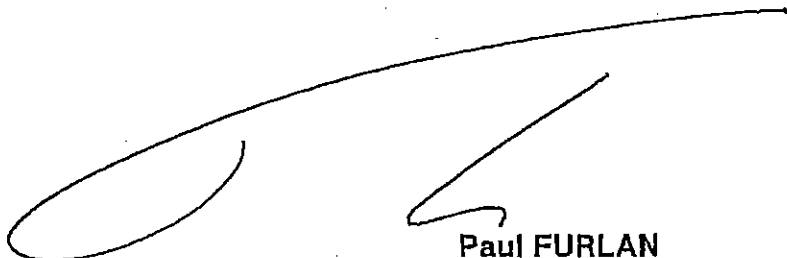
Art. 2 : Mention du présent arrêté sera portée au registre des résolutions du Conseil provincial de Namur en marge de l'acte concerné.

Art. 3 : Le présent arrêté est notifié :

-au Président du Collège provincial de Namur
Palais provincial
Place Saint-Aubain, 2

5000 NAMUR

Namur, le 12 SEP. 2012



Paul FURLAN



Pour copie conforme :
: Fonctionnaire délégué



Affaire n°61/12 - STATUT ORGANIQUE DES AGENTS PROVINCIAUX
Modification d'accès au grade de Premier attaché spécifique (classe 1)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu l'article L2212-32.§5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu sa résolution du 24 juin 1996, approuvée par arrêté ministériel du 16 septembre 1996, telle qu'elle a été modifiée, fixant le statut organique des agents provinciaux et ses annexes, notamment les conditions générales et particulières d'accès aux emplois provinciaux et les règles de l'évolution de carrière barémique ;

Attendu que lors de la dernière révision du cadre du 26 mars 2010, le fonctionnement du Service de l'Informatique et des Télécommunications a été réorganisé par cellule à savoir : une cellule administrative (gestion du service et réception des demandes d'assistance), une cellule système (gestion des systèmes informatiques), une cellule réseaux et télécoms (fonctionnement du réseau en ce compris la téléphonie), une cellule développement (applications, bases de données et sites Web) et une cellule formation des utilisateurs ;

Considérant qu'un emploi de Premier attaché spécifique (classe 1) permettrait d'instaurer une ligne hiérarchique entre le poste de Directeur et les 4 postes d'attachés spécifiques prévus au cadre pour gérer les 4 secteurs informatiques à savoir la cellule système, la cellule réseaux et télécoms, la cellule développement et la cellule formation des utilisateurs ;

Attendu qu'actuellement, l'emploi de Premier attaché spécifique (classe 1) est uniquement accessible par recrutement au titulaire d'un diplôme universitaire au grade d'ingénieur, docteur, pharmacien ou d'un titre équivalent spécifique à la fonction à exercer ;

Attendu que le tableau d'intégration des grades du personnel technique, annexé à la résolution susvisée du 24 juin 1996, prévoit que le grade de Premier attaché spécifique (classe 1) concerne la fonction d'ingénieur civil et d'ingénieur agronome ;

Considérant qu'il apparaît toutefois que la coordination des différentes cellules du service de l'informatique et des Télécommunications fait appel à des capacités managériales ainsi qu'à une connaissance des réalités de terrain ;

Qu'il conviendrait d'ouvrir également l'accès au grade de Premier attaché spécifique (classe 1) aux titulaires d'un diplôme universitaire au grade d'ingénieur industriel en informatique à condition qu'ils puissent se prévaloir d'une formation complémentaire spécifique à l'exercice de la fonction qui permettra de prendre en

compte les différentes particularités de chaque cellule en vue d'une approche transversale des matières ainsi qu'une expérience en gestion d'équipes ;

VU la proposition du Collège provincial ;

VU le protocole du 13 juin 2012 contenant les conclusions de la négociation avec les organisations syndicales représentatives menée au sein du comité particulier de négociation ;

VU l'avis de sa 3^{ème} Commission ;

ARRETE :

Article 1^{er}. – L'annexe 4 de la résolution du 24 juin 1996, et plus particulièrement les conditions particulières éventuelles d'accès par recrutement au grade de Premier attaché spécifique (classe 1) sont créées comme suit :

En ce qui concerne la fonction de Premier attaché spécifique (classe 1) du Service de l'Informatique et des Télécommunications, l'accès au recrutement est élargi aux titulaires d'un diplôme universitaire au grade d'ingénieur industriel en informatique à condition de se prévaloir d'une formation complémentaire spécifique à l'exercice de la fonction qui permettra de prendre en compte les différentes particularités de chaque cellule en vue d'une approche transversale des matières ainsi qu'une expérience en gestion d'équipes.

Article 2. – La présente résolution produit ses effets le premier jour du mois qui suit celui de son approbation ou celui au cours duquel vient à expiration le délai imparti à l'autorité de tutelle pour statuer.

Namur, le 22 juin 2012

(S) Le Greffier provincial,
Valéry ZUINEN

Le -Président,
(S) C-BULTOT

*Soient la présente résolution et l'arrêté ministériel
d'approuvant insérés au Bulletin provincial.*

Namur, le 29 septembre 2012

Le greffier provincial,

V. ZUINEN



REGION WALLONNE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTÉ**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS
LOCAUX**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

050201/07/FPL-2388/CL/280712/P.NAMUR-2012-0905/AM1/jud

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980, notamment l'article 7, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, confirmé par le décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, sous l'intitulé "Code de la démocratie locale et de la décentralisation" tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu la circulaire du 27 mai 1994 relative aux Principes généraux applicables à la Fonction publique locale et provinciale ;

Vu le protocole d'accord partiel signé avec les organisations syndicales représentatives en date du 13 juin 2012 ;

Vu la résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Statut organique des agents provinciaux – Modification d'accès au grade de Premier attaché spécifique (classe 1) (Affaire n°61/12)» ;

Considérant que par cette résolution, le Conseil provincial de Namur décide qu'en ce qui concerne la fonction de Premier attaché spécifique (classe 1) du Service de l'Informatique et des Télécommunications, l'accès au recrutement est élargi aux titulaires d'un diplôme universitaire au grade d'Ingénieur Industriel en Informatique à condition de se prévaloir d'une formation spécifique à l'exercice de la fonction qui permettra de prendre en compte les différentes particularités de chaque cellule en vue d'une approche transversale des matières ainsi qu'une expérience en matière de gestion d'équipes ;

Considérant qu'en vertu des Principes généraux susmentionnés, l'accès à l'échelle A5 SP de premier attaché spécifique, par recrutement, nécessite un diplôme universitaire spécifique (médecin spécialiste, pharmacien spécialiste,....) ;

Considérant que l'élargissement susvisé moyennant exigence d'une formation spécifique à l'exercice de la fonction respecte la philosophie desdits principes généraux ;

Considérant que la résolution dont question du 06 juillet 2012 ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Statut organique des agents provinciaux – Modification d'accès au grade de Premier attaché spécifique (classe 1) (Affaire n°61/12)» **est approuvée.**

Art. 2 : Mention du présent arrêté sera portée au registre des résolutions du Conseil provincial de Namur en marge de l'acte concerné.

Art. 3 : Le présent arrêté est notifié :

-au Président du Collège provincial de Namur
Palais provincial
Place Saint-Aubain, 2

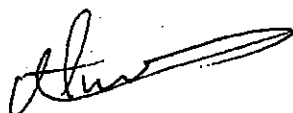
5000 NAMUR

Namur, le 12 SEP. 2012


Paul FURLAN



Pour copie conforme :
Le Fonctionnaire délégué



PROVINCE DE NAMUR
ADMINISTRATION CENTRALE
SERVICE GRH

Affaire n° 63112 - Statut organique des agents provinciaux – Modifications de certaines conditions d'accès aux grades hiérarchiques et adaptation du régime disciplinaire.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU l'article L2212-32.§5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU sa résolution du 24 juin 1996, approuvée par arrêté ministériel du 16 septembre 1996, telle qu'elle a été modifiée, fixant le statut organique des agents provinciaux et ses annexes, notamment les conditions générales et particulières d'accès aux emplois provinciaux et les règles de l'évolution de carrière barémique;

VU sa résolution du 23 novembre 2007 portant diverses modifications du statut organique ;

ATTENDU que l'optimisation de la gestion des ressources humaines est un des éléments-clés du Contrat d'Avenir Provincial dans la mesure où elle en conditionne la réussite des objectifs ;

ATTENDU que la complexité croissante des fonctions de management et leur rôle déterminant dans l'action provinciale impose que leur accès soit désormais élargi et centré sur la compétence et l'expérience dont les candidats peuvent se prévaloir ;

QUE pour les mêmes raisons, la comparaison des titres et mérites des candidats aux dites fonctions doit être affinée au moyen d'une épreuve d'assessment permettant d'évaluer les capacités managériales et de gestion de ces candidats ;

ATTENDU par ailleurs que le grade de Commissaire voyer doit être revalorisé pécuniairement afin d'éviter une pénurie des candidats à ce grade ;

QUE cette revalorisation est d'autant plus justifiée que les études y donnant accès ont été rallongées ;

ATTENDU enfin que la pratique a démontré certaines lacunes du régime disciplinaire tel qu'il est prévu dans le statut organique et qui ne permettent pas de faire face à toutes les situations ;

VU la proposition du Collège provincial ;

VU le protocole conclu en date du 13 juin 2012, contenant les conclusions de la négociation avec les organisations syndicales représentatives menée au sein du comité particulier de négociation ;

VU l'avis de sa 3^{ème} Commission ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- L'annexe 4 de la résolution du 24 juin 1996, telle que modifiée, fixant le statut organique des agents provinciaux est modifiée telle qu'elle est annexée à la présente résolution.

Article 2.- L'article 10 de la résolution du 24 juin 1996 susvisée, est modifié comme suit :

« La promotion à un grade du niveau A est accordée à l'agent qui possède le profil le plus adéquat pour l'exercice de la fonction du grade à conférer, sur base de ses titres et mérites et de son résultat à l'examen ou à l'assessment, pour autant qu'il ait obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante. »

Article 3.- A l'annexe 5.1 de la résolution du 24 juin 1996 susvisée, la modification suivante est apportée :

Les règles de la carrière barémique pour le grade de Commissaire voyer sont calquées sur celles du grade de premier attaché spécifique (classe 1) et non plus sur celle du grade d'attaché spécifique, à condition qu'ils puissent se prévaloir d'une formation complémentaire utile à la fonction considérée.

Article 4.- Les Commissaires voyers en fonction avant l'entrée en vigueur de cette résolution bénéficient, à partir de cette date, de l'échelle A4 sp, avec report de leur ancienneté.

Article 5.- L'article 11 du statut organique tel qu'il est joint à la résolution du 23 novembre 2007 et tel qu'il a été modifié par la résolution du 25 mars 2011 est modifié comme suit :

« Ils ont, vis à vis des autorités, de leurs supérieurs hiérarchiques, de leurs collègues et de l'Institution provinciale, une obligation générale de loyauté qui leur interdit de se livrer à quelque agissement ou divulgation que ce soit qui pourrait nuire aux intérêts de ceux-ci. »

Article 6.- L'article 14, alinéa 2 du statut organique susvisé est complété par la phrase suivante :

« Il doit veiller à faire un usage adéquat de son pouvoir hiérarchique. Cet usage s'apprécie par rapport au critère du bon dirigeant, soucieux du bien être de ses agents et du bon fonctionnement de son service. »

Article 7.- L'article 27, §1er du statut organique susvisé est complété par la sanction disciplinaire de la démission d'office qui en constitue le point 6. La sanction disciplinaire de la révocation en devient le point 7.

Article 8.- Le chapitre suivant est inséré dans le statut organique susvisé.

« Chapitre VIII : De la suspension préventive.

Article 31.- Lorsqu'il fait l'objet de poursuites pénales ou disciplinaires ou d'une mesure de mise en disponibilité par retrait d'emploi dans l'intérêt du service, l'agent peut être suspendu préventivement de ses fonctions si l'intérêt du service le requiert.

Article 32.- En cas de faute grave pour laquelle il y a flagrant délit ou des indices probants, la mesure de suspension peut s'accompagner d'une retenue de traitement, dans les limites fixées par l'article 23 de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération.

Article 33.- La décision de suspendre préventivement un agent dans l'intérêt du service est prise par le Collège provincial après audition de celui-ci, assisté du défenseur de son choix.

Elle est prononcée pour la durée, selon le cas, de la procédure pénale, de la procédure disciplinaire ou de la procédure de mise en disponibilité par retrait d'emploi dans l'intérêt du service sans pouvoir excéder 6 mois, renouvelables en cas de procédure pénale.

Article 34.- Par dérogation aux articles 31 et 33, lorsque le bon fonctionnement du service exige, de toute urgence, que l'agent soit écarté de celui-ci, le Greffier provincial peut suspendre l'agent sur-le-champ, avant l'intentement de toute procédure. L'agent devra toutefois être entendu immédiatement après cette décision.

Cette suspension ne peut être prononcée que pour une durée maximum d'un mois et peut être accompagnée d'une retenue de traitement.

Article 35.- La décision prononçant la suspension préventive est notifiée sans tarder à l'agent, soit par lettre recommandée à la poste, soit par remise en mains propres contre accusé de réception.

Article 36.- Lorsque la suspension préventive est suivie du prononcé de la peine disciplinaire de la suspension, le taux de cette dernière sera réduit à due concurrence de la durée de la première.

Lorsque la suspension préventive est suivie du prononcé de la peine disciplinaire de la retenue de traitement, le taux de cette dernière sera réduit à due concurrence du montant de l'éventuelle retenue de traitement accompagnant la suspension préventive.

Article 9.- Les chapitres VIII à XV du statut organique susvisé sont renumérotés de IX à XVI.

Les articles de ces différents chapitres, numérotés de 31 à 64, sont renumérotés de 37 à 70.

Article 10.- L'alinéa 2 de l'article 4 de la résolution du Conseil provincial du 23 novembre 2007 est modifié comme suit :

« Les dispositions des chapitres III à VI, XI, XII et XV du statut organique des agents provinciaux s'appliquent aux agents contractuels ».

Article 11.- La présente résolution produit ses effets le premier jour du mois qui suit celui de son approbation ou celui au cours duquel vient à expiration le délai imparti à l'autorité de tutelle pour statuer.

Namur, le 22 juin 2012

Le Greffier provincial,
(S) Valéry ZUINEN

Le Président,
(S) C. BULTOT

Sont la présente résolution et l'annexe
ministérielle d'approuvant insérées au
Bulletin provincial.

Namur le 28 septembre 2012

Le Greffier provincial,
V. ZUINEN



Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--|--|--|
| E | Ouvrier Auxiliaire professionnel | <u>Recrutement</u> Sauf pour le personnel affecté au nettoyage, → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| E | Ouvrier non qualifié | <u>Recrutement :</u> → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| E | Auxiliaire d'administration | <u>Recrutement</u> → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Technicien (classe 3) | <u>Recrutement</u> → Etre titulaire d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire et en rapport avec la fonction à exercer OU → Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer ; OU → Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Ouvrier qualifié | <u>Recrutement</u> → Etre titulaire d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I ou après avoir suivi les cours C.T.S.I ou à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire et en rapport avec la fonction à exercer OU → Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer OU → Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial <u>Promotion</u> → Etre titulaire d'un grade d'ouvrier de niveau E; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins dans le niveau E à titre définitif; → Satisfaire à un examen d'accession au niveau D organisé par le Collège provincial | Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie adéquate selon le cas <u>lorsque la fonction à exercer comporte la conduite de véhicules automobiles.</u> |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--------------------------------|---|---|
| D | Ouvrier (classe 2) | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme du niveau de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer OU → Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et en rapport avec la fonction à exercer OU → Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon correspondant au niveau de l'enseignement secondaire supérieur et en rapport avec la fonction à exercer ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial</p> | <p>Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie adéquate <u>lorsque la fonction comporte la conduite de véhicules automobiles</u></p> |
| D | Agent technique | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme d'école ou de cours techniques secondaires supérieurs en rapport avec la fonction à exercer ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade de technicien (classe 3);</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D1, D2 ou D3.</p> <p>→ Satisfaire à un examen de promotion organisé par le Collège provincial.</p> | |
| D | Agent technique en chef | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement technique supérieur de type court OU d'un diplôme équivalent;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial</p> <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade d'agent technique et bénéficier du barème D8;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D8;</p> <p>→ Satisfaire à un examen de promotion organisé par le Collège provincial.</p> | <p>Etre titulaire du diplôme de géomètre expert immobilier <u>lorsque la fonction à exercer est celle de géomètre</u></p> |
| D | Agent technique en audiovisuel | <p>Recrutement :</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme du niveau secondaire supérieur en rapport direct avec la fonction à exercer ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--|---|--------------------------------------|
| D | Agent technique en chef en audiovisuel | <p>Recrutement : → Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur technique OU artistique en rapport direct avec la fonction à exercer ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> <p>Promotion : → Etre titulaire du grade d'agent technique en audiovisuel et bénéficier du barème D8. → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante. → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans le barème D8. → Satisfaire à un examen de promotion organisé par le Collège provincial.</p> | |
| D | Employé d'administration (classe 3) | <p>Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire OU → Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer ; OU → Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial</p> <p>Promotion : → Etre titulaire d'un grade administratif du niveau E; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle E1, E2 ou E3 → Satisfaire à un examen d'accession au niveau D organisé par le Collège provincial</p> | |
| D | Employé d'administration (classe 2) | <p>Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur OU → Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et en rapport avec la fonction à exercer OU → Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon correspondant au niveau de l'enseignement secondaire supérieur et en rapport avec la fonction à exercer ;</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|---|---|---|
| D | Employé d'administration (classe 2 bis) | Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Employé en animation (classe 2) | Recrutement : → Etre titulaire d'un diplôme de classe 2; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Employé en animation (classe 2 bis) | Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Auxiliaire de bibliothèque | Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de classe 3 ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial. Promotion → Etre titulaire d'un grade d'ouvrier, d'auxiliaire professionnel ou d'auxiliaire d'administration; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante ; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle E1, E2 ou E3; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie adéquate selon le cas lorsque la fonction comporte la conduite de véhicules automobiles Etre titulaire du titre de relieur dispensé par un établissement agréé lorsqu'il s'agit de la fonction de relieur à la Bibliothèque du Service provincial de la Culture |
| D | Employé de bibliothèque (classe 3) | Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de classe 3; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial. Promotion → Etre titulaire d'un grade d'ouvrier, d'auxiliaire professionnel ou d'auxiliaire d'administration; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante ; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle E1, E2 ou E3; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Employé de bibliothèque (classe 2) | Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de classe 2; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Employé de bibliothèque (classe 2 bis) | Recrutement → Etre titulaire d'un graduat de bibliothécaire documentaliste; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|---------------------------------|--|---|
| D | Puéricultrice Aide sanitaire | <u>Recrutement</u> → Etre titulaire soit du brevet de puéricultrice, soit d'un diplôme de l'enseignement professionnel secondaire supérieur (section aide familiale et sanitaire ou section aide sanitaire); → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Assistant en soins hospitaliers | <u>Recrutement</u> → Etre titulaire du diplôme de l'enseignement professionnel secondaire supérieur (section assistant en soins hospitaliers); → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Infirmière brevetée | <u>Recrutement</u> → Etre titulaire du brevet d'infirmière hospitalière; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| C | Brigadier | <u>Promotion</u> <u>SOIT :</u> → Etre titulaire du grade d'ouvrier qualifié ou d'ouvrier (classe 2); → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans une des échelles du niveau D; → Pour les agents titulaires de l'échelle D1, D2 ou D3, avoir acquis une formation complémentaire <u>SOIT :</u> → Etre titulaire du grade d'ouvrier - personnel affecté au nettoyage uniquement; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans une des échelles du niveau E ; <u>ET :</u> → Satisfaire à un examen d'accession au niveau C organisé par le Collège provincial. | Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie adéquate <u>lorsque la fonction comporte la conduite de véhicules automobiles.</u> |
| C | Contremaître | <u>Promotion</u> → Etre titulaire du grade d'ouvrier qualifié, d'ouvrier (classe 2) ou de brigadier; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 12 ans à titre définitif dans l'échelle D2, D3 ou D4, OU compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans l'échelle C1; → Satisfaire à un examen d'accession organisé par le Collège provincial. | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|-------------------------------|--|--------------------------------------|
| C | Contremaître en chef | <p><u>Promotion</u> SOIT : → Être titulaire du grade de contremaître ; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans l'échelle C6 ;</p> <p>SOIT : → Être titulaire du grade de brigadier; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante ; → Compter une ancienneté de 8 ans à titre définitif dans l'échelle C1 ou C2 → Satisfaire à un examen d'accession organisé par le Collège provincial.</p> | |
| C | Chef de service administratif | <p><u>Promotion</u> → Être titulaire du grade d'employé d'administration et bénéficier du barème D4, D5 ou D6; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D4, D5 ou D6; → Avoir acquis une formation en sciences administratives portant sur 3 modules; → Satisfaire à un examen d'accession au niveau C organisé par le Collège provincial et portant sur l'aptitude à diriger</p> | |
| C | Chef de service en animation | <p><u>Promotion :</u> → Être titulaire du grade d'employé en animation et bénéficier du barème D 4, D 5 ou D 6.</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D 4, D 5 ou D 6. → Avoir acquis une formation complémentaire spécifique à la fonction à exercer. → Satisfaire à un examen d'accession au niveau C organisé par le Collège provincial portant, notamment, sur l'aptitude à diriger.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|---|---|--------------------------------------|
| B | Assistant social Infirmier gradué Kinésiste Logopède Assistant de laboratoire clinique Accoucheuse Rédacteur juridique Technicien en tourisme Bachelier en informatique Technicien en marketing Technicien en relations publiques | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur de type court spécifique à la fonction à exercer;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| B | Rééducateur en psychomotricité | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court spécifique à la fonction à exercer, soit graduat infirmier spécialisé en psychiatrie ou en sciences sociales, graduat en logopédie, kinésithérapie ou ergothérapie, graduat d'assistant en psychologie ou éducateur A1;</p> <p>→ Pouvoir attester d'une formation complémentaire en matière de développement psychomoteur ou dans l'utilisation des techniques corporelles dans une optique de santé mentale ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| B | Infirmier en chef Assistant de labo clinique en chef | <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade d'infirmière graduée ou d'assistant de laboratoire clinique selon le cas;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans une échelle du niveau B,</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Satisfaire à un examen d'accession organisé par le Collège provincial.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|---|--|--------------------------------------|
| B | Infirmière chef d'unité de soins Accoucheuse chef d'unité de soins | <p>Recrutement → Etre titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur paramédical de type court spécifique à la fonction à exercer; → Etre titulaire du diplôme de cadre paramédical hospitalier; → Fournir la preuve d'une pratique effective; en qualité de membre du personnel infirmier et soignant dans un hôpital, d'une durée de 3 années au moins (1 an pour le titulaire d'un titre universitaire délivré dans un domaine relevant de la gestion hospitalière).</p> <p>Promotion → Etre titulaire du grade d'infirmière graduée ou d'accoucheuse selon le cas; → Etre titulaire du diplôme de cadre paramédical hospitalier; → Fournir la preuve d'une pratique effective en qualité de membre du personnel infirmier et soignant dans un hôpital, d'une durée de 3 années au moins (1 an pour le titulaire d'un titre universitaire délivré dans un domaine relevant de la gestion hospitalière).</p> | |
| B | Diététicien | <p>Recrutement : → Etre titulaire du diplôme de bachelier ou d'un titre équivalent spécifique à la fonction à exercer ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| B | Educateur spécialisé | <p>Recrutement : → Etre titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur de type court d'assistant social, d'auxiliaire social, d'infirmier gradué, d'assistant en psychologie ou d'éducateur spécialisé. → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--------------------------------|---|--------------------------------------|
| B | Bibliothécaire gradué | <p>Recrutement → Etre titulaire du diplôme de bibliothécaire documentaliste délivré par un établissement d'enseignement supérieur de type court → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> <p>Promotion → Etre titulaire du grade d'employé de bibliothécaire (classe 3 ou classe 2 ou classe 2 bis) → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans l'échelle D4, D5 ou D6 et avoir acquis un graduat de bibliothécaire documentaliste.</p> | |
| B | Technicien en graphisme | <p>Recrutement : → Etre titulaire du diplôme de de bachelier ou d'un titre équivalent spécifique à la fonction à exercer ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| B | Technicien en arts plastiques | <p>Recrutement : → Etre titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou équivalent en rapport direct avec la fonction à exercer; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| A | Chef de bureau (administratif) | <p>Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de classe 1; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial</p> <p>Promotion → Etre titulaire du grade d'employé d'administration ou de chef de service administratif; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Avoir acquis une formation en sciences administratives portant sur 3 modules; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D5, D6, C3 ou C4; → Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial.</p> | |
| A | Chef de division administratif | <p>Promotion : → Etre titulaire du grade de chef de bureau administratif ; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A1 ou A2. → Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|-----------|---|---|
| A | Directeur | <p>Promotion</p> <p>→ Être titulaire du grade de chef de division (administratif, en animation, spécifique ou technique) OU d'attaché spécifique en rapport avec la fonction à exercer OU de premier attaché spécifique en rapport avec la fonction à exercer;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A3, A3sp, A4, A4sp ou A5sp</p> <p>→ Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> <p>Recrutement*</p> <p>→ Être titulaire d'un diplôme de classe I en lien direct, selon le Collège, avec le poste à pourvoir.</p> <p>→ Pouvoir attester d'une expérience utile de 5 années au moins à temps plein dans l'exercice d'une ou de plusieurs fonctions de management jugée(s) pertinente(s) par le Collège.</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial et portant notamment sur les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | <p><u>Pour la fonction de directeur chargé de la gestion financière aux services financiers, satisfaire à un examen organisé par la Collège provincial analogue à celui requis pour l'accès au grade et à la fonction de comptable provincial.</u></p> <p>Compter une expérience utile de 6 années au moins dans la problématique du Tourisme <u>lorsque la fonction consiste en la direction de l'Office provincial de Promotion et de Gestion Touristiques.</u></p> <p>Posséder le diplôme de licencié ou de docteur en droit et posséder une expérience d'au moins 5 années dans les matières relatives au contentieux et dans l'application de la réglementation en matière de marchés publics <u>lorsque la fonction consiste à être conseiller juridique chargé, notamment de la direction des services du Contentieux et du Service des Marchés.</u></p> <p>Compter une ancienneté de 6 ans au moins dans une fonction de gestionnaire d'un service ou d'un secteur d'activité important d'une institution provinciale ouverte au public <u>lorsque la fonction consiste en la direction du Domaine Valéry Cousin à CHEVETOGNE.</u></p> <p>Compter une expérience de 6 années au moins à la Province dans le domaine de l'animation socio-culturelle <u>lorsque la fonction consiste en la direction du Service Culturel de la Province de NAMUR</u></p> <p>*A titre exceptionnel et à condition que le Conseil considère que l'appel à promotion ne permet pas de choisir un candidat adéquat.</p> |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--------------------|--|---|
| A | Premier directeur | <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade de directeur OU → être titulaire d'un grade auquel est rattaché un barème dont le maximum est au moins égal au maximum du barème A5, ET assumer la direction d'une des institutions faisant partie du secteur d'activité du premier directeur concerné;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante ou d'un rapport favorable du Comité de Direction Générale pour les fonctionnaires qui ne sont pas soumis à l'évaluation;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A5 ou dans le grade équivalent considéré.</p> <p>→ Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | |
| A | Inspecteur Général | <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade de directeur ou de premier directeur ou être titulaire d'un grade auquel est rattaché un barème dont le maximum est au moins égal au maximum du barème A5 et assurer la direction d'une des institutions faisant partie du secteur d'activités de l'Inspecteur général concerné ;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante ou un rapport favorable du Comité de Direction Générale pour les fonctionnaires qui ne sont pas soumis à l'évaluation ;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A5 et /ou A6 et/ou dans le grade équivalent considéré.</p> <p>→ Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | <p>Compter une expérience de 9 années dans le domaine de la gestion de finances publiques <u>lorsque la fonction consiste en l'inspection générale des finances</u></p> |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|----------------------------|---|---|
| A | Attaché spécifique | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme de classe 1 spécifique à la fonction à exercer;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial</p> | <p>Lorsqu'il s'agit d'assurer la fonction de psychologue, les conditions complémentaires suivantes sont exigées :</p> <p>Pour l'Institut d'Orientation et de Guidance :</p> <p>Satisfaire à un stage probatoire de 2 années durant lesquelles l'intéressé (e) doit acquérir à ses frais pendant les heures normales de prestations, à un rythme régulier, c'est-à-dire au moins 2 fois par mois, une formation complémentaire en rapport avec le travail quotidien et approfondir son travail pratique par des supervisions individuelles ou en groupe qui devront avoir été soumises et agréées par le Conseil des services provinciaux de santé mentale</p> <p>Pour l'Institut d'Hygiène Sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir reçu une formation relative aux techniques de sevrage tabagique; - avoir reçu une formation d'animateur dynamique de groupes; <p>Pour le Centre de Coordination de la Petite Enfance :</p> <p>Satisfaire à un stage probatoire de 2 années durant lesquelles l'intéressé(e) devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à 2 journées d'étude directement liées aux thèmes abordés au sein du Centre; - être en processus de formation continuée du niveau post-graduat |
| A | Attaché spécifique en chef | <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade de commissaire voyer ou d'attaché spécifique (tech) dont la fonction est en rapport direct avec celle à exercer.</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A 1 sp ou A 2 sp.</p> <p>→ Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|---|---|--|
| A | Chef de bureau (spécifique) | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme de classe 1;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire d'un grade rétribué par le barème B1, B2, B3 ou B4 en rapport avec la fonction à exercer;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Avoir acquis une formation spécifique à la fonction à exercer;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans une échelle relevant du niveau B ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial.</p> | <p>En ce qui concerne la fonction de Chef de bureau spécifique "coordinateur inter-projet" à la direction des Affaires Sociales et Sanitaires,</p> <p>l'accès par promotion est élargi</p> <p>→ Aux titulaires d'un grade rétribué par le barème C3 ou C4</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans une échelle relevant du niveau C ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial et qui consiste en une présentation d'un projet en lien avec les missions du service.</p> |
| A | Chef de division spécifique | <p>Promotion :</p> <p>→ Etre titulaire du grade de chef de bureau spécifique ou d'attaché spécifique en rapport direct avec la fonction à exercer;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans les barèmes A1, A1 sp, A2, A2 sp ou A3 sp.</p> <p>→ Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | |
| A | Premier attaché spécifique (classe 1) | <p>Recrutement :</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme universitaire au grade d'ingénieur, docteur, pharmacien ou d'un titre équivalent spécifique à la fonction à exercer;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | <p>En ce qui concerne la fonction de Premier attaché spécifique (cl1) au Service de l'Informatique et des Télécommunications,</p> <p>l'accès au recrutement est élargi aux titulaires d'un diplôme universitaire au grade d'ingénieur industriel en informatique à condition de se prévaloir d'une formation complémentaire spécifique à l'exercice de la fonction.</p> |
| A | Premier attaché spécifique (classe 1 bis) | <p>Recrutement :</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme universitaire de docteur en médecine chirurgie et accouchements et avoir obtenu la reconnaissance en qualité de médecin spécialiste dans la discipline pour laquelle le recrutement est effectué;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--------------------------------|--|---|
| A | Directeur en chef | <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire du grade de premier attaché spécifique (classe 1 ou classe 1 bis) ou de premier directeur spécifique; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A4sp. et/ ou A5 sp. et/ou A6 sp. → Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats. | <p>En ce qui concerne la fonction de Directeur en chef de la Direction de la Santé Publique,</p> <p>l'accès à la promotion est élargi aux titulaires du grade de Directeur (A5) qui compte une ancienneté de au moins 5 ans, dans ce grade, au sein d'une des institutions relevant de la Direction de la Santé Publique et qui bénéficient d'une évaluation au moins satisfaisante.</p> |
| A | Premier directeur (spécifique) | <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire du grade de premier attaché spécifique (classe 1 ou classe 1 bis); → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A4sp et/ou A5sp. → Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats. | |
| A | Animateur en chef | <p>Recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire d'un diplôme de classe 1; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial. <p>Promotion</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire du grade d'employé en animation ou de chef de service en animation; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Avoir acquis une formation spécifique à la fonction à exercer; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D5, D6, C3 ou C4 ou dans une échelle de traitement relevant du statut pécuniaire du personnel provincial enseignant ; → Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial. | |
| A | Chef de division en animation | <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire du grade d'animateur en chef ou d'attaché spécifique en rapport direct avec la fonction à exercer; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A1, A1 sp, A2, A2 sp ou A3 sp. → Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats. | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|-------------------------------|--|--------------------------------------|
| A | Chef du service de sécurité | <p>Recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire d'un diplôme de classe 1; → Fournir la preuve d'avoir terminé avec fruit un cours de formation complémentaire agréé du premier niveau tel que visé à l'article 2 de l'arrêté royal du 10 août 1978 déterminant la formation complémentaire imposée, notamment aux chefs des services de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux du travail. → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial. | |
| A | Chef de bureau bibliothécaire | <p>Recrutement</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire d'un diplôme de classe 1; → Satisfaire aux conditions de titre et d'ancienneté fixées dans la réglementation sur la lecture publique ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire du grade de bibliothécaire gradué ou du grade d'employé de bibliothèque (classe 2bis) et posséder le titre de gradué bibliothécaire documentaliste; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D6, B1, B2, B3 ou B4; → Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial | |
| A | Chef de bureau technique | <p>Recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire d'un diplôme de classe 1. → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial. <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire d'un grade rétribué par le barème D 7, D 8, D 9 ou D 10 en rapport avec la fonction à exercer. → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante. → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D 7, D 8, D 9 ou D 10. → Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial. | |
| A | Chef de division technique | <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire du grade de chef de bureau technique ou d'attaché spécifique dont la fonction est en rapport direct avec celle à exercer; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A1, A1 sp, A2, A2 sp ou A3 sp. → Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats. | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|----------------------|--|--------------------------------------|
| A | Commissaire voyer | <p>Recrutement : → Etre titulaire d'un diplôme de classe 1 spécifique à la fonction à exercer; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| A | Comptable provincial | <p>Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de classe 1 en rapport avec la fonction à exercer; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial, comportant : a) une épreuve écrite (conférence); b) une épreuve de conversation; c) une épreuve pratique (écrite et/ou orale) portant sur les dispositions légales et réglementaires ainsi que sur la technique financière en rapport avec la fonction.</p> <p>Promotion : → Etre titulaire du grade de chef de division administratif; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A3 ou A4 ; → Satisfaire à un examen organisé par la Collège provincial comportant : a) une épreuve écrite (conférence); b) une épreuve de conversation; c) une épreuve pratique (écrite et/ou orale) portant sur les dispositions légales et réglementaires ainsi que sur la technique financière en rapport avec la fonction.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--|--|--|
| E | Ouvrier Auxiliaire professionnel | <u>Recrutement</u> Sauf pour le personnel affecté au nettoyage, → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| E | Ouvrier non qualifié | <u>Recrutement :</u> → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| E | Auxiliaire d'administration | <u>Recrutement</u> → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Technicien (classe 3) | <u>Recrutement</u> → Etre titulaire d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire et en rapport avec la fonction à exercer <u>OU</u> → Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer ; <u>OU</u> → Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Ouvrier qualifié | <u>Recrutement</u> → Etre titulaire d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I ou après avoir suivi les cours C.T.S.I ou à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire et en rapport avec la fonction à exercer <u>OU</u> → Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer <u>OU</u> → Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial <u>Promotion</u> → Etre titulaire d'un grade d'ouvrier de niveau E; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins dans le niveau E à titre définitif; → Satisfaire à un examen d'accession au niveau D organisé par le Collège provincial | Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie adéquate selon le cas <u>lorsque la fonction à exercer comporte la conduite de véhicules automobiles.</u> |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--------------------------------|---|---|
| D | Ouvrier (classe 2) | <p>Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme du niveau de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer OU → Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et en rapport avec la fonction à exercer OU → Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon correspondant au niveau de l'enseignement secondaire supérieur et en rapport avec la fonction à exercer ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial</p> | <p>Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie adéquate lorsque la fonction comporte la conduite de véhicules automobiles</p> |
| D | Agent technique | <p>Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme d'école ou de cours techniques secondaires supérieurs en rapport avec la fonction à exercer ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> <p>Promotion → Etre titulaire du grade de technicien (classe 3);</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D1, D2 ou D3. → Satisfaire à un examen de promotion organisé par le Collège provincial.</p> | |
| D | Agent technique en chef | <p>Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement technique supérieur de type court OU d'un diplôme équivalent; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial</p> <p>Promotion → Etre titulaire du grade d'agent technique et bénéficier du barème D8; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D8; → Satisfaire à un examen de promotion organisé par le Collège provincial.</p> | <p>Etre titulaire du diplôme de géomètre expert immobilier lorsque la fonction à exercer est celle de géomètre</p> |
| D | Agent technique en audiovisuel | <p>Recrutement : → Etre titulaire d'un diplôme du niveau secondaire supérieur en rapport direct avec la fonction à exercer ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--|---|--------------------------------------|
| D | Agent technique en chef en audiovisuel | <p>Recrutement : → Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur technique OU artistique en rapport direct avec la fonction à exercer ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> <p>Promotion : → Etre titulaire du grade d'agent technique en audiovisuel et bénéficier du barème D8. → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante. → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans le barème D8. → Satisfaire à un examen de promotion organisé par le Collège provincial.</p> | |
| D | Employé d'administration (classe 3) | <p>Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire OU → Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer ; OU → Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en rapport avec la fonction à exercer ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial</p> <p>Promotion : → Etre titulaire d'un grade administratif du niveau E; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle E1, E2 ou E3 → Satisfaire à un examen d'accession au niveau D organisé par le Collège provincial</p> | |
| D | Employé d'administration (classe 2) | <p>Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur OU → Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et en rapport avec la fonction à exercer OU → Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon correspondant au niveau de l'enseignement secondaire supérieur et en rapport avec la fonction à exercer ;</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|---|---|---|
| D | Employé d'administration (classe 2 bis) | Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Employé en animation (classe 2) | Recrutement : → Etre titulaire d'un diplôme de classe 2; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Employé en animation (classe 2 bis) | Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Auxiliaire de bibliothèque | Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de classe 3 ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial. Promotion → Etre titulaire d'un grade d'ouvrier, d'auxiliaire professionnel ou d'auxiliaire d'administration; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante ; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle E1, E2 ou E3; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie adéquate selon le cas <u>lorsque la fonction comporte la conduite de véhicules automobiles</u> Etre titulaire du titre de relieur dispensé par un établissement agréé <u>lorsqu'il s'agit de la fonction de relieur à la Bibliothèque du Service provincial de la Culture</u> |
| D | Employé de bibliothèque (classé 3) | Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de classe 3; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial. Promotion → Etre titulaire d'un grade d'ouvrier, d'auxiliaire professionnel ou d'auxiliaire d'administration; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante ; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle E1, E2 ou E3; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Employé de bibliothèque (classe 2) | Recrutement → Etre titulaire d'un diplôme de classe 2; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Employé de bibliothèque (classe 2 bis) | Recrutement → Etre titulaire d'un graduat de bibliothécaire documentaliste; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|---------------------------------|---|---|
| D | Puéricultrice Aide sanitaire | Recrutement → Etre titulaire soit du brevet de puéricultrice, soit d'un diplôme de l'enseignement professionnel secondaire supérieur (section aide familiale et sanitaire ou section aide sanitaire); → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Assistant en soins hospitaliers | Recrutement → Etre titulaire du diplôme de l'enseignement professionnel secondaire supérieur (section assistant en soins hospitaliers); → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| D | Infirmière brevetée | Recrutement → Etre titulaire du brevet d'infirmière hospitalière; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial | |
| C | Brigadier | Promotion SOIT : → Etre titulaire du grade d'ouvrier qualifié ou d'ouvrier (classe 2); → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans une des échelles du niveau D; → Pour les agents titulaires de l'échelle D1, D2 ou D3, avoir acquis une formation complémentaire SOIT : → Etre titulaire du grade d'ouvrier - personnel affecté au nettoyage uniquement; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans une des échelles du niveau E; ET : → Satisfaire à un examen d'accession au niveau C organisé par le Collège provincial. | Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie adéquate <u>lorsque la fonction comporte la conduite de véhicules automobiles.</u> |
| C | Contremaître | Promotion → Etre titulaire du grade d'ouvrier qualifié, d'ouvrier (classe 2) ou de brigadier; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 12 ans à titre définitif dans l'échelle D2, D3 ou D4, OU compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans l'échelle C1; → Satisfaire à un examen d'accession organisé par le Collège provincial. | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|-------------------------------|--|--------------------------------------|
| C | Contremaître en chef | <p><u>Promotion</u> SOIT : → Etre titulaire du grade de contremaître ; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans l'échelle C6 ; SOIT : → Etre titulaire du grade de brigadier; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante ; → Compter une ancienneté de 8 ans à titre définitif dans l'échelle C1 ou C2 → Satisfaire à un examen d'accession organisé par le Collège provincial.</p> | |
| C | Chef de service administratif | <p><u>Promotion</u> → Etre titulaire du grade d'employé d'administration et bénéficiaire du barème D4, D5 ou D6; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D4, D5 ou D6; → Avoir acquis une formation en sciences administratives portant sur 3 modules; → Satisfaire à un examen d'accession au niveau C organisé par le Collège provincial et portant sur l'aptitude à diriger</p> | |
| C | Chef de service en animation | <p><u>Promotion :</u> → Etre titulaire du grade d'employé en animation et bénéficiaire du barème D 4, D 5 ou D 6. → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D 4, D 5 ou D 6. → Avoir acquis une formation complémentaire spécifique à la fonction à exercer. → Satisfaire à un examen d'accession au niveau C organisé par le Collège provincial portant, notamment, sur l'aptitude à diriger.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|---|---|--------------------------------------|
| B | Assistant social Infirmier gradué Kinésiste Logopède Assistant de laboratoire clinique Accoucheuse Rédacteur juridique Technicien en tourisme Bachelier en informatique Technicien en marketing Technicien en relations publiques | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur de type court spécifique à la fonction à exercer;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| B | Rééducateur en psychomotricité | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court spécifique à la fonction à exercer, soit graduat infirmier spécialisé en psychiatrie ou en sciences sociales, graduat en logopédie, kinésithérapie ou ergothérapie, graduat d'assistant en psychologie ou éducateur AI;</p> <p>→ Pouvoir attester d'une formation complémentaire en matière de développement psychomoteur ou dans l'utilisation des techniques corporelles dans une optique de santé mentale ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| B | Infirmier en chef Assistant de laboratoire clinique en chef | <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade d'infirmière graduée ou d'assistant de laboratoire clinique selon le cas;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans une échelle du niveau B,</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Satisfaire à un examen d'accession organisé par le Collège provincial.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|---|--|--------------------------------------|
| B | Infirmière chef d'unité de soins Accoucheuse chef d'unité de soins | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur paramédical de type court spécifique à la fonction à exercer;</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme de cadre paramédical hospitalier;</p> <p>→ Fournir la preuve d'une pratique effective; en qualité de membre du personnel infirmier et soignant dans un hôpital, d'une durée de 3 années au moins (1 an pour le titulaire d'un titre universitaire délivré dans un domaine relevant de la gestion hospitalière).</p> <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade d'infirmière graduée ou d'accoucheuse selon le cas;</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme de cadre paramédical hospitalier;</p> <p>→ Fournir la preuve d'une pratique effective en qualité de membre du personnel infirmier et soignant dans un hôpital, d'une durée de 3 années au moins (1 an pour le titulaire d'un titre universitaire délivré dans un domaine relevant de la gestion hospitalière).</p> | |
| B | Diététicien | <p>Recrutement:</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme de bachelier ou d'un titre équivalent spécifique à la fonction à exercer ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| B | Educateur spécialisé | <p>Recrutement:</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur de type court d'assistant social, d'auxiliaire social, d'infirmier gradué, d'assistant en psychologie ou d'éducateur spécialisé.</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--------------------------------|---|--------------------------------------|
| B | Bibliothécaire gradué | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme de bibliothécaire documentaliste délivré par un établissement d'enseignement supérieur de type court</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade d'employé de bibliothécaire (classe 3 ou classe 2 ou classe 2 bis)</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans à titre définitif dans l'échelle D4, D5 ou D6 et avoir acquis un graduat de bibliothécaire documentaliste.</p> | |
| B | Technicien en graphisme | <p>Recrutement :</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme de de bachelier ou d'un titre équivalent spécifique à la fonction à exercer ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| B | Technicien en arts plastiques | <p>Recrutement :</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou équivalent en rapport direct avec la fonction à exercer;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| A | Chef de bureau (administratif) | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme de classe 1;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial</p> <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade d'employé d'administration ou de chef de service administratif;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Avoir acquis une formation en sciences administratives portant sur 3 modules;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D5, D6, C3 ou C4;</p> <p>→ Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial.</p> | |
| A | Chef de division administratif | <p>Promotion :</p> <p>→ Etre titulaire du grade de chef de bureau administratif ;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A1 ou A2.</p> <p>→ Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|-----------|--|---|
| A | Directeur | <p><u>Promotion</u></p> <p>→ Etre titulaire du grade de chef de division (administratif, en animation, spécifique ou technique) OU d'attaché spécifique en rapport avec la fonction à exercer OU de premier attaché spécifique en rapport avec la fonction à exercer;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A3, A3sp, A4, A4sp ou A5sp</p> <p>→ Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> <p><u>Recrutement*</u></p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme de classe 1 en lien direct, selon le Collège, avec le poste à pourvoir.</p> <p>→ Pouvoir attester d'une expérience utile de 5 années au moins à temps plein dans l'exercice d'une ou de plusieurs fonctions de management jugée(s) pertinente(s) par le Collège.</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial et portant notamment sur les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | <p><u>Pour la fonction de directeur chargé de la gestion financière aux services financiers, satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial analogue à celui requis pour l'accès au grade et à la fonction de comptable provincial.</u></p> <p>Compter une expérience utile de 6 années au moins dans la problématique du Tourisme <u>lorsque la fonction consiste en la direction de l'Office provincial de Promotion et de Gestion Touristiques.</u></p> <p>Posséder le diplôme de licencié ou de docteur en droit et posséder une expérience d'au moins 5 années dans les matières relatives au contentieux et dans l'application de la réglementation en matière de marchés publics <u>lorsque la fonction consiste à être conseiller juridique chargé, notamment de la direction des services du Contentieux et du Service des Marchés.</u></p> <p>Compter une ancienneté de 6 ans au moins dans une fonction de gestionnaire d'un service ou d'un secteur d'activité important d'une institution provinciale ouverte au public <u>lorsque la fonction consiste en la direction du Domaine Valéry Cousin à CHEVETOGNE.</u></p> <p>Compter une expérience de 6 années au moins à la Province dans le domaine de l'animation socio-culturelle <u>lorsque la fonction consiste en la direction du Service Culturel de la Province de NAMUR</u></p> <p>*A titre exceptionnel et à condition que le Conseil considère que l'appel à promotion ne permet pas de choisir un candidat adéquat.</p> |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--------------------|--|---|
| A | Premier directeur | <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade de directeur <u>OU</u> → être titulaire d'un grade auquel est rattaché un barème dont le maximum est au moins égal au maximum du barème A5, <u>ET</u> assumer la direction d'une des institutions faisant partie du secteur d'activité du premier directeur concerné;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante ou d'un rapport favorable du Comité de Direction Générale pour les fonctionnaires qui ne sont pas soumis à l'évaluation;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A5 ou dans le grade équivalent considéré.</p> <p>→ Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | |
| A | Inspecteur Général | <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire du grade de directeur ou de premier directeur ou être titulaire d'un grade auquel est rattaché un barème dont le maximum est au moins égal au maximum du barème A5 et assurer la direction d'une des institutions faisant partie du secteur d'activités de l'Inspecteur général concerné ;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante ou un rapport favorable du Comité de Direction Générale pour les fonctionnaires qui ne sont pas soumis à l'évaluation ;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A5 et /ou A6 et/ou dans le grade équivalent considéré.</p> <p>→ Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | <p>Compter une expérience de 9 années dans le domaine de la gestion de finances publiques <u>lorsque la fonction consiste en l'inspection générale des finances</u></p> |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|----------------------------|---|---|
| A | Attaché spécifique | <p><u>Recrutement</u> → Être titulaire d'un diplôme de classe 1 spécifique à la fonction à exercer; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial</p> | <p>Lorsqu'il s'agit d'assurer la fonction de psychologue, les conditions complémentaires suivantes sont exigées :</p> <p><u>Pour l'Institut d'Orientation et de Guidance :</u> Satisfaire à un stage probatoire de 2 années durant lesquelles l'intéressé (e) doit acquérir à ses frais pendant les heures normales de prestations, à un rythme régulier, c'est-à-dire au moins 2 fois par mois, une formation complémentaire en rapport avec le travail quotidien et approfondir son travail pratique par des supervisions individuelles ou en groupe qui devront avoir été soumises et agréées par le Conseil des services provinciaux de santé mentale.</p> <p><u>Pour l'Institut d'Hygiène Sociale :</u> - avoir reçu une formation relative aux techniques de sevrage tabagique; - avoir reçu une formation d'animateur dynamicien de groupes;</p> <p><u>Pour le Centre de Coordination de la Petite Enfance :</u> Satisfaire à un stage probatoire de 2 années durant lesquelles l'intéressé(e) devra : - participer à 2 journées d'étude directement liées aux thèmes abordés au sein du Centre; - être en processus de formation continuée du niveau post-graduat</p> |
| A | Attaché spécifique en chef | <p><u>Promotion</u> → Être titulaire du grade de commissaire voyer ou d'attaché spécifique (tech) dont la fonction est en rapport direct avec celle à exercer. → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A 1 sp ou A 2 sp, → Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|---|---|---|
| A | Chef de bureau (spécifique) | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme de classe 1;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> <p>Promotion</p> <p>→ Etre titulaire d'un grade rétribué par le barème B1, B2, B3 ou B4 en rapport avec la fonction à exercer;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Avoir acquis une formation spécifique à la fonction à exercer;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans une échelle relevant du niveau B ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial.</p> | <p>En ce qui concerne la fonction de Chef de bureau spécifique "coordinateur inter-projet" à la direction des Affaires Sociales et Sanitaires, l'accès par promotion est élargi</p> <p>→ Aux titulaires d'un grade rétribué par le barème C3 ou C4</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans une échelle relevant du niveau C ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial et qui consiste en une présentation d'un projet en lien avec les missions du service.</p> |
| A | Chef de division spécifique | <p>Promotion :</p> <p>→ Etre titulaire du grade de chef de bureau spécifique ou d'attaché spécifique en rapport direct avec la fonction à exercer;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans les barèmes A1, A1 sp, A2, A2 sp ou A3 sp.</p> <p>→ Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats.</p> | |
| A | Premier attaché spécifique (classe 1) | <p>Recrutement :</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme universitaire au grade d'ingénieur, docteur, pharmacien ou d'un titre équivalent spécifique à la fonction à exercer;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | <p>En ce qui concerne la fonction de Premier attaché spécifique (cl1) au Service de l'Informatique et des Télécommunications, l'accès au recrutement est élargi aux titulaires d'un diplôme universitaire au grade d'ingénieur industriel en informatique à condition de se prévaloir d'une formation complémentaire spécifique à l'exercice de la fonction.</p> |
| A | Premier attaché spécifique (classe 1 bis) | <p>Recrutement :</p> <p>→ Etre titulaire du diplôme universitaire de docteur en médecine chirurgie et accouchements et avoir obtenu la reconnaissance en qualité de médecin spécialiste dans la discipline pour laquelle le recrutement est effectué;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|--------------------------------|--|--|
| A | Directeur en chef | <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Être titulaire du grade de premier attaché spécifique (classe 1 ou classe 1 bis) ou de premier directeur spécifique; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A4sp. et/ ou A5 sp. et/ ou A6 sp. → Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats. | <p><u>En ce qui concerne la fonction de Directeur en chef de la Direction de la Santé Publique,</u> l'accès à la promotion est élargi aux titulaires du grade de Directeur (A5) qui compte une ancienneté de au moins 5 ans, dans ce grade, au sein d'une des institutions relevant de la Direction de la Santé Publique et qui bénéficient d'une évaluation au moins satisfaisante.</p> |
| A | Premier directeur (spécifique) | <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Être titulaire du grade de premier attaché spécifique (classe 1 ou classe 1 bis); → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A4sp et/ou A5sp. → Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats. | |
| A | Animateur en chef | <p>Recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Être titulaire d'un diplôme de classe 1; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial. <p>Promotion</p> <ul style="list-style-type: none"> → Être titulaire du grade d'employé en animation ou de chef de service en animation; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Avoir acquis une formation spécifique à la fonction à exercer; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D5, D6, C3 ou C4 ou dans une échelle de traitement relevant du statut pécuniaire du personnel provincial enseignant ; → Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial. | |
| A | Chef de division en animation | <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Être titulaire du grade d'animateur en chef ou d'attaché spécifique en rapport direct avec la fonction à exercer; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A1, A1 sp, A2, A2 sp ou A3 sp. → Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats. | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|-------------------------------|--|--------------------------------------|
| A | Chef du service de sécurité | <p>Recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire d'un diplôme de classe 1; → Fournir la preuve d'avoir terminé avec fruit un cours de formation complémentaire agréé du premier niveau tel que visé à l'article 2 de l'arrêté royal du 10 août 1978 déterminant la formation complémentaire imposée, notamment aux chefs des services de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux du travail. → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial. | |
| A | Chef de bureau bibliothécaire | <p>Recrutement</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire d'un diplôme de classe 1; → Satisfaire aux conditions de titre et d'ancienneté fixées dans la réglementation sur la lecture publique ; → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire du grade de bibliothécaire gradué ou du grade d'employé de bibliothèque (classe 2bis) et posséder le titre de gradué bibliothécaire documentaliste; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D6, B1, B2, B3 ou B4; → Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial | |
| A | Chef de bureau technique | <p>Recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire d'un diplôme de classe 1. → Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial. <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire d'un grade rétribué par le barème D 7, D 8, D 9 ou D 10 en rapport avec la fonction à exercer. → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante. → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle D 7, D 8, D 9 ou D 10. → Satisfaire à un examen d'accession au niveau A organisé par le Collège provincial. | |
| A | Chef de division technique | <p>Promotion :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Etre titulaire du grade de chef de bureau technique ou d'attaché spécifique dont la fonction est en rapport direct avec celle à exercer; → Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante; → Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A1, A1 sp, A2, A2 sp ou A3 sp. → Présenter une épreuve d'assessment destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion des candidats. | |

Conditions d'accès spécifiques aux emplois provinciaux

| Niveau | Grade | Conditions générales | Conditions particulières éventuelles |
|--------|----------------------|--|--------------------------------------|
| A | Commissaire voyer | <p>Recrutement :</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme de classe 1 spécifique à la fonction à exercer;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial.</p> | |
| A | Comptable provincial | <p>Recrutement</p> <p>→ Etre titulaire d'un diplôme de classe 1 en rapport avec la fonction à exercer;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par le Collège provincial, comportant :</p> <p>a) une épreuve écrite (conférence);</p> <p>b) une épreuve de conversation;</p> <p>c) une épreuve pratique (écrite et/ou orale) portant sur les dispositions légales et réglementaires ainsi que sur la technique financière en rapport avec la fonction.</p> <p>Promotion :</p> <p>→ Etre titulaire du grade de chef de division administratif;</p> <p>→ Avoir obtenu, lors de la dernière évaluation, au moins la mention satisfaisante;</p> <p>→ Compter une ancienneté de 4 ans au moins à titre définitif dans l'échelle A3 ou A4 ;</p> <p>→ Satisfaire à un examen organisé par la Collège provincial comportant :</p> <p>a) une épreuve écrite (conférence);</p> <p>b) une épreuve de conversation;</p> <p>c) une épreuve pratique (écrite et/ou orale) portant sur les dispositions légales et réglementaires ainsi que sur la technique financière en rapport avec la fonction.</p> | |

REGION WALLONNE
SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTÉ
DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS
LOCAUX
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

050201/07/FPL-2386/CL/280712/P.NAMUR-2012-0905/AM3/jud

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980, notamment l'article 7, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, confirmé par le décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, sous l'intitulé "Code de la démocratie locale et de la décentralisation" tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu la circulaire du 27 mai 1994 relative aux Principes généraux applicables à la Fonction publique locale et provinciale ;

Vu le protocole d'accord partiel signé avec les organisations syndicales représentatives en date du 13 juin 2012 ;

Vu la résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Statut organique des agents provinciaux – Modifications de certaines conditions d'accès aux grades hiérarchiques et adaptation du régime disciplinaire (Affaire n°63/12)» ;

Considérant que par cette résolution, le Conseil provincial de Namur décide des changements suivants :

- Modifications des conditions d'accès au grade de Directeur en chef à la Direction de la Santé publique ;
- Introduction d'un assessment des candidats à un poste de promotion, à partir du grade de Chef de division ;
- Mise en place d'une procédure dérogatoire de recrutement pour l'accès au grade de Directeur ;

- Repositionnement des Commissaires voyers ;
- Introduction d'une procédure de suspension préventive ;
- Rajout de la sanction disciplinaire de la démission d'office ;
- Précision des devoirs des fonctionnaires.

Considérant que la résolution dont question du 06 juillet 2012 ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Statut organique des agents provinciaux – Modifications de certaines conditions d'accès aux grades hiérarchiques et adaptation du régime disciplinaire (Affaire n°63/12)» **est approuvée.**

Art. 2 : Mention du présent arrêté sera portée au registre des résolutions du Conseil provincial de Namur en marge de l'acte concerné.

Art. 3 : Le présent arrêté est notifié :

-au Président du Collège provincial de Namur
Palais provincial
Place Saint-Aubain, 2

5000 NAMUR

Namur, le 12 SEP. 2012

Paul FURLAN



Pour copie conforme :
Le Fonctionnaire délégué

Affaire n°64/12 – Révision partielle des cadres provinciaux.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU le Contrat d'Avenir Provincial, ses axes stratégiques et ses objectifs ;

VU les diverses propositions du Collège provincial relatives à la révision partielle du cadre du personnel des diverses institutions provinciales tels qu'elles ont été modifiées puis approuvées le 26 mars 2010 ;

VU le protocole en date du 13 juin 2012 contenant les conclusions de la négociation avec les organisations syndicales représentatives menée au sein du Comité particulier de Négociation ;

VU l'avis de sa 3^{ème} Commission ;

A R R E T E :

I. DISPOSITIONS GENERALES.

Le cadre actuel, tel que présenté dans les différents tableaux joint à la présente résolution, intègre les « suppressions futures » actualisées et prévues lors de l'élaboration de la révision générale des cadres 2010 adopté par résolution du 26 mars 2010 et approuvées partiellement le 25 mai 2010 par l'autorité de tutelle.

Article 1^{er}. L'Administration de l'Enseignement et de la Formation nécessite la création d'un emploi de chef de division administratif pour la gestion administrative du pôle qualité. Il assume une fonction d'organisation, de coordination, d'évaluation et de management du pool dont il a la charge.

Article 2.- Création du Bureau des amendes administratives de la Province organisé de la manière suivante :

- le Bureau des amendes administratives est placé sous la hiérarchie directe de l'Inspecteur général en charge de l'Administration Centrale ;
- le Bureau des amendes administratives est composé d'un chef de bureau administratif et de deux employés d'administration.

Article 3.- La Direction de l'Action Sociale et Sanitaire est réorganisée de la manière suivante :

- création d'un emploi de brigadier responsable de l'équipe d'ouvriers ;
- création d'un emploi de chef de bureau spécifique dans un souci de transversalité afin de coordonner les projets menés par la D.A.S.S. ;
- transfert d'un emploi de chef de bureau spécifique vers la Direction de la Santé Publique dans le but d'assurer la coordination de la politique de la Santé Mentale ;
- création de deux emplois d'employé en animation de niveau bachelier afin d'élaborer et mettre en œuvre les plans d'actions annuels des programmes « Annoncer la Couleur » et « Distri denrées » en Province de Namur ;
- l'emploi de rééducateur en psychomotricité est à supprimer, n'étant plus utile au fonctionnement de la D.A.S.S..

Article 4.- La Direction de la Santé Publique est réorganisée de la manière suivante :

- transfert de l'emploi de bibliothécaire gradué vers la Direction de l'Action Sociale et Sanitaire dans le cadre du regroupement ANASTASIA, réseau documentaire ;
- transfert de l'emploi d'infirmière graduée vers la Direction de l'Action Sociale et Sanitaire dans le cadre du regroupement ANASTASIA, réseau documentaire.

Article 5.- L'emploi de contremaître en chef au Domaine Provincial de Chevetogne est transféré vers l'Ecole Provincial d'Agronomie et des Sciences de Ciney, ou il est nécessaire pour la coordination des chantiers et travaux.

Article 6.- L'Ecole Provincial d'Agronomie et des Sciences de Ciney nécessite la création d'un emploi d'agent technique en chef pour assurer la responsabilité du pôle fromager.

Article 7.- L'Office Provincial Agricole nécessite la création d'un emploi d'agent technique en chef afin d'assister le responsable dans la coordination du laboratoire d'analyse.

Article 8.- Le Service d'Audit et d'Aide à la Gestion nécessite la création d'un emploi de chef de division administratif afin d'assurer la nature complexe des missions devant être accomplies par le service et qui nécessite un poste avec un certain degré d'autorité et de responsabilité.

Article 9.- Création de la Cellule Communication Interne de la Province organisée de la manière suivante :

- la Cellule Communication Interne est placée sous la hiérarchie directe du Greffier provincial ;
- la Cellule Communication Interne est composée d'un chef de division administratif et d'un employé d'administration.

Article 10.- Les Services Généraux de la Culture et des Loisirs nécessitent la création d'un emploi d'employé d'administration afin d'adapter le cadre du service au personnel effectivement en fonction.

Article 11.- Le Service de l'Informatique et des Télécommunications nécessite :

- la création d'un emploi d'agent technique en chef afin d'adapter le cadre du service au personnel effectivement en fonction ;
- la création d'un emploi de 1^{er} attaché spécifique afin qu'un superviseur technique hautement qualifié gère les 4 attachés spécifiques ainsi que les questions techniques et stratégiques relatives au service.

Article 12.- Le Service Technique Provincial nécessite la création de deux emplois d'agent technique en chef au vu du cadre actuel insuffisant qui ne permet pas d'assurer les missions du service.

Article 13.- Le Service Technique du Patrimoine Immobilier nécessite :

- la création d'un emploi de 1^{er} attaché spécifique afin de permettre l'apport d'une expertise technique utile au service ;
- la création de deux emplois d'agents technique en chef afin d'assurer les missions du Bureau d'Etudes et du Bureau d'Energies.

II. DISPOSITION PARTICULIERE

Les dispositions particulières relatives à l'occupation de certains emplois du cadre et contenues notamment dans la résolution du Conseil provincial du 26 avril 2010 relative à la révision générale des cadres provinciaux demeurent d'application sans préjudice, toutefois, de la disposition de la présente résolution.

Article 14- Un emploi d'employé d'administration prévu pour le fonctionnement du Service du Greffe – Secrétariat du Greffier sera d'abord occupé par le titulaire à titre définitif du grade de contremaître affecté, à la veille de la date d'adoption de la présente résolution, à des tâches administratives au sein de ce service. L'agent concerné conserve, à titre personnel, son grade et sa situation administrative et pécuniaire y afférente.

Cette mesure se justifie par la mobilité de l'agent concerné, occupé initialement à des tâches techniques, vers le Service du Greffe pour y exercer une fonction administrative. Nonobstant la situation de fait, un emploi de contremaître ne se justifie pas au cadre du service considéré.

III. DISPOSITIONS FINALES

Article 15.- Le Collège provincial est chargé de la programmation de l'exécution de la présente résolution.

Article 16.- La présente résolution produit ses effets le 1^{er} jour du mois qui suit celui de son approbation par l'autorité de tutelle ou le 1^{er} jour du mois qui suit celui au cours duquel expire le délai imparti à cette même autorité pour statuer.

Namur, le 22 juin 2012



(S) Le Greffier provincial,
Valéry ZUINEN

Le Président,

(S) C. BULTOT

*Sont de présente résolution et d'arrêté ministériel
d'approuvant insérés au Bulletin provincial
Namur le 28 septembre 2012*

Le greffier provincial,

V. ZUINEN

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE

MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU

| SERVICE | | SERVICES GENERAUX DE L'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION | | |
|---------------|---------------------------|---|--------------|-------------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| AA11008 | chef de division (adm) | 3 | 4 | |
| AA10007 | chef de bureau (adm) | 3 | 3 | |
| AA10413 | chef de bureau (spéc) | 1 | 1 | |
| AB22414 | bachelier en Informatique | 0 | 0 | |
| AD20402 | agent technique | 1 | 1 | |
| AC32704 | brigadier | 0 | 0 | |
| AD20003 | employé d'administration | 9 | 9 | |
| AD30703 | ouvrier qualifié | 9 | 9 | |
| AE40700 | ouvrier non qualifié | 1 | 1 | |
| AD24403 | agent technique en chef | 1 | 1 | |
| | TOTAL : | 28,00 | 29,00 | 0,00 |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE**MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU**

| SERVICE | | BUREAU DES AMENDES ADMINISTRATIVES | | |
|------------|--------------------------|------------------------------------|-------------|----------------------|
| GODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | GADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| AA10007 | chef de bureau (adm) | 0 | 1 | |
| AD20003 | employé d'administration | 0 | 2 | |
| | TOTAL : | 0,00 | 3,00 | 0,00 |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE

MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU

| SERVICE | | DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES | | |
|------------|--------------------------------|---|-------|----------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| AA13521 | directeur en chef (med) | 1 | 1 | |
| AA12519 | 1er attaché sp, (cl1b-paramed) | 2 | 2 | |
| AA13518 | directeur (paramed) | 1 | 1 | 1 |
| AA11008 | chef de division (adm) | 1 | 1 | |
| AA10413 | chef de bureau (spéc) | 3 | 3 | |
| AA10007 | chef de bureau (adm) | 4 | 4 | |
| AA10516 | attaché spécifique (paramed) | 6 | 6 | |
| AB24512 | infirmier en chef | 1 | 1 | 1 |
| AC24005 | chef de service administratif | 1 | 1 | |
| AB22511 | accoucheuse | 5 | 5 | 5 |
| AB22510 | assistant de labo clinique | 2 | 2 | 1 |
| AB22505 | assistant social | 11 | 11 | |
| AB22506 | bachelier en soins infirmiers | 0 | 1 | |
| AB22509 | rééducateur en psychomotricité | 1 | 0 | |
| AB22606 | bachelier en bibliothéconomie | 1 | 2 | |
| AB22414 | bachelier en informatique | 1 | 1 | |
| AC32704 | brigadier | 0 | 1 | |
| AD20110 | employé en animation | 0 | 2 | |
| AD20504 | infirmier breveté | 3 | 3 | 3 |

| SERVICE | | DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES | | |
|---------------|--------------------------|--|--------------|-------------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| AD20003 | employé d'administration | 20 | 20 | 6 |
| AD33501 | puéricultrice | 4 | 4 | 4 |
| AD33502 | aide sanitaire | 1 | 1 | 1 |
| AC32704 | brigadier | 1 | 0 | |
| AD30703 | ouvrier qualifié | 5 | 5 | 2 |
| AE40700 | ouvrier non qualifié | 5 | 5 | 4 |
| AE40701 | ouvrier | 0 | 0 | |
| | TOTAL : | 80,00 | 83,00 | 28,00 |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE

MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU

| SERVICE | | DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE | | |
|------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------|----------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| AA13521 | directeur en chef (med) | 1 | 1 | |
| AA13518 | directeur (paramed) | 1 | 1 | 1 |
| AA11008 | chef de division (adm) | 1 | 1 | |
| AA12519 | 1er attaché sp (cl1b-paramed) | 1 | 1 | |
| AA10413 | chef de bureau (spéc) | 0 | 1 | |
| AA10007 | chef de bureau (adm) | 3 | 3 | |
| AA10516 | attaché spécifique (paramed) | 30 | 30 | |
| AC24005 | chef de service administratif | 3 | 3 | |
| AB22506 | bachelier en soins infirmiers | 34 | 33 | |
| AB22606 | bachelier en bibliothéconomie | 1 | 0 | |
| AB22509 | rééducateur en psychomotricité | 9 | 9 | |
| AB22508 | logopède | 12 | 12 | |
| AB22525 | diététicien | 3 | 3 | |
| AB22507 | kinésiste | 2 | 2 | |
| AB22505 | assistant social | 14 | 14 | |
| AB22524 | éducateur spécialisé | 1 | 1 | |
| AD20003 | employé d'administration | 44 | 44 | |
| AD30703 | ouvrier qualifié | 2 | 2 | |
| AE40001 | auxiliaire d'administration | 2 | 2 | |
| | TOTAL : | 164,00 | 163,00 | 1,00 |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE

MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU

| SERVICE | | DOMAINE PROVINCIAL VALERY COUSIN DE CHEVETOGNE | | |
|------------|-----------------------------------|--|--------------|----------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| AA13009 | directeur (adm) | 1 | 1 | |
| AA11008 | chef de division (adm) | 1 | 1 | |
| AA11104 | chef de division (animat) | 1 | 1 | |
| AA10405 | attaché spécifique (tech) | 2 | 2 | |
| AA10007 | chef de bureau (adm) | 1 | 1 | |
| AA10103 | animateur en chef | 2 | 2 | |
| AC24005 | chef de service administratif | 1 | 1 | |
| AC24107 | chef de service en animation | 1 | 1 | |
| AB22017 | technicien en relations publiques | 1 | 1 | |
| AC35706 | contremaître en chef | 1 | 0 | |
| AC34705 | contremaître | 3 | 3 | |
| AD20110 | employé en animation | 13 | 13 | |
| AD20003 | employé d'administration | 9 | 9 | |
| AD20402 | agent technique | 2 | 2 | |
| AC32704 | brigadier | 4 | 4 | |
| AD30703 | ouvrier qualifié | 29 | 29 | |
| AE40700 | ouvrier non qualifié | 7 | 7 | |
| | TOTAL : | 79,00 | 78,00 | 0,00 |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE

MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU

| SERVICE | | ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE DE ET DES SCIENCES DE CINEY (EN CE COMPRIS LA FERME D'APPLICATION) | | |
|---------------|--|---|--------------|-------------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| | <i>PERSONNEL NON ENSEIGNANT</i> | | | |
| AD24403 | agent technique en chef | 0 | 1 | |
| AD20402 | agent technique | 1 | 1 | |
| AD20610 | employé de bibliothèque | 1 | 1 | |
| AD20003 | employé d'administration | 3 | 3 | |
| AC35706 | contremaitre en chef | 0 | 1 | |
| AC34705 | contremaitre | 2 | 2 | |
| AD30703 | ouvrier qualifié | 13 | 13 | |
| AE40700 | ouvrier non qualifié | 1 | 1 | 1 |
| | TOTAL : | 21,00 | 23,00 | 1,00 |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE

MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU

| SERVICE | | OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE | | |
|------------|-----------------------------------|----------------------------|--------------|----------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| AA12410 | 1er directeur sp (tech) | 1 | 1 | |
| AA11407 | 1er attaché spécifique (cl1-tech) | 2 | 2 | 1 |
| AA10405 | attaché spécifique (tech) | 3 | 3 | |
| AD24403 | agent technique en chef | 0 | 1 | |
| AD20402 | agent technique | 2 | 2 | |
| AD20003 | employé d'administration | 3 | 3 | |
| AD30703 | ouvrier qualifié | 2 | 2 | |
| AD30401 | technicien (cl3) | 1 | 1 | |
| | TOTAL : | 14,00 | 15,00 | 1,00 |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE**MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU**

| SERVICE | | SERVICE D'AUDIT et d'AIDE A LA GESTION | | |
|---------------|--------------------------|--|-------|-------------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| AA13009 | directeur (adm) | 1 | 1 | |
| AA11008 | chef de division (adm) | 0 | 1 | |
| AA10007 | chef de bureau (adm) | 1 | 1 | |
| AD20003 | employé d'administration | 1 | 1 | |
| | TOTAL : | 3 | 4 | |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE

MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU

| SERVICE | | SERVICE DU GREFFE | | |
|------------|---|-------------------|-------|----------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| | SERVICES GENERAUX DU GREFFE (Economat, accueil,,,,) ET SECRETARIAT DU GREFFIER | | | |
| AA17031 | greffier provincial | 1 | 1 | |
| AA13009 | directeur (adm) | 1 | 1 | 1 |
| AA11008 | chef de division (adm) | 2 | 2 | |
| AA10014 | attaché spécifique (adm) | 0 | 0 | |
| AA10007 | chef de bureau (adm) | 3 | 3 | |
| AC24005 | Chef de service administratif | 1 | 1 | |
| AD20402 | agent technique | 0 | 0 | |
| AD20003 | employé d'administration | 10 | 11 | 1 |
| AD30703 | ouvrier qualifié | 3 | 3 | |
| AE40700 | ouvrier non qualifié | 0 | 0 | |
| AE40001 | auxiliaire d'administration | 10 | 10 | |
| | CELLULE COMMUNICATION INTERNE | | | |
| AA11008 | chef de division (adm) | 0 | 1 | |
| AD20003 | employé d'administration | 0 | 1 | |

| SERVICE | | SERVICE DU GREFFE | | |
|------------|---|-------------------|--------------|----------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| | PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU GOUVERNEUR, DU COP ET DU CP | | | |
| AA10103 | animateur en chef | 0 | 0 | |
| AA10516 | attaché spécifique (paramed) | 0 | 0 | |
| AA10007 | chef de bureau (adm) | 1 | 1 | |
| AB22013 | technicien en tourisme | 0 | 0 | |
| AB22006 | rédacteur juridique | 0 | 0 | |
| AC24005 | chef de service administratif | 0 | 0 | |
| AB22505 | assistant social | 0 | 0 | |
| AC34705 | contremaitre | 1 | 1 | |
| AC32704 | brigadier | 0 | 0 | |
| AD20003 | employé d'administration | 20 | 20 | |
| AD30703 | ouvrier qualifié | 4 | 4 | |
| AE40700 | ouvrier non qualifié | 1 | 1 | |
| | CELLULE DES AFFAIRES GENERALES | | | |
| AA11407 | 1er attaché spécifique (cl1-tech) | 0 | 0 | |
| AA10516 | attaché spécifique (paramed) | 0 | 0 | |
| AD20003 | employé d'administration | 4 | 4 | |
| | TOTAL : | 62,00 | 65,00 | 2,00 |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE

MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU

| SERVICE | | SERVICES GENERAUX DE LA CULTURE ET DES LOISIRS | | |
|------------|-------------------------------|--|--------------|----------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| AA11008 | chef de division (adm) | 1 | 1 | |
| AA11104 | chef de division (animat) | 2 | 2 | |
| AA10007 | chef de bureau (adm) | 2 | 2 | |
| AA10103 | animateur en chef | 2 | 2 | |
| AC24005 | chef de service administratif | 2 | 2 | 2 |
| AD20003 | employé d'administration | 5 | 6 | |
| AD20110 | employé en animation | 2 | 2 | |
| AD30703 | ouvrier qualifié | 1 | 1 | 1 |
| AE40001 | auxiliaire d'administration | 1 | 1 | |
| | TOTAL : | 18,00 | 19,00 | 3,00 |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE

MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU

| SERVICE | | SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS | | |
|------------|-----------------------------------|---|--------------|--------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSION FUTURE |
| AA13408 | directeur (tech) | 1 | 1 | |
| AA11407 | 1er attaché spécifique (cl1-tech) | 0 | 1 | |
| AA10405 | attaché spécifique (tech) | 4 | 4 | |
| AD24403 | agent technique en chef | 0 | 1 | |
| AB22414 | bachelier en informatique | 7 | 7 | |
| AD20003 | employé d'administration | 3 | 3 | |
| | TOTAL : | 15,00 | 17,00 | |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE

MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU

| SERVICE | | SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL | | |
|----------------|-----------------------------------|------------------------------|---------------|----------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| AA13411 | directeur en chef (tech) | 1 | 1 | |
| AA12410 | 1er directeur sp (tech) | 2 | 2 | |
| AA11407 | 1er attaché spécifique (cl1-tech) | 4 | 4 | |
| AA11415 | attaché spéc, en chef (tech) | 2 | 2 | |
| AA11008 | chef de division (adm) | 2 | 2 | |
| AA10412 | commissaire voyer | 8 | 8 | |
| AA10405 | attaché spécifique (tech) | 5 | 5 | |
| AA10007 | chef de bureau (adm) | 5 | 5 | |
| AC24005 | chef de service administratif | 5 | 5 | |
| AD24403 | agent technique en chef | 9 | 11 | 2 |
| AD20402 | agent technique | 22 | 22 | 5 |
| AD20110 | employé en animation | 1 | 1 | |
| AD20003 | employé d'administration | 16 | 16 | 2 |
| AC34705 | contremaître | 2 | 2 | |
| AC32704 | brigadier | 5 | 5 | |
| AD30401 | technicien (cl3) | 1 | 1 | 1 |
| AD30703 | ouvrier qualifié | 19 | 19 | |
| AE407000 | ouvrier non qualifié | 1 | 1 | |
| AE40001 | auxiliaire d'administration | 2 | 2 | 1 |
| TOTAL : | | 112,00 | 114,00 | 11,00 |

MAI 2012 - REVISION PARTIELLE DU CADRE

MAI 2012 : EFFECTIF ACTUEL - CADRE NOUVEAU

| SERVICE | | SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER | | |
|------------|-----------------------------------|--|-------|----------------------|
| CODE GRADE | GRADE | CADRE ACTUEL | CADRE | SUPPRESSIONS FUTURES |
| AA13408 | directeur (tech) | 1 | 1 | |
| AA11407 | 1er attaché spécifique (cl1-tech) | 0 | 1 | |
| AA11008 | chef de division (adm) | 1 | 1 | |
| AA11415 | attaché spéc en chef (tech) | 1 | 1 | |
| AA10405 | attaché spécifique (tech) | 2 | 2 | |
| AA10404 | chef de bureau (tech) | 1 | 1 | |
| AA10007 | chef de bureau (adm) | 2 | 2 | |
| AD24403 | agent technique en chef | 2 | 4 | |
| AD20402 | agent technique | 9 | 9 | |
| AD20003 | employé d'administration | 9 | 9 | |
| AC35706 | contremaître en chef | 1 | 1 | 1 |
| AC34705 | contremaître | 3 | 3 | |
| AC32704 | brigadier | 9 | 9 | |
| AD30703 | ouvrier qualifié | 22 | 22 | |
| AE40700 | ouvrier non qualifié | 4 | 4 | |
| AE40701 | ouvrier | 102 | 102 | |
| | TOTAL : | 169 | 172 | 1 |

REGION WALLONNE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTÉ**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS
LOCAUX**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

050201/07/FPL-2388/CL/280712/P.NAMUR-2012-0905/AM4/jud

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980, notamment l'article 7, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, confirmé par le décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, sous l'intitulé "Code de la démocratie locale et de la décentralisation" tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu le protocole d'accord signé avec les organisations syndicales représentatives en date du 13 juin 2012 ;

Vu la résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Révision partielle des cadres provinciaux (Affaire n°64/12)» ;

Considérant que par cette résolution, le Conseil provincial de Namur décide d'adapter le cadre et de prendre une décision d'affectation prioritaire ;

Considérant que les modifications apportées sont dûment motivées par l'autorité provinciale ; qu'il s'agit d'adapter le cadre des services en fonction de l'évolution des réalités du travail ;

Considérant que la résolution dont question du 06 juillet 2012 ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Révision partielle des cadres provinciaux (Affaire n°64/12)» est approuvée.

Art. 2 : Mention du présent arrêté sera portée au registre des résolutions du Conseil provincial de Namur en marge de l'acte concerné.

Art. 3 : Le présent arrêté est notifié :

-au Président du Collège provincial de Namur
Palais provincial
Place Saint-Aubain, 2

5000 NAMUR

Namur, le 12 SEP. 2012


Paul FURLAN



Pour copie conforme :
Le Fonctionnaire délégué



LE CONSEIL PROVINCIAL

Affaire n ° 65/12. - Statut pécuniaire applicable au personnel provincial non enseignant - Réduction de la carrière professionnelle dans le cadre des mesures d'aménagement de fin de carrière - Abrogation

Vu le règlement particulier des congés et dispenses, annexé au statut organique des agents provinciaux, et plus particulièrement son article 66, fixant les dispositions relatives au congé pour interruption ou réduction de carrière classique;

Vu la résolution du 20 juin 2008, approuvée par arrêté ministériel du 22 août 2008, adoptant des mesures d'aménagement de fin de carrière en faveur des agents ayant atteint l'âge de 55 ans s'engageant de manière irréversible à prendre un congé pour réduction de carrière (réduction de 1/5, 1/4, 1/3 ou 1/2 tps), en application du règlement susvisé ;

Attendu qu'en vertu des dispositions de la résolution susvisée, intégrées au statut pécuniaire des agents provinciaux,

- la Province octroie aux agents une indemnité complémentaire à celle versée par l'ONEM ;
- et verse au Fonds des pensions les cotisations nécessaires à la validation, pour le calcul de la pension de retraite, des périodes couvertes par le congé et ce, dans les limites des dispositions légales en la matière (5 ans maximum pour toute la carrière);
- les bénéficiaires de ces mesures s'engagent de manière irréversible à ne pas récupérer la fraction de temps de travail abandonnée et à solliciter leur mise à la retraite dès qu'ils atteignent l'âge de 60 ans.

Vu la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses, parue au Moniteur belge du 30 décembre 2011, traitant notamment des pensions du secteur public et plus particulièrement de l'augmentation de l'âge de la mise à la pension, du relèvement de la durée minimale de carrière et de la limitation à 12 mois de l'admissibilité des périodes d'absence, de congé et d'interruption de carrière postérieures au 31 décembre 2011;

VU l'article 101 de la loi susvisée stipulant que les demandes de réduction de carrière introduites avant le 28 novembre 2011 ne sont pas visées par la limitation susvisée de 12 mois ;

CONSIDERANT que, dans le respect de la réglementation précédemment en vigueur, le système d'aménagement de fin de carrière tel que prévu par la résolution du Conseil permettait, par exemple, à la Province de cotiser pour la pension de l'agent pendant 5 ans pour une réduction de carrière à mi-temps, ce qui n'est plus le cas.

ATTENDU que les mesures d'aménagement de fin de carrière ne peuvent être maintenues en application pour les périodes postérieures au 31 décembre 2011, exception faite pour les demandes introduites avant le 28 novembre 2011 ;

ATTENDU qu'afin de se conformer aux nouvelles dispositions fédérales, l'application de la résolution susvisée doit être limitée aux demandes introduites avant cette date.

VU le protocole en date du 13 juin 2012 contenant les conclusions de la négociation avec les organisations syndicales représentatives menée au sein du Comité particulier de Négociation ;

VU l'avis de sa 3^{ème} Commission ;

ARRETE:

Article 1er.- La section 6 du chapitre 1^{er} du statut pécuniaire des agents provinciaux, relative aux mesures d'aménagement de fin de carrière, est supprimée.

Article 2.- Par mesure transitoire, les agents qui bénéficient, à la date d'entrée en vigueur de la présente résolution, des mesures prévues par la résolution visée à l'article 1^{er} continuent à en bénéficier jusqu'à la date de leur mise à la retraite.

Article 3.- La présente résolution produit ses effets le 1^{er} jour du mois qui suit celui de son approbation ou celui au cours duquel vient à expiration le délai imparti à l'autorité de tutelle pour statuer.

Namur, le 6 juillet 2012

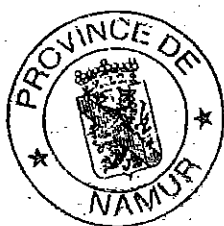
Le Greffier provincial,
(s)V.ZUINEN.

Le Président,
(s)CI.BULTOT.

Sont la présente résolution et l'arrêté ministériel l'approuvant insérés au Bulletin provincial.

Namur le 28 septembre 2012.

*Le greffier provincial,
V.ZUINEN*



REGION WALLONNE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTÉ**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS
LOCAUX**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

050201/07/FPL-2386/CL/280712/P.NAMUR-2012-0905/AM5/jud

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980, notamment l'article 7, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, confirmé par le décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, sous l'intitulé "Code de la démocratie locale et de la décentralisation" tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Considérant la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses ;

Vu le protocole d'accord signé avec les organisations syndicales représentatives en date du 13 juin 2012 ;

Vu la résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Statut pécuniaire applicable au personnel provincial non enseignant – Réduction de la carrière professionnelle dans le cadre des mesures d'aménagement de fin de carrière - Abrogation (Affaire n°65/12)» ;

Considérant que par cette résolution, le Conseil provincial de Namur décide de supprimer la section 6 du Chapitre 1^{er} du statut pécuniaire des agents provinciaux, relative aux mesures d'aménagement de fin de carrière et décide que, par mesure transitoire, les agents qui bénéficient desdites mesures, continuent à en bénéficier jusqu'à la date de mise à la retraite ;

Considérant que l'autorité provinciale met en exergue que les mesures d'aménagement de fin de carrière ne peuvent être maintenues en application pour les périodes postérieures au 31 décembre 2011, exception faite pour les demandes introduites avant le 28 novembre 2011 ;

Considérant qu'il résulte de la loi du 28 décembre 2011 précitée que les périodes d'interruption de carrière complètes ou partielles, postérieures au 31 décembre 2011, ne sont prises en considération pour le droit et le calcul de la pension qu'à concurrence de 12 mois maximum sur l'ensemble de la carrière ; que toutefois, cette limitation ne vise pas les périodes pour lesquelles la demande a été introduite avant le 28 novembre 2011 ;

Considérant que la résolution dont question du 06 juillet 2012 ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de Namur du 06 juillet 2012 et ayant pour objet «Statut pécuniaire applicable au personnel provincial non enseignant – Réduction de la carrière professionnelle dans le cadre des mesures d'aménagement de fin de carrière - Abrogation (Affaire n°65/12)» **est approuvée.**

Art. 2 : Mention du présent arrêté sera portée au registre des résolutions du Conseil provincial de Namur en marge de l'acte concerné.

Art. 3 : Le présent arrêté est notifié :

-au Président du Collège provincial de Namur
Palais provincial
Place Saint-Aubain, 2

5000 NAMUR

Namur, le 12 SEP. 2012


Paul FURLAN



Pour copie conforme :
Le Fonctionnaire délégué.



- Ordonnances des Bourgmestres

Ordonnances de Police prises par les Bourgmestres

| COMMUNE | OBJET |
|------------|--|
| ANDENNE | |
| 2011 | |
| 30.11.2011 | Mesures de circulation et de stationnement rue L. Lahaye à Landenne suite à des travaux de raccordements aux égouts |
| 2012 | |
| 31.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement rue Lavaux à Coullasse dès le 06.02.2012 pour des travaux sur le réseau de production d'eau |
| 31.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 03.02.2012 à Scilayn sur la RN 90-BK 91.2 (rue des Combattants), le pont de Namêche - BK 92,6, à Thon sur la RN 90-BK 92,6 (rue de Liège) et le pont de Scilayn pour abattage d'arbres |
| 01.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 01.02 au 30.04.2012 en raison de la construction d'un immeuble à l'angle de l'Avenue du Roi Albert et Avenue Belle-Mine à Andenne |
| 01.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 16.02.2012 en raison de travaux de rénovation à l'immeuble situé à l'angle de la rue Croisée Vole et de l'Avenue Roi Albert à Andenne |
| 03.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 16 et 17.02.2012 à la rue du Corail à Andenne pour la livraison d'une véranda |
| 07.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 07 et 08.02.2012 à l'Avenue du Roi Albert à Andenne en raison d'une réparation en urgence sur le réseau de production d'eau |
| 08.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 11.02.2012 de 8h30 à 11h à l'Avenue du Roi Albert à Andenne en raison d'un démantèlement |
| 09.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 27.02 au 23.03.2012 Place des Tillieux à Andenne en raison de travaux de toiture |
| 15.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 15.02 au 17.02.2012 à la rue du Cortel à Andenne pour la livraison d'une véranda |
| 16.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 20.02.2012 rue Lavaux à Couffesse et rue de Penwez à Andenne pour des travaux sur le réseau de production d'eau |
| 16.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 17.03.2012 entre 17h et 24h à la rue Paulus à Malzezet pour l'organisation d'un grand feu |
| 23.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 05, 06, 14 et 15.03.2012 pour le placement d'un conteneur et du 05.03 au 15.03.2012 (excepté le 09.03.2012) pour trois camionnettes à la rue du Commerce à Andenne |
| 23.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25.05 au 23.05.2012 à la Place du Chapitre à Andenne dans le cadre de la biennale de la Céramique de la Céramique 2012 |
| 24.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 27 au 29.02.2012 à la rue Villotte à Andenne pour procéder à des fouilles en trottoir |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 26.03 au 04.04.2012 en raison de travaux de sécurisation d'un talus rocheux sur la RN90 au niveau de la BK 97, 60, à Thon |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 07.03.2012 rue de Tramaka à Sallies en raison de fouilles de raccordement sur le réseau du gaz |
| 01.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 02.03.2012 de 15h à 18h en raison de travaux sur une partie de la voirie à l'entrée de la rue des Sarts à Andenne |
| 01.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07.02.2012 au 09.03.2012 rue Maurice Bertrand à Landenne pour des travaux sur le réseau de production d'eau |
| 01.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 06 au 08.02.2012 de 09h à 17h sur la RN 90BK 91,2 à Scilayn et sur la RN 90BK 92,6 à Thon pour des travaux de sécurisation et expertises complémentaires de la paroi rocheuse |
| 02.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement à partir du 02.03.2012 jusqu'à la fin des travaux des rues des Sarts et des Moulins à Andenne en raison d'un important effondrement de voirie |
| 02.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 05.03.2012 de 19h à 24h rue de la Station dans la déserte du rond-point face à la librairie des Ours à Andenne en raison d'un transport exceptionnel |
| 05.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement entre le 07 et 08.03.2012 rue Bourffe à Sallies pour la pose de câbles du réseau d'électricité |
| 07.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 06 au 08.02.2012 de 09h à 17h sur la RN 90BK 91,2 à Scilayn et sur la RN 90BK 92,6 à Thon pour des travaux de sécurisation et expertises complémentaires de la paroi rocheuse |
| 08.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 09.03.2012 rue Docteur Parent à hauteur de la BK 96.590 à Scilayn pour réparations du revêtement de la voirie |
| 08.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 12 au 28.03.2012 rue Bois Portal à Sallies et Avenue Roi Albert à Andenne en raison de fouilles de raccordement sur le réseau du gaz |
| 08.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 15.03.2012 rue de Sud à Andenne en raison d'un raccordement d'égout |
| 08.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 23.03.2012 de 7h à 18h rue André Renard à Sallies en raison de l'entretien des voies de chemin de fer sur la ligne 725 au passage à niveau 84 |
| 10.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 01, 08 et 15.04.2012 rue de Bonneville à Andenne en raison de concours de dressage pour chiens |
| 10.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 12.03.2012 au 01.04.2012 rue Docteur Parent à Andenne en raison de fouilles en trottoir |
| 10.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 21 au 23.03.2012 rue Grandpierre à Thon pour travaux de nettoyage et débroussaillage dans le cadre de la sécurisation des parois rocheuses appelées "les Demoiselles" |
| 12.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 15.04.2012 de 6h à 18h rue Mallevé et Quai des Fusiliers en raison de l'organisation d'une brocante |
| 12.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 15.03.2012 au 15.06.2012 rue Marche en Pré à Scilayn en raison de travaux de voirie |
| 14.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 25.03.2012 du sentier dit "au Calvaire" reliant la rue Provost à la rue du Calvaire en raison de l'organisation de l'épreuve cycliste "Primevera" |
| 15.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 15.03.2012 de 13h à 15h rue des Sarts à Andenne entre la rue des Moulins et la rue Alois Jotard en raison de travaux de bitumage |
| 15.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 02.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Sarts en raison de constat d'importants dégradations de voirie |
| 16.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 19.03.2012 et pour une durée de 40 jours dans diverses rues à Sallies en raison de remplacements de canalisations |
| 16.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement à partir du 16.03.2012 jusqu'à la fin des travaux en raison de la réparation de la signalisation du passage à niveau rue de Reppe à Sallies |
| 16.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 05.05.2012 de 7h à 24h rue des Calloux à Bonneville en raison de l'organisation d'une fête |
| 20.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement à partir du 22.03 au 05.04.2012 rue Delcourt à Andenne en raison de travaux de toiture avec montage d'un échafaudage sur la voie publique |
| 20.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 22.03.2012 rue de Sud à Andenne en raison d'une construction d'une maison |
| 27.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 04 et 05.04.2012 rue de Loen à Andenne pour le placement de panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison |
| 27.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 29.03.2012 à 8h place du Chapitre et Place des Tillieux à Andenne pour la traditionnelle "Biennale de la Céramique" |
| 27.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 21.04.2012 rues du Bois Gilet et des Hautes Communes à Vezin en raison de l'organisation de la fête du Printemps |
| 28.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.04 au 02.05.2012 rues des Pipiers et du Châlet à Andenne en raison de fouilles de raccordement sur le réseau de gaz |
| 29.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 02.04 au 20.04.2012 chaussée de Cihy à Andenne en raison d'une construction d'un immeuble |
| 29.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 03.04 rue de Sud à Andenne en raison de constructions de deux maisons |
| 02.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 03 au 04.04.2012 Avenue Reine Elisabeth à Andenne pour réparation en urgence sur le réseau de production d'eau |
| 02.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 11.04.2012 rue Jules Larivière à Landenne en raison d'un raccordement sur le réseau de production d'eau |
| 05.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 12 au 13.04.2012 rue Chant d'Oiseaux à Andenne pour abattage et élagage d'arbres |
| 05.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 13.04.2012 rue Chaudin à Andenne en raison de travaux de terrassement au niveau de la station d'épuration |

| | |
|------------|--|
| ANDENNE | Mesures de circulation et de stationnement le 12.04.2012 de 8h à 18h rue Jean Toussell à Landenne pour travaux de rouchage au tarmac d'une traversée de chaussée |
| 06.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 10.04.2012 au 31.07.2012 de la Houssale à la rue Pollaert à Andenne en raison de travaux |
| 06.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 12.04.2012 dans le parking Frère Orban à Andenne pour une étude de sous-sol |
| 10.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement à partir du 23.04.2012 pour une durée de 100 jours ouvrables à l'Eglise Saint-Nicolas à Sclayn pour travaux de façade |
| 10.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 16.04.2012 rue Sous-Meuse à Namêche et le 19.04.2012 rue France à Andenne pour raccordements sur le réseau de production d'eau |
| 10.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 10 et 11.04.2012 avenue du Roi Albert à Andenne en raison d'une réparation en urgence sur le réseau de production d'eau |
| 11.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 27.04.2012 rue Winand, 30 à Andenne en raison de rénovation de la toiture de l'immeuble |
| 11.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 16.05.2012 rues Lion Fontaine, Grosse, Jodion et des Saulces pour raison d'entretien du réseau d'Andenne à Couthisse |
| 12.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 30.06.2012 rue des Tienies à Sclayn en raison de l'organisation d'une Fête de quartier |
| 13.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.04.2012 pour une durée de 20 J ouvrables rues de Trama à Sclayn et de Velaine à Landenne en raison de pose de câbles et gaines pour le réseau téléphonique |
| 13.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.04.2012 pour une durée de 10 J ouvrables dans diverses rues à Andenne en raison de pose de câbles et gaines pour le réseau téléphonique |
| 13.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.04.2012 pour une durée de 60 J ouvrables rue Warnier et aux abords de l'Eglise Saint-Etienne à Sclayn en raison de la rénovation de la voirie |
| 16.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 20.05.2012 rue Mélév et Qual des Fusillés à Andenne en raison de l'organisation d'une brocante |
| 16.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 18.04.2012 pour une durée de 60 J ouvrables rues de Trama à Sclayn et de Velaine à Landenne pour une mise en souterrain et déplacement de câbles à haute tension |
| 16.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 17.05.2012 dans diverses rues à Andenne en raison de la foire à la brocante |
| 17.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23.04.2012 pour une durée de 15 jours ouvrables rue de Velaine à Landenne en raison d'une ouverture de voirie |
| 17.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 17 au 27.04.2012 place du Chapitre à Andenne en raison de remplacement des châssis du bâtiment administratif |
| 17.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 18.04.2012 rue des Sept Eglises à Andenne en raison de travaux de façade |
| 17.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement entre le 20 et 24.04.2012 rue Bourle à Sclayn en raison de pose de câbles pour le réseau téléphonique |
| 17.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 19.04 au 17.05.2012 rue Janson, 24 à Andenne en raison de la réalisation de transformations de l'immeuble |
| 17.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 28.04.2012 Avenue Reine Elisabeth, 26 à Andenne pour raison de déménagement |
| 17.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 03.06.2012 de 8h à 18h rues des Chardonnerets, des Bleuets et des Coquelicots à Sclayn pour l'organisation d'une brocante |
| 17.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 26.05.2012 de 12h à 23h rue Frère Orban à Andenne en raison d'une organisation d'une fête de quartier |
| 17.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 10.05.2012 pour une durée de 08 jours ouvrables rue des Polonais, 32 à Andenne en raison de travaux de toiture de l'immeuble |
| 18.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 19.04 au 30.06.2012 rue Gouverneur A. Galopin à Malzezet en raison d'une construction d'une maison |
| 20.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 20.04.2012 rue du Château d'Eau à Andenne en raison d'une ouverture de voirie par le réseau téléphonique |
| 20.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 23.04.2012 rue de Rouvroy à Bonneville et à l'Avenue Roi Albert à Andenne en raison d'une ouverture de voirie par le réseau téléphonique |
| 23.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 23.04.2012 rue de la Grange Bodart à Vezin en raison d'une ouverture de voirie par le réseau téléphonique |
| 23.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 24.04.2012 rue de Couthuin à Landenne en raison d'une ouverture de voirie par le réseau téléphonique |
| 27.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 24.04.2012 rue sur les Vignes à Andenne en raison d'une ouverture de voirie par le réseau téléphonique |
| 30.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 19.05.2012 de 04h à 20h rue du Presbytère à Malzezet en raison de l'organisation d'une brocante |
| 30.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 01.05.2012 rue Frère Orban à Andenne en raison de l'organisation d'une foire à brocante |
| 30.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 11.05.2012 rue de la Justice à Sclayn en raison du placement de "cousins barilinois" |
| 30.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 02 à 8h au 26.05.2012 17h rue Jules Larièvre à Landenne en raison d'une construction d'une maison à ossature bois |
| 02.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 07 et 08.05.2012 de 8h à 17h rue Dethet à Andenne en raison d'une réparation de canalisation d'égouttage vers le collecteur communal |
| 03.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 08 et 09.05.2012 dans diverses rues à Andenne pour la réalisation de cinq raccordements sur le réseau de production d'eau |
| 03.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 14.05.2012 17h en raison de 8 essais de sol dont 2 rue Qual de l'Ecluse à Andenne, 2 rue de Rouvroy à Bonneville, et 4 dans diverses rues à Landenne |
| 04.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 11.05.2012 avenue des Combattants à Sclayn pour la réparation du trottoir |
| 07.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 11.05.2012 avenue Roi Albert à Andenne pour la réparation du trottoir et le placement de potelets |
| 07.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 11.05.2012 rue du Trou perdu à Thon en raison d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 08.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 18.05.2012 rue de Stud à Andenne en raison d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 09.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 18.05.2012 route de Hallot à Andenne en raison d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 09.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 17.05.2012 entre 08 et 20h et le 19.05.2012 entre 08 et 20h le long de l'axe commercial de la RN921 en raison de l'organisation de la brocante |
| 09.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 16.06.2012 rue Vilette à Andenne en raison de l'organisation d'un barbeque et l'élection d'un "Mayeur des Vilettes" |
| 09.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 11.06.2012 rue Armand Danée à Andenne en raison de l'organisation de la fête des voisins |
| 09.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 01.06.2012 de 16h à 24h rue de Bousallo à Andenne en raison de l'organisation de la fête des voisins |
| 09.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 02.06.2012 de 18h à 24h rue des Aubépines à Andenne en raison de l'organisation de la fête des voisins |
| 10.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 02.06.2012 2h rue Neuf Moulins à Andenne en raison de l'organisation de la fête des voisins |
| 10.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 02.06.2012 2h rue des Hautes Communes à Andenne en raison de l'organisation de la fête des voisins |
| 10.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 01.06.2012 de 12h à 24h rue du Muguet à Andenne en raison de l'organisation de la fête des voisins |
| 10.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 02.06.2012 de 16h à 24h rue Dethet à Andenne en raison de l'organisation de la fête des voisins |
| 10.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 02 à 12h au 03.06.2012 rue du Millénaire à Andenne en raison de l'organisation de la fête des voisins |
| 10.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 21.05 au 21.09.2012 rue du 1er mai à Sclayn et de Velaine à Landenne en raison de travaux de rénovation de la voirie |
| 11.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 14.05 au 31.07.2012 du rond point d'accès à la rue ZAE la Houssale à hauteur de la rue Pollaert à Andenne en raison de travaux |
| 11.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 01.07.2012 dès la fin de la messe dominicale jusqu'à minuit rue des Saules à Andenne en raison de l'organisation d'une fête de quartier |
| 14.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 21 au 25.05.2012 de 8h à 16h rue Croisée Voie à Andenne en raison de travaux d'abaissement de bordures |
| 14.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 14 au 22.05.2012 de 8h à 16h rue de Rouvroy à Bonneville pour des travaux d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |

ANDENNE
 14.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 26.05.2012 rue du Bois de Siroux à Andenne en raison de l'organisation d'une fête de quartier
 15.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 31.05.2012 rue Winand, 30 à Andenne en raison de la rénovation de la toiture de l'immeuble
 15.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement les 15 et 16.05.2012 avenue Roi Albert à Andenne pour une réparation en urgence sur le réseau de production d'eau
 15.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement à partir du 15.05.2012 pour une durée de 85 jours ouvrables à l'église Saint-Maurice à Sclayn pour travaux de façade
 16.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 26.05 à 15h au 27.05.2012 à 1h rue de Corta à Andenne en raison de l'organisation de la fête du quartier
 16.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 02.06.2012 à 8h à 16h rue Léon Simon à Sclayn en raison de travaux d'ouvertures de voiries du réseau téléphonique
 16.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 21 au 28.05.2012 rue de la Houssaie à Andenne en raison de travaux d'ouvertures de voiries du réseau téléphonique
 18.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 21 au 28.05.2012 rue de la Houssaie à Andenne en raison de travaux d'ouvertures de voiries du réseau téléphonique
 21.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 25.05.2012 Qual Brouckère à Andenne pour des travaux de raccordement d'égoût en voirie
 22.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement à partir du 23 au 25.05.2012 chaussée de Ciney pour raison de fouilles en trottoir et raccordement pour le réseau électrique
 22.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 01.06.18h au 02.06.2012 à 8h rue du Sanson à Thon-Sanson en raison de l'organisation de la Fête des voisins
 22.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 25.05 au 08.06.2012 chaussée Moncheur à Andenne en raison de fouilles de raccordement sur le réseau du gaz
 22.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 25.05.2012 de 12h à 18h rue du Pont à Andenne en raison d'une manifestation concernant l'accessibilité des emplacements PMR au Centre d'Andenne
 22.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 25.05.2012 à 8h route de Hallot dans la Carrière de Thiarment dans le cadre du tournaçage d'un long métrage
 22.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 25.05.2012 à 8h et du 24 à 20h au 25.05.2012 à 8h route de Hallot dans la Carrière de Thiarment en raison de la réalisation d'une scène d'un long métrage
 22.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 23.05 au 16.06.2012 rue Docteur Parent à Sclayn pour des fouilles en trottoir
 23.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 23.05 au 11.06.2012 chaussée de Ciney à Andenne pour des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz
 23.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 25.05 à 14h au 26.05.2012 à 8h rue Basse des Canes à Andenne en raison de l'organisation de la fête du quartier
 24.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 27.05 à 08h au 28.05.2012 à 8h rue Vieux à Andenne en raison de l'organisation de la fête du quartier
 24.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 03.06.2012 rue de Bonneville à Andenne en raison de l'organisation d'un concours de chiens de garde et de défense
 24.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 30.05.2012 rue Wouters à Andenne et le 31.05.2012 rue des Bleuets à Sallies pour la réalisation d'un raccordement sur le réseau de production d'eau
 24.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 29.05.2012 rue de Perwez à Andenne en raison de raccordements d'égoûts
 24.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 25.05 à 16h au 29.05.2012 à 8h places du Chapitre et des Tillieux à Andenne en raison de la traditionnelle "Biennale de la Céramique"
 24.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 29.05.2012 pour une durée de cinq jours ouvrables rue Léon Simon à Andenne pour effectuer des raccordements des canalisations
 25.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 25.05.2012 rue de la Justice et Silez du Bois des Dames à Andenne en raison de raccordements d'égoûts
 25.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 29.05 au 01.06.2012 rue de Trameka à Sallies en raison de fouilles de raccordement sur le réseau du gaz
 25.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 30.05 au 15.06.2012 Avenue Roi Albert et Chaussée de Ciney à Sallies en raison de fouilles de raccordement sur le réseau du gaz
 29.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 30.05.2012 rue de Nalament à Coudisse en raison d'une réparation en urgence sur le réseau de production d'eau
 29.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 30.06.2012 rue de Liège à Thon pour des fouilles en trottoir et en voirie
 29.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 30.05 au 06.06.2012 rue de Trameka et rue Saint-Mort à Andenne pour des ouvertures de voiries
 29.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 30.05 au 12.06.2012 rue des Marais à Sallies pour des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz
 31.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 29.06.2012 rue de la Station à Andenne en raison de l'occupation temporaire des emplacements de parking pour l'organisation d'une soirée
 31.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 30.06.2012 rue du Bord de l'eau à Sclayn en raison de travaux
 31.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 31.05 au 01.06.2012 rue de Salm à Andenne pour la pose d'un revêtement bitumeux
 31.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement à partir du 04.06.2012 pour une durée de cinq jours ouvrables rue Brun à Andenne en raison de remplacements des canalisations
 31.05.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 11 au 15.06.2012 rue Roi Albert, 287 à Sclayn pour le raccordement de l'égoût de l'habitation
 01.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 30.06.2012 rue fond des Vaux et rue du Baly à Sclayn pour des fouilles en trottoir et en voirie
 04.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 04.06 au 04.07.2012 rues de Marches les Dames et au Pierres à Vezin pour la réalisation d'une tranchée pour une fibre optique pour le réseau téléphonique
 06.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 05.06.2012 rue du Petit Pont à Andenne pour raison d'ouvertures de voiries du réseau téléphonique
 06.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 09.06.2012 de 8h à 23h rue de la Falence à Andenne suite à l'organisation d'une fête de quartier
 08.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 11.07.2012 de 8h à 17h place du Chapitre à Andenne pour la réservation du terre-plein central
 07.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement les 08.06 dans plusieurs rues, 07.06 rue du Muguet, 08.06 Chaussée d'Anton, et 11.06.2012 à Andenne suite à diverses ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
 07.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement les 08 et 11.06.2012 rue des Carriers à Andenne en raison d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
 07.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 08.06.2012 rue de Perwez à Andenne suite à l'organisation de travaux de nettoyage du sous-sol de l'habitation
 07.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 11.06 au 30.06.2012 rue de Pribles et qual des Bataillers à Sallies en raison de nettoyages pour l'assainissement d'une conduite de gaz hors service
 07.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 15.06.2012 rue du Condroz à Andenne suite à des remplacements des canalisations
 07.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 12.06.2012 de 8h à 12h rue Hanesse à Andenne suite à l'occupation de trois emplacements de stationnement pour des travaux à l'immeuble
 07.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 21.06.2012 rue des Polonais, 33 à Andenne suite à l'autocastage de stationnement pour des travaux de l'immeuble
 07.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 30.06.2012 de 8h à minuit rue des Eglantiers à Andenne suite à l'organisation de la fête du quartier
 08.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 12 au 31.07.2012 rue Haigneux à Andenne en raison de la démolition de la dalle en béton de la traversée des voies de chemin de fer et à sa reconstruction
 12.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 15.06.2012 rue d'Hermy, 14 à Andenne en raison d'un placement d'un conteneur pour le nettoyage du sous-sol de l'habitation
 12.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 11.07.2012 de 8h à 17h place du Chapitre à Andenne en raison de la réservation des emplacements de stationnement en raison d'une visite des jeunes en stage d'été
 12.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 30.06.2012 rue Alexis Joutard à Andenne en raison de démantèlements de jardins
 13.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 20.06.2012 Avenue Reine Elisabeth, Chaussée d'Anton et rue de la Villlette à Andenne suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
 13.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 17.06.2012 de 6h à 18h rue Malavé et Qual des Fuillias à Andenne en raison de l'implantation de chicanes
 15.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 18 au 22.06.2012 rue de Nalament à Coudisse en raison de la pose d'un égoût dans un fossé
 15.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 16.06.2012 rue Dozin à Andenne en raison de l'abattage d'un arbre
 15.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 30.06.2012 rue des Combattants et Cité Tonglet à Sclayn pour raison de fouilles et des raccordements en trottoir
 15.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 18.06.2012 rue des Carriers à Andenne pour des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
 15.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 15.06.2012 rue Malavé à Andenne pour ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique
 15.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 30.06.2012 Chaussée de Ciney à Andenne pour la pose de câbles en tranchée avec traversée de chaussée

ANDENNE
 15.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 22.06.2012 Avenue Roi Albert, 2 suite au raccordement à l'égout de l'habitation
 16.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 19.06.2012 rue Janson & Andenne pour des ouvertures de voiries du réseau téléphonique
 18.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 21.06.2012 rue de Tramaka à Sellies pour des ouvertures de voiries du réseau téléphonique
 19.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 20.06.2012 rue de Tramaka à Sellies pour des ouvertures de voiries du réseau téléphonique
 19.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 19.06.2012 rue des Ecoles à Sellies pour des ouvertures de voiries du réseau téléphonique
 19.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 21.06.2012 rue Bohisseaux à Coutisse pour des ouvertures de voiries du réseau téléphonique
 20.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 25 et 26.06.2012 Qual de l'Écluse à Andenne, rue de Rouvroy à Bonneville et dans diverses rues à Landenne en raison de cinq essais de sol
 20.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 30.07 au 03.08.2012 rue de Tramaka à Sellies pour travaux sur le réseau de distribution d'eau
 20.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 23.06.2012 entre Th et 14h rue de Stud à Andenne pour raison de construction de deux maisons
 20.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 21.06.2012 rue Fond des Vaux à Schygn en raison d'ouvertures de voiries
 20.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 20.06.2012 rue de Liège à Thon en raison d'ouvertures de voiries
 21.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 21.06.2012 rue des Mugnets à Sellies en raison d'ouvertures de voiries
 21.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 06.07.2012 rue Bohisseaux à Coutisse en raison d'ouvertures de voiries
 22.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 25.06 au 06.07.2012 dans diverses rues à Sellies pour des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz
 22.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 26.06 au 10.07.2012 rue des Sarts à Andenne pour des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz
 22.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 23.06.2012 rue de Montigny à Vezin pour la réalisation d'un raccordement sur le réseau de production d'eau
 22.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 26.08.2012 de 9h à 21h30 rue Rouvroy à Bonneville suite à l'organisation de la fête du quartier
 25.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 25.06.2012 rue du Lavant à Sellies en raison d'ouvertures de voiries
 27.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 26 au 30.06.2012 Place du Chapitre à Andenne suite à l'organisation de la dix-huitième édition du Bear Rock Festival
 27.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 08.07.2012 rue de la Caserne à Andenne suite à l'organisation de la fête de quartier
 27.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 14 au 16.09.2012 rue de la Trichenne à Bonneville suite à l'organisation de la kermesse
 27.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 08.07.2012 rue de Bonneville à Andenne suite à l'organisation d'un concours de dessinage
 27.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 27.06.2012 rue Brun à Andenne en raison d'ouvertures de voiries
 02.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 28.06 au 15.08.2012 dans diverses rues à Andenne pour des remplacements des canalisations en tout ou en partie en plomb
 02.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 04.07 au 06.07.2012 dans diverses rues à Vezin et rue Longue Courure à Sellies pour un asphalage
 03.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 04.08 à 12h au 05.08.2012 à 16h rue Vaudalgie à Andenne pour l'organisation d'une fête de quartier
 03.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 26.08.2012 de 9h à 21h30 rue Rouvroy à Bonneville pour l'organisation d'une fête de quartier
 03.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 04.07.2012 rue des Ecoles à Andenne pour des ouvertures de voiries
 03.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 09.07.2012 rue Vaudalgie à Andenne pour un raccordement d'égout
 04.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 04.07.2012 rue de la Justice à Andenne pour des ouvertures de voiries
 06.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 30.07 au 14.08.2012 rue des Combattants à Schygn pour des fouilles et des raccordements en trottoir
 06.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 06.07.2012 rue du Puits à Andenne suite aux inondations causées par les conditions climatiques exceptionnelles le 05.07.2012
 08.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 06.07.2012 rue de Perwez à Andenne pour des ouvertures de voiries
 08.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 06.07.2012 rue de Tramaka à Andenne pour des ouvertures de voiries
 08.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 09.07.2012 rue de Helbessant à Andenne pour des ouvertures de voiries
 10.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 01.06.2012 rue des Moissons à Sellies et rue du Try à Thon pour la réalisation de deux raccordements sur le réseau de production d'eau
 10.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 11.07.2012 rue Brun à Andenne pour des ouvertures de voiries
 12.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 13.07.2012 rue du Rivage à Andenne pour des ouvertures de voiries
 13.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 13.06.2012 dans diverses rues à Andenne pour des ouvertures de voiries
 16.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 17.07.2012 rues Stud et Despreetz à Andenne pour des ouvertures de voiries
 18.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 18.07.2012 rue des Aclias à Andenne pour des ouvertures de voiries
 19.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 19.07.2012 rue de Pontilles à Andenne pour des ouvertures de voiries
 19.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 19.07.2012 rue du Rivage à Andenne pour des ouvertures de voiries
 23.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 24.07.2012 rue Defnet à Andenne pour des ouvertures de voiries
 23.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 24.07.2012 rue Troka à Andenne pour des ouvertures de voiries
 23.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 13.08.2012 rue Malevé et Qual des Fusillés suite à l'organisation d'une kermesse
 23.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 08 à 8h au 16.08.2012 à 20h Place Felix Molini à Andenne pour l'organisation d'une fête
 24.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 30.07.2012 rue du Château d'Éau à Andenne pour des ouvertures de voiries
 25.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement les 25 et 26.07.2012 rue Adeline Henin à Andenne pour des réparations de voirie urgente suite à une fuite d'eau
 25.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 06 à 7h au 30.08.2012 à 20h rue Gaudry à Thon (BK 84-590950) pour des réparations de chambre de visite
 26.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 26.07.2012 rue de la Justice à Andenne pour des ouvertures de voiries
 31.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 31.07.2012 jusqu'à la réalisation des mesures permettant d'obtenir aux risques pour la sécurité publique rue Bary Driane suite à un forte dégradation de la voirie
 31.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 31.07.2012 rues Nouveau Monde et Carnus à Andenne pour des ouvertures de voiries
 01.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 08.08.2012 rue Sous Meuse et le 09.08.2012 rue Pré des Dames à Andenne pour la réalisation des travaux sur le réseau de production d'eau
 02.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 06 au 24.08.2012 rues Brun et Chaussées de Ciney à Andenne pour des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz
 02.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 12.08.2012 de 6h à 18h rue Malevé et Qual des Fusillés à Andenne en raison de l'organisation d'une brocante
 02.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement entre le 03 et le 10.08.2012 rue de Tramaka à Sellies pour la réalisation des travaux sur le réseau de production d'eau
 02.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 03.08.2012 rue du Petit Pont à Andenne pour des ouvertures de voiries
 02.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement à partir du 02.08.2012 jusqu'à la réalisation des mesures permettant d'obtenir aux risques pour la sécurité publique rue Janson à Andenne suite à de fortes dégradations de la voirie
 03.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 25.08.2012 de 10h à 24h rue de la Résistance à Sellies suite à l'organisation d'une fête de quartier
 03.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 30.09.2012 de 10h à 24h Place du Chapitre suite à l'organisation d'un rassemblement des Unités Guidées et Scouts

| | |
|------------|---|
| 06.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement entre le 09 et 14.08.2012 rue Bourlie à Seilles pour la pose de câbles |
| 06.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement entre le 07.08.2012 rues de Rouvroy, de Germinie et de la Boutellerie à Andenne pour des ouvertures de voiries |
| 13.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 13.08.2012 au 31.01.2013 rue du Puits à Andenne suite à un effondrement de voirie |
| 13.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement à partir du 13.08.2012 jusqu'à la réalisation des mesures permettant d'observer aux risques pour la sécurité publique rue de l'Épine blanche à Andenne suite à de fortes dégradations de la voirie |
| 14.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement entre le 16.08.2012 rue Desprez à Andenne pour des ouvertures de voiries |
| 16.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.08 au 21.09.2012 rues Brun, Léon Simon, Perron, Harresse et Condroz à Andenne pour un racleage de chaussée et ensuite à un asphalage |
| 16.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 22.08.2012 rues des Chardonnerais et Bourlie à Seilles pour la réalisation des travaux sur le réseau de production d'eau |
| 16.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 17.08 au 01.09.2012 rue des Combattants à Sclayn pour des fouilles et des raccordements en trottoir |
| 20.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 20 à 18h au 24.08.2012 à 18 h rue de Tramaka à Andenne pour des réparations au fillet d'eau de lactie rue |
| 21.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 21.08.2012 rue Armand Denée à Andenne suite à des ouvertures de voiries |
| 21.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 21.08.2012 rue de Rouvroy à Bonneville suite à des ouvertures de voiries |
| 21.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 21.08.2012 rue de Velaine à Landenne suite à des ouvertures de voiries |
| 23.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 24.08 au 21.09.2012 Avenue Roi Albert et de Belle-Mirine à Andenne pour la réalisation de la pose d'une nouvelle canalisation d'eau avec plusieurs raccordements |
| 23.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 30.08.2012 de 9h à 17h rue de Velaine à Landenne pour le remplacement d'un support basse tension |
| 23.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 27.08 au 01.09.2012 rue de l'Amicale, 354 à Petit-Warêt pour le placement d'une grue au milieu de la rue afin d'effectuer la réfection de la toiture |
| 23.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 24.08.2012 rue du Vigna à Seilles suite à des ouvertures de voiries |
| 23.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 24.08.2012 de 6h à 17h rue d'Henry à Andenne suite au placement d'une grue de 200 tonnes pour le déchargement d'éléments pré-fabriqués en béton |
| 23.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 18.08 au 21.09.2012 rues Brun, Léon Simon, Perron, Harresse et Condroz à Andenne pour un racleage de chaussée et ensuite à un asphalage |
| 24.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 27.08 au 01.09.2012 de 7h à 18h rue de Penwez à Andenne sur le tronçon de voirie situé entre les carrefours formés par les des Châlées et des Moulins pour des ouvertures de voiries |
| 24.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 31.08.2012 de 7h30 à 15h rue de Perwez à Andenne pour des travaux de réfection de l'asphalage à la voirie communale |
| 24.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 27.08.2012 rue des Bleuet à Seilles suite à des ouvertures de voiries |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 03 au 21.09.2012 rue du Samson à Thon pour une réfection de la voirie |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 19.09.2012 rues de Liège et de Marche-en-Pré à Andenne pour la pose de câbles |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 01.09.2012 au 01.09.2013 rue Bertrand à Andenne suite à l'occupation de la voirie communale pour la construction d'un immeuble à appartements |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 01.09.2012 de 15h à 23h rue Poissart, 6 jusqu'à l'intersection avec la rue du Muguet à Andenne suite à l'inauguration de la chapelle |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 02.09.2012 rue Bonneville à Andenne suite à l'organisation du concours de dressage canin |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 29.08.2012 de 8h30 à 18h rue de Ville-en-Warêt à Vezin pour des sondages géotechniques |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 28.08.2012 rue de la Station à Andenne pour des ouvertures de voiries |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 29.08.2012 rue des Combattants à Thon pour la réalisation de travaux sur le réseau de production d'eau |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 21 à 6h au 24.08.2012 à 8h de la Place des Tilleuls à la rue Bertrand à Andenne à l'occasion des Fêtes de Wallonie |
| 28.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 10.09.2012 de 8h à 17h rue du 4er Mal à Seilles pour la pose d'une maison |
| 29.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 29 au 31.08.2012 rue Isodore Parmentier à Sclayn pour une réparation en urgence sur le réseau |
| 30.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07.09.2012 pour une durée de 15 jours ouvrables chaussée de Ciney et rue du Calvaire suite à la réfection des dites voiries |
| 30.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 06.09.2012 rue Vaudalgio à Andenne pour des ouvertures de voiries |
| 30.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 30.08.2012 rue de Velaine à Andenne pour des ouvertures de voiries |
| 30.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 04.09.2012 rue Sous-Meuse à Namêche pour des travaux sur le réseau de production d'eau |
| 03.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 04.09.2012 rue Wanhéffre à Andenne pour des travaux sur le réseau de production d'eau |
| 03.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement à partir du 04.09.2012 pour une durée de 5 jours ouvrables rue Harmoncroix à Andenne pour la pose de câbles et gaines |
| 03.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 11.09.2012 rue de l'île aux Beguines à Andenne pour la démonstration d'une machine unique en Belgique |
| 03.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 04.09.2012 pour une durée de 40 jours ouvrables rue de Velaine à Landenne et rue de Tramaka à Seilles pour des raccordements et réparations sur le réseau Belgacon |
| 03.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 05.09.2012 rue de Rouvroy et rue de Stud à Andenne pour un raccordement d'égout en voirie |
| 05.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 24.09.2012 rue Bertrand à Andenne pour des fouilles et des raccordements en trottoir |
| 08.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 08 à 8h au 09.09.2012 à 12h rue Sous-Meuse à Namêche et le 08.09.2012 de 12h à 16h le bas de ladite rue suite à l'organisation d'un mariage |
| 08.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 06 au 13.09.2012 rue Provost à l'intersection avec la place du chapitre à Andenne suite à l'effondrement d'une partie du mur de soutènement à l'occasion de travaux réalisés |
| 06.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 13.09.2012 avenue Reine Elisabeth à Andenne pour des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz |
| 06.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 11.09.2012 rue des sept Eglises à Andenne suite à l'organisation d'un anniversaire |
| 08.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 14.09.2012 rue Alex Galopin à Maizeret et rue des Prieuses à Vezin suite à des travaux du réseau de production d'eau |
| 06.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 21.09.2012 rue Rouvroy à Bonneville suite à des réparations de voiries |
| 10.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 10.09.2012 Chaussée de Ciney à Andenne pour ouvertures de voiries |
| 10.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 11.09.2012 Site Bois des Dames à Andenne pour ouvertures de voiries |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 17 et 18.09.2012 sur l'entité d'Andenne et principalement sur la RN90 sections de Thon et Maizeret suite à la traversée d'un convoi exceptionnel |
| 12.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 26.09.2012 rue des Sarts à Andenne suite à des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz |
| 12.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 26.09.2012 rues Pré des Dames et de la Papeterie à Andenne et rue Longue Couture à Seilles suite à des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz |
| 12.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 17.09.2012 rue des Chardonnerais à Andenne suite à des ouvertures de voiries |
| 12.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 17.09 au 12.10.2012 rue de la Papeterie à Andenne suite au raccordement à l'égout du magasin LIDL s |
| 12.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 17.09.2012 Avenue Reine Elisabeth à Andenne et rue du Château d'Éau à Landenne suite à des travaux sur le réseau de production d'eau |
| 12.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 14 au 27.09.2012 rue du Baty à Sclayn suite à des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz |
| 12.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement des 17.09.2012 rue Janson à Andenne suite à des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz |
| 13.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 14.09.2012 rue des Carriers et le 18.09.2012 rue Bertrand à Andenne suite à des ouvertures de voiries |
| 13.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 17.09.2012 de 7h30 à 12h rue Brun à Andenne suite à l'entèvement d'une cheminée |
| 14.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 20.09.2012 Site Bois des Dames à Andenne pour ouvertures de voiries |
| 14.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement à partir du 20.09.2012 pour une durée de 5 mois chaussée de Moncheur à Andenne suite à la construction d'une habitation |

ANDENNE

- 18.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 19.09.2012 de 7h à 16h30 rue du Fond de Bousalle à Andenne suite à la construction d'une habitation et le coulage d'une dalle en béton
- 18.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 19 au 25.09.2012 rues des Combattants et Gouverneur Close à Sclayn pour la pose de câbles en tranchée
- 19.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 24.09.2012 rue des Charnes à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 19.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement à partir du 20.09.2012 pour une durée de 3 semaines rue du Docteur Parent à Sclayn pour des travaux de toiture
- 19.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement les 25 et 26.09.2012 rue Brun et Avenue du Roi Albert à Andenne pour la réalisation des travaux sur le réseau de production d'eau
- 20.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 26.09.2012 rue Camus à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 21.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 24.09.2012 rue de Tramaka à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 21.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 27.09.2012 Avenues Roi Albert et Reine Elisabeth à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 24.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 28.09.2012 rues de la Station et Janson à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 24.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 27.09.2012 pour une durée de cinq mois Chaussée de Mioncheur à Andenne suite au remplacement d'un support basse tension
- 25.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 26.09.2012 rues des Carriers et du Try à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 25.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 01.10.2012 rue du Château d'eau à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 25.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 02.10.2012 rue de Hallot à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 25.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 01 au 05.10.2012 rue Charlotte à Andenne suite à des fouilles et des raccordement en trottoir
- 28.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 01.10.2012 pour une durée de 90 jours dans diverses rues à Sclayn, à Bonneville et à Thon suite à des travaux de raccordements et réparations sur le réseau téléphonique
- 28.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 02.10.2012 rue Fond des Vaux à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 28.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 04.10.2012 rue de la Station à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 28.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 19.10.2012 Impasse Grand Pré à Vezin pour un raccordement à l'égout
- 28.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 09 au 12.10.2012 rue de Stud à Andenne pour un raccordement à l'égout
- 01.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 01.10.2012 de 19h à 24h entre la rue du Gérard à Sallies et Namur suite au convoi exceptionnel
- 01.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 04.10.2012 pour une durée de 40 jours rue de Liège à Thon suite à la pose de canalisations de fibres optiques
- 01.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 01.10.2012 rue des Carriers et rue de Tramaka à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 01.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 01.10.2012 rue de Stud à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 01.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 08.10.2012 rue Chairoite à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 02.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 05.10.2012 rue des Egliers à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 02.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 03.10.2012 au 08.03.2013 Place du Perron à Andenne pour la réparation de la toiture du bâtiment anciennement occupé par la Justice de Paix
- 02.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 08.10.2012 rue du Gérard à Sallies suite à la traversée d'un transport exceptionnel
- 03.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 08.10.2012 rue du Château d'Eau à Andenne suite à la réalisation de travaux sur le réseau de production d'eau
- 04.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 26.10.2012 rue des Ruelles à Coudesse suite à la pose d'une maison préfabriquée
- 04.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 04.10.2012 rue de Vélaine à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 04.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 11 au 25.10.2012 rue du Bleu Thier à Sallies suite à des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz
- 08.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 26.10.2012 rues Camille, Wenzaffe à Sallies suite à des fouilles de raccordement sur le réseau du gaz
- 08.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 11.10.2012 rue de la Chapelle à Sallies suite à la réalisation de travaux de pose de gaines de fibre optique
- 08.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 09.10.2012 rue de la Chapelle, Pré des Dames, de Hallot et Camus à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 08.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 09.10.2012 rue Chairoite à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 08.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 09.10.2012 rue Desprez à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 08.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 09.10.2012 rue de Stud à Andenne pour des ouvertures de voiries
- 08.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 19.10.2012 rue du Gérard à Sallies suite à la traversée d'un transport exceptionnel
- 08.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 09.10.2012 rue des Carriers à Andenne suite à des ouvertures de voiries
- 10.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 11.10.2012 pour une durée de 10 jours rue Bertrand à Andenne pour des raccordements et réparations sur le réseau Belgacom
- 10.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 11.10.2012 rue Horselles à Andenne suite à l'autorisation d'occuper la voie publique
- 10.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 15.10.2012 rues des Fermes, Marché-an-Pré à Andenne suite à des ouvertures de voiries
- 10.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 12.10.2012 rue Paulus à Andenne suite à des ouvertures de voiries
- 10.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 12.10.2012 rue Harmonie à Andenne afin de stationner un camion d'injection d'isolant dans le cadre des travaux sur son habitation
- 10.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 14.10.2012 rue de la Papeterie à Andenne suite au raccordement d'égout d'un magasin
- 10.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 15 au 26.10.2012 rue de Genimes à Andenne suite à des ouvertures de voiries
- 10.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 15.10.2012 rue Joseph Evraud à Andenne suite à des ouvertures de voiries
- 12.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 12.10.2012 Chaussée de Clincy et Site du Bois des Dames à Andenne suite à des ouvertures de voiries
- 12.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 16.10.2012 rue des Eglantiers à Andenne suite à des ouvertures de voiries
- 07.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 13.11.2012 rue Defnet à Andenne afin d'effectuer une livraison et un placement de châssis
- 08.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 12 au 16.11.2012 rue du Porrait de l'intersection avec l'impasse du Grand Pré à l'intersection avec la rue Verte à Andenne suite à des travaux de réfection de voirie
- 08.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 08.11.2012 rue Mirche à Andenne suite à des ouvertures de voiries
- 09.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 09.11.2012 pour une durée de 50 jours ouvrables dans diverses rues d'Andenne suite à des travaux de production d'eau
- 09.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 09.11.2012 rue des Meuniers à Andenne suite à des travaux d'ouverture de voirie pour le compte du réseau téléphonique
- 09.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 15.11.2012 rue de la Longue Couture à Andenne suite à des travaux d'ouverture de voirie pour le compte du réseau téléphonique
- 12.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 24.11 au 03.12.2012 rue F. Jassogne à Sallies suite à l'organisation du Marché de Noël
- 13.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 16.11.2012 rue Grampinne à Andenne suite à des travaux d'ouverture de voirie pour le compte du réseau téléphonique
- 13.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 14.11.2012 rue de Rouvroi et Camus à Andenne suite à des travaux d'ouverture de voirie pour le compte du réseau téléphonique
- 13.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 19.11.2012 Site du Bois des Dames et rue Doozin à Andenne suite à des travaux d'ouverture de voirie pour le compte du réseau téléphonique
- 13.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement les 20 et 23.11.2012 rue Chairoite à Andenne et rue Neuve à Coudesse suite à des travaux sur le réseau de production d'eau

| | |
|------------|--|
| 13.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 19.11.2012 rue Froldbise à Coufesse, rue de Rouvroij à Bonneville et impasse du Grand Prê à Vezin suite à des travaux sur le réseau de production d'eau |
| 14.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 20.11.2012 rues de Hailiot et Jean Tousseau à Andenne suite à des travaux d'ouverture de voiries pour le compte du réseau téléphonique |
| 14.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 23.11.2012 rue de la Marche en Pré à Sclayn suite à des travaux de remplacement d'un trappillon |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 19 au 22.11.2012 Chaussée de Ciney à Andenne suite à des travaux de remplacement sur le réseau du gaz |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 19 au 22.11.2012 sur le pont de Namêche à Andenne suite à des réparations |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 19 pour une période de huit jours ouvrables rue de Liège à Thon suite à des réparations de câbles |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 22.11.2012 Avenue de Belle Mine et rue de Trama à Andenne suite à des travaux d'ouverture de voiries pour le compte du réseau téléphonique |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 20.11.2012 Avenue de Liège à Andenne suite à des travaux d'ouverture de voiries pour le compte du réseau téléphonique |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 21.11.2012 rue Gustave Mathieu à Andenne suite à des travaux d'ouverture de voiries |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 21.11.2012 rue Camus à Andenne suite à des travaux de raccordement d'égout avec traversée de voirie |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 22.11.2012 rue des Chardonnetts à Sallies suite à des travaux de raccordement d'égout avec traversée de voirie |
| 20.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 15 au 15.12.2012 Place F. Moillat à Petit-Warlet suite à l'organisation du Marché de Noël |
| 20.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 22.11.2012 rue de la Station à Sallies suite à une demande de réservation pour une partie du parking |
| 20.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 28 au 29.11.2012 rue L. Simon à Andenne suite à une demande d'autorisation d'occuper la voie publique pour le placement d'une grue |
| 20.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 20.11.2012 Avenue Reine Elisabeth et rue Camille à Andenne suite à des travaux d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 20.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 20.11.2012 rue de Wanhérite et Bois de Stroux à Andenne suite à des feuilles de raccordement sur le réseau du gaz |
| 20.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 26 au 30.11.2012 Chaussée de Ciney à Andenne suite à des feuilles de raccordement sur le réseau du gaz |
| 20.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 26 au 30.11.2012 Chaussée de Ciney à Andenne suite à des feuilles de raccordement sur le réseau du gaz |
| 20.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 13.12.2012 rue du Millinaire à Landenne suite à la pose d'une maison préfabriquée |
| 20.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 30.11.2012 rues du Couvent et des Acacias suite à des travaux sur le réseau de production d'eau |
| 20.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 26.11.2012 rue de Couthuin à Landenne suite à une demande d'autorisation de placement d'un conteneur |
| 22.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 27.11.2012 rue de Grampinne à Andenne suite à des travaux d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 22.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 28.11.2012 rues Desprez et du Château d'Eau à Andenne suite à des travaux d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 22.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 27.11.2012 Avenue Roi Albert à Andenne suite à des travaux d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 22.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 23.11.2012 rue Chaudin à Andenne suite à des travaux d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 23.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 28.11.2012 rue de Grampinne à Andenne suite à des travaux d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 23.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 26.11.2012 rue de Rouvroij à Andenne suite à des travaux d'ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 23.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 26 au 30.11.2012 rue de Loen à Andenne suite à des travaux de voiries |
| 26.11.2012 | Annulation des Mesures de circulation et de stationnement du 26 au 29.11.2012 rue L. Simon à Andenne suite à une demande d'autorisation d'occuper la voie publique pour le placement d'une grue |
| 26.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 26 au 28.11.2012 rue des Bruyères à Bonneville suite à une réparation en urgence sur le réseau de distribution d'eau |
| 26.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 23.11.2012 rue Sous Meuse à Andenne suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 26.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 19.12.2012 rue de la Justice à Sallies suite à la réalisation d'un chantier pour une entreprise ferroviaire |
| 27.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 28.11.2012 rue de Grampinne à Andenne suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 28.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 03.12.2012 rues des Sarts et de Stud à Andenne suite à des travaux sur le réseau de production d'eau |
| 28.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 03.12.2012 rue de Troka à Landenne suite à des ouvertures de voiries pour le réseau téléphonique |
| 10.12.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 13.12.2012 Place du Chapitre à Andenne suite à des travaux de peinture de la Collégiale Sainte-Begge |
| 10.12.2012 | Mesures de circulation le 10.12.2012 rue de l'Épine Blanche à Andenne suite à une forte dégradation de la voirie |
| 12.12.2012 | Mesures de circulation et de stationnement à partir du 17.12.2012 pour une durée de deux mois entre la rue du Géron et la rue de Reppe à Sallies suite au placement d'une conduite de refoulement d'eaux usées |
| ANHENNE | |
| 25.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 23.04.2012 de 8h à 21h Chemin des Doves et rues de Nette et d'Arbre à Bloul suite à l'organisation du 29ième Rallye de Wallonie |
| 15.05.2012 | Mesures de stationnement le 16.05.2012 de 8h à 18h rue des Bruyères à Salet suite à l'emplacement d'un conteneur pour des travaux de rénovation de l'immeuble |
| 21.05.2012 | Mesures de circulation du 21 au 24.05.2012 rue de Salet à Bloul suite à l'emplacement d'un conteneur pour des travaux de rénovation de l'immeuble |
| 23.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 23.05.2012 à 22h rue de l'Eau à Bloul en raison de stationnement d'un véhicule à mobilité réduite suite à l'organisation de festivités |
| 29.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 29 au 06.06.2012 à 22h rue Haute et de Mahereux à Denée et rue Crochat à Bloul pour le renouvellement de trois raccords en plomb |
| 31.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement des 04.06.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Jardins d'Arnevoile en raison du remplacement d'un raccordement eau |
| 31.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 04.06.2012 rue des Brassers à Anhée suite à l'emplacement d'un conteneur pour des travaux de rénovation de l'immeuble |
| 14.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 15 au 20.06.2012 place Communale à Anhée suite à l'occupation de plusieurs tonnes pour des travaux de rénovation de l'immeuble |
| 03.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 03 et 04.07.2012 rue des Fusillés à Anhée suite à l'emplacement d'un conteneur pour des travaux de rénovation de l'immeuble |
| 09.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 12.07.2012 entre 19h et 20h rue Thiette et Chemin du Rivege à Denée suite à l'organisation des essais pour le rallye des Boucles de la Chevrolina |
| 10.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 11 au 14.07.2012 rue Préresse à Bloul suite à l'emplacement d'un conteneur pour des travaux de rénovation de l'immeuble |
| 13.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 28.07.2012 entre 8h et 16h rue Grande à Anhée suite au déménagement de l'immeuble |
| 07.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 25.08.2012 à partir de 8h rue Grande à Anhée suite au déménagement de l'immeuble |
| 07.09.2012 | Mesures de stationnement du 20 au 30.09.2012 rue de la Libération à Anhée suite à la pose de câble |
| 20.09.2012 | Mesures de circulation à partir du 24.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue d'Ermeton pour des travaux de pose de câbles |
| 21.09.2012 | Mesures de circulation à partir du 01.10.2012 jusqu'à la fin des travaux rue d'Ermeton pour des travaux de pose de câbles |
| 21.09.2012 | Mesures de circulation à partir du 01.10.2012 jusqu'à la fin des travaux rue d'Ermeton pour des travaux de pose de câbles |
| 25.09.2012 | Mesures de stationnement les 29 et 30.09.2012 au niveau du Chemin marant à Grange suite à l'organisation d'un concert Hard Rock |
| 26.09.2012 | Mesures de circulation à partir du 03.10.2012 pour une durée de 30 jours ouvrables rue Maison de Pierres à Warrant pour la pose de fibre optique et conduite d'eau |
| 09.10.2012 | Mesures de stationnement le 01.11.2012 rue Grande à Anhée suite à une importante fréquentation de véhicules devant le commerce |
| 09.10.2012 | Mesures de stationnement les 16.10 et 20, 23 et 30.11.2012 Place d'Arnevoile, rue de l'Église à Arnevoile suite à la présence d'un car médical |

ANNHEE

Mesures de stationnement du 19 au 23.10.2012 rue Petit à Anhée suite au placement d'un conteneur
 Mesures de circulation à partir du 22.10.2012 pour une durée de 5 jours ouvrables rue Prévaise à Blouï suite à des modifications sur les câbles téléphoniques
 Mesures de circulation le 31.10.2012 rue Ermitage à Blouï suite à l'organisation de la fête d'Hallowes
 Mesures de circulation à partir du 07.11.2012 pour une durée de 30 jours ouvrables rue des Vieilles rues à Anhée suite à la pose de fibre optique et conduits d'eau
 Mesures de circulation le 23.11.2012 sur une portion de la rue Maharenette à Dentée suite au placement d'une cabine électrique pour le compte du réseau électrique
 Mesures de circulation du 07.11.2012 pour une durée de 30 jours ouvrables rue Grande à Anhée suite au placement d'une pose de fibre optique pour le compte du réseau téléphonique
 Mesures de circulation le 21.11.2012 Chemin Barons de Rosée à Anhée et rue de Somrière à Haut-le-Wastia suite à des travaux sur poteaux Haute tension
 Mesures de circulation du 19 au 27.11.2012 rue Ermitage à Blouï suite à des travaux d'entretien (pose de filets d'eau)
 Mesures de circulation du 21.11.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Fradre à Blouï suite à des travaux de réparation au niveau de la conduite d'eau
 Mesures de circulation le 22.11.2012 chemins Barons de Rosée à Anhée et rue de Somrière à Haut-le-Wastia suite à des travaux au niveau de certains poteaux Haute tension
 Mesures de circulation du 26.11.2012 jusqu'à la fin des travaux Route de la Sainte Haut-le-Wastia suite à des travaux de tranchées pour pose de câbles pour le réseau électrique
 Mesures de circulation du 27.11.2012 rue de la Mollignée à Wiamant suite à différents travaux
 Mesures de circulation du 27.11 au 06.12.2012 rue Neuve Nicole à Marandret suite à des travaux d'entretien de voirie dans le cadre de remplacement de filets d'eau
 Mesures de circulation le 08.12.2012 rue Coron des Trys à Haut-le-Wastia suite à la pose de canalisations dans le cadre de travaux de raccordement au réseau d'éclairage
 Mesures de circulation et de stationnement du 05.12.2012 jusqu'à la fin des travaux dans diverses rues d'Anhée suite au remplacement du raccordement de distribution eau.
 Mesures de stationnement du 03 au 07.12.2012 rue Grande à Anhée suite à l'utilisation d'un échafaudage
 Mesures de stationnement du 05 au 07.12.2012 rue des Fusillés à Anhée suite à des travaux et à la présence d'un conteneur
 Mesures de stationnement du 10 au 13.12.2012 rue Grande à Anhée suite à des travaux de rénovation de toiture et le placement d'un échafaudage

ASSESE

Mesures de circulation et de stationnement du 28.04 à 6h au 29.04.2012 à 1h dans diverses rues à Natoye-Florée suite à l'organisation du 29ième Rallye de Wallonie
 Mesures de circulation et de stationnement du 28.04 à 6h au 29.04.2012 à 1h30 dans diverses rues à Crupet suite à l'organisation du 29ième Rallye de Wallonie
 Mesures de circulation et de stationnement du 28.04 à minuit au 29.04.2012 à 2h au cimetière de Mailien suite à l'organisation du 29ième Rallye de Wallonie
 Mesures de circulation et de stationnement du 25.04 au 16.05.2012 rue de Mont à Mailien - Ivoy pour travaux de pose de gaine de fibre optique
 Mesures de circulation et de stationnement du 07.05.2012 jusqu'à la fin des travaux chaussées de Marche à Assesse pour travaux de pose de câbles
 Mesures de circulation et de stationnement du 14.05 au 14.06.2012 rue du Pourrain à Assesse pour travaux de pose de câbles
 Mesures de circulation et de stationnement à partir du 07.05.2012 rue des Cognoges à Assesse suite à l'interdiction de passage pour les véhicules de plus de 3,5 Tonnes
 Mesures de circulation et de stationnement le 13.05.2012 rue des Fermes à Assesse suite à la fermeture de la voirie
 Mesures de circulation et de stationnement le 15.05.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Pavée à Courrière pour fermeture de la voirie suite à l'organisation de la fancy-fair de l'école communale
 Mesures de circulation et de stationnement du 02.06.2012 de 12h à 24h rue de la Pavée à Courrière pour fermeture de la voirie suite à l'organisation de la fancy-fair de l'école communale
 Mesures de circulation et de stationnement le 20.05.2012 de 13h à 20h rue des Fermes à Assesse suite à la fermeture de la voirie
 Mesures de circulation et de stationnement le 19.05.2012 de 15h à 22h rue Sainte-Genève à Florée suite à la fermeture de la voirie en raison de la fête des voisins
 Mesures de circulation et de stationnement le 01.06.2012 (pendant 1h de la journée) chaussée de Marche à Assesse suite à l'abattage et le déblaiement d'un arbre
 Mesures de circulation et de stationnement du 30.05.2012 jusqu'à la fin du chantier (+/- 1 an) chaussée de Marche à Assesse suite au placement d'une grue tour en accotement pour des travaux de transformation d'un bâtiment
 Mesures de circulation et de stationnement du 19 au 22.06.2012 de 8h à 20h devant l'église et rue de la Croix à Florée et rue Haute à Crupet suite à des travaux d'élagage d'arbres
 Mesures de circulation et de stationnement le 04.06.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Sourtrants à Assesse pour des travaux de voirie
 Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 30.06.2012 rues du Poulliu et de Crupet à Crupet suite au placement d'un échafaudage sur la voirie pour des travaux de sablage et rejointoyage
 Mesures de circulation et de stationnement du 26 au 01.07.2012 jusqu'à la fin des épreuves rue d'Arville à Sart-Bernard suite à l'organisation d'un concours international d'équitation
 Mesures de circulation et de stationnement du 11 au 22.06.2012 rue de la Gendarmerie pour l'ouverture de la voirie suite à la réalisation de travaux de raccordement téléphonique
 Mesures de circulation et de stationnement du 11.06.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de l'Étoile à Sart-Bernard pour des travaux d'aménagement de voirie
 Mesures de circulation et de stationnement du 29 au 30.06.2012 rue de Lusain à Mailien pour raison de démantèlement
 Mesures de circulation et de stationnement du 25.05.2012 pour une durée indéterminée rue de l'Abbaye à Courrière suite à la réglementation d'un changement de mode de circulation
 Mesures de circulation et de stationnement du 25.05.2012 pour une durée indéterminée rue du Hameau à Assesse suite à la réglementation d'un changement de mode de circulation
 Mesures de circulation et de stationnement du 27 au 30.07.2012 pour une durée indéterminée rue Bassa à Crupet suite à la réglementation d'un changement de mode de circulation
 Mesures de circulation et de stationnement du 26 au 31.07.2012 rue de Wagnée à Florée suite à l'organisation de la kermesse et la pose d'un câble sur voirie
 Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 27.07.2012 Jassogne à Crupet suite à la réservation de la rue pour l'organisation d'un stage pour enfants
 Mesures de circulation et de stationnement le 13.07.2012 de 9h à 16h rue du Pré à l'Aune à Assesse suite à la fermeture de la voirie pour bétonnage
 Mesures de circulation et de stationnement le 15.07.2012 de 8h30 à 18h rue des Fermes à Assesse suite à la fermeture de la voirie afin de permettre le stationnement pour l'organisation d'une marche
 Mesures de circulation et de stationnement le 28.07.2012 rue Haute à Crupet en raison de l'interdiction de stationner suite à l'organisation de la Journée nationale des pupilles
 Mesures de circulation et de stationnement le 16.07 au 30.11.2012 sur la N4 de la BK 68.400 à la BK 78.800 à Mailien, Courrière, Assesse et Florée pour la pose de signalisation temporaire pour travaux de voirie
 Mesures de circulation et de stationnement du 19 au 23.07.2012 Places Communales et Chanoine Dény, rues de la Gendarmerie, de la Gare et du Ruisseau et chaussée de Marche à Assesse en raison des festivités du 20 juillet 2012
 Mesures de circulation et de stationnement du 27 au 30.07.2012 rue des Rotisseurs à Florée suite à la prise de dispositions en vue de laisser libre l'accès au parking organisé dans une pâture pour la kermesse
 Mesures de circulation et de stationnement le 07 au 31.08.2012 dans diverses rues à Crupet suite à l'organisation d'une festivité "Les blancheries de Crupet"
 Mesures de circulation et de stationnement le 12.08.2012 dans diverses rues à Crupet suite à la fermeture pour stationnement d'un camion afin de réaliser des travaux de pose de hourdis
 Mesures de circulation et de stationnement le 10.08.2012 de 7h à 17h rue du Pré à l'Aune à Assesse suite à la fermeture pour stationnement d'un camion afin de réaliser des travaux de pose de hourdis
 Mesures de circulation et de stationnement du 31.08 à 15h au 05.09.2012 à 16h rue du Puits Saint-Martin à Assesse pour fermeture de la voirie suite à l'organisation de la fête du quartier
 Mesures de circulation et de stationnement les 28.10 et 05.12.2012 sur les chemins communaux de Courrière et Sorfina-La-Longue en raison de l'organisation d'une "battue"
 Mesures de circulation et de stationnement les 06.10, 03.11 et 01.12.2012 rue de la Rochette et chemin SB 25 suite à l'ouverture de la chasse
 Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 10.09.2012 rue du Pays à Courrière suite à l'organisation de la kermesse annuelle
 Mesures de circulation et de stationnement du 24.08 à 5h au 27.08.2012 à 14h rue de la Gendarmerie, des Fermes et Place Focan à Assesse suite aux festivités annuelles à l'occasion de la fête du bois
 Mesures de circulation et de stationnement du 16.08 au 28.08.2012 rue du Hameau, 17 à Assesse suite au placement d'un site sur la voie publique pour la réalisation de travaux de transformation de la maison
 Mesures de circulation et de stationnement du 20 au 21.08.2012 rue de la Gare à Assesse pour permettre le stationnement des entrepreneurs suite à la pose de châssis
 Mesures de circulation et de stationnement du 16.08 au 07.09.2012 sur la nationale 4 de la limite communale avec Natoye en venant de Namur jusqu'à son carrefour avec la rue du Bois d'Assesse pour travaux de réfection de la voirie

ASSESE

- 24.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 04.09.2012 de 8h à 10h chaussée de Marcho à Assesse suite à la fermeture de la voirie pour la réalisation de l'abattage d'un érable
 - 24.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 27.08.2012 rue du Hameau à Assesse suite à la réalisation de travaux de tranchées et traversée de voirie
 - 12.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 15.09.2012 de 11h à 14h rue Haute à Crupet pour un mariage
 - 12.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 17.09.2012 de 12h à 17h rue du Podillu à Mailien suite à la fermeture de la voirie pour raison de démantèlement
 - 25.09.2012 Mesures de circulation du 28.09 au 01.10.2012 rue Haute à Crupet suite à l'organisation de la kermesse annuelle
 - 25.09.2012 Mesures de stationnement du 28.09 au 01.10.2012 au terrain de ballie pétrole à Crupet suite à l'organisation de la kermesse annuelle
 - 25.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 30.09.2012 rue Sainte-Genève à Florée suite à l'organisation d'une brocante
 - 25.09.2012 Mesures de circulation du 24.09.2012 au 31.08.2013 rue Haute à Crupet suite au changement de mode de circulation
 - 25.09.2012 Mesures de circulation du 24.09.2012 au 31.08.2013 rue des Fermes à Assesse suite au changement de mode de circulation
 - 25.09.2012 Mesures de circulation du 24.09.2012 au 31.08.2013 rue de la Fagne à Assesse suite au changement de mode de circulation
 - 25.09.2012 Mesures de circulation du 24.09.2012 au 31.08.2013 rue de Wagnée à Florée suite au changement de mode de circulation
 - 02.10.2012 Mesures de circulation le 07.10.2012 dans les chemins communaux n°5 à Florée suite à l'organisation de la battue annuelle au grand gibier
 - 04.10.2012 Mesures de stationnement du 12 au 15.10.2012 rue saint-Denis à Sart-Bernard suite à l'organisation de la kermesse annuelle
 - 09.10.2012 Mesures de stationnement du 12 au 15.10.2012 rue de l'Abbaye à Courrière suite au placement d'un conteneur sur la voirie
 - 15.10.2012 Mesures de circulation les 21.10 et 18.11.2012 dans le bois d'hez à Petit-Courrière suite à la battue de destruction de sangliers
 - 08.11.2012 Mesures de circulation les 15.12.2012 dans le village de Crupet suite à l'organisation de la marche gourmande "Lumière et Saveurs"
 - 12.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 15 au 16.11.2012 rue des Sourcants et le prolongement sous la N4 à Assesse suite à des travaux d'asphaltage
 - 13.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 24.11.2012 rue de Crupet à Mailien suite à l'organisation de la Saint-Nicolas
 - 21.11.2012 Mesures de stationnement du 26.11.2012 au 31.03.2013 rue de Bethleem à Sorhinne-la-Longue afin de permettre au camion de déneigement d'effectuer sa manœuvre de demi-tour
 - 23.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 26.11.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Jaumain à Assesse suite à des travaux de pose de câbles
 - 23.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 26.11.2012 jusqu'à la fin des travaux sur la N946 entre la Nationale 4 et le pont de la Sncb suite à des travaux de pose de câbles
 - 04.12.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 05.12.2012 rue Jaumain entre la rue de la Fagne et la rue du Bois à Assesse suite à la réalisation d'une construction de maison
 - 07.12.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 22.12.2012 rue Sainte-Genève à Florée suite à l'organisation d'une soirée de Noël
 - 07.12.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 22.12.2012 rue Sainte-Genève à Florée suite à l'organisation d'une soirée de Noël
 - 10.12.2012 Mesures de circulation et de stationnement les 15 et 16.12.2012 Place du Bât à Mailien suite à l'organisation d'une fête de Noël
- BEUVRE
- 11.01.2012 Mesures de circulation du 16.01.2012 à 7h au 10.02.2012 rue Point-de-Vue à Monceau pour des travaux de pose de câble
 - 18.01.2012 Mesures de circulation du 25.01.2012 à 7h jusqu'au terme des travaux rue Monseigneur-Lefort à Bièvre pour des travaux de pose de câble
 - 01.02.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 04.02.2012 à 6h jusqu'au terme des travaux rue des Wez à Bièvre pour le placement d'un conteneur sur la voie publique
 - 07.02.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 11.02.2012 à 6h jusqu'au terme des travaux rue des Wez à Bièvre pour le placement d'un conteneur sur la voie publique
 - 09.02.2012 Mesures de circulation du 03.02.2012 à 18h jusqu'au terme des festivités rue de Neoméé au terrain de football à Gralde suite à l'organisation des festivités dites "du Grand feu"
 - 15.02.2012 Mesures de circulation à partir du 15.02.2012 sur les chemins forestiers de Bièvre suite au dépôt et au déchargement d'importants dommages à la voirie
 - 23.02.2012 Mesures de circulation à partir du 18.03.2012 à 8h jusqu'au terme de la manifestation rue du Progrès à Gralde-Station suite à l'organisation d'une manifestation sportive "Système édition des Foulées du Coeur"
 - 08.03.2012 Mesures de circulation à partir du 24.03.2012 à 19h jusqu'au terme des festivités rue des Hambeaux à Bellefontaine pour l'organisation "du Grand feu"
 - 13.03.2012 Mesures de circulation à partir du 13.03.2012 à 8h30 jusqu'au terme des travaux rue de Olzy à Bièvre pour la réfection de la façade de l'immeuble
 - 14.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 18.03.2012 de 9h à 12h30 rue du Timon à Monceau pour des essais de mise au point de voiture
 - 29.03.2012 Mesures de circulation le 09.04.2012 rue de Olzy à Bièvre pour l'organisation d'une brocante
 - 04.04.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 14.04.2012 de 7h à 19h sur l'ensemble du territoire forestier de la commune pour une randonnée "Quadr"
 - 16.04.2012 Mesures de circulation du 23 au 27.04.2012 de 7h à 17h sur la N914 entre le Port des deux Eaux et le carrefour de Bellefontaine pour des travaux d'exploitation de lots de bois
 - 17.04.2012 Mesures de circulation du 18.04.2012 à 7h jusqu'au terme des travaux rue du Tiernay à Bièvre pour la pose de filets d'eau et égouttage
 - 07.05.2012 Mesures de circulation du 30.04.2012 à 7h jusqu'au terme des travaux rue la Nowe à Petit-Fays pour la restauration des vitreaux à l'église
 - 07.05.2012 Mesures de circulation du 13.05.2012 à 8h jusqu'au terme de la manifestation rue de Mirafontaine à Monceau pour l'organisation d'une journée "chanter ouvert"
 - 09.05.2012 Mesures de circulation du 11 à 8h au 12.05.2012 reliant la rue du Progrès au Chemin des Châteaux à Gralde-Station pour l'organisation de la Kermesse
 - 10.05.2012 Mesures de circulation du 25 au 28.05.2012 rue de Gedinne à Gralde pour l'organisation des festivités dites "kermesse du mois de mai"
 - 11.05.2012 Mesures de circulation du 02.06.2012 à 12h jusqu'au terme de la manifestation sportive rue du Progrès à Gralde-Station pour l'organisation d'un jogging
 - 25.05.2012 Mesures de circulation le 10.06.2012 à partir de 06h rue de la Chapelle à Olzy à la rue de Mitauge en raison de l'organisation d'une brocante
 - 25.05.2012 Mesures de circulation du 29 de 13h à 17h au 30.05.2012 de 8h à 12h rue de Monceau à Bièvre en raison de travaux de toiture
 - 07.06.2012 Mesures de circulation du 13.06.2012 à 7h jusqu'au terme des travaux rue des Mièzres à Bièvre en raison de la pose d'un câble
 - 08.06.2012 Mesures de circulation le 17.06.2012 à 7h jusqu'au terme des festivités dans diverses rues à Bellefontaine suite à l'organisation d'un rallye VTT et d'un jogging
 - 11.06.2012 Mesures de circulation le 01.07.2012 à 7h jusqu'au terme des festivités des rues du Village et de la chavée à Bellefontaine suite à l'organisation d'une fête de village "Bellefontaine se déchaine"
 - 15.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 27.06 au 03.07.2012 de la rue venant de Alle pour rejoindre celle menant à Olzy suite à l'organisation de la kermesse
 - 22.06.2012 Mesures de circulation du 10 au 11.07.2012 de 8h jusqu'au terme des travaux sur le passage à niveau N°2 à Gralde Station suite à l'entretien dudit passage
 - 25.06.2012 Mesures de circulation du 27 au 29.06.2012 de 7h à 17h rue du Centre à Bièvre pour le remplacement des vitres
 - 27.06.2012 Mesures de circulation du 19 à 13h au 24.07.2012 sur la place communale et diverses rues de Bièvre en raison des festivités dites "kermesse de juillet"
 - 26.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement à partir du 07.08.2012 à 7h pour une durée d'environ 3 semaines rue de Dinant à Bièvre pour des travaux de réparation de voirie
 - 26.07.2012 Mesures de circulation du 10 au 14.08.2012 Six-Plennes à Bièvre pour l'organisation des festivités dites "Kermesse de Six-Plennes"
 - 31.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 27.07.2012 jusqu'au terme des travaux rue de la Violette à Bièvre pour des travaux de placement de câbles téléphoniques
 - 31.07.2012 Mesures de circulation le 05.08.2012 jusqu'au terme des festivités Vöye du Schassin à la rue de Gembeé jusqu'à l'entrée du "Bois de la Rée" pour le thème "Fête des animaux"
 - 08.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 11.08.2012 Gros-Fays à Bièvre pour le placement d'un conteneur suite à des travaux de rénovation
 - 08.08.2012 Mesures de circulation du 13 au 16.08.2012 de la rue de la Chapelle et le début de la rue de Mitauge à Olzy suite à l'organisation de la kermesse

BIÈVRE
 Mesures de circulation le 09.08.2012 pour une durée d'environ 3 semaines rue de Bouillon à Bièvre pour des travaux de réparation de voirie
 Mesures de circulation du 13 au 20.08.2012 rue des Witeys à Bièvre pour des présentations de cirque
 Mesures de circulation et de stationnement du 20 au 24.08.2012 rue du Plateau à Bièvre pour des travaux de renouvellement de toiture
 Mesures de circulation le 24.08.2012 rue du Ru-au-Moulin à Bellefontaine en raison de l'organisation d'un concert
 Mesures de circulation et de stationnement du 22 au 29.08.2012 rue d'Opont pour le placement d'un chapiteau et des métiers forains
 Mesures de circulation et de stationnement du 01 à 14h au 02.09.2012 à 22h rues des Châteaux et de la Retraite à Bièvre pour une épreuve de véhicules automobiles
 Mesures de circulation du 03.09.2012 jusqu'au terme des travaux rues de la Nowe et de la Stree à Bièvre pour la pose de filets d'eau et égouttage
 Mesures de circulation et de stationnement du 01 à 8h au 02.09.2012 à 22h rue de Bouillon suite à la réservation du parking du terrain de foot
 Mesures de circulation du 12 au 15.10.2012 rue de Gedinne à Gralde suite à l'organisation de la kermesse du mois d'octobre
 Mesures de circulation et de stationnement du 17 au 24.10.2012 rue d'Opont à Niamé suite au placement d'un chapiteau et des métiers forains
 Mesures de circulation du 10.10.2012 jusqu'au terme des travaux rue d'Orury à Baillemont suite à des travaux de pose de câbles
 Mesures de circulation et de stationnement du 18.10.2012 jusqu'au terme des travaux rue d'Houffort à Bièvre suite à un bâtiment à risques d'effondrement
 Mesures de circulation du 29.10.2012 jusqu'au terme des travaux de la Vituelle à Bièvre suite à des travaux de pose de câbles
 Mesures de circulation et de stationnement le 04.11.2012 rue d'Houffort à Bièvre suite à la réservation du parking des enseignants pour les chevaux et les calèches participant à la "Messe de Saint-Hubert"
 Mesures de circulation du 30.10 au 06.11.2012 de la rue de Monceau à la rue du Centre à Bièvre suite à l'organisation de la kermesse
 Mesures de circulation et de stationnement le 25.11.2012 rue du Pont à Gralde suite à l'organisation de la "Saint Eloi"
 Mesures de circulation les 22 et 23.11.2012 sur la route communale partant du village de Gros-Fays jusqu'au carrefour de le RN945 à Charrière suite à des travaux d'abattage

CINEY
 Mesures de stationnement le 09.01.2012 de 8h à 19h Quai de l'Industrie à Ciney pour des travaux de pose pour le réseau délectricité
 Mesures de stationnement le 09 à 8h au 30.01.2012 à 17h rue des Station à Ciney pour un raccordement au gaz
 Mesures de stationnement les 26 à 8h et 27.12.2011 20h rue du Commerce à Ciney pour démantèlement de bureaux
 Mesures de stationnement le 02.01.2012 de 6h à 20h rue du Centre à Ciney pour démantèlement
 Mesures de circulation du 03 à 6h au 10.01.2012 à 20h rue du 11 Février à Ciney suite à une fuite d'eau
 Mesures de stationnement du 16.01 à 6h au 06.02.2012 à 20h avenue Roi Albert à Ciney pour le raccordement au gaz
 Mesures de stationnement du 06 à 10h au 08.01.2012 à 12h place Monseau à Ciney pour le placement d'une tonnelle
 Mesures de stationnement du 05.01.2012 à 06h au 31.03.2012 à 20h rue des Capucins et Avenue du Roi Albert à Ciney pour travaux de raccordement
 Mesures de stationnement du 16.01 à 6h au 06.02.2012 à 20h rue du Condroz à Ciney pour travaux de raccordement au gaz
 Mesures de stationnement du 10 à 6h au 31.01.2012 à 20h dans le rond-point formé par la rue du Poirier et l'Avenue du Saintoin à Ciney pour convoi exceptionnel de poutres
 Mesures de stationnement du 20 à 8h au 23.01.2012 à 20h rue Piervenne à Ciney pour le placement d'un conteneur
 Mesures de stationnement le 11.01.2012 de 8h à 20h rue Sauvenière à Ciney suite à la réservation de 2 emplacements de stationnement
 Mesures de stationnement du 16 à 8h au 17.01.2012 à 20h rue du Commerce à Ciney pour le placement d'un conteneur
 Mesures de stationnement du 13 à 20h au 10.02.2012 à 20h rue Nicolas Hauzeur à Ciney pour la rénovation d'un immeuble
 Mesures de circulation du 13 à 20h au 14.01.2012 à 06h dans les rues de Balabant, Sainte-Donat, Tige et Château Vert à Sovat pour une soirée Saint-Quantin
 Mesures de stationnement le 17.01.2012 de 6h à 20h rue du Centre à Ciney pour la rénovation d'un immeuble
 Mesures de stationnement du 23.01 à 8h au 24.01.2012 à 17h rue de Saint-Quantin à Ciney pour le placement d'un conteneur
 Mesures de stationnement du 23.01 à 6h au 13.02.2012 à 20h Impasse Courtill Maillard à Ciney pour raccordement au gaz
 Mesures de stationnement du 23.01 à 6h au 13.02.2012 à 20h rue Saint-Pierre à Ciney pour raccordement au gaz
 Mesures de stationnement du 27.01 à 8h au 01.02.2012 à 16h rue du Condroz à Ciney suite à la réservation de 25 M de voirie
 Mesures de stationnement et de circulation du 28 à 8h au 29.01.2012 à 20h rue Lambert Etienne et rue Walter Sour à Ciney suite à un démantèlement
 Mesures de stationnement le 16 à 07h au 21.02.2012 à 18h rue des Capucins à Ciney pour le placement d'un conteneur
 Mesures de stationnement le 04.02.2012 de 07h à 18h rue du Commerce à Ciney suite à un démantèlement
 Mesures de stationnement et de circulation le 25.02.2012 de 16h à 24h Place de l'Eglise, rues du Pont, du Pays de Liège et de la Corne à Ciney pour une balade gourmande aux flambeaux
 Mesures de stationnement du 06 à 8h au 17.02.2012 à 20h rue du Centre à Ciney suite à une rénovation de toiture
 Mesures de stationnement du 31.01 à 8h au 29.02.2012 à 20h rue Piervenne à Ciney pour la démolition et reconstruction d'une maison
 Mesures de stationnement le 27.01.2012 de 8h à 20h rue de Biron à Ciney suite à un démantèlement
 Mesures de stationnement le 30.01.2012 de 8h à 20h rue Courtois à Ciney suite à un démantèlement
 Mesures de stationnement et de circulation du 30.01 à 8h au 10.02.2012 jusque 20h rue d'Onthalme à Ciney suite à un montage d'un échafaudage et d'une grue
 Mesures de stationnement le 04.02.2012 de 8h à 20h rue du Centre à Ciney suite à un démantèlement
 Mesures de stationnement et de circulation le 18.02. au 31.03.2012 rue du Centre à Ciney pour rénovation de toiture
 Mesures de stationnement le 09.02.2012 Place Monseau à Ciney pour des travaux du réseau de production d'eau
 Mesures de stationnement le 03.02.2012 Place Monseau à Ciney pour raison de démantèlement
 Mesures de stationnement le 04.02.2012 rue d'Omalius à Ciney pour raison de démantèlement
 Mesures de stationnement le 09.03.2012 rue du Commerce à Ciney pour raison de démantèlement

CINEY

| | |
|------------|--|
| 06.02.2012 | Mesures de stationnement le 15.02.2012 rue du Commerce à Ciney pour raison de démantèlement |
| 06.02.2012 | Mesures de stationnement du 05 au 31.03.2012 rue du Commerce à Ciney pour l'emplacement d'un conteneur - salon de coiffure provisoire sur trottoir |
| 06.02.2012 | Mesures de stationnement le 20.02.2012 rue Concordia à Ciney pour raison de démantèlement |
| 07.02.2012 | Mesures de stationnement le 11.02.2012 rue du Commerce à Ciney pour raison de démantèlement |
| 08.02.2012 | Mesures de stationnement du 08 au 09.02.2012 Quai de l'Industrie à Ciney pour raison de démantèlement |
| 08.02.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 10.02 au 31.03.2012 rue de la Bocheville à Sover pour la pose de tuyaux en trottoir et traversée de voirie |
| 08.02.2012 | Mesures de stationnement le 17.02.2012 rue du Centre à Ciney pour la réservation de trois emplacements de stationnement |
| 09.02.2012 | Mesures de stationnement le 10.02.2012 rue de Saint-Quentin à Ciney pour la venue de MATELE au club de basket |
| 09.02.2012 | Mesures de stationnement du 10 au 17.02.2012 rue d'Onthaine à Ciney pour le montage d'un échafaudage et d'une grue |
| 09.02.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 11.02.2012 rue de Sportin à Ciney pour l'élagage d'arbres |
| 13.02.2012 | Mesures de stationnement du 14 au 15.02.2012 rue du Centre à Ciney pour le placement d'un conteneur |
| 13.02.2012 | Mesures de stationnement le 25.02.2012 rue de Hognie à Ciney pour l'organisation du grand feu |
| 16.02.2012 | Mesures de stationnement le 17.02.2012 avenue Schöbge à Ciney pour raison de démantèlement |
| 16.02.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 18 et 19.02.2012 de la rue de Cortès à la rue du Thier des Longuères à Ciney pour l'organisation du grand feu |
| 16.02.2012 | Mesures de stationnement le 18.02.2012 rue de l'Univèrs à Ciney pour raison de démantèlement |
| 16.02.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 16.02.2012 jusqu'à la fin des travaux avenue du Roi Albert 1er à Ciney suite à la rénovation d'un bâtiment |
| 16.02.2012 | Mesures de stationnement le 24.02.2012 rue du Tilleul à Ciney pour la réservation de quatre emplacements de stationnement |
| 20.02.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 23.02.2012 place Monseu à Ciney suite au raccordement du réseau de production d'eau |
| 20.02.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 09 et 10.03.2012 avenue d'Huart à Ciney suite au rognage des souches des arbres abattus fin 2011 |
| 23.02.2012 | Mesures de stationnement les 20 et 21.04.2012 de la Route de Richefort à la rue Fontaine Libion à Haid suite à l'organisation d'un Motocross |
| 24.02.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 01 au 16.03.2012 Place E. Vandervelde à Ciney suite au raccordement gaz et télédistribution |
| 24.02.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 03.03.2012 dans la venelle conduisant au théâtre communal de Ciney pour abattage et broyage d'arbres |
| 24.02.2012 | Mesures de stationnement du 24 au 26.02.2012 rue Saints-Barbe à Ciney suite à la réalisation d'un événement |
| 24.02.2012 | Mesures de stationnement du 25 au 26.02.2012 rue Reboimoulin à Ciney suite à un démantèlement |
| 26.02.2012 | Mesures de stationnement le 10.03.2012 Avenue du Roi Albert à Ciney pour la réservation d'emplacements de parking pour déchargement |
| 01.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 12 au 13.03.2012 Avenue d'Huart à Ciney suite au replantage d'arbres |
| 02.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 07.03.2012 Quai de l'Industrie à Ciney suite à des travaux pour le réseau de production d'eau |
| 02.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 09.03.2012 Clos des Terrès à Briques à Ciney suite à des travaux pour le réseau de production d'eau |
| 02.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 09 au 11.03.2012 dans diverses rues à Bralbant suite à l'organisation du Fire Dream Festival |
| 05.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 14.03 au 15.05.2012 rue Famenne à Ciney suite à la rénovation des locaux de la Mutualité |
| 06.03.2012 | Mesures de circulation le 28.03.2012 entre la ferme DESTINE à Haloux et la route d'Yvoir à Ciney pour cause de remplacement d'un poteau haute tension |
| 08.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 19.03 au 06.04.2012 rue d'Omalius à Ciney suite à un raccordement au gaz |
| 08.03.2012 | Mesures de stationnement les 10 et 17.03.2012 rue Ed Dinot à Ciney pour la réservation de 2 emplacements de parking |
| 08.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 25.03.2012 dans les communes de Chevetogne et de Leignon suite à l'organisation du rallye des Ardennes |
| 11.03.2012 | Mesures de circulation le 21.03.2012 Corbion à Ciney pour le stège d'un jour "graine de jardinier" |
| 12.03.2012 | Mesures de circulation du 14 au 30.03.2012 dans "les Bayaux" entre Ciney et Leignon suite à l'abattage d'arbres |
| 12.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 15.04.2012 rues Tige, du Monument et Place communale à Ciney suite à l'organisation d'une brocante libre du printemps |
| 12.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 14.04.2012 rues du Sacré-Coeur, du Moulin et Place communale à Leignon suite à l'organisation de la Ronde des artisans |
| 14.03.2012 | Mesures de circulation du 13 au 20.03.2012 rue de Passoux à Ciney suite à l'abattage d'arbres le long du chemin de fer |
| 14.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 16.03.2012 rue de Trisogne à Ciney suite à la construction d'un immeuble |
| 15.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 26.03 au 13.04.2012 rue du Centre à Ciney suite au raccordement au gaz |
| 15.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 19 au 23.03.2012 rue des Coccinelles à Ciney suite à une modification de la conduite pour renforcement de la pression et un raccordement à l'eau |
| 19.03.2012 | Mesures de stationnement du 23 au 26.03.2012 rue de l'Univers à Ciney suite à un démantèlement |
| 27.03.2012 | Mesures de stationnement du 02 au 13.04.2012 rue Pierverne à Ciney suite au sablage d'une façade |
| 27.03.2012 | Mesures de stationnement du 11.04 au 11.05.2012 rue Sainte-Barbe à Ciney suite à la rénovation de toitures |
| 27.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 02 au 30.04.2012 rues Balthezar, d'Omalius et Lambert Etienne à Ciney pour la pose de câbles |
| 29.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 11.04 au 20.05.2012 rue N. Haizeur à Ciney suite à la fermeture temporaire de ladite rue |
| 29.03.2012 | Mesures de stationnement du 20 au 22.04.2012 de la route de Rochefort à la rue Fontaine Libion à Haid suite à l'organisation d'un motocross |
| 29.03.2012 | Mesures de circulation du 02 au 04.04.2012 rue de Rouleau à Ciney pour la pose de conduits sur une propriété et placement de signalisation sur la chaussée pour protéger les ouvriers le long de la voirie |
| 29.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 30.03 au 16.04.2012 rue Parc Industriel d'Achéne à Ciney pour le raccordement au gaz |
| 29.03.2012 | Mesures de stationnement du 02 au 03.04.2012 rue du Commerce à Ciney pour le raccordement au gaz |
| 29.03.2012 | Mesures de stationnement le 05.04.2012 Avenue du Roi Albert à Ciney pour le raccordement au gaz |
| 30.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 02 au 13.04.2012 rue de Saint-Quentin sur le parking derrière le centre de radiologie à Ciney pour la pose de filets d'eau et asphaltage |
| 30.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 19 au 23.04.2012 Place du Jeu de balle à Conjoux à Ciney suite à l'organisation d'une kermesse |
| 30.03.2012 | Mesures de stationnement du 02 au 04.04.2012 rue Courtois à Ciney afin de faciliter les manœuvres de semi-remorques |
| 02.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 03.04.2012 Grand Route à Ciney pour la construction d'un immeuble |
| 02.04.2012 | Mesures de stationnement du 16.04 au 31.08.2012 rue de Biron à Ciney pour l'installation d'un sens unique de circulation |
| 03.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 16.04 au 30.05.2012 rue des Campagnes à Ciney pour la pose de câbles |
| 03.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 11.04 au 13.04.2012 rue des Stations à Ciney pour le raccordement eau |
| 03.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 07.04.2012 dans diverses rues à Ciney pour la chasse au ours |

CINEY

| | |
|------------|--|
| 03.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 20 au 22.04.2012 Place Renaissance et rue Remparts des Béguines à Ciney suite à la Journée asbi AJ Magic |
| 04.04.2012 | Mesures de circulation le 01.05.2012 dans diverses rues à Ciney suite à l'organisation du duathlon |
| 05.04.2012 | Mesures de stationnement le 11.04.2012 rue Sainte-Barbe à Ciney suite à un déménagement |
| 05.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 13.04.2012 rue Courtois à Ciney suite à la réparation d'un câble haute tension souterrain en voirie |
| 05.04.2012 | Mesures de stationnement le 09.04.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un déménagement |
| 06.04.2012 | Mesures de circulation du 17 au 19.04.05.2012 Nationale 929 sur le passage à niveau à Haversin à Ciney suite à des travaux d'entretien |
| 06.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 16.04 au 30.05.2012 rue des Acadies à Ciney pour la pose de câbles du réseau électrique |
| 12.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 23.04 au 14.05.2012 rue du Centre à Ciney pour un raccordement au gaz |
| 12.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 13.05.2012 dans diverses rues à Ciney-Achène pour le championnat cycliste de Wallonie des Dames débutantes, juniors et filles |
| 12.04.2012 | Mesures de stationnement le 28.04.2012 Avenue Schlögel à Ciney pour un déménagement |
| 12.04.2012 | Mesures de stationnement les 14 et 15.04.2012 rue Piervenne et rue du Roi Albert à Ciney pour un déménagement |
| 12.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 14.04.2012 rue du Centre à Ciney suite à la fermeture pour cause de sablage de l'Hôtel de Ville et installation des échafaudages en façade |
| 12.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 16.04.2012 rue du Fau Monin à Ciney suite à un raccordement du réseau de production d'eau |
| 12.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 17 et 18.04.2012 rue des Dominicaines à Ciney suite à un raccordement du réseau de production d'eau |
| 12.04.2012 | Mesures de stationnement le 13.04.2012 rue Piervenne à Ciney pour un débouchage de canalisations |
| 12.04.2012 | Mesures de stationnement du 17 au 21.04.2012 rue Piervenne à Ciney suite à la réservation de parking |
| 16.04.2012 | Mesures de circulation le 23.04.2012 rue Namorimont à Ciney suite à un raccordement électrique |
| 16.04.2012 | Mesures de stationnement du 27 au 30.04.2012 rue de la Côte d'Or à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 16.04.2012 | Mesures de stationnement du 23.04 au 14.05.2012 rue du Centre à Ciney suite au raccordement au gaz |
| 16.04.2012 | Mesures de stationnement le 17.04.2012 Avenue du Roi Albert à Ciney suite à l'interdiction de stationnement |
| 16.04.2012 | Mesures de stationnement du 18 au 20.04.2012 rue Saint-Quentin à Ciney suite à la pose de filets d'eau et asphalage du parking derrière le cabinet de radiologie |
| 16.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation dès le 16.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Stations à Ciney suite à la construction d'un immeuble à appartements |
| 17.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 23.04 au 02.05.2012 Avenue Schlögel à Ciney suite au remplacement et raccordements de conduites |
| 17.04.2012 | Mesures de stationnement le 22.04.2012 Place Monseau à Ciney suite à l'installation d'un stand |
| 18.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 20 au 22.04.2012 de la route de Rochefort à la rue Fontaine Libion à Haid suite à l'organisation d'un motorcross |
| 19.04.2012 | Mesures de circulation le 08.05.2012 rue du Tienné à la Justice et le carrefour de la rue du Sacre-Coeur à Ciney suite à l'organisation d'une marche Inter Institut |
| 19.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 07.05 au 08.06.2012 Grand Route à Ciney suite aux travaux de sécurisation |
| 23.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 15.05 au 15.07.2012 Avenue du Roi Albert à Ciney suite à la pose de conduites d'eau et raccordement particulier |
| 24.04.2012 | Mesures de circulation du 28.04 au 05.05.2012 rue du Bombonier à Ciney suite au sablage d'un immeuble |
| 24.04.2012 | Mesures de stationnement le 25.04.2012 Avenue du Roi Albert à Ciney suite au placement d'un pompe |
| 24.04.2012 | Mesures de stationnement le 26.05.2012 Avenue d'Huart à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 25.04.2012 | Mesures de stationnement du 17 au 19.05.2012 rue du Commerce à Ciney suite au placement d'échafaudages |
| 25.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 15.08 au 30.09.2012 rue Sainte-Barbe à Ciney suite à la pose de conduites d'eau et raccordement particulier |
| 26.04.2012 | Mesures de stationnement le 28.05.2012 rue du Commerce à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 26.04.2012 | Mesures de stationnement du 02 au 30.05.2012 rue Piervenne à Ciney suite à des travaux de rénovation |
| 27.04.2012 | Mesures de stationnement le 05.05.2012 rue Piervenne à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 27.04.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 27.05.2012 Place de l'Eglise et rue de l'Eglise Grand Route à Ciney suite au Chapelainque 2012 |
| 27.04.2012 | Mesures de stationnement le 05.05.2012 rue du Commerce à Ciney suite au placement d'une tonnelle et d'un étau par la Croix Rouge |
| 27.04.2012 | Mesures de stationnement les 28 et 29.04.2012 rue Concorde à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 27.04.2012 | Mesures de circulation dès le 27.04.2012 jusqu'à une date indéterminée entre la route de Hogné et le champ d'aviation à Haversin pour raison d'impraticabilité |
| 27.04.2012 | Mesures de circulation du 10 au 12.05.2012 sur le passage à niveau entre l'Avenue d'Huart et la Place E. Vandervalde à Ciney suite à la fermeture dudit passage à niveau |
| 30.04.2012 | Mesures de stationnement du 16 au 21.05.2012 rue Concorde à Ciney suite au placement d'un conteneur et de matériaux |
| 03.05.2012 | Mesures de stationnement du 16 au 18.05.2012 rue Concorde à Ciney suite à un déménagement |
| 03.05.2012 | Mesures de circulation le 13.05.2012 rues de la Closerie, du Maleur, du Bailli et de la Haute Cour à Ciney suite à une marche gourmande |
| 03.05.2012 | Mesures de circulation le 04.05.2012 dans la venelle longeant le théâtre communal à Ciney suite à un spectacle audit théâtre |
| 03.05.2012 | Mesures de circulation le 13.05.2012 rues de la Closerie, du Maleur, du Bailli et de la Haute Cour à Ciney suite à l'organisation d'une marche gourmande |
| 03.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 2 au 31.05.2012 rue Namorimont à Ciney suite à un raccordement du réseau téléphonique |
| 03.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 02 au 31.05.2012 rue de Ywologne à Ciney suite au raccordement Belgacom |
| 03.05.2012 | Mesures de stationnement du 16 au 17.05.2012 Place de la Gare à Braibant suite à l'organisation d'une soirée dansante |
| 03.05.2012 | Mesures de stationnement du 18 au 19.05.2012 rue Concorde à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 03.05.2012 | Mesures de stationnement le 26.05.2012 rue du Centre à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 03.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21.05 au 30.06.2012 rue du Tienné à la Justice et Chemin du Tercioit à Ciney suite à la pose de câbles pour Belgacom |
| 03.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21.05 au 30.06.2012 rue du Château d'Eau et Route d'Ocoquer à Ciney suite à la pose de câbles pour Belgacom |
| 03.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21.05 au 30.06.2012 rue de Corblon et Route de Rochefort à Ciney suite à la pose de câbles pour Belgacom |
| 04.05.2012 | Mesures de circulation le 05.06.2012 route d'Yvoir à Braibant suite à l'organisation de la Fête de la Marguerite |
| 04.05.2012 | Mesures de stationnement du 07 au 11.05.2012 rue du Cantroz à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 07.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 08.05 au 15.07.2012 Grand Route à Ciney suite à la construction d'immeubles |
| 07.05.2012 | Mesures de stationnement les 11 et 12.05.2012 rue du Commerce à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 09.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 14 au 23.05.2012 place Monseau à Ciney suite à l'organisation de la Fête de la Marguerite |
| 09.05.2012 | Mesures de stationnement, d'arrêt et de circulation du 18 au 22.06.2012 Place Baudouin suite à l'organisation du CEB 2012 |
| 09.05.2012 | Mesures de stationnement, d'arrêt et de circulation le 12 et 13.05.2012 rue Edouard dinot à Ciney suite à la rénovation d'un immeuble de ladite rue |
| 09.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 13.05.2012 dans diverses rues à Ciney suite à l'organisation de la balade gourmande |

CINEY

| | |
|------------|---|
| 09.05.2012 | Mesures de stationnement du 1er au 03.05.2012 Avenue Roi Albert à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 10.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation à partir du 14.05.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Verts Voie à Ciney suite à des travaux en accotement |
| 11.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 01.06.2012 rue du Midi suite à l'organisation de la Fête des voisins |
| 14.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 14.05 au 06.06.2012 rue du Cimetière à Ciney suite au raccordement ORES |
| 14.05.2012 | Mesures de stationnement le 11.04 au 11.05.2012 rue Sainte-Barbe à Ciney suite à la rénovation de toitures |
| 15.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21 au 25.05.2012 rue du Commerce à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 15.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21 au 25.05.2012 rue des Coccolines à Ciney suite au renforcement du raccordement en eau du terrain de football |
| 15.05.2012 | Mesures de stationnement le 21.05.2012 rue Notre Dame de Hal à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 16.05.2012 | Mesures de stationnement le 12.06.2012 rue Courtoie à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 16.05.2012 | Mesures de stationnement le 21.05. au 31.12.2012 dans diverses rues à Ciney suite à la mise en sous-sol des fils électrique par des ouvertures de trottoirs et forage pour traversée de voirie |
| 18.05.2012 | Mesures de circulation du 15 au 17.06.2012 dans le tronçon entre la rue d'Esdras et la rue du Tige à Ciney suite aux festivités pour le centenaire de l'église de Sover |
| 16.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21 au 25.05.2012 rue du Coesau à Ciney suite au raccordement en eau |
| 16.05.2012 | Mesures de stationnement le 26.05.2012 dans le tronçon entre la rue Saint-Quentin et la Place Roi Baudouin à Ciney suite à l'organisation de la fête de gymnastique de la Royale Vaillant Saint-Georges |
| 21.05.2012 | Mesures de stationnement le 23.05.2012 rue Notre Dame de Hal et Avenue d'Huart à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 21.05.2012 | Mesures de stationnement le 12.06.2012 rue Courtoie à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 21.05.2012 | Mesures de stationnement le 02.06.2012 rue de Elron à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 21.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 28.05 au 01.06.2012 rue du Grand Bon Dieu à Ciney suite au raccordement AJEC |
| 21.05.2012 | Mesures de stationnement le 26.05.2012 rue d'Alboça et Avenue d'Huart à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 21.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 23.05 au 09.06.2012 rue Condroz à Ciney suite au sablage d'une habitation de ladite rue |
| 21.05.2012 | Mesures de stationnement le 28.05.2012 Avenue du Roi Albert à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 22.05.2012 | Mesures de stationnement le 24.05.2012 Place Renaissance à Ciney suite à des travaux dans les armoires Belgacom |
| 22.05.2012 | Mesures de stationnement du 25 au 31.05.2012 Place des Chasseurs Ardennais à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 24.05.2012 | Mesures de stationnement le 02.07.2012 rue Concorde à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 24.05.2012 | Mesures de stationnement le 02.06.2012 rues Courtoie et du Centre à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 24.05.2012 | Mesures de stationnement le 28.05.2012 rue A. Deloor à Ciney suite au déménagement d'un habitant de ladite rue |
| 24.05.2012 | Mesures de stationnement le 01.05.2012 rue du Centre à Ciney suite à l'organisation de la Journée de voisins et placement d'une tonnelle |
| 24.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 29.05 au 30.06.2012 dans diverses rues à Ciney pour le renouvellement de câbles pour ors |
| 25.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 04 au 18.06.2012 dans diverses rues, Avenue, Chemin, Square, Place et route à Ciney pour le soufflage de fibreoptique pour Belgacom |
| 25.05.2012 | Mesures de circulation le 02.06.2012 rues des Coccolines et Grande à Ciney suite à l'organisation d'une brocante |
| 25.05.2012 | Mesures de stationnement du 04 au 25.06.2012 rues Pierverne et Farnette à Ciney suite à un raccordement au gaz |
| 31.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 04 au 08.06.2012 Yvelippe à Ciney suite à un raccordement d'eau |
| 31.05.2012 | Mesures de stationnement du 04 au 08.06.2012 rue Walter Sœur à Ciney suite au placement d'échafaudages pour le sablage d'une maison |
| 31.05.2012 | Mesures de stationnement le 02.06.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un déménagement |
| 31.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 04.06 au 31.08.2012 rue de Massogne et Chertin du Tercot à Ciney suite au creusement de tranchées pour pose de câbles |
| 01.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 11.06.2012 rue Farnette à Ciney suite à la traversée de voirie pour le compte du réseau électrique |
| 03.06.2012 | Mesures de stationnement le 04.06.2012 rue Farnette à Ciney suite à un déménagement |
| 03.06.2012 | Mesures de stationnement du 04 au 09.06.2012 Place des Chasseurs Ardennais à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 04.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation jusqu'à la fin des travaux rue Tsalars à Ciney suite à l'organisation d'un chantier |
| 04.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 04.06 au 04.07.2012 rue du Salmey à Ciney suite à la pose d'une armoire ROP du réseau téléphonique |
| 04.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 11 au 15.06.2012 sur la N982 de la BK 1.7 à BK 1.8 à Ciney suite à la réparation de voirie par le MET |
| 04.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 05 au 08.06.2012 rue d'Yvoir à Ciney suite au placement d'un camion container en perte sur ladite rue |
| 04.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 29.06.2012 sur la N938 de la BK 22.800 à BK 23.000 à Ciney suite à la réparation de voirie par le MET |
| 04.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 04 au 08.06.2012 rue Namorfont à Ciney suite à un raccordement d'eau |
| 05.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 17.06.2012 de la place Baudouin au parking du théâtre communal à Ciney suite au spectacle de Street Dance Academy |
| 05.06.2012 | Mesures de circulation du 23.05 au 22.06.07.2012 rue Condroz à Ciney suite au sablage de façade d'une habitation |
| 05.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 25.06 au 06.07.2012 rue Côte d'Or à Ciney suite à la pose de câbles pour le réseau téléphonique |
| 05.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 04.06.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Mosée à Ciney suite à la pose de câbles HT pour le réseau électrique |
| 07.06.2012 | Mesures de stationnement le 12.06.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un déménagement |
| 07.06.2012 | Mesures de circulation du 19 au 21.06.2012 rue de la Gare à Ciney suite à des travaux d'entretien du PNR1 |
| 08.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 14 au 29.06.07.2012 au carrefour de la N938 et N936 à Ciney suite à la réparation de l'ilot audit carrefour |
| 08.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 25.06 au 05.07.2012 rue de la Bocherolle à Ciney suite à la pose de câbles pour le réseau téléphonique |
| 08.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 11.06 au 02.07.2012 rue des Stations à Ciney suite à la traversée de voirie pour le compte du réseau électrique |
| 10.06.2012 | Mesures de stationnement du 11 au 15.06.2012 Route de Dinart à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 10.06.2012 | Mesures de stationnement le 14.06.2012 Avenue Roi Albert à Ciney suite à l'organisation d'un déménagement |
| 10.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 09 au 25.07.2012 rue Concorde à Ciney suite au raccordement Gaz-Electricité |
| 11.06.2012 | Mesures de stationnement du 11.06.2012 jusqu'à la fin des travaux dans diverses rues à Ciney suite au nettoyage des avoilers et bacs à plantation |
| 12.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 25.06 au 31.07.2012 dans diverses rues à Ciney suite à la pose de FO, BACS FO et bornes ROP BELGACOM |
| 12.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21.06 au 27.07.2012 dans diverses rues à Ciney suite à la pose de FO, BACS FO et bornes ROP BELGACOM |
| 12.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 18 au 22.06.2012 rue du Centre à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 12.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 01.07.2012 dans diverses rues à Corbion suite au 10ième barbecue festif d'été de la "Corbionnaise" |
| 12.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 18.06 au 09.07.2012 rue des Stations à Ciney suite au raccordement au gaz |
| 12.06.2012 | Mesures de stationnement les 20 et 21.06.2012 rue Rempart de la Tour à Ciney suite à la refécution du tarmac |

CINEY

| | |
|------------|---|
| 12.06.2012 | Mesures de stationnement les 14 et 15.06.2012 rue du Condroz à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 12.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 20 et 21.06.2012 rue Schlogel à Ciney suite à la réfection du tarmac |
| 14.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 20.06.2012 rue des Stations à Ciney suite à une intervention d'un chantier du réseau de production d'eau |
| 14.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 20.06.2012 rue du Cimetiére à Ciney suite à une intervention d'un chantier du réseau de production d'eau |
| 14.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 22 au 25.06.2012 Avenue d'Huart à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 14.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 18 au 25.06.2012 rue Vertevole à Ciney suite à un raccordement à l'épout |
| 14.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 20.06 au 13.07.2012 rue d'Yvoir à Ciney suite à la réparation d'un mur et |
| 14.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 20.06 au 30.08.2012 rue de la Centenaire et Rempart de la Tour à Ciney suite à la démolition d'un bâtiment |
| 15.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 22 au 23.06.2012 rue du Centre à Ciney suite au placement de tonnelles |
| 18.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 01.07.2012 dans diverses rues à Ciney suite à l'organisation du Rallye Spirit d'Achéne |
| 18.06.2012 | Mesures de circulation du 07 au 30.07.2012 rue Chemin de la Pompe à Ciney pour des raisons de sécurité suite à l'installation de scots |
| 18.06.2012 | Mesures de stationnement du 02 au 06.07.2012 Avenue du Roi Albert à Ciney suite au placement de deux conteneurs et échafaudage |
| 18.06.2012 | Mesures de circulation du 24.06.2012 rue du Monument à Ciney suite à l'organisation de la Fête de l'école communale de Sovet |
| 18.06.2012 | Mesures de stationnement du 19.06 au 30.08.2012 rue du Condroz à Ciney suite à la réservation de trois emplacements de parking pour le placement d'un conteneur et marchandises |
| 18.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 18 au 29.06.2012 rue d'Yvoir à Ciney suite à l'aménagement d'un trottoir |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement le 19.06.2012 rue Piervenne à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement le 23.06.2012 rue Piervenne à Ciney suite au placement d'un habitant de ladite rue |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 31.07 au 30.08.2012 rue Côte d'Or à Ciney suite à la pose de câbles pour le réseau téléphonique |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 25, 26 et 28.06.2012 entre le tronçon entre la rue Saint-Quentin et la Place Roi Baudouin à Ciney suite à l'organisation de la Journée sportive inter-écoles |
| 21.06.2012 | Mesures de stationnement les 25 et 26.06.2012 Avenue d'Huart à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 21.06.2012 | Mesures de circulation le 24.06.2012 rue de Héringotte à Ciney suite à l'organisation de la Fête de l'école communale d'Haversin |
| 21.06.2012 | Mesures de stationnement le 30.06.2012 rue des Dominicaines à Ciney suite au démantèlement d'un habitant de ladite rue |
| 21.06.2012 | Mesures de stationnement le 26.06.2012 jusqu'à la fin des travaux Place Monseau à Ciney suite au remplacement des bacs à fleurs par le service des travaux |
| 21.06.2012 | Mesures de stationnement le 23.06.2012 rue des Capucins à Ciney suite au démantèlement d'un habitant de ladite rue |
| 21.06.2012 | Mesures de stationnement du 27.06 au 05.07.2012 à l'arrière de la rue Courtojele à Ciney suite à l'enlèvement de terres et encombrants |
| 22.06.2012 | Mesures de circulation le 01.07.2012 rue Hepece suite à l'organisation de la Fête des Voisins |
| 22.06.2012 | Mesures de stationnement le 26.06.2012 Avenue Schlogel à Ciney suite au démantèlement d'un habitant de ladite rue |
| 22.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 23.06.2012 Place Roi Baudouin à Ciney suite à l'organisation de la fête de la Musique 2012 |
| 22.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 01.07.2012 rue de l'Ermitage à Ciney suite à l'organisation de la brocante du quartier Saint-Roch |
| 22.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 07 et 08.07.2012 rue du Pondre à Ciney suite à l'organisation du barbecue du quartier |
| 22.06.2012 | Mesures de circulation du 13 au 16.07.2012 Place du Village "des Basses" à Ciney suite à l'organisation de la kermesse |
| 22.06.2012 | Mesures de stationnement du 02 au 06.07.2012 rue Sauvinière à Ciney suite à la rénovation d'une habitation de ladite rue |
| 26.06.2012 | Mesures de stationnement le 29.06.2012 rue du Centre à Ciney suite au démantèlement d'un habitant de ladite rue |
| 26.06.2012 | Mesures de stationnement du 28 au 29.06.2012 rue de l'Univers à Ciney suite au démantèlement d'un habitant de ladite rue |
| 26.06.2012 | Mesures de circulation du 28 au 30.06.2012 rue du Cimetiére à Ciney suite à l'installation d'un chapeau débordant sur la chaussée pour l'inauguration du crématorium |
| 26.06.2012 | Mesures de circulation du 29.06 au 01.07.2012 dans diverses rues de Ciney suite à l'organisation d'un tunnel |
| 26.06.2012 | Mesures de stationnement du 25.06 au 25.07.2012 rue des Campagnes à Ciney suite à la rénovation d'une maison |
| 26.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 03.07 au 15.08.2012 dans le village de Confoux à Ciney suite à la pose de câbles, FO et bacs FO pour le réseau téléphonique |
| 26.06.2012 | Mesures de stationnement le 07.07.2012 rue Courtojele et Clos de l'Ermitage à Ciney suite au démantèlement d'un habitant de ladite rue |
| 26.06.2012 | Mesures de stationnement le 04.07.2012 rue Concorde à Ciney suite à la réfection du tarmac |
| 26.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 04.07.2012 rue Rempart de la Tour à Ciney suite à la réfection du tarmac |
| 29.06.2012 | Mesures de circulation du 02 au 06.07.2012 Place de l'Eglise à Ciney suite au raccordement de l'AIEC |
| 29.06.2012 | Mesures de circulation du 05 au 10.07.2012 au passage à niveau d'Haversin entre la rue de Barvaux et la rue de Cortée à Ciney suite à la fermeture dudit passage pour raison d'entretien |
| 29.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 06.07.2012 rue des Stations à Ciney suite aux travaux du réseau de production d'eau |
| 29.06.2012 | Mesures de stationnement les 05 et 06.07.2012 rue du Commerce à Ciney suite à la réservation de stationnement pour rénovation d'immeuble |
| 29.06.2012 | Mesures de stationnement le 09.07.2012 rue du Commerce à Ciney suite au démantèlement d'un habitant de ladite rue |
| 29.06.2012 | Mesures de stationnement le 30.06.2012 rue du Commerce à Ciney suite à l'organisation d'un barbecue extérieur |
| 29.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 16.07 au 28.08.2012 Place et Cour Monseau, rues des Héros et N. Anciaux à Ciney suite à l'organisation d'une plage et d'une kermesse |
| 29.06.2012 | Mesures de stationnement du 02 au 06.07.2012 rue du Centre à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 02.07.2012 | Mesures de stationnement du 04 au 09.07.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un changement de châssis dans une habitation de la rue |
| 02.07.2012 | Mesures de stationnement du 04 au 13.07.2012 rue N. Hauzeur à Ciney suite à la rénovation d'une maison et à l'installation d'échafaudages |
| 02.07.2012 | Mesures de stationnement du 05.07 au 09.09.2012 Avenue d'Huart à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 02.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 30.07 au 30.09.2012 rue de la Bocheroulle à Ciney suite à la pose de câbles pour le réseau électrique |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 06.08 au 06.09.2012 rue des Stations à Ciney suite à la pose de câbles et éclairages publics pour le réseau électrique |
| 05.07.2012 | Mesures de stationnement le 11.07.2012 rue Delcoz à Ciney suite à un démantèlement |
| 05.07.2012 | Mesures de stationnement du 06 au 08.07.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un démantèlement |
| 06.07.2012 | Mesures de stationnement du 09 au 13.07.2012 rue Charles Balhassar à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 07.07.2012 | Mesures de circulation le 06.07.2012 rue de Serinchamps à partir du Chemin de Framlieu vers Hogne à Ciney suite à l'organisation d'une brocante |
| 07.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 03.08 au 06.08.2012 rue de Braibant à Sovet-Ciney suite à l'organisation de la kermesse |
| 09.07.2012 | Mesures de circulation le 24.07.2012 rue d'Yvoir à Ciney suite à l'organisation de la messe d'illumination à l'église de Braibant |
| 09.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 09.07 au 13.07.2012 rue d'Omalus à Ciney suite à des travaux pour le réseau électrique |

CINÉY

| | |
|------------|---|
| 09.07.2012 | Mesures de stationnement le 10.07.2012 rue Walter Soeur à Cinéy suite à un déménagement |
| 11.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 10.07 au 18.07.2012 dans diverses rues à Cinéy suite à l'organisation du Tempo Festival 2012 |
| 12.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 21.07.2012 dans diverses rues à Cinéy suite à l'organisation de feux d'artifices pour le jour de la Place Montau |
| 16.07.2012 | Mesures de stationnement du 23 au 28.07.2012 Avenue d'Haart à Cinéy suite au placement d'un conteneur |
| 16.07.2012 | Mesures de stationnement le 20.07.2012 rue Piervenne à Cinéy suite à la livraison d'un salon |
| 16.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 26.07.2012 rue du Commerce à Cinéy suite à un déménagement |
| 16.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 30.07 au 03.10.2012 dans diverses rues à Cinéy suite à la réfection des trottoirs |
| 16.07.2012 | Mesures de stationnement le 28.07.2012 Avenue du Roi Albert à Cinéy suite à un déménagement |
| 16.07.2012 | Mesures de circulation le 28.07.2012 rues Saint-Martin et de la Chapelle à Conneux-Cinéy pour raison de mariage |
| 16.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 12.08.2012 rues du Tigre, du Monument et place communale à Sovet-Cinéy suite à l'organisation de brocante libre |
| 16.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 07.08 au 02.09.2012 rue d'Occuler à Cinéy suite à l'aménagement d'un trottoir |
| 17.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 23 et 30.07 et les 13 et 27.08.2012 dans diverses rues à Cinéy suite aux marchés publics |
| 18.07.2012 | Mesures de circulation du 19 au 20.07.2012 rue du Château Vert entre la rue d'Estafina et la rue Fontaine Morelle à Sovet-Cinéy suite à des travaux de rénovation |
| 19.07.2012 | Mesures de stationnement le 02.08.2012 rue de l'Univers à Cinéy suite à un déménagement |
| 19.07.2012 | Mesures de stationnement du 25.07 au 03.08.2012 rue Walter Soeur à Cinéy suite à la rénovation d'une maison et le placement d'un conteneur |
| 19.07.2012 | Mesures de stationnement le 22.07.2012 Place E. Vanderveide à Cinéy suite à l'organisation de la marche blanche |
| 23.07.2012 | Mesures de stationnement du 30.07 au 03.08.2012 rue Courtois à Cinéy suite au placement d'un conteneur |
| 23.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 11.08.2012 rue Rempart des Beguines suite à l'organisation de la brocante de quartier |
| 23.07.2012 | Mesures de stationnement du 30.07 au 17.08.2012 rue Sainte-Barbe à Cinéy suite à la rénovation d'une maison |
| 23.07.2012 | Mesures de stationnement du 26 au 28.07.2012 rue Courtois à Cinéy suite à l'enlèvement de terres et encombrants |
| 23.07.2012 | Mesures de stationnement le 28.07.2012 rue N. Heuzeur à Cinéy suite à des réservations d'emplacements de parking pour des mariages |
| 23.07.2012 | Mesures de stationnement les 28 et 29.07.2012 rue Sainte-Barbe à Cinéy suite à un déménagement |
| 24.07.2012 | Mesures de circulation le 11.08.2012 rue du Maréchal à Sovet-Cinéy suite au placement d'un conteneur |
| 24.07.2012 | Mesures de stationnement le 27.07 au 03.08.2012 rue Piervenne à Cinéy suite au placement d'un conteneur |
| 26.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 30.07 au 03.08.2012 rue Saint-Hubert à Cinéy suite au placement d'un conteneur |
| 26.07.2012 | Mesures de stationnement le 30.07.2012 rue E. Dinot à Cinéy suite à des analyses de sols par l'ISSEP autour d'un bâtiment |
| 26.07.2012 | Mesures de circulation le 01.08.2012 rue du Onze février à Cinéy suite à un déménagement |
| 26.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 03.08.2012 place Emile Vanderveide à Cinéy suite au raccordement AIEC |
| 26.07.2012 | Mesures de stationnement le 04.08.2012 rue N. Heuzeur et sur la place des Capucins à Cinéy suite à différentes cérémonies de mariage |
| 30.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 05.08.2012 dans diverses rues de Haverain-Cinéy suite à l'organisation du rallye sprint |
| 31.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 05 au 17.08.2012 rue du Parc Industriel d'Arènes à Cinéy suite au raccordement AIEC |
| 31.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 01.08.2012 au carrefour de la rue du Chêne et la rue du Parc à Cinéy suite au rabotage et asphaltage dudit carrefour |
| 31.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 01 au 04.08.2012 Avenue du Roi Albert à Cinéy suite au placement d'un conteneur |
| 31.07.2012 | Mesures de circulation du 20 au 24.08.2012 rue de Yvolgigne à Cinéy-Corbion suite à l'organisation du stage "les graines de jardiniers" |
| 31.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 01 au 31.08.2012 rue de Yvolgigne à Cinéy suite à un raccordement du réseau téléphonique |
| 31.07.2012 | Mesures de stationnement du 08 au 24.08.2012 rue du Centre à Cinéy suite à un raccordement au gaz |
| 31.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 17.08.2012 Place E. Vanderveide entre la rue Piervenne et des Tanneries à Cinéy suite à la réparation de défoncement de chaussées |
| 31.07.2012 | Mesures de stationnement du 13.08 au 03.09.2012 Avenue Schögel à Cinéy suite à un raccordement au gaz |
| 31.07.2012 | Mesures de stationnement du 13 au 31.08.2012 rue du Centre à Cinéy suite à un raccordement au gaz |
| 31.07.2012 | Mesures de stationnement du 13.08 au 03.09.2012 rue Piconnelle à Cinéy suite à un raccordement au gaz |
| 31.07.2012 | Mesures de stationnement du 13.08 au 03.09.2012 Avenue du Roi Albert à Cinéy suite à un raccordement au gaz |
| 31.07.2012 | Mesures de stationnement du 13.08 au 03.09.2012 rue d'Omalius à Cinéy suite à un raccordement au gaz |
| 02.08.2012 | Mesures de stationnement du 05 au 11.08.2012 rue du Commerce à Cinéy suite au sablage d'une boutique de la rue |
| 02.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 06.08.2012 Cîcs des Terres à Briques suite à une réparation du réseau de production d'eau |
| 02.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 03.08 au 30.09.2012 rue Piervenne à Cinéy suite aux travaux de rénovation d'une maison |
| 03.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 10.08.2012 rue Saint-Hubert à Cinéy suite au placement d'un conteneur |
| 03.08.2012 | Mesures de stationnement du 11 au 12.08.2012 rue Piervenne à Cinéy suite à un déménagement |
| 03.08.2012 | Mesures de circulation le 04.08.2012 rue des Héros à Cinéy suite à un déménagement |
| 08.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 17.08.2012 Place E. Vanderveide entre la rue Piervenne et des Tanneries à Cinéy suite à la réparation de défoncement de chaussées |
| 08.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 07 au 31.08.2012 Allée des Artisans à Cinéy suite à la pose de câbles pour le réseau de production téléphonique |
| 07.08.2012 | Mesures de stationnement du 07 au 11.08.2012 rue Charles Balthazar à Cinéy suite aux travaux de rénovation d'une maison |
| 07.08.2012 | Mesures de stationnement du 10 au 17.08.2012 rue du Centre à Cinéy suite au placement d'un conteneur |
| 07.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 29.08 au 04.09.2012 rue Martin Morimont à Cinéy suite à l'organisation de la Fête des familles 2012 |
| 09.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 09.08.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Massogne à Cinéy suite à des travaux de pose de câbles HT pour le réseau de production électrique |
| 09.08.2012 | Mesures de stationnement du 14 au 21.08.2012 rue de l'Univers à Cinéy suite à la réservation de 2 emplacements de stationnement |
| 09.08.2012 | Mesures de stationnement le 10.08.2012 rue Piervenne à Cinéy suite à la réservation de 3 emplacements de stationnement pour travaux |
| 09.08.2012 | Mesures de stationnement du 13 au 17.08.2012 rue Saint-Pierre à Cinéy suite au placement d'un conteneur |
| 13.08.2012 | Mesures de stationnement le 16.08.2012 Avenue Schögel à Cinéy suite à la réparation d'une fuite d'eau |
| 13.08.2012 | Mesures de stationnement le 29.08.2012 sur le parking Belot près de la rue Walter Soeur à Cinéy suite au placement d'un conteneur |
| 13.08.2012 | Mesures de stationnement du 17 au 20.08.2012 rue Piervenne à Cinéy suite au placement d'un conteneur |
| 13.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 16, 22 et 23.08.2012 dans la Venelle du théâtre communal et sur le grand parking du service des travaux à Cinéy suite à des travaux de raclage du tarmac et réasphaltage |
| 13.08.2012 | Mesures de stationnement le 22.08.2012 rue Concorde à Cinéy suite à un déménagement |

CINEY

| | |
|------------|---|
| 14.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 20.08 au 17.09.2012 de Massoigne à Ciney en passant par la RN957 suite à la pose de câbles pour le réseau de production électrique |
| 14.08.2012 | Mesures de stationnement le 18.08.2012 rue Charles Balhasar à Ciney suite à un déménagement |
| 16.08.2012 | Mesures de circulation les 25 et 26.08.2012 dans le tronçon qui conduit au monument de Jannée à Jannée-Ciney pour fermeture de la voirie suite à l'organisation et placement de la "101 arbormé" |
| 16.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 16.07 au 28.08.2012 dans diverses rues de Ciney suite à l'organisation de la kermesse et de la plage Monsieu |
| 17.08.2012 | Mesures de circulation du 20.08.2012 Quai de l'Industria à Ciney suite au sablage d'une façade d'une habitation |
| 17.08.2012 | Mesures de circulation le 26.08.2012 dans diverses rues de Ciney-Leignon suite à l'organisation de la course cycliste |
| 17.08.2012 | Mesures de circulation du 18.08 au 28.09.2012 Route de Ciney (Hald) à Ciney suite à la pose de câbles pour le réseau de production téléphonique |
| 17.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 16.08 au 28.09.2012 Route de Ciney (Hald) à Ciney suite à la pose de câbles pour le réseau de production téléphonique |
| 17.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 16.08 au 28.09.2012 Forbot de Jannée à Ciney suite à la pose de câbles pour le réseau de production téléphonique |
| 17.08.2012 | Mesures de stationnement le 14.09.2012 Avenue du Roi Albert à Ciney suite à un déménagement |
| 21.08.2012 | Mesures de stationnement le 22.08.2012 rue Piervenne à Ciney suite à un déménagement |
| 21.08.2012 | Mesures de stationnement le 23.08.2012 rue du Condroz à Ciney suite à un déménagement |
| 23.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 27 au 31.08.2012 rue de Linciaux à Ciney suite à des travaux de creusement de tranchées pour pose de câbles |
| 23.08.2012 | Mesures de stationnement le 28.08.2012 rue Walter Saar à Ciney suite à la rénovation d'une maison |
| 23.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 24.08 au 07.09.2012 rue Nardmont à Ciney suite à des travaux de raccordement par le réseau de production téléphonique |
| 24.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 05 au 08.10.2012 Place de l'Eglise à Ciney suite à la Fête de Chapols |
| 24.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 31.08.2012 rue Piervenne à Ciney suite à un déménagement |
| 28.08.2012 | Mesures de stationnement le 07.10, 03.11, 01 et 22.12.2012 sur les chemins communaux situés sur le territoire de la chasse de Leignon à Ciney suite à des battues d'une société de chasse |
| 28.08.2012 | Mesures de stationnement le 30.08.2012 rue du Condroz à Ciney suite à un déménagement |
| 28.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 07.09.2012 rue du Grand Bon Dieu à Ciney-Achène suite au tournage de vidéos pour le concours "média 10-10" |
| 28.08.2012 | Mesures de stationnement le 19.09.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un déménagement |
| 29.08.2012 | Mesures de stationnement le 29.09.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un déménagement |
| 30.08.2012 | Mesures de stationnement du 31.08 au 04.09.2012 rue de la Côte d'Or à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 30.08.2012 | Mesures de stationnement le 05.09.2012 rue Piervenne à Ciney suite à la rénovation de conduites d'épuration |
| 30.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 11.09 au 11.10.2012 dans diverses rues de Ciney suite à la pose de câbles par le réseau de production téléphonique |
| 31.08.2012 | Mesures de stationnement le 03.09.2012 rue Piervenne à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 31.08.2012 | Mesures de stationnement du 01.09 au 03.09.2012 rue Piervenne à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 31.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21.09 au 30.11.2012 Chemin d'Heffoux à Ciney suite à l'aménagement d'une liaison du ravel vers le centre ville de Ciney |
| 03.09.2012 | Mesures de circulation du 03 au 10.10.2012 Place de l'Eglise à Ciney suite à l'organisation de la kermesse de Chapols |
| 03.09.2012 | Mesures de circulation le 08.09.2012 Place Roi Baudouin et dans la venelle du théâtre communal à Ciney suite à l'organisation du barbecue du volley-club |
| 03.09.2012 | Mesures de circulation du 05 au 10.09.2012 rue de la Chapelle de Hald à Ciney suite à l'organisation de la kermesse |
| 03.09.2012 | Mesures de stationnement le 08.09.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un déménagement |
| 03.09.2012 | Mesures de stationnement le 08.09.2012 rue Saint-Quentin sur le parking de l'Athénée à Ciney pour marquage au sol des emplacements |
| 03.09.2012 | Mesures de stationnement le 05.09.2012 sur le parking Beiot à Ciney pour marquage au sol des emplacements |
| 03.09.2012 | Mesures de stationnement le 11.09.2012 Avenue d'Huart à Ciney suite à la rénovation de maison |
| 06.09.2012 | Mesures de circulation du 05 au 08.09.2012 rue des Coccolines à Ciney suite à l'inauguration du terrain de football de Chevetogne |
| 08.09.2012 | Mesures de stationnement du 10 au 14.09.2012 Corbion à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 08.09.2012 | Mesures de stationnement les 07 et 08.09.2012 rue Mordmont à Ciney suite au placement d'un conteneur |
| 06.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 10.10.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Chêne à Ciney suite à la pose de câbles pour le réseau électrique |
| 07.09.2012 | Mesures de stationnement le 01.10.2012 rue Piervenne à Ciney suite à un déménagement |
| 07.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 12 et 12.09.2012 rue des Stations à Ciney suite au placement de balcons au nouvel immeuble de ladite rue |
| 10.09.2012 | Mesures de stationnement le 22.09.2012 rue du Centre à Ciney suite à un déménagement |
| 10.09.2012 | Mesures de stationnement les 12 et 13.09.2012 rue Piervenne à Ciney suite au nettoyage des avaloirs |
| 10.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 08 et 09.12.2012 rue Neringotte du carrefour avec la rue des Ecoles à Haversin-Ciney suite à l'organisation du Marché de Noël de l'école communale |
| 10.09.2012 | Mesures de stationnement du 11.09 au 14.12.2012 rue de la Centenaire et Rempart de la Tour à Ciney suite à la reconstruction d'un bâtiment de la Providence |
| 10.09.2012 | Mesures de stationnement le 15.09.2012 rue du Commerce à Ciney pour la réservation de 2 emplacements de stationnement suite à la rénovation de maison |
| 10.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 05 au 08.10.2012 rue de Peessoux à Ciney afin de permettre à la sécurisation de la kermesse d'Haversin qui se fait au football d'Haversin |
| 10.09.2012 | Mesures de stationnement le 15.09 au 15.10.2012 Place Monsieu à Ciney suite à la rénovation d'une façade et au placement d'échafaudages |
| 11.09.2012 | Mesures de stationnement le 14.09.2012 rue N. Hauzeur à Ciney suite à la rénovation d'une façade |
| 11.09.2012 | Mesures de stationnement du 24.09 au 15.10.2012 rue Piervenne à Ciney suite à un raccordement au gaz |
| 11.09.2012 | Mesures de stationnement le 22.09.2012 rue du Centre à Ciney suite à un déménagement |
| 11.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 24.09 au 03.10.2012 Place du Basy à Ciney-Biron suite à l'organisation de la kermesse |
| 11.09.2012 | Mesures de stationnement du 15.09 au 16.10.2012 rue Sainte-Barbe à Ciney suite à un déménagement |
| 11.09.2012 | Mesures de stationnement le 15.09.2012 Avenue d'Huart à Ciney suite à un déménagement |
| 11.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 15.09.2012 rues des Peupliers, des Bouleaux et des Ormes à Ciney suite aux restrictions de circulation lors du match de football |
| 14.09.2012 | Mesures de stationnement le 15.09.2012 Place Monsieu à Ciney sur le côté droit du kiosque suite à l'organisation d'un barbecue |
| 14.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 18.09 au 25.10.2012 rue Tassiaux à Ciney suite à la pose de câbles du réseau téléphonique |
| 14.09.2012 | Mesures de stationnement le 13.11.2012 rue de Biron à Ciney suite à une livraison de cuisines |
| 14.09.2012 | Mesures de stationnement le 17.09.2012 rue du Commerce à Ciney suite à une livraison de cuisines |
| 14.09.2012 | Mesures de stationnement les 14 et 15.09.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un déménagement |
| 14.09.2012 | Mesures de stationnement le 21.09.2012 rue E. Dinot à Ciney suite au placement d'une tonnelle débordant sur la chaussée pour l'organisation du 75ième anniversaire d'une société financière |
| 14.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 18.09 au 25.10.2012 rue Tassiaux à Ciney suite à la pose de câbles du réseau téléphonique |
| 14.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 19 au 20.09.2012 rue E. Dinot à Ciney suite au raccordement du réseau d'eau |

CINEY

| | |
|------------|--|
| 14.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 01 au 22.10.2012 rue Bonbonnier à Ciney suite au raccordement au gaz |
| 17.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 17.09 au 12.10.2012 rue Pont Mouris jusqu'au Torsoit par la N97 à Ciney suite à la pose de câbles pour le réseau électrique |
| 17.09.2012 | Mesures de stationnement le 22.09.2012 rue Saint-Nicolas à Ciney suite à l'inauguration de l'œuvre artistique Square Reine |
| 20.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 18.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Biron à Ciney suite à l'aménagement des trottoirs |
| 20.09.2012 | Mesures de stationnement du 20 au 26.09.2012 rue du Commerce à Ciney suite à des travaux de toiture |
| 20.09.2012 | Mesures de stationnement les 27 et 28.09.2012 rue N. Hauzeur à Ciney suite à un démantèlement |
| 20.09.2012 | Mesures de circulation le 24.09.2012 rue E. Dinot suite au montage d'une grue sur le site "Hody" |
| 21.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 15.10.2012 jusqu'à la fin des travaux dans diverses rues de Ciney suite à l'aménagement et au placement des luminaires |
| 23.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 26.09.2012 Avenue Roi Albert à Ciney suite à un démantèlement |
| 24.09.2012 | Mesures de stationnement le 29.09.2012 rue N. Anslaux à Ciney suite à un démantèlement |
| 24.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 29.09.2012 rues des Peupliers, des Bouleaux et des Ormes à Ciney suite aux restrictions de circulation lors du match de football |
| 25.09.2012 | Mesures de stationnement le 29.09.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un démantèlement |
| 26.09.2012 | Mesures de stationnement les 1er et 02.10.2012 rue N. Hauzeur à Ciney suite à la rénovation de bâtiment |
| 28.09.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 01.10.2012 jusqu'à la fin des travaux rues du Commerce, des Stations et des Tanneries à Ciney suite à l'aménagement des réseaux HT et BT |
| 28.09.2012 | Mesures de stationnement les 1er et 02.10.2012 Avenue d'Huair à Ciney suite à la rénovation d'immeuble |
| 01.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 04 au 30.11.2012 rue E. Dinot à Ciney suite au chantier du réseau de gaz et d'électricité |
| 01.10.2012 | Mesures de stationnement le 11.10.2012 rue Edouard Dinot à Ciney suite à des travaux de pose FC |
| 02.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 01 au 31.10.2012 rue Pierverme à Ciney suite à une rénovation de maison |
| 03.10.2012 | Mesures de stationnement le 03.10.2012 rue du Centre à Ciney suite à un démantèlement |
| 03.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 10.10.2012 rue Fonds de la Marchose à Ciney suite à l'intervention du réseau de production d'eau |
| 04.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 08 au 12.10.2012 rue de Lioux à Ciney suite à des raccordements AIEC |
| 04.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 15 au 18.10.2012 Avenue du Roi Albert à Ciney suite à des travaux de pose de larmac |
| 04.10.2012 | Mesures de circulation du 08.10.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Jet à Ciney pour la pose de câbles HT pour le réseau électrique |
| 04.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 04.11.2012 dans le parc Saint-Roch par l'accès du bus de Sainfoin à Ciney suite à l'organisation du cross country |
| 05.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 08 au 31.10.2012 du Torsoit vers le Jambon en prenant la brèlette et la NS7/suite à la pose de câbles pour le réseau électrique entre le MET et la plaine de et à Ciney |
| 05.10.2012 | Mesures de stationnement du 05.10 au 14.12.2012 rue du condroz à Ciney suite à la rénovation d'une maison |
| 05.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 05 au 15.10.2012 Place Mousseu à Ciney suite à la prolongation de période de l'allongement des terrasses |
| 08.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 10, 13 et 31.10.2012 et le 17.11.2012 rues des Peupliers, des Bouleaux et des Ormes à Ciney dû à la restriction de circulation suite à l'organisation de matchs de football |
| 08.10.2012 | Mesures de stationnement du 09 au 19.10.2012 rue du Commerce à Ciney suite au placement de panneaux photovoltaïques |
| 08.10.2012 | Mesures de stationnement du 22.10 au 12.11.2012 rue Rempart de la Tour à Ciney suite à des travaux de raccordement au gaz |
| 08.10.2012 | Mesures de stationnement du 09.10 au 09.11.2012 rue du Centre à Ciney suite à la rénovation d'une toiture |
| 08.10.2012 | Mesures de stationnement du 01.11 au 31.12.2012 rue du Commerce à Ciney suite à la rénovation d'une maison et le placement d'un conteneur |
| 08.10.2012 | Mesures de stationnement le 20.10.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un démantèlement |
| 09.10.2012 | Mesures de circulation le 10.10.2012 dans diverses rues à Ciney suite à des travaux de démontage des casses-vitesses |
| 11.10.2012 | Mesures de stationnement le 17.10.2012 rue N. Anslaux à Ciney suite à la rénovation d'une maison |
| 11.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 18 au 17.10.2012 rue de l'Univ'ers à Ciney suite au raccordement par le réseau de production électrique |
| 11.10.2012 | Mesures de stationnement du 31.10 au 01.11.2012 rue Sainte-Esbe à Ciney suite à un démantèlement |
| 11.10.2012 | Mesures de stationnement le 03.11.2012 rue dit Commerce à Ciney suite à un démantèlement |
| 11.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 15.10 au 30.11.2012 rues de Ciney et Néringotte à Ciney suite à la pose de câbles pour le réseau de production électrique |
| 11.10.2012 | Mesures de stationnement le 17.10.2012 rue du Centre à Ciney suite à un démantèlement |
| 11.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 11.10.2012 rue de Sèle à Ciney suite à une rénovation de maison |
| 15.10.2012 | Mesures de stationnement le 14.10.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un démantèlement |
| 15.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 17 et 18.10.2012 rue du Commerce à Ciney suite à la destruction d'un ancien bâtiment |
| 15.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 16.10.2012 rue de l'Univ'ers à Ciney suite à l'intervention pour le réseau de production d'eau |
| 18.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 19 au 25.10.2012 rue Charles Capelle à Ciney suite aux travaux de creusement de tranchées et traversée de voirie pour pose de câbles pour le réseau de production électrique |
| 18.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 22.10.2012 rue des Boidées à Ciney suite à l'intervention pour le réseau de production d'eau |
| 19.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 23.10.2012 Qual de l'Industrie à Ciney suite à l'intervention pour le réseau de production d'eau |
| 19.10.2012 | Mesures de stationnement le 20.10.2012 rue Pierverme à Ciney suite à une rénovation de maison |
| 19.10.2012 | Mesures de circulation tous les mardi et jeudi du 19.10.2012 et le 31.03.2013 rue Tienne à la Justice, du Mateur, des Jurés et Vertevote à Ciney suite à l'organisation des entraînements de l'ARCH |
| 19.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 27.10.2012 rue du Tilleul à Ciney suite à un démantèlement |
| 22.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 29.10.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Agauches à Ciney suite à des travaux d'égouttage |
| 25.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 29.10 au 09.11.2012 rue W. Sœur à Ciney en partie sur la chaussée et sur trottoir de la friterie à Ciney suite à la rénovation de toitures |
| 25.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 28 au 31.10.2012 rue du Commerce à Ciney suite à la démolition d'une habitation |
| 25.10.2012 | Mesures de stationnement le 26.10.2012 Impasse Picommette à Ciney suite à la réservation de stationnement pour un camion |
| 25.10.2012 | Mesures de stationnement les 17 et 28.10.2012 rue N. Hauzeur à Ciney suite à un démantèlement |
| 26.10.2012 | Mesures de stationnement le 29.10.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un démantèlement |
| 29.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 31.10.2012 rue d'Aiboca et Rempart de la Tour à Ciney suite au remplacement des châssis de devanture d'un immeuble |
| 30.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 31.10 au 05.11.2012 Impasse Picommette à Ciney suite à une rénovation de maison dans le cadre d'un placement d'un conteneur |
| 30.10.2012 | Mesures de stationnement le 03.11.2012 rue Pierverme à Ciney suite à un démantèlement |
| 30.10.2012 | Mesures de stationnement le 08.11.2012 Avenue Schifgel à Ciney suite à des travaux par le réseau de distribution d'eau |

| | |
|------------|---|
| CINEXY | Mesures de circulation le 05.11.2012 Place Léopold à Ciney suite au placement d'un conteneur pour démantèlement |
| 31.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 05.11.2012 rue Famenne à Ciney suite à un démantèlement |
| 05.11.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 12.11 au 28.12.2012 rue Ste Barbe à Ciney suite à l'aménagement des trottoirs |
| 05.11.2012 | Mesures de stationnement le 24.11.2012 rue de St-Ouenin à Ciney suite à un démantèlement |
| 05.11.2012 | Mesures de stationnement du 23 au 25.11.2012 Avenue de Namur à Ciney suite à un démantèlement |
| 05.11.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 07.11.2012 rues du Commerce, des Stations et des Tanneries à Ciney suite à l'aménagement des réseaux HT et BT |
| 05.11.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 13 au 23.11.2012 rue E. Dinot à Ciney suite à des travaux de raccordement aux égouts |
| 05.11.2012 | Mesures de stationnement du 09 au 20.11.2012 rue du Centre à Ciney suite à la rénovation de toiture |
| 05.11.2012 | Mesures de stationnement du 29.10.2012 au 30.04.2013 rue du Commerce à Ciney suite à la reconstruction d'un ancien bâtiment et le placement d'une grue et matériaux |
| 06.11.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 15.11.2012 Quai de l'Industrie à Ciney suite à une intervention du réseau de distribution d'eau |
| 06.11.2012 | Mesures de stationnement du 07 au 09.11.2012 rue du Commerce à Ciney suite à la rénovation d'une maison |
| 06.11.2012 | Mesures de stationnement du 26.11 au 17.12.2012 rue W. Sœur à Ciney suite à un raccordement au gaz |
| 08.11.2012 | Mesures de stationnement le 15.11.2012 Quai de l'Industrie à Ciney suite à une intervention du réseau de distribution d'eau |
| 08.11.2012 | Mesures de stationnement du 13.11 au 04.12.2012 rue Pierverne à Ciney suite à une rénovation de toiture |
| 08.11.2012 | Mesures de stationnement le 30.11.2012 Place Roi Baudouin à Ciney suite à l'organisation de la Fête de la St-Eloi d'une entreprise |
| 09.11.2012 | Mesures de stationnement le 08.12.2012 rue du Commerce à Ciney suite à un démantèlement |
| 09.11.2012 | Mesures de stationnement le 20.11.2012 Avenue du Roi Albert à Ciney suite à la réservation de trois emplacements de stationnement |
| 12.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 17.11.2012 rues des Peupliers, des Bouleaux, des Ormes et du Stade à Ciney suite à la restriction de circulation lors du match de football d'un club de Ciney |
| 12.11.2012 | Mesures de circulation le 18.11.2012 à Barcelhais à Ciney suite à l'organisation de la Fête de la St-Hubert |
| 12.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 01.12.2012 rues des Peupliers, des Bouleaux, des Ormes et du Stade à Ciney suite à la restriction de circulation lors du match de football d'un club de Ciney |
| 13.11.2012 | Mesures de stationnement le 17.11.2012 Place d'Odenez à Ciney suite à l'organisation de dégustation de Beaujolais primeur |
| 13.11.2012 | Mesures de stationnement le 15.11.2012 Quai de l'Industrie à Ciney suite à la réservation d'emplacements de stationnement pour déchargement |
| 13.11.2012 | Mesures de stationnement les 24 et 26.11.2012 rue Ch. Capelle à Ciney suite à un démantèlement |
| 13.11.2012 | Mesures de circulation les 23 et 24.11.2012 sur le passage à niveau à Ciney suite à des travaux d'entretien |
| 14.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 26.11.2012 dans le domaine provincial de Chevetogne à Ciney suite à l'organisation de la battue de chasse dans ledit domaine |
| 15.11.2012 | Mesures de stationnement les 01 et 02.12.2012 Avenue Roi Albert à Ciney suite à un démantèlement |
| 15.11.2012 | Mesures de stationnement du 09 au 09.12.2012 rue d'Omanilius à Ciney suite à un démantèlement |
| 16.11.2012 | Mesures de stationnement du 20 au 27.11.2012 rue Pierverne à Ciney suite à la rénovation de toiture |
| 16.11.2012 | Mesures de stationnement les 20 et 21.11.2012 rue St-Pierre à Ciney suite à la vérification des raccordements des panneaux solaires sur le toit d'une école communale |
| 16.11.2012 | Mesures de stationnement du 26.11 au 21.12.2012 Avenue du Roi Albert à Ciney suite au placement de rampes d'échafaudages pour renouvellement de toitures |
| 16.11.2012 | Mesures de stationnement du 19 au 24.11.2012 rue du Commerce à Ciney suite à la rénovation de toitures |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 22.11.2012 rue des Stations à Ciney suite à des travaux de raccordement par le réseau de distribution d'eau |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 22.11.2012 au niveau de la venelle reliant la Place Roi Baudouin et les stadiers communaux à Ciney suite à l'organisation du théâtre Wallon |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 20.11 au 24.12.2012 rue E. Dinot à Ciney suite à la réfection des trottoirs |
| 20.11.2012 | Mesures de circulation du 20.11.2012 au 10.01.2013 rues du Condroz, du Centre et du Commerce à Ciney suite au montage et entretien des décorations de Noël |
| 20.11.2012 | Mesures de stationnement le 23.11.2012 rue Pierverne à Ciney suite à un démantèlement |
| 20.11.2012 | Mesures de stationnement le 21.11.2012 Avenue de Namur à Ciney suite au remplacement du self-banking |
| 22.11.2012 | Mesures de stationnement les 28 et 29.11.12.2012 rue du Commerce à Ciney suite à des travaux de toiture |
| 22.11.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 23.11 au 15.12.2012 Avenue de Namur à Ciney suite à des travaux de pose de FO et bornes ROP pour le réseau téléphonique |
| 23.11.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 23.11 au 15.12.2012 rue Grande à Ciney suite à la réparation en voirie d'un capage pour le réseau de distribution d'eau |
| 27.11.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 01 au 24.12.2012 rue du Centre et rue du Commerce dans leur totalité à Ciney suite à l'organisation de la foire Saint-Eloi |
| 27.11.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 14.12.2012 au 08.01.2013 Place Monseau à Ciney suite à l'élargissement des terrasses |
| 27.11.2012 | Mesures de stationnement le 29.11.2012 rue Courtejoie à Ciney suite à un démantèlement |
| 27.11.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 03 au 21.12.2012 dans diverses rues de Ciney suite au soufflage de fibres optiques pour le réseau téléphonique |
| 27.11.2012 | Mesures de stationnement le 06.12.2012 rue St-Pierre à Ciney suite à la réservation d'un emplacement de stationnement à Ciney pour le déchargement de matériels à une école communale |
| 27.11.2012 | Mesures de stationnement du 01 au 03.12.2012 Place Monseau à Ciney suite à l'autorisation du placement d'une tonnelle le long d'un café |
| 27.11.2012 | Mesures de stationnement du 10.12.2012 au 07.01.2013 rue du Commerce à Ciney suite à un raccordement au gaz |
| 27.11.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 05.12.2012 rue Charles Capelle à Ciney suite à une traversée de voirie |
| DINANT | |
| 2011 | |
| 15.12.2011 | Mesures de stationnement le 19.12.2011 Place Patenier à Dinant suite à des travaux de remplacement de châssis avec placement d'un éleveur sur le trottoir |
| 19.12.2011 | Mesures de stationnement et de circulation le 22.12.2011 rue de Mathias à Dinant suite au stationnement d'un camion de démantèlement |
| 20.12.2011 | Mesures de circulation le 21.12.2011 sur le pont Charles de Gaulle à Dinant suite au démontage des saxophones |
| 22.12.2011 | Mesures de stationnement le 23.12.2011 rue Léopold à Dinant suite à une procédure de vidange/débouchage |
| 23.12.2011 | Mesures de stationnement le 28.12.2011 rue des Riviages à Dinant suite à un démantèlement |
| 29.12.2011 | Mesures de stationnement du 30 au 31.12.2011 Esplanade Princesse Elisabeth à Dinant suite à l'organisation d'une action |
| 2012 | |
| 04.01.2012 | Mesures de stationnement le 05.01.2012 rue Saint-Jillichal à Dinant suite à des travaux d'ouvertures de trottoirs |
| 09.01.2012 | Mesures de stationnement le 10.01.2012 rue du Collège à Dinant suite au placement d'un conteneur |
| 09.01.2012 | Mesures de stationnement du 10 au 11.01.2012 rue Saint-Jacques à Dinant suite à des travaux de toiture |
| 09.01.2012 | Mesures de circulation du 10 au 12.01.2012 rue Corbeau-Basse à Dinant suite à des travaux d'époutage |
| 09.01.2012 | Mesures de stationnement le 10.01.2012 rue Saint-Jacques à Dinant suite au placement d'un conteneur |
| 09.01.2012 | Mesures de stationnement le 11.01.2012 Place Patenier à Dinant suite au placement d'un véhicule de démantèlement ainsi qu'un éleveur |

| | | |
|------------|---------|--|
| 10.01.2012 | DINANTI | Mesures de stationnement et de circulation du 11 au 20.01.2012 le long côté Meuse du Quai Culot, du Boulevard Sasseerath et de l'Avenue Churchill à Dinant suite à des travaux de forage en trottoir |
| 10.01.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 11.01.2012 rue du Collège à Dinant suite au placement d'un conteneur |
| 12.01.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 13.01.2012 Place Reine Astrid à Dinant suite à des travaux de réparation d'une fuite d'eau avec ouverture de voirie |
| 12.01.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 17.01.2012 rue Gustave Poncelet à Dinant suite à des travaux |
| 13.01.2012 | | Mesures de stationnement du 13 au 16.01.2012 Place Patenier à Dinant suite à des travaux de toiture |
| 16.01.2012 | | Mesures de stationnement du 10 au 20.01.2012 rue Saint-Jacques à Dinant suite à des travaux de toiture |
| 16.01.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 02.11.2011 au 29.02.2012 de la rue de la Montagne à Dinant suite à des travaux de pose de câbles pour le compte du réseau électrique |
| 19.01.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 24.01.2012 rue du Collège à Dinant suite au placement d'un conteneur |
| 20.01.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 24.01.2012 rue du Collège à Dinant suite au placement d'un conteneur |
| 20.01.2012 | | Mesures de circulation le 27.01.2012 rue Saint-Jacques à Dinant suite à des travaux de réparation d'une conduite d'eau |
| 20.01.2012 | | Mesures de circulation le 27.01.2012 rue Saint-Jacques à Dinant suite à des travaux de réparation d'une conduite d'eau |
| 24.01.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 25.01.2012 rue du Collège à Dinant suite au placement d'un conteneur |
| 24.01.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 24 au 26.01.2012 Place Patenier au niveau du Quai Culot à Dinant dans le cadre de la construction du parking souterrain |
| 25.01.2012 | | Mesures de circulation du 25 au 29.01.2012 Côte Marie-Thérèse à Falmignoul suite à des travaux de pose de câbles en accotement et en voirie |
| 25.01.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 26.01 au 03.02.2012 Quai Culot à Dinant suite à des travaux de réflexion de voirie suite à un défoncement |
| 26.01.2012 | | Mesures de stationnement du 13 au 27.01.2012 Place Patenier à Dinant suite à des travaux de toiture |
| 27.01.2012 | | Mesures de circulation les 28 et 29.01.2012 rue Saint-Jacques à Dinant suite à un démantèlement |
| 08.02.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 08.02.2012 rue A. Defoin à Dinant suite à des travaux de réparation de canalisation avec ouverture de voirie |
| 13.02.2012 | | Mesures de circulation du 13.02.2012 jusqu'au dépôt rue de Waulz à Dinant suite à une fermeture de voirie |
| 16.02.2012 | | Mesures de circulation du 21.02.2012 Place Patenier venant des rues Saint-Pierre, Sex et Quai du Culot à Dinant suite au stationnement d'un véhicule de livraison |
| 22.02.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 22.02 au 31.03.2012 Avenue Colonel Cadoux à Dinant suite à des travaux d'épouttage |
| 22.02.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 16.01 au 02.03.2012 rue Saint-Jacques à Dinant suite à des travaux pour le réseau de production électrique |
| 22.02.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 22.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Himmer à Dinant pour des travaux en urgence suite à l'effondrement d'un mur |
| 28.02.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 28.02.2012 Avenue des Combattants à Dinant suite au stationnement d'un camion et d'un élévateur afin d'effectuer une livraison |
| 28.02.2012 | | Mesures de stationnement du 29.02 au 09.03.2012 rue St-Jacques à Dinant suite à des travaux de toiture |
| 28.02.2012 | | Mesures de stationnement du 02 au 07.03.2012 rue L&V Barré à Dinant suite à des travaux de toiture |
| 28.02.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 02.03.2012 rue Saint-Jacques à Dinant suite à un démantèlement |
| 29.02.2012 | | Mesures de circulation le 02.03.2012 rue Pont à Lesse à Dinant suite à l'abattage d'arbres |
| 29.02.2012 | | Mesures de circulation du 28.01 au 23.03.2012 Côte Marie-Thérèse à Falmignoul suite à des travaux de pose de câbles en accotement et en voirie |
| 01.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation les 05 et 06.03.2012 rue du Collège à Dinant suite à des travaux de forage avec ouverture de voirie |
| 02.03.2012 | | Mesures de circulation du 05 au 09.03.2012 Charneu de Neffe à Dinant suite à des travaux en voirie |
| 06.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 05.11.2011 au 23.03.2012 rue St-Menge pour des travaux de pose de câbles |
| 06.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 30.01 au 30.03.2012 de la Route de Philipperville à la rue de Bonsecours à Dinant pour des travaux de pose de câbles |
| 08.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 10.02 au 27.04.2012 à Dinant pour des travaux de pose de câbles |
| 06.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 08 au 16.03.2012 rue de la Pompe à Loyers pour une évacuation de déchets avec placement d'un conteneur |
| 07.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 13.02 au 27.04.2012 rues Grande, Le Bouloungé, Coster et Place Reine Astrid à Dinant pour des travaux de pose de câbles |
| 08.03.2012 | | Mesures de stationnement du 02 au 07.03.2012 rue L&V Barré à Dinant suite à des travaux de toiture |
| 12.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 07 au 13.03.2012 rue L&V Barré à Dinant suite à des travaux de toiture |
| 12.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 12.03 au 31.05.2012 rues Ernest Lehoullangé et En Rhée à Dinant pour des travaux de réflexion |
| 14.03.2012 | | Mesures de circulation le 15.03.2012 rue Cardinal Mercier à Dinant suite au placement d'un conteneur |
| 14.03.2012 | | Mesures de circulation le 17.03.2012 rue Fèls à Dinant suite à des travaux d'abattage d'arbres |
| 19.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 19 au 23.03.2012 Boulevard Sasseerath à Dinant suite au placement d'un conteneur pour une évacuation de déchets |
| 19.03.2012 | | Mesures de circulation le 17.03.2012 Place Patenier à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicules de démantèlement |
| 20.03.2012 | | Mesures de stationnement du 20 au 23.03.2012 rues Grande et du Collège à Dinant suite à des travaux de sablage sur un immeuble |
| 20.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 22 au 23.03.2012 rue En Rhée à Dinant suite à l'évacuation de mobilier |
| 20.03.2012 | | Mesures de circulation le 24.03.2012 Place Patenier à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicules de démantèlement |
| 23.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 28.03.2012 rue L&V Barré à Dinant suite à des travaux de réparation de canalisation avec ouverture de voirie |
| 26.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 27.03 au 02.04.2012 rue des Trois Escabelles à Dinant suite à des travaux de peinture |
| 27.03.2012 | | Mesures de circulation du 27.03 au 27.04.2012 Chemin d'Herbuchenne à Dinant suite au dépôt de palettes de briques |
| 28.03.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 30.03.2012 rue de la Barque à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicules de démantèlement |
| 03.04.2012 | | Mesures de circulation le 06.04.2012 rue Menseigneur à Dinant suite au placement d'un conteneur |
| 05.04.2012 | | Mesures de stationnement le 04.04.2012 rue Sax à Dinant suite à un démantèlement |
| 05.04.2012 | | Mesures de stationnement le 09.04.2012 Avenue W. Churchill à Dinant suite à l'organisation d'une foire d'horticulture |
| 11.04.2012 | | Mesures de circulation le 17.04.2012 Boissailles à Dinant suite à des travaux de voirie |
| 12.04.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 18 au 25.04.2012 Route de Ciney et rue du Cimetière à Dinant suite à des travaux d'ouverture de voirie et de trottoir |
| 13.04.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation le 16.04.2012 rue L&V Barré à Dinant suite au placement sur la voirie d'un camion pompe et un camion à béton |
| 18.04.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 18 au 27.04.2012 rue Grande et Place Reine Astrid à Dinant suite à la rénovation d'habitations |
| 26.04.2012 | | Mesures de circulation le 02.05.2012 rue Foy Notre Dame à Dinant suite à des travaux de mise en place d'une citerne |
| 28.04.2012 | | Mesures de circulation le 02.05.2012 Grand Route de Ciney à Dinant suite à des travaux de mise en place d'une citerne |
| 27.04.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 17.04 au 04.05.2012 rue Grande et Place Reine Astrid à Dinant suite à la rénovation d'habitations |
| 27.04.2012 | | Mesures de circulation le 03.05.2012 sur le Pont Charles de Gaulle à Dinant suite au montage des escophas |
| 30.04.2012 | | Mesures de stationnement et de circulation du 25.04 au 04.05.2012 au bord de la RN94 à Boissailles suite à des travaux pour le réseau électrique |
| 04.05.2012 | | Mesures de circulation du 07.05 au 07.06.2012 rue de Bonsecours à Dinant suite à des travaux de voirie avec pose de câbles |

DINANT

| | |
|------------|--|
| 04.05.2012 | Mesures de circulation du 17.04 au 18.05.2012 rue Grande et Place Reine Astrid à Dinant suite à des travaux de rénovation d'habitations |
| 04.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 13.02 au 16.06.2012 rues Grande, Le Boulanger, Coster et Place Reine Astrid à Dinant pour des travaux de pose de câbles |
| 08.05.2012 | Mesures de circulation 08.05.2012 au Froléval à hauteur de la BK 1,2 0 Dinant suite à des travaux |
| 09.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 10 et 11.05.2012 rue de la Station à Dinant pour des travaux de toiture |
| 10.05.2012 | Mesures de circulation 10.05.2012 le long de la voirie RN88 à Dinant suite à de tronçonnage en urgence d'arbres |
| 10.05.2012 | Mesures de circulation 15.05.2012 rue St-Jacques à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicules de démantèlement |
| 10.05.2012 | Mesures de circulation le 12.05.2012 Place Patenier à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicules de démantèlement |
| 10.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 11.05 au 30.08.2012 Impasse du Courant à Dinant pour des travaux de restauration à l'ancienne muraille |
| 14.05.2012 | Mesures de circulation les 15 et 16.05.2012 rues Mespaigneur et du Comptoir/Place Patenier à Dinant suite à des travaux |
| 15.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 16.05.2012 rue St-Jacques à Dinant suite au remplacement d'une porte d'une habitation |
| 15.05.2012 | Mesures de circulation le 16.05.2012 rue St-Jacques à Dinant suite à l'inauguration de ladite Place |
| 21.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 20.05.2012 rue Cosser à Dinant suite à la traditionnelle procession |
| 21.05.2012 | Mesures de circulation le 22.05.2012 rue Sax à Dinant suite au placement d'un container |
| 22.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 23.05.2012 rue St-Jacques à Dinant suite à des travaux en trottoir et peut-être en voirie |
| 24.05.2012 | Mesures de circulation le 24.05.2012 Place Patenier à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicules de démantèlement |
| 24.05.2012 | Mesures de circulation le 28.05.2012 Place Patenier à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicules de démantèlement |
| 24.05.2012 | Mesures de stationnement le 29.05.2012 Chemin du Buc à Dinant suite à des travaux en trottoir |
| 25.05.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 29.05.2012 rue L&V Barré à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicule de démantèlement |
| 30.05.2012 | Mesures de stationnement les 30 et 31.05.2012 rue St-Jacques à Dinant suite à un démantèlement |
| 31.05.2012 | Mesures de circulation le 01.05.2012 Chemin de Lisogne sur le tronçon compris entre l'église et la salle à Dinant suite à l'organisation d'une fête |
| 01.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 29.06.2012 Chaussées d'Yvoir à Dinant suite à des travaux avec ouverture de voirie et de trottoir pour pose de câbles |
| 04.06.2012 | Mesures de circulation le 08.06.2012 rue du Cimetière à Dinant suite à l'organisation d'une marche avec des enfants |
| 04.06.2012 | Mesures de stationnement du 05 au 13.06.2012 rue L&V Barré à Dinant suite à des travaux de toiture |
| 04.06.2012 | Mesures de circulation les 04 et 05.06.2012 rue Petite à Dinant suite à des travaux avec traversée de voirie |
| 07.06.2012 | Mesures de circulation du 11 au 15.06.2012 Charneau de Leffs à Dinant suite à des travaux de peinture à la façade d'une habitation |
| 12.06.2012 | Mesures de circulation le 14.06.2012 rue Corbeau-Basse à Lisogne suite à la construction d'une maison préfabriquée avec stationnement d'un camion et d'une grue |
| 18.06.2012 | Mesures de circulation le 16.06.2012 Boulevard Churchill et dans diverses rues de Dinant suite à l'organisation du marché nocturne |
| 19.06.2012 | Mesures de circulation le 13.06.2012 rue St-Jacques à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicule de démantèlement |
| 19.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 22.06.2012 Charneau de Dréhance à Dinant suite au placement d'un container |
| 19.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 22 au 25.06.2012 dans la Ville de Dinant suite à l'organisation d'une manifestation "Dinant fait son cirque" |
| 22.06.2012 | Mesures de circulation du 19 au 29.06.2012 Quai du Camping à Dinant suite à des travaux d'ouverture de voirie dans le cadre de la construction de la station d'épuration |
| 28.06.2012 | Mesures de circulation le 25.06.2012 Place Patenier à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicule de démantèlement |
| 29.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 01.07.2012 dans diverses rues de Dinant suite à l'organisation d'un rallye sprint |
| 02.07.2012 | Mesures de circulation du 03 au 20.07.2012 Grand Route de Ciney et Route d'Arche à Dinant suite à des travaux de pose de câbles |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement du 03 au 05.07.2012 rue Siliennart à Dinant suite à des travaux avec ouverture de trottoir |
| 04.07.2012 | Mesures de circulation du 05 au 13.07.2012 sur la RN97 à Dinant suite au tournage d'un film |
| 05.07.2012 | Mesures de circulation le 10.07.2012 rue de la Restauration à Dinant suite à l'organisation d'une brocante |
| 05.07.2012 | Mesures de circulation du 05 au 13.07.2012 entre la BK 9.2 et la BK 9.36 ue Le Boulanger à Dinant suite à des travaux de pose d'une bande de contrebrutage en voirie |
| 09.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 11 au 13.07.2012 rue de Meuse à Dinant suite au placement d'un container |
| 13.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 17 au 23.07.2012 dans diverses rues de Dinant suite à l'organisation de festivités à l'occasion du 21.07.2012 |
| 13.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 21 au 22.07.2012 dans diverses rues de Dinant suite à l'organisation du feu d'artifice du 21.07.2012 |
| 16.07.2012 | Mesures de circulation le 16 au 20.07.2012 sur la RN97 à Dinant suite au tournage d'un film |
| 19.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 22.07.2012 rue de la Restauration à Dinant suite à l'organisation d'une brocante |
| 25.07.2012 | Mesures de circulation du 30.07 au 14.08.2012 rue St-Jacques et rue Pont d'Amour à Dinant suite à des travaux de pose de vannes en voirie |
| 31.07.2012 | Mesures de circulation du 01 au 05.08.2012 Chaussées d'Yvoir à Dinant suite à des travaux d'ouverture de trottoir et de voirie avec pose de câbles |
| 01.08.2012 | Mesures de circulation du 31.07 au 14.08.2012 rue St-Jacques et rue Pont d'Amour à Dinant suite à des travaux de pose de vannes en voirie |
| 01.08.2012 | Mesures de circulation le 04.08.2012 rue Pont Cajolet à Neffe suite à l'organisation d'un tournoi de pétanque |
| 06.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 08.08.2012 rue du Collège à Dinant suite à un démantèlement |
| 06.08.2012 | Mesures de circulation du 08 au 17.08.2012 Chemin de Sovet à Thyne suite à des travaux avec placement d'un échafaudage |
| 09.08.2012 | Mesures de circulation du 13.08 au 28.09.2012 rue Pont Cajolet et Madadi à Neffe suite à des travaux de pose de conduites d'eau en voirie |
| 10.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 17.08 au 02.11.2012 rue Sax au début de la rue Grande à Dinant suite au placement de containers, aux poses de conduites d'eau et des raccordements |
| 10.08.2012 | Mesures de circulation du 24 au 29.08.2012 rue Davisseau avec les rues de la Sablonnière, Dido et Marcot à Sorinnes suite à l'organisation de la kermesse annuelle |
| 10.08.2012 | Mesures de circulation le 14.08.2012 Grand Route de Ciney BK 8.8 à Sorinnes suite à des travaux avec ouverture de voirie |
| 13.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 17.08 au 02.11.2012 rue Sax à Dinant suite au placement de containers, aux poses de conduites d'eau et des raccordements |
| 14.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 26.08.2012 dans diverses rues de Dinant suite à l'organisation de la course à pied "Descente de la Lesse" |
| 20.08.2012 | Mesures de circulation le 21.08.2012 Grand Route de Ciney à Sorinnes suite à des travaux avec ouverture de voirie |
| 22.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 22.08 au 03.09.2012 dans diverses rues de Dinant suite à l'organisation de la braderie |
| 22.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 28.08.2012 Avenue des Combattants à Neffe suite à un démantèlement |
| 22.08.2012 | Mesures de circulation les 29 et 30.08.2012 rue Grande à Dinant suite à un démantèlement |

DINANT

| | |
|------------|--|
| 23.08.2012 | Mesures de circulation du 26.08 au 20.11.2012 au passage à niveau de Neffe suite à des travaux |
| 23.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 28.08.2012 rue de la Lissonette à Lisogne suite à des travaux |
| 23.08.2012 | Mesures de circulation le 25.08.2012 rue des Villas à Loyers suite à l'organisation de la Fête du Quai |
| 24.08.2012 | Mesures de circulation le 25.08.2012 Avenue des Combattants à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicules de démantèlement |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation le 31.08.2012 rue Grande à Dinant suite à un démantèlement |
| 30.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 30.08.2012 sur le ponton se trouvant en Meuse à hauteur d'un restaurant à Dinant suite à des travaux d'évacuation d'éléments |
| 03.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 30.08.2012 sur le ponton se trouvant en Meuse à hauteur d'un restaurant à Dinant suite à des travaux d'évacuation d'éléments |
| 10.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 17.09 au 30.11.2012 rue Sax à Dinant suite à la pose de nouvelles conduites et raccords de gaz |
| 13.09.2012 | Mesures de stationnement le 19.09.2012 Charreau de Dréhance à Dinant suite à des travaux en trottoir |
| 13.09.2012 | Mesures de stationnement du 17 au 22.09.2012 rue St-Pierre à Dinant suite à des travaux de toiture |
| 14.09.2012 | Mesures de circulation du 17.09 au 28.12.2012 rue de Givet et Avenue des Combattants à Dinant suite à des travaux de consolidation des berges suite au chômage de la Meuse |
| 19.09.2012 | Mesures de circulation le 21.09.2012 Quai Culot à Dinant suite au placement d'un élévateur et véhicules de démantèlement pour la réception d'une livraison |
| 20.09.2012 | Mesures de circulation du 23.08 au 28.09.2012 au passage à niveau de Neffe suite à des travaux |
| 21.09.2012 | Mesures de stationnement du 24.09 au 31.10.2012 dans diverses rues de Dinant suite à des travaux d'épuration |
| 26.09.2012 | Mesures de circulation le 29.09.2012 rue Petite à Dinant suite à des travaux de sablage pour une façade |
| 26.09.2012 | Mesures de circulation du 29.09 au passage à niveau de Neffe suite à des travaux |
| 26.09.2012 | Mesures de circulation du 26.09 au 06.10.2012 Avenue Colonel Cadoux à Dinant suite à des travaux de rénovation de berges |
| 26.09.2012 | Mesures de circulation du 26 au 28.09.2012 Charreau de Neffe sur le tronçon de l'Avenue des Combattants et la rue Montaigneur à Dinant suite à des travaux en voirie |
| 28.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 04.10.2012 rue Grande à Dinant suite à des travaux de poses de conduites d'eau et de containers |
| 02.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 12.10.2012 Avenue des Combattants à Dinant suite à des travaux avec ouverture de trottoir et de voirie ainsi qu'une réfection de voirie |
| 02.10.2012 | Mesures de circulation du 01.10 au 30.11.2012 rue Montagne de la Croix à Dinant suite à une circulation excessive |
| 03.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 03 au 04.10.2012 rue Le Boulanger à Dinant suite à des travaux |
| 04.10.2012 | Mesures de circulation du 04 au 05.10.2012 sur la RN 948 entre les BK 2 et 7 à Dinant suite à des travaux agricoles |
| 04.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 15.10.2012 rue St-Jacques à Dinant suite à des travaux avec ouverture de trottoir et de voirie |
| 04.10.2012 | Mesures de circulation du 03 au 12.10.2012 rue Le Boulanger à Dinant suite à des travaux |
| 04.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 15.10.2012 à hauteur d'un magasin aux Falizes à Dinant suite à des travaux avec ouverture de trottoir et de voirie |
| 05.10.2012 | Mesures de circulation du 02 au 09.10.2012 rue du Palais à Dinant suite à des travaux |
| 05.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 09 au 12.10.2012 rue Grande à Dinant suite à des travaux de poses de conduites d'eau et de containers ainsi que des raccords de gaz |
| 09.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 12 au 19.10.2012 rue St-Pierre à Dinant suite à des travaux pour un mur de jardin |
| 10.10.2012 | Mesures de circulation du 04 au 19.10.2012 rue Petite à Dinant suite à des travaux |
| 10.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 11.10 au 10.12.2012 Avenue Colonel Cadoux à Dinant suite à des travaux de pose de câbles en voirie et en trottoir |
| 15.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 31.10.2012 rue Lion à Dinant suite à des travaux de poses de conduites d'eau et de containers ainsi que des raccords de gaz |
| 15.10.2012 | Mesures de circulation le 17.10.2012 rue du Bout à Sorhnes suite à des travaux en trottoir |
| 15.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 17.10.2012 rue Barré à Dinant suite à des travaux d'ouverture de voirie |
| 15.10.2012 | Mesures de circulation les 17 et 18.10.2012 Quai Culot à Dinant suite à un démantèlement |
| 15.10.2012 | Mesures de circulation les 13.09 et 28.10.2012 rue Fétis à Dinant suite à des travaux de pose de collecteurs |
| 16.10.2012 | Mesures de circulation le 16.10.2012 rue Saint-Roch à Dinant suite à des travaux |
| 17.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 18.10.2012 entre la rue St-Michel et la rue Grande à Dinant suite à des travaux de poses de conduites d'eau ainsi que des raccords de gaz |
| 18.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 22 au 26.10.2012 rue Sous les Roches à Dinant suite à des travaux de poses de conduites d'eau ainsi que des raccords de gaz |
| 19.10.2012 | Mesures de circulation le 22.10.2012 Route de Wazir à Dinant suite à des travaux d'abatage d'arbres |
| 22.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 25.10.2012 rue St-Pierre à Dinant suite à des travaux de coulage d'une chape de béton |
| 24.10.2012 | Mesures de circulation du 29.09 au 31.10.2012 Charreau de Neffe à Dinant suite à des travaux |
| 25.10.2012 | Mesures de circulation du 05.11 au 31.12.2012 sur le hallage entre la Place Albert 1er et le Boulevard des Souverains à Dinant suite à des travaux de pose de collecteurs |
| 26.10.2012 | Mesures de circulation le 05.11.2012 à l'angle de la rue Richier et la rue de Meuse à Dinant suite à des travaux avec ouverture de voirie |
| 29.10.2012 | Mesures de stationnement le 02.11.2012 rues des Fossés et des trois Escabelles à Dinant suite à la réservation d'emplacement pour des véhicules de démantèlement |
| 29.10.2012 | Mesures de circulation le 06.11.2012 rue du Tige à Dinant suite à des travaux en voirie |
| 29.10.2012 | Mesures de circulation le 07.11.2012 rue Warox à Dinant suite à des travaux en voirie |
| 29.10.2012 | Mesures de stationnement les 07 et 08.11.2012 rues des Grouziats à Dinant suite à des travaux en voirie |
| 31.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 09.11.2012 rue Sous les Roches à Dinant suite à des travaux de poses de conduites et raccords de gaz |
| 05.11.2012 | Mesures de circulation du 13.09 au 16.11.2012 rue Fétis à Dinant suite à des travaux de réalisation de pose de collecteurs |
| 06.11.2012 | Mesures de circulation le 08.11.2012 Place Palenier à Dinant suite à un démantèlement |
| 06.11.2012 | Mesures de circulation du 26.10 au 09.11.2012 rue Fétis à Dinant suite à des travaux de réalisation de pose de collecteurs |
| 08.11.2012 | Mesures de circulation le 15.11.2012 Charreau de Dréhance à Dinant suite à des travaux en trottoir |
| 09.11.2012 | Mesures de circulation du 12 au 16.11.2012 au passage à niveau de Neffe à Dinant suite à des travaux |
| 12.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 14.11.2012 rue Coster à Dinant suite à un démantèlement |
| 15.11.2012 | Mesures de circulation du 13.09 au 23.11.2012 rue Fétis à Dinant suite à des travaux dans le cadre de la réalisation de pose de collecteurs |
| 15.11.2012 | Mesures de circulation du 07 au 15.07.2012 rue Fétis à Dinant suite à des travaux dans le cadre de la réalisation de pose de collecteurs |
| 15.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 15.07.2012 à la station d'épuration de Dinant suite à une prolongation du délai pour effectuer des travaux dans le cadre de la réalisation de ladite station |
| 15.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 19 et 20.11.2012 au carrefour formé avec le quai JB Culot et la sortie de la Place Palenier à Dinant suite à des travaux de sondages pour la pose de collecteurs |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation le 21.11.2012 rue St-Jacques à Dinant suite à un démantèlement |
| 21.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 22 et 23.11.2012 rues Grande et du Palais à Dinant suite au placement de containers, de raccordement et poses de conduites d'eau pour le réseau de distribution d'eau |

FLORENNES

2011

- Mesures de stationnement du 27 au 30.12.2011 rue St-Jean à Florennes suite à un déménagement
- Mesures de stationnement du 02 au 31.01.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Florennes suite à des travaux
- Mesures de circulation le 24.12.2011 rue St-Pierre à Florennes suite au placement d'un conteneur devant une habitation
- Mesures de circulation du 10 au 20.01.2012 dans diverses rues de Florennes pour la mise en place de panneaux en bois massif dans le cadre de la construction d'une nouvelle maison
- Mesures de stationnement du 16 au 20.01.2012 rues Montagne de la Ville et du Chapitre à Florennes pour des travaux de toiture
- Mesures de circulation du 16.01 au 30.03.2012 rue du Ban à Hamcigne pour des travaux d'époutage dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement
- Mesures de stationnement du 01.02 au 31.03.2012 rue des Halles à Morlaimé suite à l'emplacement d'un échafaudage
- Mesures de circulation du 20 au +/- 26.01.2012 rue F. Costey à St-Aubin pour des travaux de distribution d'eau
- Mesures de stationnement du 01.02 au 11.03.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Florennes pour des travaux
- Mesures de stationnement du 08 au 22.02.2012 rue de Liézet à Florennes pour des travaux
- Mesures de stationnement le 28.02.2012 rue G. de Cambrai à Florennes suite à la réception de mobilier
- Mesures de stationnement le 07.03.2012 rue St-Jean à Florennes suite à la réception de mobilier
- Mesures de circulation du 01.04 au 25.05.2012 rue du Ban à Herzinne pour des travaux d'époutage dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement
- Mesures de stationnement le 24.03.2012 Place Baurain à Florennes suite à la réception de mobilier
- Mesures de circulation les 27 et 28.03.2012 rue Paquet à Florennes et à partir du 29.03.2012 pour 3 semaines rue Defoy à Rosée suite à des travaux de toiture
- Mesures de stationnement du 28.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue St-Jean à Florennes suite à des travaux
- Mesures de stationnement et de circulation le 20.04.2012 rue St-Gangulphie à Florennes suite à la réception de mobilier
- Mesures de stationnement du 04 au 30.04.2012 rue des Halles à Florennes suite au placement d'un échafaudage
- Mesures de circulation le 07.04.2012 rue de la Rocaille à Flavion suite à des travaux d'époutage
- Mesures de circulation le 13.05.2012 Quartier de la Fontaine à Hemphinne suite à l'organisation d'une manifestation privée
- Mesures de stationnement du 11.04.2012 pour une période de 6 semaines rue St-Gangulphie à Florennes suite à des travaux de toiture
- Mesures de stationnement le 22.04.2012 Place Verte à Florennes suite à un déménagement
- Mesures de stationnement et de circulation du 23 au 27.04.2012 rue du Jeu de Fer à Florennes suite à des travaux de toiture
- Mesures de stationnement du 21.05.2012 et pour une période de 6 jours couvrables Place Verte à Florennes suite au placement d'un conteneur
- Mesures de stationnement le 03.05.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Florennes suite au placement d'un distributeur automatique
- Mesures de stationnement du 21 au 23.05.2012 Place Verte à Florennes suite au déchargement de divers matériaux
- Mesures de stationnement le 04.05.2012 Place Verte à Florennes suite à la visite du Gouverneur de la Province de Namur
- Mesures de circulation le 29.04.2012 Route de Fraire à Morlaimé suite à l'organisation de la fancy-fair d'une école
- Mesures de circulation du 04 au 25.05.2012 rue Paquet à Florennes suite à des travaux de toiture
- Mesures de circulation le 03.05.2012 Quartier de la Fontaine à Hemphinne suite à l'organisation d'une manifestation historique
- Mesures de circulation du 11 au 13.05.2012 Avenue Jules Lahaye à Florennes et de la Vallée à Herzinne suite à des travaux de toiture
- Mesures de circulation du 14 au 31.05.2012 rues du Jeu de Fer à Florennes et de la Vallée à Herzinne suite à des travaux de toiture
- Mesures de circulation du 21.05.2012 et pour une période de 40 jours couvrables Chemin de Philippeville à Hemphinne suite à la réfection dudit Chemin
- Mesures de circulation du 21 au 25.05.2012 rue du Moulin à Morlaimé suite à des travaux de raccordement au réseau d'époutage
- Mesures de stationnement le 29.05.2012 rue du Bouleau à Florennes suite à une livraison de matériaux divers
- Mesures de stationnement le 16.06.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Florennes suite à une cérémonie de mariage
- Mesures de stationnement le 22.06.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Florennes suite à une cérémonie de mariage
- Mesures de stationnement du 29.05 au 08.06.2012 rue Ruiseau des Forges à Florennes suite à des travaux
- Mesures de stationnement et de circulation à partir du 29.05.2012 et jusqu'à la fin des travaux +/- 12.06.2012 rue des Ecoles à Florennes suite à des travaux
- Mesures de stationnement à partir du 01.06.2012 et jusqu'à la fin des travaux +/- 22.06.2012 rue de Liézet à Florennes suite au placement d'un échafaudage
- Mesures de stationnement à partir du 06.06.2012 et pour une période d'une semaine +/- 15.06.2012 Place Verte à Florennes suite à des travaux
- Mesures de stationnement le 19.06.2012 Place Verte à Florennes suite à une journée de contrôle de circulation routière
- Mesures de circulation à partir du 12.06.2012 et jusqu'à la fin des travaux +/- 22.06.2012 rue Paquet à Florennes suite à des travaux de sablage
- Mesures de stationnement le 16.06.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Florennes suite à une cérémonie de mariage
- Mesures de circulation à partir du 13.06.2012 et jusqu'à la fin des travaux +/- 30.06.2012 rue de la Vallée à Herzinne suite à la réparation du mur de l'ancien cimetière
- Mesures de stationnement du 04 au 06.07.2012 rue Ruiseau des Forges à Florennes suite à des travaux privés
- Mesures de stationnement le 05.07.2012 rue Degrange à Florennes suite à des travaux privés
- Mesures de stationnement le 14.07.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Florennes suite à une cérémonie de mariage
- Mesures de circulation à partir du 09.07.2012 pour une période de 3 jours ouvrables rue de Covanne à Florennes suite à des travaux de modification de câbles
- Mesures de stationnement et de circulation du 16 au 18.07.2012 rue du Chapitre à Florennes suite à des travaux
- Mesures de stationnement le 14.07.2012 Place de l'Hôtel de Ville et rue Ruiseau des Forges à Florennes suite à une cérémonie de mariage
- Mesures de circulation le 01.08.2012 route de Fraire à Morlaimé suite à l'organisation de festivités récréatives
- Mesures de circulation les 10, 11 et 12.08.2012 Rue Abbé Desoivre à Florennes suite à l'organisation de diverses manifestations
- Mesures de stationnement le 11.08.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Florennes suite à une cérémonie de mariage
- Mesures de stationnement et de circulation le 12.08.2012 rues du Monument, Defoy, de la Bruslate et Cécile à Rosée suite à l'organisation d'une brocante
- Mesures de circulation à partir du 10.08.2012 et jusqu'à la fin des travaux +/- 17.08.2012 rue Mont des Champs à Morville suite à des travaux d'époutage
- Mesures de stationnement à partir du 13.08.2012 et jusqu'à la fin des travaux +/- 17.08.2012 Place Verte à Florennes suite à des travaux privés
- Mesures de circulation à partir du 01.09.2012 et jusqu'à la fin des travaux +/- 31.10.2012 rue Mont des Champs à Morville suite à des travaux privés
- Mesures de stationnement le 01.09.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Florennes suite à une cérémonie de mariage

2012

- 05.01.2012
- 11.01.2012
- 11.01.2012
- 18.01.2012
- 19.01.2012
- 27.01.2012
- 07.02.2012
- 27.02.2012
- 02.03.2012
- 06.03.2012
- 08.03.2012
- 09.03.2012
- 23.03.2012
- 27.03.2012
- 04.04.2012
- 04.04.2012
- 04.04.2012
- 05.04.2012
- 11.04.2012
- 16.04.2012
- 19.04.2012
- 23.04.2012
- 23.04.2012
- 24.04.2012
- 27.04.2012
- 27.04.2012
- 30.04.2012
- 30.04.2012
- 03.05.2012
- 10.05.2012
- 14.05.2012
- 14.05.2012
- 14.05.2012
- 18.05.2012
- 23.05.2012
- 23.05.2012
- 01.06.2012
- 06.06.2012
- 06.06.2012
- 11.06.2012
- 12.06.2012
- 23.06.2012
- 25.06.2012
- 06.07.2012
- 06.07.2012
- 06.07.2012
- 06.07.2012
- 09.07.2012
- 30.07.2012
- 30.07.2012
- 30.07.2012
- 01.08.2012
- 08.08.2012
- 10.08.2012
- 20.08.2012
- 20.08.2012

FLORENNES

- 22.08.2012 Mesures de stationnement le 31.08.2012 Place Baurain à Florennes suite à un dépannement
 - 22.08.2012 Mesures de stationnement à partir du 03.09.2012 et jusqu'à la fin des travaux (+/- 14.09.2012) rue de Mèttat à Florennes suite à des travaux de toiture
 - 28.08.2012 Mesures de stationnement le 01.09.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Florennes suite à une cérémonie de mariage
 - 20.09.2012 Mesures de circulation à partir du 20.09.2012 et jusqu'à la fin des travaux (+/- 2 mois) rue de la Station à Morlaimé suite à des travaux de pose de câbles
 - 20.09.2012 Mesures de stationnement du 04 au 28.09.2012 rue Ruisseau des Forges à Florennes suite à des travaux privés
 - 28.09.2012 Mesures de stationnement à partir du 28.09.2012 et pour une période de 6 mois rue St-Roch à Florennes suite à des travaux privés
 - 23.09.2012 Mesures de stationnement le 03.10.2012 Place Verte à Florennes et Grand Place à Morlaimé suite à une journée de contrôle de circulation routière
 - 02.10.2012 Mesures de stationnement à partir du 02.10.2012 et jusqu'à la fin des travaux (+/- 15.10.2012) rue de Mèttat à Florennes suite à des travaux de branchement de gaz ou électricité
 - 05.10.2012 Mesures de stationnement les 06 et 07.10.2012 Place du Foyer Culturel et rue de Mèttat à Florennes suite à l'organisation d'une marche ADEPS
 - 05.10.2012 Mesures de circulation les 13 et 14.10.2012 quartier de la Fontaine à Hemplinne suite à l'organisation d'une marche populaire
 - 08.10.2012 Mesures de stationnement les 15 et 16.10.2012 Place du Foyer Culturel et rue de Mèttat à Florennes suite à l'organisation d'un spectacle de marionnettes
 - 09.10.2012 Mesures de circulation à partir du 09.10.2012 et jusqu'à la fin des travaux (200 jours ouvrables) rues du Marbeau et d'Omèzée à Morville suite à la construction en cours du nouveau complexe scolaire
 - 15.10.2012 Mesures de circulation le 16 et 17.10.2012 rue St-Gangulphie à Florennes suite à des travaux de remplacement de châssis
 - 15.10.2012 Mesures de stationnement les 16 et 17.10.2012 Place de Rosée à Florennes suite à des travaux de remplacement de marionnettes
 - 24.10.2012 Mesures de stationnement à partir du 18.10.2012 et jusqu'à la fin des travaux (+/- 05.11.2012) rue de Mèttat à Florennes suite à des travaux privés
 - 25.10.2012 Mesures de circulation du 01 au 04.11.2012 rue de la Brasserie à St-Aubin suite à l'organisation du week-end portes ouvertes
 - 30.10.2012 Mesures de stationnement du 31.10 au 10.11.2012 Place Verte à Florennes suite à des travaux de peinture
 - 31.10.2012 Mesures de circulation du 01.11.2012 jusqu'à la fin des travaux (30.11.2012) rue Mont des Champs à Morville suite à des travaux privés
 - 05.11.2012 Mesures de stationnement du 05.11.2012 pour une période de 15 jours ouvrables rue St-Roch à Florennes suite à des travaux de toiture
 - 05.11.2012 Mesures de circulation du 05.11.2012 pour une période de +/- 7 jours ouvrables rues de Corenne et G. de Cambrai à Florennes suite à la pose de feux tricolores
 - 20.11.2012 Mesures de circulation à partir du 20.11.2012 et jusqu'à la fin des travaux rue du Tienné à Thy-le-Bauduin suite à des travaux de remplacement de toiture
 - 23.11.2012 Mesures de circulation à partir du 03.12.2012 et jusqu'à la fin des travaux rue de la Tannette et du cheslé à Florennes suite à des travaux de toitures Avenue J. Lahaye à Florennes
 - 27.11.2012 Mesures de stationnement les 05.12.2012 et 06.03. 05.06, 04.09 et 04.12.2013 rue du Centre à Flavion suite à l'organisation d'une collecte de sang
 - 27.11.2012 Mesures de circulation du 05.11.2012 pour une période de 2 jours ouvrables rue de Somzée à Thy-le-Bauduin suite à la démolition d'un immeuble et de dépendances
 - 28.11.2012 Mesures de stationnement le 06.12.2012 rue de la Collégiale et Place Baurain à Florennes suite à diverses réparations sur la toiture
 - 28.11.2012 Mesures de circulation du 10.12.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Châtelet à Morlaimé suite à des travaux de toiture
- GEDINNE**
- 09.12.2011 Mesures de circulation du 12 au 14.12.2011 de la rue de la Chavée jusqu'au quartier de l'Adret suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau électrique
 - 2012
 - 09.01.2012 Mesures de circulation le 10.01.2012 et jusqu'à la fin des travaux rue de la Gare à Louette-St-Denis suite à l'abattage d'un arbre
 - 09.01.2012 Mesures de circulation du 27 au 30.01.2012 rue de Bernonsart à Vencimont suite au placement d'un conteneur
 - 16.02.2012 Mesures de circulation pour limiter la circulation des véhicules de plus de 7,5T sur les chemins forestiers suite au dégel afin d'éviter d'importants dommages à la voirie
 - 17.02.2012 Mesures de circulation du 20.02.2012 et pour une durée d'un mois rue de Dinant à Gedinne suite à la réalisation de travaux de rénovation de toiture
 - 29.02.2012 Mesures de circulation du 29.02.2012 jusqu'à la sécurisation des lieux rue de l'Ebang à Willerzie suite à l'écrêtement d'une façade
 - 14.03.2012 Mesures de circulation les 15 et 22.03.2012 et les 5, 12, 24 et 26.04.2012 sur le réseau Ravel reliant Gedinne vers à Gedinne afin d'assurer la sécurité des séances au stand de tir
 - 21.03.2012 Mesures de circulation le 24.03.2012 rue de la Croisette jusqu'à la rue St-Pierre à Louette-St-Denis ainsi que le Vieux Chemin de Gedinne suite à l'organisation du Grand Feu
 - 11.04.2012 Mesures de circulation à partir du 16.04.2012 jusqu'à la fin des travaux sur la N935 à Gedinne suite à des travaux de réhabilitation du revêtement
 - 19.04.2012 Mesures de circulation le 21.04.2012 route de Louette-St-Pierre à Gedinne suite à des travaux d'abattage d'arbres
 - 02.05.2012 Mesures de circulation le 02.05.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Sabotiers à Gedinne suite à des travaux de réparation d'un commerce
 - 03.05.2012 Mesures de circulation le 03.05.2012 Chemin de Rienne à Gedinne suite à des travaux de réparation d'un pignon
 - 03.05.2012 Mesures de circulation le 07.05.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Gare à Louette-St-Denis suite à des travaux de démontage d'un pignon
 - 03.05.2012 Mesures de circulation les 03 et 04.05.2012 Chemin de Rienne à Gedinne suite à des travaux d'égouttage
 - 09.05.2012 Mesures de circulation le 13.05.2012 rues de l'Ebang, de la Centenaire et Copinetta à Willerzie suite à l'organisation d'une brocante
 - 09.05.2012 Mesures de circulation du 14 au 18.05.2012 rue du Moulin à Vencimont suite à des travaux de rénovation de toiture
 - 10.05.2012 Mesures de circulation le 11.05.2012 sur la route entre Louette-St-Pierre et Louette-St-Denis suite à des travaux d'égouttage
 - 08.06.2012 Mesures de circulation le 08.06.2012 rue de France à Gedinne suite à des travaux d'égouttage
 - 18.07.2012 Mesures de circulation le 20.07.2012 dans diverses rues de Gedinne suite au Grand Marché annuel
 - 19.07.2012 Mesures de circulation le 21.07.2012 rue du Centre suite à l'organisation de "l'Ardennoise" à Louette-St-Pierre
 - 31.07.2012 Mesures de circulation le 05.08.2012 rue Léon-Mathieu à Gedinne suite à l'organisation d'un brocante
 - 08.08.2012 Mesures de circulation le 04.08.2012 rue Grande dans le sens Vencimont centre vers la rue du Vontèche suite à l'organisation du 65ème tour de la Province
 - 20.08.2012 Mesures d'interdiction de consommer des boissons alcoolisées du 10 au 12.08.2012 sur le territoire de Gedinne suite à l'organisation des soirées en plein air
 - 11.09.2012 Mesures de circulation les 07.21.10, 18.11 et 09.29.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Louette-St-Pierre suite à des travaux
 - 11.09.2012 Mesures de circulation les 01, 20, 21 et 23.10, 09, 10 et 21.11 et 02 et 16.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Houdremont suite à l'organisation des chasses
 - 11.09.2012 Mesures de circulation les 01, 16, 20 et 21.10, 09, 10 et 21.11 et 02, 16, 29 et 30.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Houdremont suite à l'organisation des chasses
 - 11.09.2012 Mesures de circulation les 20-21.10, les 1-2-3-25.11 et 08-09-29-30.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Louette-St-Denis suite à l'organisation des chasses
 - 11.09.2012 Mesures de circulation les 08-26-27.10, 10-24.11 et 03-15-28.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Louette-St-Denis suite à l'organisation des chasses
 - 11.09.2012 Mesures de circulation les 06-20.10, le 10.11 et 01-16.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Gedinne suite à l'organisation des chasses
 - 11.09.2012 Mesures de circulation les 01-20.10, 10-24.11 et 15.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Malvoisin suite à l'organisation des chasses
 - 11.09.2012 Mesures de circulation les 20.10, 12.11 et 09-30.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Malvoisin suite à l'organisation des chasses
 - 11.09.2012 Mesures de circulation les 04-07-28.10, 12-28.11 et 05-27.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Malvoisin suite à l'organisation des chasses

GEMBLoux

| | |
|------------|---|
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 13.10.10 et 11.11.11 et 08-27.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Patignies suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 13.10.10, 11.11.11 et 07-30.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Malvoisin suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 10-20.10, 06-17-27.11 et 08-18-29.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Houdremont suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 10-20.10, 05-17-27.11 et 08-18-29.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Houdremont suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 16-18.10, 03-24.11 et 15-29.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Sart-Custine suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 05-06-07-26-27.10, 17-18.11 et 08-09.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Bourssigne-Neuve suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 05-06-07-26-27.10, 18.11 et 07-29.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Bourssigne-Neuve suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 05-06-07-26-27.10, 17-18.11 et 08-09.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Bourssigne-Neuve suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 06-26.10, 09.11 et 02-15-27.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Willerzie suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 05-21.10, 03-27.11 et 08-22.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Willerzie suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 05-06-07-26-27.10, 17-18.11 et 08-09.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Bourssigne-Neuve suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 11-12.10, 07-15.11 et 02-13-19.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Riennes suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 10-24.10, 14-28.11 et 17-27.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Louette-St-Pierre suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 18.10, 09-28.11 et 14.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Louette-St-Pierre suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 10-24-25.10, 14-28.11 et 17-27.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Louette-St-Pierre suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 07-21.10, 04-25.11 et 09-26.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Riennes suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 02-23.10, et 11 et 23.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Riennes suite à l'organisation des chasses |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 11-25.10, 15-29.11 et 13 et 28.12.2012 sur divers chemins forestiers publics à Riennes suite à l'organisation des chasses |
| 14.09.2012 | Mesures de circulation le 14.09.2012 Chemin de Gedinne à partir du carrefour du Refuge à Louette-St-Pierre et jusqu'au carrefour de la Croisette à Gedinne suite à des travaux d'époutage |
| 16.11.2012 | Mesures de circulation du 20.11.2012 de la route reliant de Louette-Saint-Pierre à Cocole suite à des travaux de pose de glissières |
| 2011 | |
| 16.12.2011 | Mesures de circulation du 19.12.2011 jusqu'à la mise en place d'un nouvel arrêté du 07.09.2011 pour sécuriser l'accès du chantier lors de la modification de la signalisation |
| 21.12.2011 | Mesures de circulation du 21.12.2011 pour une période d'essai de un an de la Place à Grand-Leez afin de réduire la vitesse des véhicules et d'améliorer la sécurité des habitants |
| 23.12.2011 | Mesures de circulation du 23.12.2011 dans diverses rues de Grand-Leez suite à des travaux d'amélioration de l'Orneau |
| 23.12.2011 | Mesures de circulation du 23.12.2011 au 03.02.2012 dans diverses rues de Grand-Leez suite à des travaux d'amélioration de l'Orneau |
| 23.12.2011 | Mesures de circulation du 04 au 30.11.2011 dans diverses rues de Sauvignère suite à des travaux de pavage et de pose de collecteur |
| 23.12.2011 | Mesures de circulation du 23.12.2011 au 31.01.2012 rue de Mazy à Gembloix afin de sécuriser la circulation des usagers suite au ravalement de l'asphalte en vue de poser un collecteur |
| 2012 | |
| 09.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 10.02 au 02.03.2012 le long de la Chaussée de charleroi à Gembloix suite à des travaux de pose de conduits de gaz |
| 09.01.2012 | Mesures de circulation du 11.01 au 10.02.2012 au carrefour entre l'Avenue Moine Clibert et la rue de la Marcellie à Gembloix suite à des travaux de construction d'un plateau |
| 09.01.2012 | Mesures de circulation du 12 au 27.01.2012 rue des Poitiers à Sauvignère suite à des travaux de raccordement électrique |
| 09.01.2012 | Mesures de stationnement du 16 au 27.01.2012 rue Chapelle Mourau à Gembloix suite à des travaux d'entretien des fondations |
| 09.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 09.01 au 10.02.2012 le long de la Chaussée de charleroi à Gembloix suite à des travaux de pose de conduits de gaz |
| 09.01.2012 | Mesures de stationnement du 20.01 au 10.02.2012 rue Henri de Leez à Gembloix suite à des travaux de modification sur les câbles téléphoniques |
| 09.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 19 au 27.01.2012 rue Henri de Leez à Gembloix suite à des travaux de modification sur les câbles téléphoniques |
| 10.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25.01 au 10.02.2012 rue Taille Colin à Gembloix suite à des travaux de raccordement par le réseau téléphonique |
| 10.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 30.01 au 10.02.2012 rue de l'Aumône à Gembloix suite à des travaux de mise en place de poteaux en bordure de voirie |
| 10.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23.01 au 03.02.2012 rue de Fleures à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau électrique |
| 11.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 27.01 au 02.03.2012 le long de la N29 entre les carrefours avec la rue Chapelle Marion et la rue du Coquet à Gembloix suite à des câbles électriques |
| 11.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 09 au 20.01.2012 rue L. Genonoeux et Georges Legrand aux lanes suite à des travaux de raccordement pour le réseau téléphonique |
| 11.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 27.01.2012 le long de la N29 entre les carrefours avec la rue Chapelle Marion et la rue du Coquet à Gembloix suite à des câbles électriques |
| 11.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 17.01.2012 au rond point au croisement des rues de l'Agesses, Moine Clibert et Bluisson Saint-Guibert à Gembloix suite à des égouts publics |
| 12.01.2012 | Mesures de circulation du 21.01 au 24.02.2012 Chaussée de Namur à Gembloix suite à des travaux de rénovation |
| 12.01.2012 | Mesures de circulation du 16.01 au 16.02.2012 le long de la N4 à Lonzé à hauteur du croisement avec la rue de l'Eglise suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau téléphonique |
| 12.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25.01 au 23.01.2012 Grand Rue, Avenue de la Faculté et rue Notre Dames à Gembloix suite à des travaux de démontage des éclairages décoratifs de fin d'année |
| 13.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23.01 au 23.02.2012 rue des Oies à Gembloix suite à des travaux de remplacement de poteaux en bordure de voirie |
| 13.01.2012 | Mesures de circulation le 10.03.2012 dans le tronçon de la rue de l'Abbaye à Lonzé suite à l'organisation du "Grand Fau" |
| 13.01.2012 | Mesures de circulation le 08.02.2012 rue V. Debecker à Gembloix suite à l'organisation de la finale provinciale de Cross County |
| 13.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 27.01 au 24.02.2012 Avenue du Poutant à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 13.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 18.01 au 15.02.2012 rue de l'Épinette à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 17.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 18.01 au 01.03.2012 à hauteur du pont au dessus des voies dans la Chaussée Romaine à Gembloix suite à des travaux de terrassement et de création d'une "base de travaux infrarouge" |
| 17.01.2012 | Mesures de circulation du 23.01 au 17.02.2012 rue Baron Poswick entre la rue du Laid Calot et de Fleures à Gembloix suite à des travaux de fondation et pavage de voirie |
| 17.01.2012 | Mesures de circulation du 06 au 08.02.2012 le long de la Chaussée Romaine à Gembloix suite à des travaux de remplacement de support pour ligne à haute tension |
| 18.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23.01 au 10.02.2012 Avenue du Poutant à Gembloix suite à des travaux de remplacement de support pour ligne à haute tension |
| 18.01.2012 | Mesures de circulation du 19.01 au 10.02.2012 au croisement de la rue des Croix du Feu et l'Avenue Général Meiller à Gembloix suite à des travaux de démolition et reconstruction du casse vitresse |
| 18.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 27.01.2012 rue de la Croix Rouge à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau d'épuration |
| 19.01.2012 | Mesures de circulation le 18.02.2012 rue Damesaux entre la rue Malaise et la rue Humbraulin à Gembloix suite à un déminage |
| 20.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 26.01.2012 Avenue de la Stadion face à la gare de Gembloix suite à un tournage de scènes d'un film |
| 23.01.2012 | Mesures de circulation du 07 au 24.02.2012 rue Chalmesse à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 23.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 30.01 au 17.02.2012 Avenue des Coassées à Gembloix suite à des travaux de distribution gaz et télédistribution |

GEMBLoux

| | |
|------------|---|
| 23.01.2012 | Mesures de circulation du 13.02 au 02.03.2012 rue de l'Eglise à Loncée suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau téléphonique |
| 26.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 30.01 au 30.03.2012 rue Basse Hollande à Gembloix suite à des travaux de terrassement pour une construction de maison unifamiliale |
| 26.01.2012 | Mesures de stationnement du 01.02 au 06.04.2012 rue du Ranil à Gembloix suite à des travaux de terrassement pour une construction de maison unifamiliale |
| 27.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 30.01 au 20.02.2012 Avenue de la Faculté d'Agronomie, rue de la Voie 25 et Impasse aux Choux à Gembloix suite à des travaux de condamnation de raccordement gaz |
| 27.01.2012 | Mesures de circulation le 06.02.2012 rue V. Debecker à Gembloix suite à l'organisation de la finale provinciale de Cross Country |
| 31.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 06 au 10.02.2012 rue René Rubay aux Isnes suite à des travaux de raccordement au réseau électrique |
| 01.02.2012 | Mesures de circulation le 03.02.2012 rue Heurt de Leez à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 01.02.2012 | Mesures de circulation le 06.02.2012 rue Gustave Masset à Gembloix suite à un déménagement |
| 02.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 13.02 au 02.03.2012 Place St-Gulbert à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau électrique |
| 02.02.2012 | Mesures de stationnement du 03 au 10.02.2012 rue Doco à Gembloix suite à des travaux de réparation d'une fuite sur une conduite de distribution d'eau |
| 02.02.2012 | Mesures de stationnement du 03 au 10.02.2012 rue Doco à Gembloix suite à des travaux de réparation d'une fuite sur une conduite de distribution d'eau |
| 06.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 10.02.2012 Place de l'Ormeau à Gembloix suite à la réalisation d'un mesurage |
| 10.02.2012 | Mesures de circulation du 13.02 à période d'essai jusqu'au 13.02.2012 rue de Penwez afin de réduire la vitesse des véhicules et d'améliorer la sécurité des habitants de ladite rue |
| 13.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 15 au 29.02.2012 Place Beaufort à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique |
| 13.02.2012 | Mesures de stationnement du 17 au 24.02.2012 rue Malaise à Gembloix suite au placement d'un conteneur |
| 15.02.2012 | Mesures de circulation du 15.02 au 08.03.2012 au carrefour entre l'Avenue Molins Olbert et la rue de la Marcellie suite à des travaux de construction d'un plateau |
| 16.02.2012 | Mesures de circulation le 28.02.2012 rue V. Debecker à Gembloix suite à l'organisation de la finale provinciale de Cross Country |
| 16.02.2012 | Mesures de circulation le 24.02.2012 rue H. de Leez à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 22.02.2012 | Mesures de circulation les 22 et 23.02.2012 Avenue Marchal Juin à Gembloix suite à des travaux de remplacement d'une conduite de gaz défectueuse |
| 23.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 28.02 au 16.03.2012 rue du Coquelicot à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 23.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 27.02 au 23.03.2012 rue G. Balza à Gembloix suite à des travaux de remplacement de câbles de production téléphonique |
| 23.02.2012 | Mesures de circulation du 21.02 au 16.03.2012 le long de la N29 entre les carrefours avec la rue Chapelle Marlon et l'Allée des Maronniers à Gembloix suite à des travaux de pose de câbles électriques |
| 24.02.2012 | Mesures de circulation les 23 et 24.02.2012 rue Marchal Juin à Gembloix suite à des travaux de remplacement d'une conduite de gaz défectueuse |
| 24.02.2012 | Mesures de circulation du 27.02 au 02.03.2012 rue Marchal Juin à Gembloix suite à des travaux de remplacement d'une conduite de gaz défectueuse |
| 24.02.2012 | Mesures de circulation du 30.01 au 02.03.2012 rue du Village dans sa portion menant au cimetière de Corroy le Château suite à des travaux de stabilisation de la voirie |
| 28.02.2012 | Mesures de stationnement du 06 au 22.03.2012 rue du Rapuroir à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 22.03.2012 Avenue des Cossottes à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 22.03.2012 Avenue du Pont à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 23.03.2012 rue du Molvaivint à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 09.03.2012 rue des Maronniers à Corroy suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 22.03.2012 rue des Cheuves à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 01 au 16.03.2012 Chaussée de Namur à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 27.02 au 02.03.2012 rue Phocas Lejeune à Gembloix suite à des travaux de coupeure souterraine sur les câbles électriques |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation du 26 au 28.03.2012 rue Buisson St-Gulbert à Gembloix suite à l'installation d'une grue de montage |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 09 au 30.03.2012 rue des Bruyettes à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 28.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 09 au 30.03.2012 rue du Rapuroir à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 29.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 06 au 23.03.2012 Chaussée de Namur à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 01.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 27.02 au 23.03.2012 rue de Fleurus entre le croisement avec les rues du Village et le Stordoir à Gembloix suite à des travaux de remplacement de câbles pour le réseau téléphonique |
| 01.03.2012 | Mesures de circulation du 03.02 au 30.03.2012 pour des travaux d'amélioration de l'Ormeau à Grand-Leez |
| 01.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23.03 au 13.04.2012 Chaussée de Tiflemont à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 05.03.2012 | Mesures de circulation le 09.03.2012 Chaussée de Namur à Gembloix pour des travaux de mise en place de maisons unifamiliales |
| 05.03.2012 | Mesures de circulation du 05 au 19.03.2012 rue du Trichon au croisement avec la rue du Stordoir à Gembloix pour des travaux de fondation et pavage de voirie |
| 05.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 17.02 au 08.03.2012 rue Baron Poswick entra les rue du Laid Cailot et de Fleurus Chaussée de Tiflemont à Gembloix pour des travaux de fondation et pavage de voirie |
| 07.03.2012 | Mesures de circulation les 24 et 25.03.2012 rue de la Polissoire à Gembloix suite à l'organisation du Grand Feu à Bossière |
| 07.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 12.03 au 01.05.2012 de par et d'autre de la rue de la Station sur une longueur de 15 M à Gembloix suite à des travaux de rénovation des voies du chemin de fer |
| 08.03.2012 | Mesures de circulation le 28.05.2012 rue Ste-Adele à Gembloix suite à l'organisation d'un événement de quartier |
| 08.03.2012 | Mesures de circulation le 17.03.2012 rue Gustave Masset à Gembloix suite à l'organisation d'un déménagement |
| 08.03.2012 | Mesures de circulation du 12 au 23.03.2012 le long de la N29 à Gembloix suite à des travaux de pose de câbles électriques pour le réseau électrique |
| 09.03.2012 | Mesures de circulation du 03 au 12.03.2012 Avenue Marchal Juin suite à des travaux de remplacement d'une conduite de gaz |
| 12.03.2012 | Mesures de circulation du 12.03 au 30.04.2012 rue de la Peau de Chien à Sauvignières afin de sécuriser la circulation |
| 15.03.2012 | Mesures de circulation du 19.03 au 15.05.2012 rue de la Goyette à Loncée suite à des travaux de pose de collecteur |
| 15.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.03 au 06.04.2012 Avenue G. Bedoret à Grand-Manil suite à des travaux de réalisation de trottoir |
| 20.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 26.03 au 16.04.2012 rue Hélène Solvay à Beuzet suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 20.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 30.03.2012 rue du Trichon à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 20.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 27 au 30.03.2012 Avenue de la Faculté d'Agronomie à Gembloix suite à des travaux de coupeure de raccordement électrique souterrain |
| 20.03.2012 | Mesures de circulation le 21.03.2012 Chaussée de Namur à Gembloix suite à des travaux de mise en place de maisons unifamiliales |
| 20.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 24 au 30.04.2012 rue de Fleurus à Gembloix suite à des travaux de remplacement de câbles pour le réseau électrique |
| 20.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 03 au 27.04.2012 rue du Marillage à Gembloix suite à des travaux de remplacement au réseau de distribution d'eau |
| 20.03.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 29.03 au 20.04.2012 rue T. Toussaint à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |

GEMBLoux

- 20.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 30.03 au 20.04.2012 rue de St-Martin à Mazy suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 21.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 22.04 au 03.05.2012 rue du Mourage à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 21.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 23.03 au 20.04.2012 sur le chemin longean la Chaussée de Tirlemont à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 21.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 11.04 au 02.05.2012 rue du Mourage à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 21.03.2012 Mesures de circulation le 24.03.2012 rue Moulin à Vent à Grand-Lez suite à des travaux d'abattage d'arbres dangereux en bordure de voirie
- 21.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 16.04 au 04.05.2012 rue de la Place à Grand-Lez suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 21.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 05 au 27.04.2012 Chaussée de Wavre à Ernage suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 21.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation des mois 04, 05, 06, 07 et 08.2012 à Sauvenière afin de pouvoir jouer à la balle pelette dans un champignonnet officiel F.R.N.P. ainsi que lors des entraînements sur la place du village
- 21.03.2012 Mesures de circulation tous les mercredis des mois 04, 05, 06, 07 et 08.2012 à Sauvenière afin de procéder à la manutention de conteneurs
- 21.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 17.04 au 04.05.2012 rue du Tâchon à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 21.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 30.03 au 16.04.2012 Chemin de Lovagne à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 21.03.2012 Mesures de circulation le 15.04.2012 sur la N23 à hauteur du croisement avec la rue de Conineart à Sauvenière afin de sécuriser la traversée lors d'une randonnée VTT à allure libre
- 21.03.2012 Mesures de circulation le 09.04.2012 rue Vieux Chemin de Namur et Try Baudine à Gemblioux afin de sécuriser le déroulement d'une chasse aux oeufs
- 23.03.2012 Mesures de stationnement le 25.04.2012 Avenue de la Faculté d'Agronomie à Gemblioux afin de procéder à la manutention de conteneurs
- 23.03.2012 Mesures de circulation du 28.03 au 15.05.2012 rue Try Lamborent Grand-Lez et Gemblioux suite à des travaux de transformation d'un chemin agricole en chemin rural
- 23.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 16.05 au 13.04.2012 rue des Haïpes à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 23.03.2012 Mesures de circulation le 27.03.2012 Chaussée de Namur à Gemblioux suite à des travaux de mise en place de maisons unifamiliales
- 23.03.2012 Mesures de circulation du 12.03 au 18.05.2012 Chaussée de Namur à Lonzée suite à des travaux de pose de collecteur
- 23.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 16 au 23.04.2012 rue de Fleurus à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 23.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 02 au 13.04.2012 rue de l'Europe à Ernage suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 23.03.2012 Mesures de circulation les 03 et 04.04.2012 Avenue G. Bédoret à Grand-Manil suite à des travaux d'abattage d'arbres dangereux
- 23.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 16 au 23.04.2012 rue de St-Martin à Mazy suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 23.03.2012 Mesures de circulation du 29 au 30.03.2012 rue G. Masset à Gemblioux suite à des travaux de pose d'asphalte
- 23.03.2012 Mesures de stationnement les 28 et 29.04.2012 dans diverses rues de Corroy-le-Château suite à l'organisation de la Fête Médévale 2012
- 29.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 03.04 au 08.05.2012 rue des Déportés à Ferroz suite à des travaux de rénovation
- 29.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 04 au 19.04.2012 Avenue du Levant à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 29.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 14 au 26.04.2012 rue du Mourage à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 29.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 02 au 20.04.2012 rue Omar Plerard à Ernage suite à des travaux de réalisation de trottoir
- 30.03.2012 Mesures de stationnement le 13.05.2012 Place du Sablon à Sauvenière suite à l'organisation de la brocante annuelle
- 30.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 27.04.2012 rue Ste-Adèle à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution gaz
- 30.03.2012 Mesures de circulation le 10.04.2012 rue Lépold à Gemblioux suite à des travaux de remplacement de chéneils
- 30.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 27.04.2012 rue du Mourage à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 30.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 02 au 18.05.2012 rue des Marconniers à Corroy-le-Château suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 30.03.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 18.04 au 04.05.2012 rue de la Ferme à Bossière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 30.03.2012 Mesures de circulation le 12.05.2012 dans diverses rues d'Ernage suite à l'organisation de la course d'endurance en culstax
- 30.03.2012 Mesures de circulation le 19.05.2012 rues de l'Europe et E. Labarre à Gemblioux suite à l'organisation de la fête de fin d'année de l'Ecole du Cirque
- 06.04.2012 Mesures de circulation à partir du 06.04.2012 rue de la Peau de Chien et Chemin de Grand-Lez à Sauvenière suite à la forte dégradation du revêtement
- 12.04.2012 Mesures de circulation du 18 au 20.04.2012 rue de Mazy à Gemblioux suite à la remise en état du revêtement en asphalte
- 13.04.2012 Mesures de circulation du 18.04 au 18.05.2012 le long de la Chaussée de Namur à Gemblioux suite à des travaux de construction d'un plateau ralentisseur
- 17.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 06.04 au 04.05.2012 Avenue G. Bédoret à Grand-Manil suite à des travaux de pose de collecteur
- 17.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 19.04 au 04.05.2012 au croisements des rues E. Pirson et des Foulons à Mazy suite à des travaux de réalisation de trottoir
- 17.04.2012 Mesures de stationnement du 19.04 jusqu'à la fin des travaux Place A. Henin à Gemblioux suite à la remise en état de l'église St-Gulbert
- 17.04.2012 Mesures de stationnement du 20 au 22.04.2012 Avenue de la Faculté à Gemblioux suite à des travaux de rénovation des voies du chemin de fer
- 17.04.2012 Mesures de circulation les 29 et 26.04.2012 Chaussée de Namur à Gemblioux suite à des travaux de mise en place de maisons unifamiliales
- 17.04.2012 Mesures de circulation à partir du 23.04.2012 Place Nassau à Corroy-le-Château suite à des travaux de bétonnage
- 19.04.2012 Mesures de circulation les 21 et 22.04.2012 rue de Tonghinne à Baisy et rue d'Archemelle à Corroy-le-Château suite à l'organisation du 25ième rallye de Sombrefe
- 20.04.2012 Mesures de stationnement à partir du 26.04.2012 et de circulation les 26 et 27.04.2012 rue Damsseau à Gemblioux suite à des travaux de mise en ordre des revêtements de la rue
- 20.04.2012 Mesures de circulation du 23.04 au 30.06.2012 rue du Rivage à Gemblioux suite à des travaux de terrassement pour la construction d'une maison unifamiliale
- 20.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation les 11 et 15.05.2012 rue entrée Jacques à Grand-Manil suite à des travaux de forage et sondage dans le sous-sol pour l'analyse du sol en place dans le cadre du chantier d'égouttage
- 20.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 23.04 au 08.06.2012 rue Chapelle Marion à Gemblioux afin de sécuriser l'accès au chantier de rénovation dans un immeuble de ledite rue
- 25.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 21.05 au 08.06.2012 Avenue du Pontant à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 25.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 21.04 au 17.05.2012 rue du Mourage à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 25.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 07.04 au 04.05.2012 Chaussée de Tirlemont à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
- 25.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 02.05 au 02.06.2012 rue Jean Soret aux Isnes suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 25.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 03 au 19.05.2012 rue Charles Jaucot à Corroy-le-Château suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 25.04.2012 Mesures de circulation du 05.05 au 30.06.2012 rue de la Roncée à Bothery suite à des travaux de construction d'une maison unifamiliale
- 25.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 11.05 au 01.06.2012 rue du Mourage à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 25.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 25.05 au 15.07.2012 rue du Ranli à Mazy suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
- 25.04.2012 Mesures de circulation le 17.05.2012 rue Ernie Labarre à Ernage suite à l'organisation d'une fête de quartier
- 25.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 21.05 au 08.06.2012 rue du Ranli à Mazy suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 25.04.2012 Mesures de circulation du 30.06 au 01.07.2012 dans le vieux chemin de Namur à Gemblioux suite à l'organisation d'un mariage

SEMBLOUX

- 27.04.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 02 au 25.05.2012 rue des Bruyettes à Corroy-le-Château suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 02.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 03 au 25.05.2012 le long de la Chaussée de Nivelles à Mazy suite à des travaux de pose de fibre optique pour le réseau téléphonique
- 04.05.2012 Mesures de circulation du 05 au 07.05.2012 rue de Mazy à Gembloux suite à des travaux de remise en état du revêtement en asphalte
- 07.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 05.05 au 15.06.2012 rue du Brault à Gembloux suite à des travaux de remplacement de câble pour le réseau téléphonique
- 07.05.2012 Mesures de circulation le 13.05.2012 Avenue des Combattants à Gembloux afin de sécuriser le cérémonial commémoratif de la bataille de Gembloux
- 07.05.2012 Mesures de circulation le 10.05.2012 Chaussée de Naimur à Gembloux suite à des travaux de mise en place de maisons unifamiliales
- 07.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation les 09 et 10.05.2012 rue entrée Jacques à Grand-Manil suite à des travaux de forage et sondage dans le cadre du futur chantier d'épuration
- 11.05.2012 Mesures de circulation du 16.05 au 29.06.2012 rue du Stordoir à Sauvenière suite à des travaux de fondation et voirie en béton
- 11.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 14.05 au 14.06.2012 rue des Poliers à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique
- 11.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 11.05 au 11.06.2012 Avenue du Pont à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 11.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 14.05 au 14.06.2012 rue des Paquettes à Lonze suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 11.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 23.05.2012 Avenue Général Mellier à Grand-Manil suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 11.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 23.05.2012 rue du Gaillard à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 11.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 15.05 au 08.08.2012 rue du Gaillard à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 30.05 au 15.06.2012 Avenue des Cossettes à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 30.05 au 15.06.2012 rue Ardennelle à Corroy-le-Château suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 08 au 29.06.2012 Avenue des Florales à Grand-Manil suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 21.05 au 08.06.2012 rue des Forrières à Bossière suite à des travaux de raccordement au réseau de télédistribution
- 14.05.2012 Mesures de circulation du 14.05 au 01.06.2012 dans diverses rues de l'entité de Gembloux suite à des travaux de rabotage et pose d'asphalte
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 15.05 au 13.06.2012 rue de l'Vaux à Grand-Leez suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 22.05 au 30.07.2012 rue de Lonze à Lonze suite à des travaux de rénovation
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 21.05 au 01.06.2012 Chaussée de Charleroi à Grand-Manil suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 21.05 au 20.06.2012 rue du Mourage à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 21.05 au 20.06.2012 Avenue Moine Olbert à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 21.05 au 20.06.2012 Avenue Moine Olbert à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 24.05 au 22.06.2012 Chemin de la Givronde à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique
- 14.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 29.05 au 15.06.2012 Chemin de la Givronde à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 15.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 04 au 22.06.2012 rue de Marsammy la Côte à Mazy suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 15.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 29.05 au 08.06.2012 rue du Viliez à Gembloux suite à des travaux de remplacement de poteaux électriques
- 15.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 08 au 29.06.2012 Chaussée de Namur à Beuzet suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 15.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 05 au 22.06.2012 Avenue du Pont à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 15.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 04 au 22.06.2012 rue de la Roncée à Bothey suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 15.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 23 au 25.05.2012 le long de la Chaussée Romaine à Gembloux suite à des travaux de remplacement de support pour ligne à haute tension
- 15.05.2012 Mesures de circulation le 03.06.2012 rue Général Mellier, Général Aymes, Croix du Feu et Motha à Gembloux suite à l'organisation d'une brocante
- 15.05.2012 Mesures de circulation le 01.06.2012 rue Monsigneur Heylen à Gembloux suite à l'organisation d'une fête des voisins
- 15.05.2012 Mesures de circulation le 01.06.2012 rue L. Denamur à Ennege suite à l'organisation d'une fête des voisins
- 15.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 23 au 25.05.2012 le long de la Chaussée Romaine à Gembloux suite à des travaux de remplacement de support pour ligne à haute tension
- 15.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 09.05.2012 au 09.05.2013 Place des Vaux de Mars à Gembloux suite à des travaux de construction d'un immeuble à appartements
- 21.05.2012 Mesures de circulation le 26.05.2012 rue Gustave Masset à Gembloux suite à un déménagement
- 21.05.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 23.05.2012 au 22.06.2013 rue Louis Burbeau à Gembloux suite à des travaux de pose de câbles
- 21.05.2012 Mesures de circulation du 02 au 04.07.2012 rue Gustave Masset à Gembloux suite au placement d'un conteneur pour travaux
- 22.05.2012 Mesures de circulation du 23.05 au 06.07.2012 Chaussée de Charleroi à Grand-Manil suite à des travaux de pose de conduits de gaz en voirie
- 23.05.2012 Mesures de circulation du 25 au 27.05.2012 rue du Ramil à Mazy suite à l'organisation de la fête du Jumelage
- 29.05.2012 Mesures de circulation du 30.05 au 22.06.2012 rue Victor Debecker à Gembloux suite à des travaux de pose de collecteur
- 29.05.2012 Mesures de circulation les nuits du 09 au 10.06.2012 sur le passage à niveau dans la rue Ferroux à Beuzet suite à des travaux d'entretien
- 29.05.2012 Mesures de circulation les nuits du 07 au 09.06.2012 sur le passage à niveau dans la rue de la Station à Beuzet suite à des travaux d'entretien
- 04.06.2012 Mesures de circulation les 06 et 07.06.2012 rue Reine Astrid à Gembloux afin de permettre à des camions de démantèlement de stationner
- 06.06.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 06.06 au 13.07.2012 rues de l'Eglise et de la Gare à Lonze suite à des travaux de réalisation de trottoirs
- 06.06.2012 Mesures de circulation le 09.06.2012 Chaussée de Nivelles à Mazy suite à l'occasion d'un mariage
- 06.06.2012 Mesures de circulation le 10.06.2012 dans diverses rues de Mazy suite à l'organisation d'une course cycliste
- 06.06.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 20 au 22.06 et du 26 au 27.06.2012 rue Chapelle Marlon à Gembloux suite à l'organisation d'un barbecue
- 06.06.2012 Mesures de circulation du 12 au 15.06.2012 rue de St-Martin à Mazy suite à des travaux de pose de caniveaux
- 11.06.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 12 au 22.06.2012 rue du Trichon à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
- 11.06.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 14 au 21.06.2012 dans diverses rues de Lonze suite à l'organisation de la fête annuelle
- 12.06.2012 Mesures de circulation le 20.06.2012 rue du Sart Ernage à Ernage suite à des travaux de construction d'une maison unifamiliale
- 12.06.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 12 au 22.06.2012 rue de Mazy à Grand-Leez suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
- 12.06.2012 Mesures de circulation le 20.06.2012 rue de la Salandre à Mazy suite à l'organisation d'un barbecue
- 12.06.2012 Mesures de circulation les 15 et 16.06.2012 rue d'Alvaux à Mazy suite à des travaux de construction d'un bâtiment
- 12.06.2012 Mesures de circulation le 15.06.2012 rue Reine Astrid à Gembloux afin de permettre à des camions de démantèlement de stationner
- 12.06.2012 CORRECTIF - Mesures de circulation le 24.06.2012 rue de la Salandre à Mazy suite à l'organisation d'un barbecue
- 12.06.2012 Mesures de circulation du 13.06 au 06.07.2012 Chaussée de Charleroi à Gembloux suite à des travaux de remise en état de piste cyclable
- 14.06.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 18.06 au 06.07.2012 rue de la Faculté d'Agronomie à Gembloux suite à des travaux de pose de gaines pour la fibre optique en trottoir
- 15.06.2012 Mesures de circulation du 20.06 au 06.07.2012 Chaussée de Tirlemont à Gembloux suite à des travaux de pose d'égout et équipement d'un futur lotissement
- 15.06.2012 Mesures de circulation à partir du 18.06.2012 rue de la Peau de Chien à Grand-Leez suite à la limitation de passage de camions

GEMBLoux

| | |
|------------|--|
| 18.06.2012 | Mesures de circulation du 18.06 au 30.08.2012 rue L. Marcaux aux Innes suite à des travaux de construction au bout de la voirie |
| 18.06.2012 | Mesures de circulation du 18 au 29.06.2012 Chemin du Château de Gohannes aux Innes suite à des travaux de pose de conduite gaz |
| 19.06.2012 | Mesures de circulation le 22.06.2012 rue L. Burteau à Bothey suite à l'organisation des fêtes de la Musique |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 25.06 au 13.07.2012 rue Béchée à Grand-Leez suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 26.06 au 13.07.2012 Place de l'Ormeau à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 20.06 au 06.07.2012 Avenue du Pont à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 20.06 au 06.07.2012 Avenue des Cossettes à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 22.06 au 13.07.2012 rue Basse Hollandaise à Corroy le Château suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 26.06 au 12.07.2012 Place de l'Ormeau à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 25.06 au 13.07.2012 Chaussée de Charferoi à Gembloix suite à des travaux de pose de gaz et de câbles électriques pour le réseau de distribution électrique |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 28.06.2012 rue entrée Jacques à Grand-Manil suite à des travaux de sondage dans le sous-sol en vue de l'analyse du sol en place dans le cadre du futur du chantier d'épandage |
| 19.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 28.06 au 13.07.2012 rue Chartes Jaucot à Corroy le Château suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 20.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 27.06 au 13.07.2012 Avenue du Pont à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique |
| 20.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 25.06 au 06.07.2012 rue de Mazy à Gembloix suite à des réservations d'emplacements de parking pour des véhicules des entreprises travaillant à l'extension du complexe sportif |
| 20.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 25.06 au 06.07.2012 dans les rues de Fleurus, du Tige et J. Suars à Gembloix suite à des travaux de pose de câbles électriques |
| 20.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 19.06 au 13.07.2012 rue L. Morel aux Innes suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 20.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21.06 au 13.07.2012 rue de la Treille à Grand-Manil suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 20.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21.06 au 13.07.2012 Avenue des Cossettes à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 20.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 22.06 au 13.07.2012 rue de Meux à Grand-Leez suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 20.06.2012 | Mesures de circulation le 01.07.2012 dans diverses rues de Mazy suite à l'organisation d'une course cycliste |
| 20.06.2012 | Mesures de circulation le 24.06.2012 rue d'Alvaux à Bothey suite à l'organisation d'un barbecue de quartier |
| 22.06.2012 | Mesures de circulation du 22.06 au 06.07.2012 rue A. Romain à Ernage suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 22.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25.06 au 06.07.2012 rue M. Dufrasne et Place Lieutenant Colonel de la Villon à Ernage suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 22.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25.06 au 06.07.2012 rue Jean à Ernage suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 22.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25.06 au 06.07.2012 rue L. Denamur à Ernage suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 22.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25.06 au 06.07.2012 rue de la Place à Grand-Leez suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 22.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25.06 au 06.07.2012 rue de la Marche à Grand-Leez suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 22.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25.06 au 06.07.2012 rue de Maugré à Grand-Leez suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 23.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 01.07.2012 rue Elisabeth à Gembloix afin de sécuriser l'organisation du jogging |
| 25.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 02.07.2012 afin de sécuriser l'organisation du passage du Tour de France sur la N93 à Mazy |
| 02.07.2012 | Mesures de stationnement à partir du 17.08.2012 jusqu'à la fin des travaux Place du Sablon à Sauvigniers suite à des travaux de rénovation de toiture |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 24.08.2012 Avenue du Pont à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 05.07 au 31.08.2012 rue Chapelle Dieu à Gembloix suite à des travaux de réalisation de trottoir |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 20.07.2012 Avenue du Pont à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau téléphonique |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 03 au 13.07.2012 Chaussée Romaine à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement du 03 au 13.07.2012 Place de l'Ormeau à Gembloix suite à des travaux de modification sur la cabine et les câbles du réseau téléphonique |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 19 au 20.07.2012 Place du chien Noir à Gembloix suite à des travaux de rénovation de toiture |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation à partir du 09.08.2012 sur la Place communale d'Ernage afin de sécuriser la file inter-plaine |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 08.08 au 08.08.2012 rues de Fleurus, du Tige et J. Suars à Gembloix suite à des travaux de pose de câbles électriques |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 02 au 10.08.2012 rue Jean à Ernage suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique |
| 03.07.2012 | Mesures de circulation du 07 au 24.08.2012 rue Malaise à Gembloix suite à des travaux de rénovation de toiture |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 09 au 24.08.2012 rue de la Station à Beuzet suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 03.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 07 au 24.08.2012 rue Monseigneur Heylen à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 09.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 16 au 31.08.2012 rue Saucin aux Innes suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 09.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 17 au 31.08.2012 Avenue des Cossettes à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 09.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 24.07.2012 rue P. Tournay à Gembloix suite à des travaux de réparation sur le réseau de distribution électrique |
| 10.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 03 au 05.08.2012 dans diverses rues de Gembloix suite à l'organisation de la brocante annuelle et d'un marché artisanal |
| 10.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 01 au 06.08.2012 dans diverses rues de Gembloix suite à l'organisation de la brocante annuelle |
| 10.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 10, 12 et 18.07.2012 rues du Bois et du Tivoli à Gembloix suite à des travaux de sondage en voirie |
| 10.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 05.08.2012 dans le Parc d'Espinal à Gembloix suite à l'organisation du feu d'artifice clôturant la braderie |
| 10.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 10, 12 et 16.07.2012 rues du Bois et du Tivoli à Gembloix suite à des travaux de sondage en voirie |
| 10.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 11 et 13.07.2012 rue Ste-Adèle à Gembloix suite à des travaux de sondage en voirie |
| 10.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 16.07.2012 rue St-Martin à Mazy suite à des travaux de sondage en voirie |
| 11.07.2012 | Mesures de circulation le 22.07.2012 sur la N93 et 912 de l'entité de Gembloix afin de sécuriser le passage du Tour de Wallonie |
| 11.07.2012 | Mesures de circulation le 05.08.2012 sur la N912 aux Innes afin de sécuriser le passage du Tour de la Province |
| 11.07.2012 | Mesures de circulation le 02.08.2012 dans le centre de Grand-Leez afin de sécuriser le passage du Tour de la Province |
| 12.07.2012 | Mesures de circulation du 30.07 au 15.08.2012 Chaussée de Charferoi à Grand-Manil suite à des travaux de pose de conduite de gaz en voirie |
| 17.07.2012 | Mesures de circulation à partir du 31.08.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Station à Beuzet suite à des travaux de raccordement en eau |
| 17.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 30.07.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Terra Galhoz à Gembloix suite à des travaux de raccordement en eau |
| 17.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 30.07.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Ornet Pédin à Beuzet suite à des travaux de raccordement en eau |
| 16.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 28.08.2012 jusqu'à la fin des travaux Chaussée de Tirlemont à Gembloix suite à la réparation d'une de gaz |
| 16.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 30.08.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Baby de Fleurus à Gembloix suite au raccordement gaz et électricité |
| 18.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 28.08.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Moulin à Gembloix suite au raccordement gaz et électricité |

SEMBLLOUX

| | |
|------------|--|
| 18.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 31.08.2012 jusqu'à la fin des travaux rue à l'Eau à Gemblioux suite au raccordement gaz et électricité |
| 18.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21.08.2012 jusqu'à la fin des travaux Avenue de la Faculté à Gemblioux suite au raccordement gaz et électricité |
| 18.07.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 21.08.2012 jusqu'à la fin des travaux Avenue de la Faculté à Gemblioux suite au raccordement gaz et électricité |
| 03.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 23.08.2012 jusqu'à la fin des travaux Avenue de la Faculté à Gemblioux suite au raccordement gaz et électricité |
| 03.06.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 02 au 06.08.2012 rue des Prés Communs entre Ennage et Perbaix suite à l'organisation de la Kermesse de Perbaix |
| 06.08.2012 | Mesures de circulation du 23 au 25.08.2012 rue aux Câtées à Grand-Leez suite à des travaux de raccordement à l'égoût public |
| 06.08.2012 | Mesures de circulation du 08 au 31.08.2012 Chemin de Grand-Leez (le long du bois) suite à des travaux de pose de câbles souterrains |
| 05.06.2012 | Mesures de circulation du 13 au 17.08.2012 rue du Village à hauteur du pont surplombant le Baudécet à Sauvignère suite à des travaux de fondation et pavage de voirie |
| 08.08.2012 | Mesures de circulation le 08.08.2012 rue du Laid Culet à Sauvignère et rue V. Debecker à Gemblioux suite à des travaux de pose d'asphalte |
| 07.08.2012 | Mesures de circulation du 06 au 10.08.2012 rues de Mazy et des Grands Hés à Gemblioux suite à des travaux de pose d'un collecteur |
| 07.08.2012 | Mesures de circulation du 13 au 20.08.2012 rues de Mazy et des Grands Hés sous le pont du chemin de fer à Gemblioux suite à des travaux de pose d'un collecteur |
| 08.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 31.08.2012 rue du Château de Gobdimes aux laines suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 08.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 31.08.2012 rue Quilens à Corroy-le-Château suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 08.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 31.08.2012 rue des Bruyettes à Corroy-le-Château suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 08.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 31.08.2012 rue de la Marache à Grand-Leez suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 08.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 31.08.2012 rue de Neugr à Grand-Leez suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 13.08.2012 | Mesures de circulation du 17 au 20.08.2012 rue des Déportés à Ferroz suite à l'organisation de la fête de quartier |
| 14.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 17.08. au 07.09.2012 sur la N93 dans la traversée de Mazy suite à des travaux d'aménagement et de sécurisation |
| 14.08.2012 | Mesures de circulation du 09 au 31.08.2012 Avenue Monseigneur Heylen à Gemblioux suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau électrique |
| 14.08.2012 | Mesures de circulation du 15 au 16.09.2012 Avenue G. Badorot à Grand-Manil suite à l'organisation d'une activité de quartier |
| 14.08.2012 | Mesures de circulation les 17, 18 et 19.08.2012 dans diverses rues d'Ennage suite à l'organisation de la fête annuelle |
| 14.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 22 au 27.08.2012 rue du Panfil à Mazy suite à l'organisation la kermesse mazycoenne |
| 16.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement à partir du 17.09.2012 rue H. de Leez à Grand-Leez suite à la réalisation de travaux de réfection de joints de pavage |
| 21.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 24 au 26.08.2012 rue de la Place à Grand-Leez suite à l'organisation de leur fête |
| 21.08.2012 | Mesures de stationnement du 27 au 31.08.2012 rue des Anciens Combattants à Mazy suite à des travaux de toiture |
| 21.08.2012 | Mesures de circulation du 27 au 31.08.2012 sur la N29 à Corroy-le-Château suite à des travaux de renouvellement de revêtement |
| 21.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 24.09 au 08.10.2012 sur le parking du cimetière de Gemblioux suite à l'organisation du festival du Cirque de Gemblioux |
| 21.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 13.08 au 13.09.2012 rue Monseigneur Heylen à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution gaz |
| 21.08.2012 | Mesures de stationnement du 18.08 au 01.09.2012 rue Haute à Sauvignère suite à des travaux de rénovation de toiture |
| 22.08.2012 | Mesures de circulation du 13.08 au 13.09.2012 Chaussée de Tintement entre la BK26.5 et BK26.5 à Gemblioux suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau électrique |
| 22.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 24.08.2012 au 15.01.2013 rue Hambrusin à Gemblioux afin d'installer en bordure de voirie une grue à tour |
| 24.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 24.08 et 21.09.2012 rue des Taillettes à Beuzet suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 24.08.2012 | Mesures de circulation du 25 au 26.08.2012 rue Marethe aux laines suite à l'organisation de la fête de quartier |
| 24.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 24.08 et 21.09.2012 rue du Bois des romiers à Lonzé suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 24.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 24.08 et 21.09.2012 rue du Ralidit aux laines suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 24.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 24.08 au 21.09.2012 rue Try Colou à Lonzé suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 24.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 27.08 au 15.09.2012 rue du Moulin à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau électrique |
| 24.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 24.08 et 21.09.2012 rue de l'Ourchet à Beuzet suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 24.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 24.08 et 21.09.2012 rue des Sorcières à Lonzé suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 27.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 27.08 au 05.09.2012 rue de la Bâchée à Grand-Leez suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique |
| 27.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 27.08 au 07.09.2012 rue de la Bâchée à Grand-Leez suite à des travaux de modification sur les câbles du réseau téléphonique |
| 27.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 27.08 au 07.09.2012 rue L. Genonneaux, G. Fouquet et G. Legrand aux laines suite à des travaux de modification sur les câbles du réseau téléphonique |
| 27.08.2012 | Mesures de stationnement du 27.08 au 07.09.2012 rue de la Sablonnière aux laines suite à des travaux de remplacement de poteaux électriques |
| 27.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 27.08 au 07.09.2012 rue Try Baudine aux laines suite à des travaux de remplacement de poteaux électriques |
| 27.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 27.08 au 14.09.2012 rue de Fontenelle à Grand Manil suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 27.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 03 au 14.09.2012 Chaussée Romaline à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau électrique |
| 27.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 05 au 21.09.2012 rue Antoine Quilens à Corroy-le-Château suite à des travaux de distribution d'eau |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation le 05.09.2012 rue de la Bâchée à Grand-Leez suite à l'organisation de la fête des Voisins |
| 28.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 17 au 21.09.2012 rues de l'Agasse et Nolne Clbert à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau électrique |
| 28.08.2012 | Mesures de circulation le 02.09.2012 rue de la Ferme à Bossière suite à l'organisation de la fête des Voisins |
| 28.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 28.08 au 14.09.2012 rue du Stordoir à Sauvignère suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau |
| 28.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 20 au 31.08.2012 Chaussée de Namur à Lonzé suite à des travaux de raccordement au réseau électrique |
| 28.08.2012 | Mesures de circulation à partir du 01.09.2012 pour une période d'essai d'un en en rue A. Romain à Ennage afin d'améliorer la sécurité des habitants de ladite rue |
| 28.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 08 au 09.09.2012 rue du Chêne à Bothey suite à l'organisation d'un barbecue de quartier |
| 29.08.2012 | Mesures de circulation à partir du 24.09 au 07.09.2012 rue d'Alasche en Rétail à Grand-Leez suite à des travaux de pose de câbles souterrains |
| 29.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 10.09 au 01.10.2012 rue Eaty de Fleurus à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution gaz |
| 29.08.2012 | Mesures de circulation à partir du 05 au 20.09.2012 impasse du Wez à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau électrique |
| 29.08.2012 | Mesures de stationnement et de circulation à partir du 05 au 20.09.2012 Avenue Cossetins à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau électrique |
| 30.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 29.08 et 14.09.2012 rue des Praules à Sauvignère suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 30.08.2012 | Mesures de circulation du 10 au 14.09.2012 dans le carrefour entre les rues des Praules et du Stordoir à Sauvignère suite à des travaux de fraissage et pose d'asphalte |
| 30.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 21.08 et 05.09.2012 rue de Gibraltar à Gemblioux suite à des travaux de raccordement au réseau électrique |
| 30.08.2012 | Mesures de circulation du 14 au 16.09.2012 Place de Nassau à Corroy-le-Château suite à l'organisation de la fête de la St-Lambert |

SEMBLOUX

- 31.08.2012 Mesures de circulation le 08.09.2012 Avenue J. Bruy à Gembloux suite à l'organisation de la fête du quartier "A tous Vents"
- 31.08.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 10.09 au 04.10.2012 Place F. Séverin à Grand-Manil suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution gaz
- 31.08.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 10.09 au 01.10.2012 rue Théo Toussaint à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution gaz
- 31.08.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 13 au 28.09.2012 Chaussée de Tirlemont à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
- 31.08.2012 Mesures de circulation du 31.08 et 21.09.2012 rue des Pervenches à Sauvenières suite à des travaux de fraisage et pose d'asphalte
- 31.08.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 17.09 au 05.10.2012 rue Ste-Adèle à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 31.08.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 11 au 28.09.2012 Avenue des Cossètes à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 03.09.2012 Mesures de circulation du 06 au 11.09.2012 rue du Sauvenière à Sauvenières suite à l'organisation de la Fiesse des Vis Tchapias
- 04.09.2012 Mesures de circulation le 16.09.2012 rue de l'Abbaye à Lonzé suite à l'organisation d'une fête du quartier
- 04.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 11 au 21.09.2012 rue J. Suars à Sauvenières suite à des travaux de modification sur les câbles au réseau téléphonique
- 04.09.2012 Mesures de circulation les 13 et 14.09.2012 Chaussée de Nivelles à Mazy suite à des travaux d'entretien du passage à niveau
- 05.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation à partir du 10.09 au 05.10.2012 rue Taille Antoine et du Domaine à Grand-Leez suite à des travaux de pose de câbles et de déplacement de supports pour câbles à haute tension
- 07.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation à partir du 10.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Chapelle Dieu, Albert et Elisabeth à Gembloux suite à des travaux de modification sur les câbles téléphoniques
- 07.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 10.09 au 05.10.2012 Chaussée de Charleroi à Gembloux suite à des travaux de construction d'une cabine gaz et raccordement de conduites
- 11.09.2012 Mesures de propriété publique le 21.09.2012 jusqu'au terme de la manifestation à Gembloux afin d'atténuer les risques de présence de verres, la vente libre de bouteille en verre et les nuisances de l'utilisation de gobelets jetables
- 13.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 17.09 au 12.10.2012 rue Jenny aux laines suite à des travaux de raccordement au réseau d'égout
- 14.09.2012 Mesures de circulation du 17.09 au 12.10.2012 rue de Stordoir à Sauvenières suite à des travaux de fraisage et pose d'asphalte
- 14.09.2012 Mesures de stationnement le 22.09.2012 dans diverses rue de l'entité de Gembloux suite à l'organisation du Tour Saint-Gulbert
- 14.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 19 au 25.09.2012 dans la Ville de Gembloux suite à l'organisation des Fêtes de Wellonde
- 19.09.2012 Mesures de stationnement le 22.09.2012 Place A. Henin à Gembloux suite à l'organisation du Tour Saint-Gulbert
- 19.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 19.09 au 08.10.2012 Avenue des Combattants à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
- 19.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 20.09 au 12.10.2012 rue de la Station à Beuzet suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 19.09.2012 Mesures de circulation du 16.09 au 12.10.2012 Chaussée de Charleroi à Grand-Manil suite à des travaux de pose de conduite de gaz
- 19.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 08 au 28.10.2012 rue de la Croix rouge à Bossière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 19.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 28.09 au 19.10.2012 route de Beuzet à Bossière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 19.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 26.09 au 19.10.2012 rue de Lonzé à Lonzé suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 19.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 24.09 au 15.10.2012 rue à l'Eau à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
- 19.09.2012 Mesures de circulation à partir du 20 au 22.09.2012 rue Feroobu à Beuzet suite à des travaux d'entretien du passage à niveau
- 19.09.2012 Mesures de circulation le 14.10.2012 rue d'Ardenelle à Gembloux suite à l'organisation d'un concours hippique
- 20.09.2012 Mesures de circulation le 21.09.2012 dans diverses rues de Gembloux suite à l'organisation du marché
- 20.09.2012 Mesures de circulation le 06.10.2012 Chaussée de Charleroi à Grand-Manil suite à des travaux de fraisage et pose d'asphalte
- 20.09.2012 Mesures de circulation du 21.09 au 05.10.2012 Chaussée de Charleroi à Grand-Manil suite à des travaux de pose de conduite de gaz
- 20.09.2012 Mesures de circulation le 02.10.2012 à hauteur du pont de la rue A. Romain à Gembloux suite à des travaux d'installation d'une loge de signalisation
- 21.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 01 au 12.10.2012 rue des Grands Ha à Bossière suite à des travaux de remplacement de poteaux électriques
- 21.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 24.09 au 12.10.2012 rue Entrée Jacques à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 21.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 01 au 12.10.2012 Grand rue à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution gaz
- 21.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 01 au 12.10.2012 rue des Pervenches à Sauvenières suite à des travaux de pose de câbles du réseau téléphonique
- 21.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 24.09 au 05.10.2012 rue du Village à Sauvenières suite à des travaux de réalisation de remise en état de revêtement en pavés naturels
- 24.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 08 au 29.10.2012 rue du Culot à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution gaz
- 24.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 11 au 31.10.2012 Chemin d'Éole à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 24.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 04 au 25.10.2012 route d'Eghezée aux laines suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 24.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 04 au 25.10.2012 Avenue des Cossètes à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 24.09.2012 Mesures de circulation le 03.10.2012 rue V. Debecker à Gembloux suite à l'organisation d'un événement sportif
- 25.09.2012 Mesures de circulation du 25.09 au 05.10.2012 rue de Fontenelle à Grand-Manil suite à des travaux de pose d'un collecteur
- 25.09.2012 Mesures de circulation les 06 et 07.10.2012 rue G. Masset à Gembloux suite au stationnement de véhicules de démantèlement en voirie
- 25.09.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 05 au 22.10.2012 rue de la Station à Beuzet suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
- 25.09.2012 Mesures de stationnement du 22 au 26.10.2012 rue des Abbés Comtes à Gembloux suite à des travaux de mise en peinture d'une façade
- 01.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation le 07.10.2012 dans diverses rues de Gembloux suite à l'organisation d'une course cycliste pour Débutants
- 04.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 26.10.2012 rue Try des Suisées à Lonzé suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 04.10.2012 Mesures de circulation les 20 et 21.10.2012 dans les rues du village d'Ernage suite à l'organisation du "Tour des Chais"
- 04.10.2012 Mesures de stationnement du 08 au 15.10.2012 rues Lejheue et Saucin aux laines suite à des travaux de sondage
- 04.10.2012 Mesures de circulation du 06 au 17.10.2012 rue de Ferwez à Gembloux suite à des travaux de remplacement de fosses septique
- 04.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 04 au 26.10.2012 dans les rues du village de Sauvenières suite à des travaux de remise en état de revêtement en pavés
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 15.10 au 05.11.2012 Chaussée de Wavre à Ernage suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution gaz
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 22 au 31.10.2012 rue de Florival aux laines suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 06 au 16.11.2012 rue Basse Hollande à Corroy-le-Château suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 15.10 au 15.11.2012 rue de la Croix Rouge à Bossière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 15.10 au 05.11.2012 rue T. Toussaint à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 17 au 31.10.2012 rue Léopold à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 18.10 au 05.11.2012 rue Charles Jaucot à Corroy-le-Château suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau

GEMBLOUX

- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 19.10 au 09.11.2012 rue Try Coliau à Lonzees suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 22.10 au 09.11.2012 Chaussée Romaine à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 20.10 au 08.11.2012 rue de la Roncée à Bothey suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 15 au 29.10.2012 rue du Monty à Corroy-le-Château suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 26.10 au 16.11.2012 Avenue du Ponant à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 16 au 30.10.2012 rue Emile Labarre à Ernage suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 24.10 au 07.11.2012 rue Jenny aux Isnes suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 16 au 30.10.2012 rue Ste-Adèle à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 16 au 30.10.2012 rue Jean à Ernage suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 12 au 26.10.2012 rue du Stordoir à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 15 au 19.10.2012 rue Entrée Jacques à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 19.11 au 10.12.2012 rue Ste-Adèle à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 05.10.2012 Mesures de circulation le 20.10.2012 rue de l'Eglise entre la Chaussée de Namur et la rue Try Anquet vers la Chaussée du Village à Gembloux suite à l'organisation d'un cortège de mariage
- 12.10.2012 Mesures de circulation les 15 et 16.10.2012 rue Chapelle Dieu à Gembloux suite à des travaux de remise en état de rails au passage à niveau
- 16.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 15.10 au 15.11.2012 rue O. Plarard suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau électrique
- 16.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 22 au 30.10.2012 rue Jean à Ernage suite à des travaux de raccordement à l'égout
- 16.10.2012 Mesures de stationnement le 26.10.2012 rues des 7 Voleurs, de la Salandre et des Anciens Combattants à Mazy suite à l'organisation du VTT nocturne et du cortège d'Halloween
- 16.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 13.10 au 14.12.2012 rue Chalignis à Gembloux suite au placement d'un conteneur et de matériel en vue d'un chantier de construction
- 16.10.2012 Mesures de circulation le 26.10.2012 entre la Chaussée de Nivelles et la rue du Château de Golzennes aux Isnes et les croisements des rues de Bossière et Anciens Combattants à Mazy suite à l'organisation du VTT nocturne
- 17.10.2012 Mesures de circulation du 19 au 26.10.2012 Chaussée de Charleroi à Gembloux suite à des travaux d'entretien du tunnel sous le chemin de fer
- 17.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 29 au 31.10.2012 rue Try Coliau à Lonzees suite à des travaux de raccordement particulier à l'égout
- 23.10.2012 Mesures de circulation du 29.10 au 09.11.2012 Chaussée de Namur suite à des travaux de pose de câbles téléphoniques
- 23.10.2012 Mesures de circulation du 26 au 31.10.2012 rue de Mazy à Gembloux suite à des travaux de remise en état du revêtement en asphalte et dans le tunnel sous le chemin de fer
- 24.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation le 26.10.2012 dans diverses rues de Bossière suite à l'organisation de stationnement des véhicules des participants au " Trail de l'Orneau"
- 24.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 12 au 30.11.2012 Chemin d'Eole à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 24.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 08 au 23.11.2012 Avenue du Ponant à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution électrique
- 24.10.2012 Mesures de circulation le 08.11.2012, rue de la Première Division Marocaine à Ernage suite à des travaux de construction d'une maison préfabriquée
- 24.10.2012 Mesures de circulation du 29.10 au 09.11.2012 rue de l'Europe à Ernage suite à des travaux de construction d'une maison préfabriquée
- 24.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 15.11 au 04.12.2012 rue Delvaux à Grand-Leez suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 24.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 14 au 30.11.2012 rue d'Alvaux à Bothey suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 24.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 13 au 30.11.2012 rue de St-Martin à Mazy suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 24.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 12 au 30.11.2012 rue Trépouroux à Ernage suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 24.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 22 au 14.12.2012 au croisement entre la Place de la Rose des Vents et l'Avenue du Levant à Gembloux suite à des travaux de distribution d'eau
- 24.10.2012 Mesures de circulation du 20.11 au 07.12.2012 rue Camille Cals à Ernage suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 24.10.2012 Mesures de circulation du 16.11 au 05.12.2012 rue Haute à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 24.10.2012 Mesures de circulation du 05 au 16.11.2012 dans les bords de la Chaussée de Namur suite à des travaux de plantation
- 24.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 22.10 au 14.12.2012 rue du Levant à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution gaz
- 25.10.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 29.10 au 21.11.2012 rue Entrée Jacques à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 25.10.2012 Mesures de circulation du 25.10 au 09.11.2012 Chaussée de Charleroi à Gembloux suite à des travaux d'entretien du tunnel sous le chemin de fer
- 25.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 29.10 au 16.11.2012 rue Trépouroux à Ernage suite à des travaux de pose de câbles téléphoniques
- 25.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 29.10 au 14.11.2012 Chaussée de Namur à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau téléphonique
- 26.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 29.10 au 16.11.2012 rue Tallis Antoine et du Domaine à Grand-Leez suite à des travaux de pose de câbles haute tension
- 30.10.2012 Mesures de circulation le 30.10.2012 Chaussée de Charleroi à Grand-Mantilly suite à des travaux de réparation d'une fuite sur une conduite d'eau en voirie
- 06.11.2012 Mesures de circulation à partir du 05.11.2012 pour une période de deux mois rue O. Piérard à Gembloux afin de réduire la vitesse des convois agricoles et d'améliorer la sécurité des habitants
- 06.11.2012 Mesures de circulation le 07.11 au 28.12.2012 Chaussée de Namur à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau téléphonique
- 06.11.2012 Mesures de circulation les 12 et 13.11.2012 Drève de Furooz à Beuzet suite à des travaux d'entretien et d'élagage des arbres
- 08.11.2012 Mesures de circulation le 25.11.2012 Chaussée de Nivelles à Mazy suite à des travaux d'entretien du passage à niveau
- 08.11.2012 Mesures de stationnement du 09 au 11.11.2012 Place Arthur Lacroix afin d'organiser les Journées de la Couellerie
- 07.11.2012 Mesures de circulation du 15 au 23.11.2012 Chaussée de Namur à Gembloux suite à des travaux de pose de câbles téléphoniques
- 07.11.2012 Mesures de circulation du 07 au 30.11.2012 rue de Fontenelle à Grand-Mantilly suite à des travaux de pose de câbles électriques
- 07.11.2012 Mesures de circulation du 13 au 30.11.2012 Chaussée de Charleroi à Gembloux suite à des travaux d'entretien du tunnel sous le chemin de fer
- 07.11.2012 Mesures de circulation du 21.11 au 14.12.2012 rue de Chauffour à Grand-Mantilly suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau de distribution électrique
- 09.11.2012 Mesures de circulation le 17.11.2012, rue Charles Jaucot à Corroy-le-Château suite à un démantèlement
- 09.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 16.11.2012 rue des Prudes à Sauvenière suite à des travaux de raccordement au réseau téléphonique
- 14.11.2012 Mesures de circulation du 19 au 26.11.2012 Chaussée de Namur à Gembloux suite à des travaux de pose de câbles téléphoniques
- 14.11.2012 Mesures de circulation du 08 au 11.12.2012 rue du Zémost à Lonzees suite à l'organisation du Marché de Noël
- 14.11.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 21.11 au 07.12.2012 Avenue du Levant suite à des travaux de raccordement au réseau téléphonique
- 14.11.2012 Mesures de stationnement le 24.11.2012 rue Sargant Colin à Beuzet suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 14.11.2012 Mesures de stationnement et de circulation du 22.11 au 14.12.2012 Place de la Rose des Vents à Gembloux suite à l'organisation de la Journée de l'Arboriculture
- 14.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 29.11 au 13.12.2012 Chaussée de Charleroi à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
- 14.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 29.11 au 13.12.2012 rue d'Ecorché Vent à Gembloux suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
- 20.11.2012 Mesures de circulation le 25.11.2012 Grand rue à Gembloux suite à l'organisation de la Journée "Fête vos Jeux" et le passage de St-Nicolas

GEMBLoux

20.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 21.11 au 21.12.2012 rue Entrée Jacques à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution gaz
20.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 26.11 au 14.12.2012 rue de l'Europe à Ernage suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
20.11.2012 Mesures de circulation du 26.11 au 14.12.2012 rue Bois Godeaux à Grand-Manil suite à des travaux de pose de câbles téléphoniques
22.11.2012 Mesures de circulation du 21.11 au 14.12.2012 rue Baye de Fleuries à Gembloix suite à des travaux de pose de câbles
22.11.2012 Mesures de circulation du 17 au 24.12.2012 rue des Communes à Buzet suite à des travaux de raccordement au réseau électrique
22.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 03 au 21.12.2012 Chemin d'Éole à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
22.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 05.12.2012 rue de Florival aux Isnes suite à des travaux de réfection de voirie et d'épouttage
30.11.2012 Mesures de circulation du 27.11.2012 au 31.03.2013 Chemin de la Girovode entre la rue J. Bruy et la Place Rabanère à Gembloix suite à des travaux de construction d'un immeuble
30.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 21.12.2012 rue du Maudit à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
30.11.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 05.12.2012 au 01.03.2013 le long de la Chaussée de Wavre à Gembloix suite à des travaux de création d'un escalier pour les piétons vers la trémie passant sous les voies de chemin de fer
04.12.2012 Mesures de circulation le 06.12.2012 rue G. Masset à Gembloix afin de stationner un camion en voirie afin de curer les égouts
04.12.2012 Mesures de circulation la nuit du 10 au 11.12.2012 rue Ferocebu à Buzet suite à des travaux d'entretien du passage à niveau
04.12.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 21.12.2012 Avenue des Cossètes à Gembloix suite à des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau
05.12.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 21.12.2012 rue Guillaume Foutquet aux Isnes suite à des travaux de pose de câbles électriques
05.12.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 06 au 20.12.2012 de la Grand rue à la place A. Henin à Gembloix suite à des travaux de rénovation des Grands Escaliers
05.12.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 21.12.2012 le long de la Chaussée de Namur à Buzet suite à des travaux de pose de câbles téléphoniques
06.12.2012 Mesures de circulation du 10 au 21.12.2012 rue Bois Grand-Père à Gembloix suite à des travaux d'équipement d'un lotissement

HAMOIS

20.12.2012 Mesures de circulation du 22.12.2010 jusqu'à nouvel ordre rue des Carrières à Erpeldange suite aux conditions climatiques exceptionnelles relatives aux abondantes chutes de neige et à l'urgence du service de déneigement
2011
21.12.2011 Mesures de circulation du 22.12.2010 jusqu'à nouvel ordre rue de Hublonne et de la Creugette à Hamois jusqu'à la rue du Corta à Achet suite aux conditions climatiques exceptionnelles dues aux abondantes chutes de neige
21.12.2011 Mesures de circulation du 22.12.2010 jusqu'à nouvel ordre rue de Flostoy à Schatlin suite aux conditions climatiques exceptionnelles dues aux abondantes chutes de neige et à l'urgence du service de déneigement
2012
17.01.2012 Mesures de circulation du 31.03 au 01.04.2012 rue Tige de Buresse à Hamois suite à l'organisation du Grand Feu
06.02.2012 Mesures de circulation du 08.02.2012 jusqu'à nouvelle déclaration de Monsieur le Bourgmestre à l'accès du terrain 1 du hall afin d'assurer la sécurité publique
27.03.2012 Mesures de circulation du 31.03 au 01.04.2012 rue Tige de Buresse à Hamois suite à l'organisation du Grand Feu
03.04.2012 Mesures de circulation le 07.04.2012 rue de Frisès à Hamois suite à l'organisation du Grand Feu
13.06.2012 Mesures de circulation du 18.06.2012 jusqu'à nouvel ordre sur la plaine de Hubinne à Hamois suite à la réalisation d'un terrain de football synthétique
16.06.2012 Mesures de circulation le 24.06.2012 jusqu'à la fin de la manifestation rue des Prés à Schatlin suite à l'organisation d'une marche ADEPS
26.06.2012 Mesures de stationnement le 29.06.2012 rue Marcel Lespaigne à Hastière-Levoux suite à un démantèlement
28.06.2012 Mesures de circulation le 29.06.2012 rue Marcel Lespaigne à Hastière-Levoux suite à l'évacuation d'immondices
28.06.2012 Mesures de circulation le 02.07.2012 rue de la Meuse à Hastière-par-delà suite à l'extraction d'un arbre de la Meuse
29.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 30.06.2012 sur la plaine Récopar à Hastière-Levoux suite à l'organisation du 101ème anniversaire de la fête des enfants
03.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 08.07.2012 rue de France à Hermeton SMI suite à l'organisation d'une brocante
18.07.2012 Mesures de circulation à partir du 16.07.2012 jusqu'à la fin des travaux rue d'Inzenom-La Crupet à Hastière-Levoux suite à des travaux (nouveau raccordement) avec terrassements en bord d'accotement
17.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 22.07.2012 rue de Meuse à Hastière Par Delà suite à l'organisation d'un marché nocturne
17.07.2012 Mesures de stationnement le 18.07.2012 rue Marcel Lespaigne à Hastière-Levoux suite à la réservation du stationnement sur le parking dans le cadre d'un stage
17.07.2012 Mesures de stationnement le 30.07.2012 rue des Vignes à Hastière-Levoux suite à l'organisation d'une fête d'anniversaire
18.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 21.07.2012 rue Marcel Lespaigne à Hastière-Levoux suite à l'organisation de concerts
26.07.2012 Mesures de circulation le 27.07.2012 rue du Cimetiére à Agimont suite à la réservation de parking pour des représentants des armées Belge et Américaine
26.07.2012 Mesures de circulation du 28 au 29.07.2012 sur le pont de Hastière, RN 915 et RN 95 suite à l'organisation de concerts et d'un feu d'artifice
06.08.2012 Mesures de stationnement à partir du 06.08.2012 jusqu'à la fin des travaux rue d'Inzenom-Le Crupet à Hastière-Levoux suite à des travaux (nouveau raccordement) avec terrassements en bord d'accotement
06.08.2012 Mesures de stationnement les 08 et 10.08.2012 Place Communale à Heer suite à des essais de sol
06.08.2012 Mesures de stationnement le 11.08.2012 sous le pont et les emplacements latéraux à Heer suite à l'organisation d'une brocante
06.08.2012 Mesures de circulation du 08.08.2012 pour une durée de huit semaines rue des Gaux à Hastière-par-Delà suite à des travaux de réfection en voirie
06.08.2012 Mesures de circulation le 19.08.2012 Chaussée de Givet à Hastière suite à l'organisation d'une brocante
13.08.2012 Mesures de circulation le 15.08.2012 à la Grotte du Fond des Vaux à Waulsort suite à l'organisation de la messe de l'Assomption
14.08.2012 Mesures de stationnement du 22.08.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Gaux suite à une demande d'interdiction de stationner par une entreprise de construction
14.08.2012 Mesures de stationnement le 25.08.2012 rue Marcel Lespaigne à Hastière suite à l'organisation d'un démantèlement
21.08.2012 Mesures de circulation le 23.08.2012 sur la RN96 sur une longueur de 500m de part et d'autre de la rampe de mise à l'eau du Port de Plaisance de Waulsort suite à l'enlèvement d'un bateau accidenté
21.08.2012 Mesures de stationnement le 25.08.2012 rue des Villas à Hastière suite à l'organisation d'un démantèlement
27.08.2012 Mesures de stationnement à partir du 03.09.2012 jusqu'à la fin des travaux du Réservoir à Heer suite à des travaux (nouveau raccordement) avec ouverture de voirie
27.08.2012 Mesures de stationnement à partir du 03.09.2012 jusqu'à la fin des travaux Petit-Dolische à Agimont suite à des travaux (nouveau raccordement) avec terrassements en bord d'accotement
27.08.2012 Mesures de stationnement à partir du 28.08.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Réservoir à Heer suite à des travaux de réparation d'une fuite en urgence avec terrassements en bord d'accotement
28.08.2012 Mesures de stationnement du 05 au 10.09.2012 rue Larifosse à Hastière-Levoux suite à l'organisation d'une exposition de peinture
28.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 31.08 au 02.09.2012 rue de Dinant et Place Gustave Champet à Hermeton SMI suite à l'organisation d'une kermesse
29.08.2012 Mesures de stationnement du 31.08 au 02.09.2012 Place du Centenaire à Waulsort suite à l'organisation de différents festivités et d'un concert
07.09.2012 Mesures de circulation le 01.09.2012 Route d'Anthès à Hastière-Levoux suite à des travaux et du placement d'un conteneur
07.09.2012 Mesures de stationnement le 08.09.2012 rue Marcel Lespaigne à Hastière suite à un démantèlement
07.09.2012 Mesures de stationnement le 15.09.2012 rue Marcel Lespaigne et de l'Harmonie à Hastière suite à un revêtement et de l'organisation d'un trail

| | |
|------------|---|
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement et de circulation à partir du 10.09.2012 jusqu'à la fin des travaux de Bleasme à Agimont suite à des travaux (réparation d'une fuite) avec terrassements en voirie |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement et de circulation le 16.09.2012 dans diverses rues d'Agimont suite à l'organisation d'une brocante |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement le 02.10.2012 rue Pont Simon à Agimont suite à l'organisation d'une battue de chasse |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement et de circulation du 09 au 08.10.2012 rue de Noizay à Waulsort suite à l'organisation d'une fête |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 14 au 26.10.2012 rue A. Demisy à Hastière-Lavaux suite à des travaux de terrassement en accotement |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement et de circulation le 21.10.2012 rue Place Communale et rues des Douaniers, de la Briquetarie, du Hieraux, et de la Loqueresse à Heer suite à l'organisation d'une brocante |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 24 au 28.09.2012 rue de l'Orée à Agimont suite à la pose de coussin berfinois |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement le 02.10.2012 Avenue Singhinber (devant l'ancienne gare) à Hastière-Lavaux suite à la réservation de stationnements |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation le 05.10.2012 Allée de l'AJR Pur à Hastière-Lavaux suite à la réalisation d'une allée en béton |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement à partir du 15.10.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Palry à Waulsort suite à un nouveau raccordement à l'égoûtage |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement et de circulation le 21.10.2012 rues du Curmont, du Centenaire, Rueffe des Biaux et devant l'église à Hermelon-sur-Meuse suite à l'organisation de la Fête de la St-Hubert |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement et de circulation le 11.11.2012 rue du Manoir à Agimont suite à l'organisation d'un jogging populaire la Fête de la St-Hubert |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 17.10.2012 jusqu'à l'enlèvement des obstacles rue des Faisans-Bois de Lens à Hastière-Lavaux suite à des obstacles placés sur la voirie |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement du 22 au 26.10.2012 rue Marcel Lespaigne à Hastière-Lavaux et rue de Meuse à Waulsort suite à des obstacles placés sur la voirie |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement et de circulation du 22.10 au 30.11.2012 rues de l'Harmonie et Marcel Lespaigne à Hastière-Lavaux suite à des travaux de pavage |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement le 12.11.2012 rue Marcel Lespaigne à Hastière-Lavaux suite au stationnement du Bébibus |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement le 09.11.2012 rue Marcel Lespaigne à Hastière-Lavaux suite à un emménagement |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement et de circulation le 18.11.2011 rue de la Station à Havelange suite à des travaux de renouvellement de marquage au sol |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement et de circulation le 22.11.2011 rue de la Station à Havelange suite à des travaux de renouvellement de marquage au sol |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 28.11.2011 jusqu'à la fin des travaux rue de la Station à Havelange suite à des travaux de réparation de voirie |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 05.12.2011 jusqu'à la fin des travaux rue de Castel Aine à Barvaux-Condroz suite à des travaux de pose de câbles |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 01.12.2011 jusqu'à la fin des travaux rue du vieux Tribunal à Havelange suite à l'implantation d'un échafaudage |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 12.12.2011 jusqu'à la fin des travaux rue des Forges suite à des travaux d'abatage |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 13.12.2011 jusqu'à la fin des travaux Chemin de Orfour à Havelange suite à des travaux de réparation |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement le 13.12.2011 jusqu'à la fin des réparations provisoires rue de la Station à Havelange suite à des réparations |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation les 07 et 08.01.2012 Rueffe Cath à Havelange afin de dégager des branches tombées suite aux rafales de vent |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 19.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Station sur le parking de l'Administration communale à Havelange suite à des travaux |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement du 24 au 26.02.2012 rue de la Station sur le parking en face de la Place du Souvenir à Havelange suite à l'organisation du petit feu des enfants |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 20.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Allée du Bois de Bassin à Havelange suite à des travaux de raccordement aux égouts |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation le 26.02.2012 rue Maille-Poste à Havelange suite à l'organisation d'une marche ADEPS |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 27.02.2012 jusqu'à la fin des travaux dans le Bois de Ossogne suite à des travaux d'abatage |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 21 au 29.02.2012 Grand Routs à Failon suite à la pose d'un conteneur |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 24.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Val d'Or à Maffe suite à des travaux d'abatage |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation le 03.03.2012 rue du Musée à Flostoy afin de permettre à plusieurs camions mélangeurs de béton d'écouler leur contenu dans un bâtiment de ladite rue |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 06.03.2012 la route reliant Bornemville et Montegnée à Flostoy suite à des travaux d'abatage d'arbres |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 19.03.2012 au Carrefour des rues Clauzeur et St-Donat à Mifécrot et le carrefour des rues Joseph Verdin et du Monument à Jenefhe suite à des travaux de rénovation |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation le 17.03.2012 dans diverses rues d'Havelange suite à l'organisation d'une course cycliste locale pour amateurs et masters sur circuit ouvert |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement du 23.03.2012 dans le parking en face du Monument rue de la Station à Havelange suite à des travaux |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement du 31.03.2012 jusqu'à la fin du démantèlement rue de la Station à Havelange |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 31.03 au 01.04.2012 rue du Gros Chêne à Havelange suite à l'organisation d'un traditionnel Grand Feu |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 27.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue d'Ossogne à Havelange suite à des travaux de réparation à l'Eglise |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 27.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Station à Havelange suite à l'implantation d'un échafaudage |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 11.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Castel Aine à Barvaux suite à des travaux de pose de câbles |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 06.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Gola à Flostoy suite à des travaux d'égoûtage |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 06.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Wacheune à Flostoy suite à des travaux de réparation de la route |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation le 22.04.2012 rue de l'Eglise à Mifécrot suite à l'organisation du Rallye des Saveurs |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation les 28 et 29.04.2012 rues du Harfoux et Sommelette suite à une limitation de vitesse |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement le 29.06.2012 rue d'Ocolna à Havelange suite à l'organisation d'une journée sportive |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement le 06.05.2012 rue Sur Hocdémont à Méan suite à l'organisation des "Premières Méaneries" (grande brocante) |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 02.05.2012 jusqu'à la fin des travaux la route N97 suite à des travaux de réparation de route |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation et de stationnement les 23 et 24.06.2012 la route reliant le village de Ossogne vers le village de Tahier suite à l'organisation de deux journées fermes ouvertes |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation le 27.05.2012 rue J. Verdin à Jenefhe suite à l'organisation de la traditionnelle fête de l'école |
| 17.11.2011 | Mesures de circulation du 31.05 au 01.06.2012 rue d'Andenne à Havelange suite à la réalisation d'une traversée de voirie pour l'installation d'une conduite d'eau |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement le 29.05.2012 jusqu'à la fin des travaux rue d'Aly à Havelange suite au placement d'un conteneur sur voirie |
| 17.11.2011 | Mesures de stationnement le 09.06.2012 rues Flammette et Bierwa et sur le parking de l'église à Maffe suite à l'organisation d'un mariage |

HOUYEY

- 17.02.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 28.02 au 06.03.2012 dans diverses rues de Houyette suite à l'organisation du Carnaval et du Grand Feu
- 07.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement les 17 et 18.03.2012 Chemins de l'Ayaille et de Chateaux à Houyette-Houillon suite à l'organisation du traditionnel du Grand Feu
- 09.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 25.03.2012 dans diverses rues de Houyette suite à l'organisation du Rallye des Ardennes
- 09.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 25.03.2012 dans diverses rues de Houillon suite à l'organisation du Rallye des Ardennes
- 12.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement tous les mercredis à partir du 04.04 au 31.10.2012 Place de la Gare à Houyette suite à l'organisation du Marché
- 23.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement durant la saison 2012 Place St-Barthélemy à Houillon suite à l'organisation des différents épreuves
- 23.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 01.04.2012 dans diverses rues de Celles suite à l'organisation du Rallye pour véhicules anciens
- 23.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement pour le 31.03.2012 au plus tard rue Fenne de la Cour et Route de Lavis à Houyette suite à l'abbatage d'arbres
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 21.05.2012 dans diverses rues de Celles suite à l'organisation de la concentration de véhicules militaires alliés à la seconde guerre mondiale
- 16.04.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 26.04 au 02.05.2012 Place de la Gare suite à l'organisation de la Fête du 1er Mai
- 25.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 20.05.2012 rues du Centre et Marbeau à Houillon suite à l'organisation d'une brocante
- 11.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement les 23 et 24.06.2012 dans diverses rues de Houyette suite à la compétition internationale de freestyle longboard
- 25.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 30.06 au 28.07.2012 rue de la Station à Houyette suite à diverses manifestations ludiques et sportives
- 25.06.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 08.07.2012 rue de Gendron à Houyette suite à l'organisation de la Kermesse au Calvaire de Gendron-Celles
- 25.06.2012 Mesures de circulation du 13 au 15.07.2012 rue de la Montagne suite à l'organisation de la kermesse annuelle
- 14.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 20 au 21.07.2012 dans diverses rues de Celles suite à l'organisation de la traditionnelle kermesse annuelle
- 06.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 30.08 au 03.09.2012 rue de la Croix à Houyette suite à l'organisation d'une brocante
- 03.07.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 01.08.2012 rue du Village à Houyette suite à l'organisation d'une brocante
- 10.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 26.08.2012 dans diverses rues de Houyette - section de Gendron gare et Village et de Houyette suite à l'organisation de la 32ème édition de la course à pied internationale
- 14.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 02.09.2012 dans diverses rues de Hour suite à l'organisation d'une marche gourmande
- 24.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 11.09.2012 place de l'Eglise, rue Cachette et Ferme de la Cour à Celles suite à l'organisation de la course de cote de la Relne
- 28.08.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 08.09.2012 dans diverses rues de Houyette suite à l'organisation de la kermesse annuelle et d'une brocante
- 19.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 25.09.2012 rue Haut et du Monument à Mesnil-Eglise suite à l'organisation de festivités et spectacles de rue
- 19.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 29.09.2012 dans diverses rues de Celles suite à l'organisation d'une promenade spectacle costumée
- 24.09.2012 Mesures de circulation les 01, 20 et 27.10.2012 sur les chasses de Malinchamp, La Couture, Ford d'rou, Al Chodire, Fond de Scrupia sur la commune de Houyette suite à des baisses
- 24.09.2012 Mesures de circulation les 21.10.2012, 02 et 28.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses à Finneveux
- 24.09.2012 Mesures de circulation les 21.10.2012, 02 et 28.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses à Mesnil-St-Blaise
- 24.09.2012 Mesures de circulation les 28.10, 25.11 et 28.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses à Custinne-Quevresse
- 24.09.2012 Mesures de circulation les 13 et 14.10, 03.11 et 08.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de la Walzin (Aiguilles de Chateaux)
- 24.09.2012 Mesures de circulation les 07 et 27.10, 07 et 23.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de la Donation Royale à Herock
- 24.09.2012 Mesures de circulation les 02 et 30.10, 26.11 et 08.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de Walhin lot n°1 et 2
- 24.09.2012 Mesures de circulation les 12.10, 02 et 16.11 et 08.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de Mesnil-Eglise
- 24.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 13.10.2012 rue du Commerce à Mesnil-St-Blaise suite à la course cycliste en circuit ouvert "Grand prix Débutants Commune de Houyette et des Commerçants"
- 26.09.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 13.10.2012 rue du Commerce à Mesnil-St-Blaise suite à la course cycliste en circuit ouvert "Grand prix Débutants Commune de Houyette et des Commerçants" (modification)
- 26.09.2012 Mesures de circulation les 04, 06 et 09.10.2012 rue Joseph Garnier à Custinne suite à un rassemblement de famille
- 01.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 03 au 20.10.2012 Place du Village soit rue des Artisans suite à l'organisation d'une kermesse et brocante
- 01.10.2012 Mesures de circulation les 06.10, 02 et 11.11 et 15.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de Gendron et Soinne
- 01.10.2012 Mesures de circulation les 06 et 27.10, 17.11 et 08 et 29.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de Mesnil-St-Blaise
- 01.10.2012 Mesures de circulation les 14.10, 10.11 et 07 et 27.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de Houillon et Mahtoux et Farage
- 01.10.2012 Mesures de circulation les 03.10, 24.11 et 16.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses du Parc d'Ardenne (Donation Royale)
- 02.10.2012 Mesures de circulation les 09.11 et 30.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de Skeuplon
- 02.10.2012 Mesures de circulation les 26.10, 22.11 et 21 et 28.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de Fenffe
- 02.10.2012 Mesures de circulation les 31.10, 28.11 et 28.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de Veves-Celles
- 02.10.2012 Mesures de circulation les 09.10, 03 et 22.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de Hour et Lissoir
- 02.10.2012 Mesures de circulation les 01.10, 03, 05.11 et 03.12.2012 sur les voiries, chemins et sentiers communaux tant forestiers que plains sur la commune de Houyette suite à l'organisation de chasses de Hermet
- 16.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 21.10.2012 Place de l'Eglise et rue St-Jedelin à Celles suite à l'organisation de la Fête de St-Hubert
- 16.10.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 27 au 28.10.2012 rue du Centre à Houillon suite à l'organisation d'une foire au vin de Rastaux
- 20.11.2011 Mesures de circulation et de stationnement le 24.11.2012 Allée du Rastaux suite à l'organisation de la Journée de l'Arbre
- 06.12.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 17.12.2012 Place de la Gare et rues du Camping et de la Gare à Houyette suite à l'organisation du Marché de Noël

LA BRUYERE

- 11.01.2012 Mesures de circulation le 18.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Boscailles à Warioux suite au placement d'un éleveur
- 16.01.2012 Mesures de circulation le 12.02.2012 dans diverses rues d'Enines suite à l'organisation de la Fête du Carnaval
- 15.02.2012 Mesures de circulation du 24 au 26.02.2012 rue de la Ronce à Bovesse suite à l'organisation du 28ème Grand Feu!
- 28.02.2012 Mesures de circulation les 08 et 09.03.2012 Place de l'Eglise à Meux suite à l'organisation des exercices de descente du clocher de l'église
- 29.02.2012 Mesures de circulation le 05.03.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Vedrin à Enines suite à des travaux de pose d'une canalisation
- 14.03.2012 Mesures de circulation les 23 et 24.06.2012 Chemin de l'Horizon à Rhinnes suite à l'organisation d'une fête de quartier
- 15.03.2012 Mesures de circulation du 19 au 20.05.2012 rue du Châlain et Place de l'Eglise à Meux suite à l'organisation d'une concentration de tracteurs anciens
- 20.03.2012 Mesures de circulation le 03.06.2012 rue des 3 Bonniers à Saint-Denis suite à l'organisation d'une fête de quartier
- 20.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 29.03 au 02.04.2012 Place de l'Eglise à Meux suite à l'organisation de spectacles
- 29.03.2012 Mesures de circulation du 02.04.2012 jusqu'à la fin des travaux dans la traversée d'Enines suite à des travaux de réfection d'un tronçon de la NS34
- 03.04.2012 Mesures de stationnement du 09.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Village à Meux suite à des travaux sur le réseau électrique de basse tension

LA BRUYERE

| | |
|------------|---|
| 03.04.2012 | Mesures de circulation le 09.04.2012 dans diverses rues des Dames Blanches et des Chipelles à Rhisnes suite à l'organisation de la chasse aux ours |
| 05.04.2012 | Mesures de circulation du 13 au 14.04.2012 sur le passage à niveau de Boyesse suite à des travaux d'entretien sur ledit passage |
| 05.04.2012 | Mesures de circulation du 12 au 13.04.2012 sur le passage à niveau de Boyesse suite à des travaux d'entretien sur ledit passage |
| 05.04.2012 | Mesures de circulation du 14 au 15.04.2012 rue de la Clapette à St-Denis suite à des travaux sur la ligne de chemin de fer à hauteur du passage à niveau |
| 11.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 29.04.2012 rue de Liernu à Meux suite à l'organisation d'une brocante |
| 13.04.2012 | Mesures de circulation le 16.04.2012 jusqu'à la fin des travaux dans diverses rues de La Bruyère suite à des travaux d'entretien |
| 13.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 18.04.2012 dans diverses rues de Rhisnes suite à la course la Flèche Wallonne |
| 16.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 29.04.2012 dans diverses rues de Warisoux suite aux épreuves ou compétitions sportives de véhicules automobiles du Rallye de Wallonie |
| 25.04.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 03 au 17.05.2012 rue de l'Eau Bleue à Rhisnes suite à des travaux de raccordement |
| 25.04.2012 | Mesures de circulation les 11 et 12.05.2012 sur le passage à niveau de Boyesse suite à des travaux d'entretien sur ledit passage |
| 27.04.2012 | Mesures de circulation le 12 au 13.05.2012 rue de la Clapette à St-Denis suite à des travaux d'entretien sur la ligne de chemin de fer à hauteur du passage à niveau |
| 10.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 20.05.2012 dans diverses rues de Rhisnes suite à un challenge de football en bordure de rue |
| 11.05.2012 | Mesures de circulation le 20.05.2012 rue de la Brasserie à Warisoux suite à l'organisation de courses cyclistes |
| 25.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 27.05.2012 dans diverses rues de Boyesse suite à l'organisation d'une kermesse |
| 31.05.2012 | Mesures de circulation du 10 au 11.05.2012 dans la traversée du PN 59 à Boyesse suite à des travaux d'entretien de voies sur le passage à niveau |
| 13.06.2012 | Mesures de circulation du 18.05.2012 jusqu'à la fin des travaux dans la traversée de Meux suite à des travaux sur la N912 dans le cadre d'aménagement d'une bande centrale à l'approche du carrefour avec la rue de Mehaingnoul |
| 18.06.2012 | Mesures de circulation le 24.06.2012 rue de la Laderie à Rhisnes suite à une Fête de quartier |
| 20.06.2012 | Mesures de stationnement le 27.06.2012 dans le chemin reliant le chemin de liaison de Rhisnes vers St-Denis à la rue de la Distillerie à Boyesse suite à l'organisation d'un concert dans le domaine de Chenoy à Emhines |
| 21.06.2012 | Mesures de circulation du 07 au 09.07.2012 Place communale de Rhisnes suite à l'organisation d'une animation musicale |
| 03.07.2012 | Mesures de circulation du 04.07.2012 jusqu'à la fin des travaux dans la traversée de Meux suite à des travaux routiers sur le N912 dans d'aménagement en accotement |
| 08.07.2012 | Mesures de circulation du 05 au 09.07.2012 rue de la Gloriette et la rue du Centre à Emhines suite à l'organisation de la Fête d'Eté |
| 08.07.2012 | Mesures de circulation le 02.07.2012 rue de l'Aérodrome à Rhisnes suite à l'organisation de la traversée du "Tour de France" |
| 26.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 05.08.2012 rue des Chapelles à Rhisnes suite au placement d'un module en bordure de rue |
| 30.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 02 et 05.08.2012 dans diverses rues de l'entité de La Bruyère suite à la traversée du 65ème Tour de Namur |
| 31.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 19.08.2012 rue des Châteaux à Rhisnes suite à l'organisation d'une brocante |
| 01.08.2012 | Mesures de circulation le 19.08.2012 rue de la Motte à Meux suite à une Fête de quartier |
| 01.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 01 et 02.09.2012 dans diverses rues de St-Denis suite à l'organisation d'une brocante-marché de nuit à l'occasion de la fête d'été |
| 02.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 02.09.2012 dans diverses rues de Meux suite à l'organisation d'une brocante |
| 02.08.2012 | Mesures de circulation du 01 au 02.09.2012 rue de la Falze à Rhisnes suite à l'organisation de la Fête de quartier |
| 05.08.2012 | Mesures de circulation le 09.09.2012 rue du Surty à St-Denis suite à l'organisation de la Fête de quartier |
| 13.08.2012 | Mesures de circulation le 01.09.2012 rue de la Distillerie à Boyesse suite à l'organisation d'une dégustation de vin |
| 27.08.2012 | Mesures de circulation du 31.08.2012 jusqu'à la fin des travaux rue d'Orlin à Villers lez Heest suite au placement de câbles électriques moyenne tension |
| 28.08.2012 | Mesures de circulation du 27.08.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Noly à St-Denis suite à des travaux (pose de poteaux et câbles électriques) |
| 31.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 03.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Brutal et du Village à Meux suite à des travaux de pose de câbles électriques |
| 04.09.2012 | Mesures de circulation le 06 au 14.08.2012 Place de Villers à Villers-lez-Heest suite à la rencontre des Villers de Belgique |
| 18.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 09.09.2012 dans diverses rues de Meux suite à des courses cyclistes |
| 05.10.2012 | Mesures de circulation du 19.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Laderie et des Croix à Emhines suite à des travaux de réflexion |
| 16.10.2012 | Mesures de circulation du 25.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Bois Notre Dame à Meux suite au placement d'équipement d'un lotissement |
| 31.10.2012 | Mesures de circulation le 21.10.2012 dans diverses rues de Rhisnes suite à l'organisation d'un parcours VTT |
| 21.11.2012 | Mesures de circulation du 05 au 07.11.2012 rue des Croix à Emhines suite à des travaux d'égouttage |
| 03.12.2012 | Mesures de circulation le 14.12.2012 rue de Tripsée à Meux à des travaux de pose de placement d'une cabine électrique pour le compte du réseau électrique |
| 03.12.2012 | Mesures de circulation les 06 et 07.12.2012 sur le passage à niveau de Dames Blanches à Rhisnes suite à l'organisation d'une journée de distribution d'arbres dans le parc communal |
| 04.12.2012 | Mesures de circulation les 05 et 06.12.2012 Ruele Procès suite à des travaux sur la ligne de chemin de fer |
| 07.12.2012 | Mesures de circulation les 05 et 06.12.2012 dans la traversée du passage à niveau à Boyesse suite à des travaux d'entretien |
| 10.12.2012 | Mesures de circulation les 07 et 08.12.2012 dans la traversée du passage à niveau à Boyesse suite à des travaux d'entretien |
| MEIET | Mesures de circulation le 03.02.2013 rues de Rhisnes, Royale, de la Gloriette, des Crolaux à Emhines suite à l'organisation de la fête du Carnaval |
| 2011 | |
| 22.12.2011 | Mesures de circulation ldu 23.12.2011 jusqu'à la fin des travaux rue de Bambols à St-Gérard suite à des travaux de voirie dans le cadre d'une réparation d'une fuite sur une conduite de distribution d'eau |
| MEIET | |
| 2012 | |
| 06.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 09 au 31.01.2012 rue de Corroy à Mehet suite à des travaux de pose de câbles téléphoniques et gaines fibres optiques |
| 13.01.2012 | Mesures de circulation du 16 au 30.01.2012 Place J. Meunier à Doyant-lea Bois suite à des travaux de pose de fils d'eau |
| 23.01.2012 | Mesures de circulation le 04.02.2012 rues du Château et de Mehet et au carrefour formé avec la rue du Plançon et la rue Favauge à Bossière/St-Gérard suite à l'organisation du Grand Feu |
| 23.01.2012 | Mesures de circulation le 04.02.2012 rue F. Rops à Pontauray suite à l'organisation d'une course cyclo-cross |

| | | |
|------------|--------|---|
| 24.01.2012 | METTEL | Mesures de circulation à partir du 18.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Namur à St-Gérard suite à des travaux de pose d'un câble téléphonique |
| 26.01.2012 | | Mesures de circulation à partir du 30.01 au 29.02.2012 rue du Fournear à Blesmeré suite à des travaux d'amélioration de voirie |
| 31.01.2012 | | Mesures de circulation du 01 au 03.02.2012 rue de Stave à Blesmeré suite à des travaux de raccordement à l'égout |
| 08.02.2012 | | Mesures de circulation le 18.02.2012 rue de la Grande Cense à Malson-St-Gérard suite à l'organisation du Grand Feu |
| 08.02.2012 | | Mesures de circulation du 16.02 au 02.03.2012 rue de Stave à Blesmeré suite à des travaux de raccordement à l'égout |
| 15.02.2012 | | Mesures de circulation du 20.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Bambois à St-Gérard suite à des travaux de voirie - réparation d'une fuite sur une conduite de distribution d'eau |
| 20.02.2012 | | Mesures de circulation à partir du 01 au 30.03.2012 rue du Fournear à Blesmeré suite à des travaux d'amélioration de voirie |
| 23.02.2012 | | Mesures de circulation à partir du 27.02 au 02.03.2012 le long de la N98 à Mettet suite à des travaux relatifs à la confection d'un fossé |
| 23.02.2012 | | Mesures de circulation le 04.03.2012 sur le chemin de remembrement conduisant au bûcher à Devant-les-Bois suite à l'organisation du Grand Feu |
| 23.02.2012 | | Mesures de circulation du 01 au 08.03.2012 Place St-Ghislain à Devant-les-Bois suite à l'organisation du Grand Feu |
| 23.02.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 16.05.2012 sur les emplacements de parking rue de la Citadelle à Cret suite à des travaux de remplacement de toiture |
| 27.02.2012 | | Mesures de circulation du 01.03 au 30.06.2012 rue de la Couturelle à Blesmeré suite à des travaux de construction d'une salle de gymnastique et de rénovation des sanitaires dans une école |
| 29.02.2012 | | Mesures de circulation du 06 au 07.03.2012 rue de la Station à Blesmeré suite à des travaux de raccordement à l'égout en voirie |
| 01.03.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 02 au 12.03.2012 dans diverses rues de la commune de Mettet suite à l'organisation du Grand Feu |
| 02.03.2012 | | Mesures de circulation du 12 au 13.03.2012 rue de la Station à Blesmeré suite à des travaux de raccordement à l'égout en voirie |
| 07.03.2012 | | Mesures de circulation du 22 au 23.03.2012 rue Bois St-Jean à Stave suite à des travaux de voirie - réparation d'une fuite sur une conduite de distribution d'eau |
| 08.03.2012 | | Mesures de stationnement le 21.03.2012 rue Reine Elisabeth à Mettet suite à un dérasement |
| 19.03.2012 | | Mesures de circulation du 20.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Tiranne à Blesmeré suite à des travaux de voirie (tuile) - remplacement d'un raccordement à la distribution d'eau |
| 19.03.2012 | | Mesures de circulation du 21.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Rouillon petit bois après le carrefour de Blesmeré suite à des travaux de voirie - remplacement d'un manchon de réparation sur ancienne fuite en accollement |
| 19.03.2012 | | Mesures de circulation du 22 au 23.03.2012 rue Bois St-Jean à Stave suite à des travaux d'élagage d'arbres le long de l'habitation |
| 22.03.2012 | | Mesures de circulation le 24.03.2012 rue du Fournear à Blesmeré suite à des travaux de raccordement à l'égout en voirie |
| 03.04.2012 | | Mesures de circulation du 04 au 30.04.2012 rue du Certelier à Devant-les-Bois suite à des travaux de pose de fillet d'eau |
| 05.04.2012 | | Mesures de circulation du 05 au 30.04.2012 rues de Sommet et Saint-Donat à Mettet suite à des travaux de pose de câbles électriques et conduites de gaz |
| 13.04.2012 | | Mesures de circulation du 11 au 14.05.2012 Place du Touriquet et rues Sopré et d'Ermeton à Fumauxrues de Sommet et Saint-Donat à Mettet suite à l'organisation des Fêtes du mois de Mai |
| 16.04.2012 | | Mesures de circulation du 16.04 au 31.05.2012 rue du Fournear à Blesmeré suite à des travaux d'amélioration de voirie |
| 16.04.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 16.04 au 30.06.2012 dans diverses rues de la commune de Mettet suite à la création de lotissement |
| 16.04.2012 | | Mesures de stationnement les 23, 24 et 26.04.2012 rue Saint-Donat à Mettet suite à l'organisation d'une journée de prévention |
| 19.04.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 23.04.2012 au 23.04.2012 route de Fosses à Mettet afin d'interdire les camions de plus de 3,5 T suite à la dégradation des accotements et au risque d'abîmer l'égoutage en sous-sol |
| 02.05.2012 | | Mesures de stationnement le 07.05.2012 rue Albert 1er à Mettet suite à un dérasement |
| 04.05.2012 | | Mesures de circulation le 07.05.2012 rue de Maretrat à Ermeton-sur-Eliert suite à des travaux de raccordement à l'égout en voirie |
| 07.05.2012 | | Mesures de circulation le 26.05.2012 rue Notre-Dame à Ermeton-sur-Eliert suite à l'organisation d'une fancy-fair |
| 07.05.2012 | | Mesures de circulation du 09.05.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Plançon à St-Gérard suite à des travaux de voirie - réparation d'une fuite sur une conduite d'eau |
| 07.05.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement le 12.05.2012 rue Croix de Bourgoigne à Mettet suite à l'organisation d'une fancy-fair et d'une brocante |
| 09.05.2012 | | Mesures de circulation du 14 au 28.05.2012 rue de Gougnyes à Blesmeré suite à des travaux d'élagage et abattage d'arbres |
| 09.05.2012 | | Mesures de circulation du 10.05 au 04.06.2012 rue de la Caporale à Blesmeré suite à des travaux de pose d'égoutage |
| 09.05.2012 | | Mesures de circulation du 10 au 18.05.2012 rue du Loret à Blesmeré suite à des travaux de réparation d'égoutage |
| 09.05.2012 | | Mesures de circulation du 10 au 24.05.2012 rue Responnez à St-Gérard suite à des travaux de remplacement de toiture |
| 10.05.2012 | | Mesures de stationnement du 11 au 31.05.2012 rue du Fau à Blesmeré suite à un dérasement |
| 11.05.2012 | | Mesures de circulation du 14.05 au 14.06.2012 rue Bois St-Jean à Stave suite à des travaux de voirie - raccordement basse tension |
| 11.05.2012 | | Mesures de circulation du 14.05 au 14.06.2012 rue St-Nicolas à Maison St-Gérard suite à des travaux de voirie - raccordement basse tension |
| 14.05.2012 | | Mesures de circulation du 21.05 au 02.06.2012 au niveau de la RN573 rues du Mont et St-Roch à Blesmeré suite à des travaux de voirie |
| 23.05.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 27 au 29.05.2012 rue du Planois à Blesmeré suite à l'organisation de la marche folklorique annuelle |
| 23.05.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 27 au 29.05.2012 Place St-Martin à Blesmeré suite à l'organisation de la marche folklorique annuelle |
| 24.05.2012 | | Mesures de circulation du 29.05 au 08.06.2012 rue du Chession à Poutnaury suite à des travaux de pose de fillet d'eau en voirie |
| 24.05.2012 | | Mesures de circulation du 29.05 au 08.06.2012 rue des Bossuesses à Mettet suite à des travaux de pose de fillet d'eau en voirie |
| 29.05.2012 | | Mesures de circulation les 09 et 10.06.2012 rue de Sommet à Mettet suite à l'organisation du 11ème rallye sprint des travaux de pose de fillet d'eau en voirie |
| 29.05.2012 | | Mesures de stationnement du 06 au 20.06.2012 rue Albert 1er à Mettet suite à l'évacuation de déchets |
| 29.05.2012 | | Mesures de stationnement du 08 au 10.06.2012 rue de Sory à Mettet suite à l'évacuation de déchets |
| 29.05.2012 | | Mesures de stationnement du 09 au 30.06.2012 rue Albert 1er à Mettet suite à des travaux de sablage de façade |
| 29.05.2012 | | Mesures de circulation le 01.06.2012 rue de Wagnée à Blesmeré suite à l'organisation d'une Fête des Voisins |
| 29.05.2012 | | Mesures de circulation le 02.06.2012 rue des Ecoles à St-Gérard suite à l'organisation d'une Fête des Voisins |
| 01.06.2012 | | Mesures de circulation du 04 au 23.06.2012 rue de Gougnyes à Blesmeré suite à des travaux d'élagage et abattage d'arbres le long de ladite rue |
| 01.06.2012 | | Mesures de circulation du 05 au 30.06.2012 rue de Foischelle suite à des travaux de voirie - pose de câbles et gaz pour le réseau de distribution électrique |
| 06.06.2012 | | Mesures de circulation du 07 au 22.06.2012 rues de Marséous et d'Arthée à Mettet suite à des travaux de voirie - racleage et asphalage - |
| 07.06.2012 | | Mesures de circulation le 11 au 15.06.2012 rue de la Vigne à Blesmeré suite à des travaux d'abatage d'arbres |
| 07.06.2012 | | Mesures de circulation le 23.06.2012 sur le parking de la piscine de Blesmeré suite à l'organisation d'un triathlon |
| 07.06.2012 | | Mesures de circulation du 11.06.2012 jusqu'à la fin des travaux rues H. Penet, de l'Eglise et Basses Voies à Stave suite à des travaux d'ouverture de charnière de remplacement de vanne |

| | | |
|------------|--------|---|
| 08.06.2012 | METTET | Mesures de circulation du 11 au 30.06.2012 rue St-Roch à Biesme pour des travaux d'équipement d'un lotissement pour le réseau électrique |
| 11.06.2012 | | Mesures de circulation du 11 au 19.06.2012 Places J. Meunier à Mettet suite à des travaux dans des allées |
| 11.06.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement le 17.06.2012 rue de Fenal à Furnaux suite à l'organisation d'une Journée de pêche sur le site de l'étang de Furnaux |
| 11.06.2012 | | Mesures de circulation du 18 au 22.06.2012 sur la RN 951 BKS 23800 jusqu'à 24200 et BK 27800 jusqu'à 28100 à Mettet suite à des travaux de refecton de voirie (asphaltage) |
| 18.08.2012 | | Mesures de circulation du 18.06.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Huyvettes à Biesme suite à des travaux de refecton de toitures |
| 18.06.2012 | | Mesures de circulation du 21 au 27.06.2012 Place L. Collin à Mettet suite à l'organisation de la fête St-Jean |
| 18.06.2012 | | Mesures de stationnement du 02 au 23.07.2012 rue Albert 1er à Mettet pour des travaux de sablage de façade |
| 18.06.2012 | | Mesures de circulation les 30.06 et 01.07.2012 rue du Centenaire à Maison -St-Gérard suite à l'organisation de la Fête du Village |
| 18.06.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 24 au 25.06.2012 rues Ste-Barbe et St-Jean à Mettet suite à l'organisation de la Marche St-Jean |
| 22.06.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement le 24.06.2012 Place de Brogne à Mettet suite au jubilé d'un habitant de ladite commune |
| 27.06.2012 | | Mesures de circulation du 02.07.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Bambois à St-Gérard suite à des travaux de réparation d'une suite sur une conduite de distribution d'eau |
| 28.06.2012 | | Mesures de circulation le 06.07.2012 rue Albert 1er à Mettet suite à des travaux de transformation d'une habitation au niveau de la cheminée |
| 28.06.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement le 01.07.2012 Place de Brogne à Mettet, suites longesant la ferme de l'Abbaye et la place de Brogne devant les commerces à Mettet suite à l'organisation de la Fête annuelle |
| 04.07.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 11.07.2012 Place de Brogne, suites longesant la ferme de l'Abbaye et la place de Brogne devant les commerces à Mettet suite à l'organisation de la Fête annuelle |
| 10.07.2012 | | Mesures de circulation le 22.07.2012 sur la RN932 à Mettet suite à l'organisation de l'arrivée d'une étape du Tour de Wallonie |
| 12.07.2012 | | Mesures de circulation le 22.07.2012 Place J. Meunier à Mettet suite à l'organisation d'un concert |
| 12.07.2012 | | Mesures de circulation le 21.07.2012 rue de Pontauray à Mettet suite à l'organisation d'un feu d'artifice |
| 12.07.2012 | | Mesures de circulation les 21 et 22.07.2012 rue du Azla à Biesmerée suite à l'organisation d'une fête de quartier |
| 12.07.2012 | | Mesures de circulation du 25 au 28.07.2012 rue St-Donat à Mettet suite à la pose d'une signalisation de chantier |
| 30.07.2012 | | Mesures de circulation du 31.07 au 07.08.2012 dans diverses rues de la commune de Mettet suite à l'organisation de la Fête du mois d'Août |
| 30.07.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 06.08.2012 Place de Brogne à St-Gérard suite à l'organisation d'une marche folklorique annuelle |
| 30.07.2012 | | Mesures de circulation du 10.08 au 21.09.2012 rues Basses Voies et Bois St-Jean à Stave suite à des travaux de voirie (raccage et asphaltage) |
| 30.07.2012 | | Mesures de circulation du 01.08 au 21.09.2012 rue de Fenal à Furnaux suite à des travaux de voirie (raccage et asphaltage) |
| 30.07.2012 | | Mesures de circulation le 31.07.2012 rue Reine Elisabeth et de Lutrot à Mettet suite à des travaux de voirie (raccage et asphaltage) |
| 31.07.2012 | | Mesures de circulation le 19.08 et le 23.09.2012 Places de Brogne à St-Gérard suite à l'organisation d'une Journée "vide grenier" |
| 31.07.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement les 25 et 26.08.2012 Place St-Martin à Biesme suite à l'organisation d'une marche folklorique annuelle |
| 31.07.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 09 au 16.08.2012 Place St-Martin et rues adjacentes à Biesme suite à l'organisation de la Fête du 15 Août |
| 31.07.2012 | | Mesures de circulation du 14 au 16.08.2012 rue du Lorel à Biesmerée suite à la Fête du quartier |
| 31.07.2012 | | Mesures de circulation le 05.08.2012 rue Reine Elisabeth à Biesmerée suite à l'organisation d'une brocante |
| 31.07.2012 | | Mesures de circulation du 15.08 au 15.09.2012 au niveau de la RN573 suite à des travaux de voirie (réalisation de purge) |
| 31.07.2012 | | Mesures de circulation du 15.08 au 15.09.2012 au niveau de la RN588 Place St-Gérard à Mettet suite à des travaux de mise en place de nouveaux filets d'eau |
| 31.07.2012 | | Mesures de circulation du 15.08 au 15.09.2012 au niveau de la RN973 suite à des travaux de voirie (réalisation de purge) |
| 31.07.2012 | | Mesures de circulation du 07 au 17.08.2012 au niveau de la RN573 suite à des travaux de voirie (réparation de revêtement en profondeur) |
| 31.07.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 20.08.2012 rue des Elés à Graux suite à des travaux de fouilles en trottoir pour le réseau téléphonique |
| 02.08.2012 | | Mesures de circulation du 04 au 11.08.2012 rue du Fau à Biesmerée suite à des travaux de rénovation d'une habitation |
| 03.08.2012 | | Mesures de circulation le 25.08.2012 rue Try Marie, Hardichamps et St-Donat à Mettet suite à l'organisation d'une course cycliste |
| 06.08.2012 | | Mesures de stationnement du 06.08.2012 et pour une période de six mois à titre d'essai Grand'Rue à Saint-Gérard suite à des problèmes de stationnement alternatif |
| 08.08.2012 | | Mesures de circulation du 07.08 jusqu'à la fin des travaux Place J. Meunier à Mettet suite à des travaux de rénovation |
| 07.08.2012 | | Mesures de circulation du 13 au 14.08.2012 rue du Gros Chiène à Pontauray suite à des travaux de construction d'appartements |
| 07.08.2012 | | Mesures de circulation du 07.08 au 21.09.2012 rues à l'Eau et du Trénoy à Mettet suite à des travaux de pose d'une conduite d'adduction en voirie pour le réseau de distribution d'eau |
| 13.08.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement le 05.09.2012 Place J. Meunier à Mettet suite à des travaux de démontage d'une grue-tour |
| 16.08.2012 | | Mesures de circulation du 16.08 au 21.09.2012 rue du Trénoy à Mettet suite à des travaux de pose d'une conduite d'adduction en voirie pour le réseau de distribution d'eau |
| 16.08.2012 | | Mesures de stationnement du 20 au 24.08.2012 rue Reine Elisabeth à Mettet suite à des travaux de remplacement d'une barbacue |
| 16.08.2012 | | Mesures de circulation du 18 au 19.08.2012 rue de la Charvée à Mettet suite à l'organisation d'un barbécue |
| 20.08.2012 | | Mesures de circulation du 22.08 au 07.09.2012 et du 10 au 21.09.2012 sur la N977 à Biesme suite à des travaux de réhabilitation de revêtement de la nationale |
| 20.08.2012 | | Mesures de circulation du 21.08 au 14.09.2012 rue du Try Joly à Mettet suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau de distribution électrique |
| 21.08.2012 | | Mesures de circulation du 20 au 31.08.2012 rues de la Grande Cense et Saint-Nicoles à Maison-St-Gérard suite à l'organisation des "rues de Jeux" |
| 23.08.2012 | | Mesures de circulation du 23 au 30.11.2012 rue de la Couturelle à Biesme suite à des travaux de construction d'une salle de gymnastique et de rénovation des sanitaires d'une école |
| 24.08.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement le 26.08.2012 rue de Netzée à Biesme suite à l'organisation de la marche folklorique annuelle |
| 27.08.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 11.09.2012 sur la Place communale de Pontauray suite à l'organisation de la marche folklorique annuelle |
| 27.08.2012 | | Mesures de circulation le 31.08.2012 rue du Château à Bossière-St-Gérard suite à l'organisation de la Fête du Planois |
| 27.08.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 12.09.2012 rue Basses Voies à Stave suite à l'organisation de la marche folklorique annuelle |
| 27.08.2012 | | Mesures de circulation du 01 au 03.09.2012 rue des Hayettes à Mettet suite à des travaux d'équipement d'un lotissement |
| 27.08.2012 | | Mesures de circulation le 03.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue St-Roch à Biesme suite à des travaux de démontage d'une grue-tour |
| 27.08.2012 | | Mesures de circulation du 10 au 30.09.2012 rue du Grand Ruzau à Biesme suite à des travaux d'équipement par les réseaux téléphonique, électrique et d'eau |
| 27.08.2012 | | Mesures de circulation le 15.09.2012 sur la Place de Pontauray suite à l'organisation de la 28ème brocante du Village |
| 27.08.2012 | | Mesures de circulation les 22 et 23.09.2012 rue de Près à Biesme suite à l'organisation d'un barbécue |
| 28.08.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement du 31.08 au 04.09.2012 Place du Tourniquet à Furnaux suite à l'organisation de la marche folklorique annuelle |
| 29.08.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement le 03.09.2012 Place J. Meunier à Mettet suite à des travaux de démontage d'une grue-tour |
| 29.08.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement le 02.09.2012 rue du Village à Biesmerée suite à l'organisation d'une concentration de tracteurs anciens |
| 31.08.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement le 01.09.2012 Place de Brogne et Route longeant la Ferme de l'Abbaye à Saint-Gérard suite à l'organisation d'un festival de musique |
| 31.08.2012 | | Mesures de circulation et de stationnement le 08.09.2012 dans diverses rues de Graux suite à la Fête du Village |

METTET

| | |
|------------|---|
| 31.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 08.09.2012 dans diverses rues de Saint-Gérard suite à l'organisation d'une brocante |
| 31.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 15.09.2012 Place J. Meunier et sur le tronçon situé devant les marches de l'église suite à l'organisation d'une activité |
| 31.08.2012 | Mesures de circulation le 10.09.2012 rue de l'Eglise à Stave suite à des travaux de réfection de toiture |
| 04.09.2012 | Mesures de circulation du 13 au 17.09.2012 rues de la Grande Cense, St-Nicolas et du Fond à Mison St-Gérard suite à l'organisation de festivités |
| 04.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 08 et 09.09.2012 Place de Broignes à St-Gérard suite à l'organisation d'une exposition |
| 04.09.2012 | Mesures de circulation le 05.09.2012 rue du Vieux St-Donat à Mettet suite à des travaux de jointages de câbles téléphoniques |
| 04.09.2012 | Mesures de circulation du 19 au 21.10.2012 rue du Faux à Biesmerée suite à l'organisation d'une épreuve motos "28ième VOO Superbiker" |
| 04.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 21.09.2012 rue de Pontauray à Mettet suite à des travaux de toiture |
| 07.09.2012 | Mesures de circulation le 11.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Fenal à Furnaux suite à des travaux de remplacement d'éléments du réseau de distribution d'eau |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 17 et 18.09.2012 rue Bois St-Jean à Stave suite à des travaux de racle et asphaltage en voirie |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation le 14.09.2012 rue Fenal à Furnaux suite à des travaux de racle et asphaltage en voirie |
| 11.09.2012 | Mesures de circulation les 17 et 18.09.2012 rue Fenal à Furnaux suite à des travaux de racle et asphaltage en voirie |
| 12.09.2012 | Mesures de circulation du 13.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Fenal à Furnaux suite à des travaux de remplacement d'éléments du réseau de distribution d'eau |
| 14.09.2012 | Mesures de circulation du 17.09 au 05.10.2012 rue du Pignon (N977) à Biesme jusqu'à Oret suite à des travaux de réhabilitation de revêtement en voirie |
| 17.09.2012 | Mesures de circulation du 19.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Brasserie à Mettet suite à des travaux de raccordement à la distribution d'eau dans le cadre d'une nouvelle construction |
| 19.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 20 au 22.09.2012 Place J. Meunier à Mettet suite au passage d'un convoi exceptionnel pendant la nuit |
| 21.09.2012 | Mesures de circulation du 22.09 au 22.10.2012 rue du Fourneau à Biesmerée suite à des travaux d'un bâtiment (ouverture de fenêtres) |
| 21.09.2012 | Mesures de circulation du 01.10 au 19.11.2012 rue Albert 1er à Mettet suite à des travaux d'un bâtiment |
| 25.09.2012 | Mesures de circulation du 19 au 30.10.2012 rue Biesmerée à Stave suite à des travaux de réfection de toiture |
| 25.09.2012 | Mesures de circulation le 27.09.2012 rue du Fourneau à Biesmerée suite à des travaux et au stationnement d'un camion semi-remorque |
| 25.09.2012 | Mesures de circulation du 26.09 au 15.10.2012 rue de l'Eglise à Stave suite à des travaux de réfection de toiture |
| 25.09.2012 | Mesures de circulation du 01.10.2012 jusqu'à la fin des travaux sur la N977 reliant Biesme à Oret suite à des travaux de réhabilitation de revêtement en voirie |
| 28.09.2012 | Mesures de circulation du 05 au 15.10.2012 Place de Sory à Mettet suite à des travaux de sablage sur le pignon latéral |
| 28.09.2012 | Mesures de circulation du 27.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Brasserie à Mettet suite à des travaux de raccordement à l'égout public dans le cadre d'une nouvelle construction |
| 28.09.2012 | Mesures de circulation du 02 au 17.10.2012 rue Albert 1er à Mettet suite à des travaux de sablage |
| 28.09.2012 | Mesures de circulation le 03.10.2012 rue du Fourneau à Biesmerée suite à des travaux et au stationnement d'un camion semi-remorque |
| 28.09.2012 | Mesures de circulation du 01.10 au 09.11.2012 rue de Corroy à Mettet suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau électrique |
| 01.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 03 au 26.10.2012 rue de Pontauray à Mettet suite à des travaux de toiture |
| 02.10.2012 | Mesures de circulation du 08 au 31.10.2012 rue du Try Joly à Mettet suite à des travaux de pose de filets d'eau en voirie |
| 05.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 21.10.2012 dans diverses rues de la Commune de Mettet suite à l'organisation d'une épreuve motos "28ième VOO Superbiker" |
| 05.10.2012 | Mesures de circulation le 30.10.2012 Place J. Meunier à Mettet suite à des travaux de rénovation d'une habitation |
| 08.10.2012 | Mesures de circulation le 30.10.2012 rue du vieux St-Donat à Mettet suite à l'organisation de la fête d'Halloween |
| 08.10.2012 | Mesures de circulation du 10.10.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Brasserie à Mettet suite à des travaux de raccordement à l'égout public dans le cadre d'une nouvelle construction |
| 09.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 17.10.2012 dans diverses rues de la Commune de Mettet suite à l'organisation d'une brocante |
| 11.10.2012 | Mesures de circulation le 31.10.2012 rue Vieux St-Donat à Mettet suite à l'organisation de la fête d'Halloween |
| 15.10.2012 | Mesures de circulation du 15 au 31.10.2012 Place de Sory à Mettet suite à des travaux de sablage sur le pignon latéral |
| 17.10.2012 | Mesures de circulation du 26.10 au 23.11.2012 rue Favauge à Saint-Gérard pour des travaux en trottoir et en voirie suite à la pose de câbles pour le réseau électrique |
| 17.10.2012 | Mesures de circulation du 17 au 19.10.2012 rues des Bosseuses et du Quartier à Mettet suite à des travaux de pose de filets d'eau en voirie |
| 17.10.2012 | Mesures de circulation les 27 et 28.10.2012 dans diverses rues de la Commune de Mettet suite à l'organisation d'un rallye |
| 17.10.2012 | Mesures de circulation du 22.10 au 22.12.2012 rue du Fourneau à Biesmerée suite à des travaux d'un bâtiment (ouverture de fenêtres) |
| 17.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 14.11.2012 rue de Saint-Donat à Mettet suite à des travaux en trottoir et en voirie pour le racle et asphaltage de conduits de gaz |
| 22.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 05.11 au 05.12.2012 rue du Feyat à Biesme suite à des travaux en voirie pour le réseau de distribution téléphonique |
| 22.10.2012 | Mesures de circulation du 25.10 au 30.11.2012 rues de Biesme, à l'Eau et du Trinoy à Mettet suite à des travaux de pose d'une conduite d'adduction pour le réseau de distribution d'eau |
| 26.10.2012 | Mesures de circulation du 05 au 20.11.2012 rue de Biesmerée à Stave suite à des travaux de réfection de toiture |
| 28.10.2012 | Mesures de circulation du 30 au 31.10.2012 sur le tronçon de la Grand-Rue suite à la réception de châssis |
| 13.11.2012 | Mesures de circulation les 08 et 09.12.2012 rue du Certifier à Devant-les-Bois suite à l'organisation du Marché de Noël |
| 14.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 20.11.2012 au 14.01.2013 rue Albert 1er à Mettet suite à des travaux dans un bâtiment |
| 16.11.2012 | Mesures de circulation du 20.11 au 20.12.2012 rue à l'Eau à Oret suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau électrique |
| 16.11.2012 | Mesures de circulation du 26.11 au 21.12.2012 rue Favauge à St-Gérard suite à des travaux en trottoir et en voirie pour la pose de câbles |
| 19.11.2012 | Mesures de circulation du 06 au 21.12.2012 rue de Corroy à Mettet suite à des travaux de voirie |
| 23.11.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 23, 24 et 25.11.2012 Place J. Meunier à Mettet suite à des travaux de bâtiment |
| 26.11.2012 | Mesures de circulation du 01 au 31.12.2012 rues de Biesme, à l'Eau et du Trinoy à Mettet suite à des travaux de voirie dans le cadre de raccordement de branchements de gaz pour le réseau électrique |
| 27.11.2012 | Mesures de circulation les 08 et 09.12.2012 rue du Certifier à Devant-les-Bois suite à l'organisation d'un marché de Noël |
| 28.11.2012 | Mesures de circulation le 03.12.2012 au 28.02.2013 rue de la Coutellerie à Biesme suite à des travaux de construction d'une salle de gymnastique et de rénovation des sanitaires dans une école |
| 28.11.2012 | Mesures de circulation le 10.12.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Tirancu à Biesme suite à des travaux de voirie dans le cadre de la réalisation d'un nouveau raccordement à la distribution d'eau |
| 04.12.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 10 au 18.12.2012 au coin de la rue de Fosses et de la rue Nouvelle à Mettet suite à des travaux de fouilles en trottoir pour le réseau téléphonique |
| 09.07.2012 | Mesures d'interdiction pour toute sorte de méthode d'affichage, d'abandon, de distribution et d'inscription électoraux sur la voirie dans l'entité d'Ohéy du 14.07 au 14.10.2012 suite aux élections communales et provinciales de 2012 |
| 23.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 02 au 04.11.2012 dans diverses rues et chemins de l'entité de la commune d'Ohéy suite à l'organisation du 39ème Rallye du Condroz |
| 23.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 02 au 04.11.2012 dans diverses rues et chemins de l'entité de la commune d'Ohéy suite à l'organisation du 39ème Rallye du Condroz |

| | |
|------------|--|
| 01.01.2012 | Mesures de circulation du 30.01.2012 jusqu'à la fin des travaux sise à l'angle de la rue de l'Ormont et la rue des Hayettes à Falain suite à des travaux |
| 01.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 19.02.2012 rue du Forbot à Onhaye suite à l'organisation du Grand Feu |
| 02.02.2012 | Mesures de circulation du 20.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Delcour à Anthée suite à des travaux |
| 03.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 03 au 04.03.2012 rue Boursoit à Gedin suite à l'organisation du Grand Feu |
| 04.02.2012 | Mesures de circulation du 03.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Les Communes et rue des Aubépines à Wellen suite à des travaux de franchée commune pour la pose des impétrants |
| 05.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 02.03.2012 rue Delcour à Anthée suite à la régulation d'emplacements de stationnement |
| 06.02.2012 | Mesures de circulation du 03.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Les Communes et rue des Aubépines à Wellen suite à des travaux de franchée commune pour la pose des impétrants |
| 07.02.2012 | Mesures de circulation du 20.03 au 06.04.2012 à l'intersection des rues des Hayettes, de la Bruyère et Sur-Try suite à des essais géotechniques |
| 08.02.2012 | Mesures de circulation du 22.03.2012 jusqu'à la fin des travaux Try-des-Bruyères suite à des travaux de refecton d'un mur de soutènement |
| 09.02.2012 | Mesures de circulation du 20.03.2012 pour une période de quinze jours rue René 20 à Onhaye suite à la démolition du chalet |
| 10.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 08.04.2012 rue des Ruelles à Sommière suite à l'organisation d'une chasse aux œufs |
| 11.02.2012 | Mesures de circulation du 03 au 13.04.2012 rue de Serville à Wellen suite à des travaux d'épouttage |
| 12.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07.04 au 15.06.2012 Place du Jeu à Baile à Sommière suite à l'organisation des luttes de Baile-Palote |
| 13.02.2012 | Mesures de circulation du 23 au 27.04.2012 rues d'Hermeton et du 31ème Français à Anthée suite à des travaux de refecton de voiries |
| 14.02.2012 | Mesures de circulation du 23.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Serville à Wellen suite à des travaux d'épouttage |
| 15.02.2012 | Mesures de stationnement le 27.04.2012 Place H. Collignon suite à un démnagement |
| 16.02.2012 | Mesures de circulation du 23.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue E. Toussaint à Serville suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau téléphonique |
| 17.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 06.05.2012 dans diverses rues de l'entité de la Commune d'Onhaye suite à l'organisation de la 11ème Ronde de la Cervoise |
| 18.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 04.05.2012 rue Delcour à Anthée suite à la régulation d'emplacements de stationnement |
| 19.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 21 au 23.05.2012 rue Abbé Pirst et sur la Place Dr Jacques à Anthée suite au tournage d'un film |
| 20.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 28.05.2012 rue de l'Abbaye à Onhaye suite à l'organisation du 10ème Agrifolk |
| 21.02.2012 | Mesures de circulation le 27.05.2012 rue de Hasidère à Onhaye suite à l'organisation de l'activité "Hasidère à Folle Allure" au téléphonique |
| 22.02.2012 | Mesures de circulation du 31.05.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Hasidère à Onhaye suite à des travaux de réparation de la voirie sur la RN836 |
| 23.02.2012 | Mesures de circulation du 05.06.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Four-à-Chaux à Onhaye suite à des travaux de raccordement |
| 24.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 09.06.2012 sur divers chemins de la Commune d'Onhaye suite à des travaux de raccordement |
| 25.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 20 au 27.05.2012 dans diverses rues de la Commune d'Onhaye suite à l'organisation d'une endurance VTT |
| 26.02.2012 | Mesures de circulation le 01.07.2012 rue du Château-Ferme, du centre de Falain vers la chapelle Monseu et dans la rue Try-des-Bruyères et de la Place du Jeu de Baile vers Falain suite à l'organisation de la Fête au Château-Ferme |
| 27.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 04 au 10.07.2012 Place sur-Wiez à Onhaye suite à la kermesse annuelle |
| 28.02.2012 | Mesures de stationnement le 22.07.2012 rue de la Gare suite à l'organisation du Grand Prix de la Montagne |
| 29.02.2012 | Mesures de stationnement du 13 au 21.07.2012 Place Collignon et rue Bonair à Onhaye suite au tournage d'un film |
| 30.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 06.08 au 01.09.2012 rue René, Roger, Alfred et Renée à Onhaye suite à des travaux de renouvellement des impétrants et de remise en état de la voirie |
| 01.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 28 au 30.07.2012 rue Bauchin à Anthée suite à l'organisation de la kermesse annuelle |
| 02.03.2012 | Mesures de circulation du 30.07.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Grande à Sommière suite à des travaux de remplacement de toiture |
| 03.03.2012 | Mesures de stationnement le 05.08.2012 rue du Château-Ferme à Falain suite à l'organisation d'une fête Médiévale |
| 04.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 19.08.2012 rues du Château, du Tienns, du Presbytère, Abbé Cuvellier, de l'Ecole, du Bâty et de la Brasserie suite à l'organisation d'une brocante |
| 05.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 28 au 27.08.2012 jusqu'à la fin des travaux rues René, Roger, Alfred, Armand et Renée à Onhaye suite à des travaux de renouvellement des impétrants et de remise en état de la voirie |
| 06.03.2012 | Mesures de circulation les 25 et 26.08.2012 au lieu-dit "La Chapelle" à Anthée suite à l'organisation d'un concours de traction pour vieux tracteurs |
| 07.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 03 et 04.09.2012 rue du Forbot à Onhaye suite à la réalisation d'un court métrage dans le cadre du concours de la Province "Média 10-10" |
| 08.03.2012 | Mesures de circulation du 06.09.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Bonair à Onhaye suite à des travaux de réparation de raccourtement |
| 09.03.2012 | Mesures de circulation du 07 au 09.09.2012 rue du Château-Ferme à Falain suite à l'organisation de la 15ème "Marche Gourmande" |
| 10.03.2012 | Mesures de circulation du 28 au 28.09.2012 rue Grande à Sommière suite à des travaux de raccordement d'épouttage |
| 11.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 19.09.2012 sur le parking du Service Public de Wallonie à Anthée suite à la régulation dudit parking |
| 12.03.2012 | Mesures de circulation le 17.10.2012 rue de Chesalon à Falain suite à des travaux de maçonnerie au pignon d'une habitation |
| 13.03.2012 | Mesures de circulation le 27.10.2012 rue Burton à Anthée suite à l'organisation des Festivités d'Halloween |
| 14.03.2012 | Mesures de circulation à partir du 14.11.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Cherin à Falain suite à des travaux agricoles |
| 15.03.2012 | Mesures de circulation du 20 au 22.11.2012 route de Sommière à Haute-Wastia suite à des travaux sur des poteaux de ligne à haute tension |
| 16.03.2012 | Mesures de circulation du 26.11 au 07.12.2012 sur la RN97 entre la BK17.375 CD à Anthée suite à des travaux de refecton de voirie |
| 17.03.2012 | Mesures de circulation du 10.12.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Montagne suite à des travaux de raccourtement |
| 18.03.2012 | Mesures de circulation du 10.12.2012 rue de Chessons à Falain suite à des travaux de pose de câbles pour le réseau téléphonique |
| 19.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 19.02.2012 Place Roi Albert 1er à Rochefort suite à l'organisation d'une cérémonie d'hommage face au monument aux morts |
| 20.03.2012 | Mesures de circulation le 28.01.2012 rue de la Martinette à Rochefort suite à des mesures à l'égard d'un arbre menaçant de s'abattre et causer un accident |
| 21.03.2012 | Mesures de circulation le 12.02.2012 rue de Longhamps à Rochefort suite à l'organisation d'un cross county |
| 22.03.2012 | Mesures de circulation du 02 au 03.03.2012 rue de la Winibe à Villiers-sur-Lesse suite à l'organisation du Grand Feu |
| 23.03.2012 | Mesures de circulation les 25 et 26.02.2012 rue St-Nicolas et sur le Ravel à Eprave suite à l'organisation du Grand Feu |
| 24.03.2012 | Mesures de stationnement le 21.02.2012 rue de l'Eglise à Rochefort suite à un enterrement |
| 25.03.2012 | Mesures de stationnement le 21.02.2012 rue de l'Eglise à Rochefort suite à un enterrement |
| 26.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 19.03.2012 rue de la Lhomme à Jemelle suite à l'organisation du carnaval |
| 27.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 10.03.2012 sur le parking jouxtant le hall omnispport à Jemelle suite à l'organisation d'une manifestation visant à sensibiliser la population à la préservation de l'environnement |
| 28.03.2012 | Mesures de circulation à partir du 16.04.2012 jusqu'à la fin des travaux Chemin n°2 à Lavaux-Sur-Anne suite à des travaux dangereux |
| 29.03.2012 | Mesures de circulation à partir du 07 au 30.03.2012 au lieu-dit Fond des Valennes et Chemin des Etangs à Rochefort, à Villiers-sur-Lesse près du Rovla et rue Tichesse à Francieux suite à la migration annuelle des batraciens |

| | |
|--------------------------|--|
| ROCHEFORT | |
| 28.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation les 04.11 et 18.11.2012 Place Roi Albert 1er à Rochefort suite à l'organisation de cérémonies patriotiques |
| 29.10.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 04.11.2012 sur une partie de la RN66 à Han-sur-Lesse suite à l'organisation d'une bénédiction des animaux |
| 30.10.2012 | Mesures de circulation le 08.11.2012 rue du Habbreau à Rochefort suite à l'organisation de courses à pied pour enfants |
| 19.11.2012 | Mesures de stationnement le 24.11.2012 Place Albert 1er à Rochefort suite à l'organisation de la Fête de Saint-Nicolas |
| 03.12.2012 | Mesures de stationnement du 21 au 23.12.11.2012 rue de Behogne et Place Albert 1er à Rochefort suite à l'installation d'un village de Noël |
| 03.12.2012 | Mesures de stationnement et de circulation le 14.12.2012 Place Sainte Marguerite à Jemelle suite à l'organisation d'un marché de Noël |
| 03.12.2012 | Mesures de stationnement et de circulation du 10 au 23.12.2012 sur le parking de la Place Albert 1er suite à l'organisation d'une animation de Noël |
| SOMME-LEUZE | |
| 13.04.2012 | Mesures d'interdiction d'entrée au public du 13.04.2012 jusqu'à la production d'une assurance incendie ou d'explosion rue de l'Ourthe à Noiseux suite à une absence de garantie d'un contrat d'assurance obligatoire |
| VRESSE-SUR-SEMOIS | |
| 16.12.2011 | Mesures de circulation du 16 au 17.12.2011 rue du nuisseau à Vresse, rue d'En Bas à Membre et dans diverses rue à Bohan suite au risque d'inondations dues à de fortes pluies |
| 2012 | |
| 31.01.2012 | Mesures de circulation le 04.02.2012 sur la RNS55 entre le village de Membre et le carrefour avec la route communale menant à Laforêt suite à des travaux d'abatage |
| 23.02.2012 | Mesures de circulation du 28.02 au 02.03.2012 sur la RN973 rue d'Herfart à Bohan avec la RN 914 suite à l'abatage de bois communaux |
| 23.02.2012 | Mesures de circulation du 23 au 27.02.2012 Place G. Mongin et rue Théodule Delogne à Alle suite à l'organisation du Grand Feu |
| 24.02.2012 | Mesures de circulation du 23 au 25.02.2012 Route du Terme à Vresse-sur-Semois suite à des travaux de bûcheronnage |
| 25.02.2012 | Mesures de circulation du 27.02.2012 jusqu'à la fin des travaux Route du Terme à Vresse-sur-Semois suite à des travaux de bûcheronnage |
| 03.03.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 04.03 au 30.12.2012 chaque dimanche entre le carrefour formé par la RN935 et la Chaussée romaine et rue d'En Haut à Membre suite à l'organisation d'un marché public |
| 03.03.2012 | Mesures de circulation du 12 au 14.03.2012 rue F. Pienard à Bohan suite à des travaux de rénovation de la toitures d'un immeuble |
| 03.03.2012 | Mesures de circulation du 02.03.2012 jusqu'à la fin des travaux Boulevard Dessus la Ville à Sugny suite à l'affaissement des filets d'eau |
| 14.03.2012 | Mesures de circulation le 17.03.2012 sur la RN 914 à la rue de la Chapelle à Vresse et sur la RN 935 à Membre suite à l'organisation du Grand Feu |
| 19.04.2012 | Mesures de circulation le 20.04.2012 sur la RN 810 entre les villages de Pussemange et de Sugny suite à la Journée de sensibilisation à la propriété |
| 20.04.2012 | Mesures de stationnement le 21.04.2012 rues du Pont et de Mont les Champs à Bohan suite à la réservation de plusieurs emplacements de parking |
| 02.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 03 au 08.05.2012 Place G. Mongin à Alle jusqu'au carrefour reliant cette place à la rue de la Coue suite à l'organisation de la kermesse locale |
| 08.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 18 au 19.05.2012 dans diverses rues de Vresse suite à l'organisation d'un marché du terroir et d'une brocante |
| 09.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 28.05.2012 sur le côté droit de la RN935 de la BK 23.8 à la BK 24 à Laforêt suite à l'organisation d'une balade et d'une halte de véhicules anciens |
| 15.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16 au 18.05.2012 dans diverses rues de Natrature suite à l'organisation d'une brocante |
| 23.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 29.05.2012 rue Lieutenant Coles et rue Grande à Chailrière suite à l'organisation de la kermesse |
| 23.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 28 au 28.05.2012 Place P. Dubois et rue des Chasseurs Ardennais à Sugny suite à l'organisation d'un marché artisanal |
| 23.05.2012 | Mesures de stationnement le 02.05.2012 rue de L'Iplochaux à Chailrière suite à la réservation de plusieurs emplacements de parkings |
| 25.05.2012 | Mesures de circulation le 03.05.2012 jusqu'à la fin de la procession rue de la Chapelle à Vresse suite à la fête de la Trinité |
| 29.05.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 10.06.2012 dans diverses rues de Bohan suite à l'organisation d'une brocante |
| 07.06.2012 | Mesures de circulation le 17.06.2012 rue Th. Delogne sur le parking de la salle des Fêtes de Alle suite à l'organisation d'une brocante |
| 12.06.2012 | Mesures de circulation le 17.06.2012 rue Ostivay jusqu'à la gare de Natrature suite à l'organisation d'une course de caisses à savon |
| 12.06.2012 | Mesures de circulation le 17.06.2012 Place P. Dubois à Sugny suite à l'organisation d'une course de Côte Automobile |
| 12.06.2012 | Mesures de circulation le 17.06.2012 Place P. Dubois à Sugny suite à l'organisation d'une course de Côte Automobile |
| 14.06.2012 | Mesures de stationnement le 23.06.2012 rue du Pont à Bohan sur les emplacements de parking le long de la Semois suite à la réservation desdits emplacements |
| 27.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 19 au 25.06.2012 Place P. Dubois à Sugny suite à l'organisation d'une kermesse |
| 27.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 01.07.2012 rue de Bouillon sur la RN 810 à Sugny suite à l'organisation d'un trial |
| 29.06.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 01.07.2012 rue de la Ringe à Alle-sur-Semois suite à l'organisation d'une kermesse |
| 02.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 05 au 08.07.2012 rue d'En Haut à Membre avec la rue Charleville sur la RN935 et sur la Chaussée Romaine suite à l'organisation d'une brocante à Membre S/Semois |
| 02.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 15.07.2012 rues Ste-Agathe et du Pont de Claes à Laforêt suite à l'organisation d'un concert musical |
| 13.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 21 et 22.07.2012 sur la route communale reliant Vresse-sur-Semois à la RN935 via le village de Laforêt suite à l'organisation de deux marchés nocturnes |
| 17.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement les 24.07 et 07.08.2012 rues du Pont et de Mont-les-Champs à Bohan suite à l'organisation de deux marchés nocturnes |
| 26.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 20 au 23.07.2012 sur le parking du terrain de football de Alle S/S suite à l'organisation d'une beach party |
| 31.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 26 au 31.07.2012 Place Baron L. Frédéric à Natrature suite à l'organisation de la kermesse |
| 31.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 03 au 08.08.2012 rues de Pussemange, des Chasseurs Ardennais, Place P. Dubois et Boulevard Dessus-le-Ville à Sugny suite à l'organisation d'une brocante |
| 31.07.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 04.08.2012 dans diverses rues de Vresse S/S suite à l'arrivée de l'équipe Vendicmont-Vresse du Tour cycliste de la Province de Namur |
| 01.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 04 au 08.08.2012 rue St-Martin à Orchimont suite à l'organisation de la kermesse annuelle |
| 02.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 07.08.2012 rue du Pont et de Mont-les-Champs jusqu'au Pont Cassé à Bohan suite à l'organisation de la fête du Bois |
| 03.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 08 au 16.08.2012 rue Dr Th Delogne à Alle suite à l'organisation d'une kermesse |
| 07.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 12.08.2012 rue Dr Th Delogne à Alle suite à l'organisation d'une journée Portes Ouvertes |
| 07.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 13 au 23.08.2012 rue d'En-Haut à Membre suite à l'organisation d'une kermesse |
| 09.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 19.08.2012 rue d'En-Haut à Membre suite à l'organisation d'un marché public |
| 09.08.2012 | Mesures de circulation du 14 au 16.08.2012 rue des Crêpes à Chailrière suite à l'organisation d'une fête de famille |
| 09.08.2012 | Mesures de stationnement le 15.08.2012 devant la salle du patro de sugny suite à l'organisation d'un jogging |
| 09.08.2012 | Mesures de circulation du 16 au 20.08.2012 rue de la Place St-Hilaire à Pussemange suite au placement d'un conteneur en partie sur la voie publique dans le cadre de travaux |
| 13.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 14 au 16.08.2012 Place Mongin et rues Dr Henseme, de la Forge, Jolémont et de la Coue à Alle suite à l'organisation d'une brocante suivie d'un bal Country |
| 13.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 17.08.2012 jusqu'à la fin du chantier (approximativement au 24.08.2012 sur la rue de Charleville entre les BK 17 et BK 18 suite à des travaux de rénovation de route régionale |

VRESSE-SUR-SEMOIS

| | |
|-----------------|---|
| 20.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 24 au 26.08.2012 Place G. Mongin à Alle suite à l'organisation d'une kermesse régionale |
| 20.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25 au 26.08.2012 dans la rue reliant la Place Henry de la Lincel à la rue F. Pierrard à Bohan suite à l'organisation d'une soirée Année 80 |
| 21.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23 au 27.08.2012 rue Lieutenat Cotas et rue Saint-Walfroid à Chaireière suite à l'organisation d'une brocante Année 80 |
| 28.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 07 au 09.08.2012 rues du Port et de Mont-les-Champs à Bohan suite à l'organisation d'une brocante |
| 29.08.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 02.09.2012 sur diverses routes communales de Vresse S/S suite à l'organisation d'une épreuve automobile |
| 09.09.2012 | Mesures de circulation le 09.09.2012 sur une partie du territoire de Alle suite à l'organisation d'une épreuve VTT |
| 10.09.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 16.09.2012 rue Dr Th. Deloigne à Alle suite à l'organisation de la journée "Terry Fox" |
| 25.09.2012 | Mesures de circulation à partir du 27.09.2012 jusqu'à la fin du chantier approximativement le 05.10.2012 rue d'Hérissart à Bohan suite à des travaux d'assainissement des sols |
| 26.09.2012 | Mesures de circulation à partir du 22.10.2012 jusqu'à la fin du chantier approximativement le 05.11.2012 rue de Liboichant à Chaireière suite à des travaux d'assainissement des sols |
| 26.09.2012 | Mesures de circulation à partir du 08.10.2012 jusqu'à la fin du chantier approximativement le 24.10.2012 Place St-Martin à Sugny suite à des travaux d'assainissement des sols |
| 03.10.2012 | Mesures de circulation et de stationnement le 16.09.2012 Place Baron L. Frédéric à Neutrature suite à l'organisation de la kermesse du village |
| 09.10.2012 | Mesures de circulation à partir du 15.10.2012 jusqu'à la fin du chantier approximativement le 26.10.2012 rue de Liboichant à Chaireière suite à des travaux d'assainissement des sols |
| 24.10.2012 | Mesures de circulation du 29.10.2012 jusqu'à la fin des travaux Boulevard Dessus la Ville, rue des Crutins Chemins des Crutins et Le Faux à Membre suite à des travaux d'assainissement des sols |
| 25.10.2012 | Mesures de circulation du 05 au 06.11.2012 sur la route communale reliant Vresse à Orchinmont suite à des travaux d'abattage de bois en bordure de route |
| 08.11.2012 | Mesures de circulation du 12.11.2012 jusqu'à la fin des travaux sur le chemin forestier conduisant au pont mitoyen Vresse-Bievers au lieu-dit "Petit Chenet" suite à des travaux de réfection dudit pont |
| 21.11.2012 | Mesures de circulation le 23.11.2012 rue d'Alle à Moirzaive suite à des travaux de réfection de voirie et d'époutage |
| 08.12.2012 | Mesures de stationnement du 08.12.2012 au 11.01.2013 Place Henry de la Lincel à Bohan suite à la réservation de quatre emplacements de parking dans le cadre de l'installation d'un aspin de Nodil |
| WALCOURT | |
| 2010 | |
| 03.06.2010 | Mesures de stationnement du 07.06.2010 jusqu'à la fin des travaux rue des Cygnes à Yves-Gomezée suite à des travaux de terrassement dans le cadre d'une réparation d'une fuite d'eau |
| 2011 | |
| 06.01.2011 | Mesures de circulation du 06.01.2011 jusqu'à la fin des travaux rue de la Thyria à Thy-le-Château suite à des travaux de réparation d'une fuite d'eau en urgence |
| 2012 | |
| 06.01.2012 | Mesures de circulation du 09.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Baux à Walcourt suite à des travaux de terrassement en voirie |
| 06.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 09.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Wallinnes à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement en voirie |
| 06.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 11.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Commerce à Yves-Gomezée suite à des travaux de terrassement en voirie |
| 10.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 12.01.2012 rue de la Station à Walcourt suite à des travaux d'époutage dans le cadre de remplacement de tuyau |
| 11.01.2012 | Mesures de circulation du 12.01.2012 rue de la Station à Walcourt suite à des travaux d'époutage dans le cadre de remplacement de tuyau |
| 13.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Tivoli à Walcourt suite à des travaux en accotement pour pose de gaine (fibre optique) |
| 13.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de l'Arrière suite à des travaux en trottoir pour pose de câbles |
| 13.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Calvaire et au Domaine de la Malsdrerie à Walcourt suite à des travaux en trottoir pour pose de câbles |
| 16.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Weyaux à Chastres suite à des travaux de pose de câbles en accotement |
| 16.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 17.01.2012 jusqu'à la fin des travaux au Fir à Lanefte suite à des travaux d'ouverture en trottoir pour un travail de réparation sur câble téléphonique |
| 19.01.2012 | Mesures de stationnement du 23.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Basilique à Walcourt suite à la mise en place d'une grue |
| 20.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue L. Piret à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau |
| 20.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23.01.2012 jusqu'à la fin des travaux Grand Route à Lanefte suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau |
| 20.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Pont d'Yves à Yves-Gomezée suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau |
| 20.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Paltrie à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau |
| 20.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Thy-le-Baudouin à Lanefte suite à des travaux de terrassement en voirie |
| 20.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 23.01.2012 jusqu'à la fin des travaux chaussée de Charrierol à Walcourt suite à des travaux de terrassement en voirie |
| 20.01.2012 | Mesures de circulation du 20.01.2012 remise en état des lieux rue Tolette à Walcourt suite à l'imbrication d'accès aux garages |
| 24.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 25.01.2012 jusqu'à la fin des travaux au carrefour formé par les rues du Vieux Chêne et de la Brasserie à Gourdinne suite à des travaux de pose de gaine télédistribution |
| 24.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 06.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Chauvrière à Tarcienne suite à des travaux de jointage de câbles téléphoniques souterrains par une ouverture de voirie |
| 26.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 30.01.2012 jusqu'à la fin des travaux du carrefour rue St-Marcoux et rue Majorin à Lanefte suite à des travaux de terrassement en voirie |
| 26.01.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 30.01.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Try des Marais à Tarcienne suite à des travaux de distribution d'eau |
| 03.02.2012 | Mesures de circulation du 06.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Fontaine à Yves-Gomezée suite à des travaux de terrassement dans le cadre d'une ouverture de baie |
| 03.02.2012 | Mesures de circulation du 08.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Pont d'Yves à Yves-Gomezée suite à des travaux de terrassement |
| 03.02.2012 | Mesures de circulation du 08.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Jardin à Walcourt suite à des travaux de terrassement en voirie |
| 03.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 08.02.2012 jusqu'à la fin des travaux Grand Route à Lanefte suite à des travaux de terrassement en voirie |
| 16.02.2012 | Mesures de circulation du 15.02.2012 jusqu'à la fin des travaux à l'intersection des rues des Carrossiers et des Monthys à Thy-le-Château suite à la réalisation d'un poutail |
| 14.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 14.02.2012 jusqu'à la fin des travaux Grand Route à Lanefte suite à des travaux de terrassement en voirie |
| 15.02.2012 | Mesures de circulation le 17.02.2012 rue St-Rémy à Fraire suite à la pose de panneaux photovoltaïques |
| 16.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Beau Soleil à Yves-Gomezée suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau |
| 16.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 16.02.2012 jusqu'à la fin des travaux carrefour St-Marcoux rue Majorin à Lanefte suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau |
| 16.02.2012 | Mesures de circulation le 01.03.2012 Grand Route à Lanefte à des travaux d'abattage d'arbres |
| 16.02.2012 | Mesures de circulation le 01.03.2012 Grand Route à Lanefte entre les rues des Falaises et d'Harzinne vers Somzée-Lanefte suite à des travaux d'abattage d'arbres |
| 16.02.2012 | Mesures de circulation le 29.02.2012 Grand Route à Lanefte à hauteur du panneau d'entrée d'agglomération "Lanefte" vers Somzée-Lanefte suite à des travaux d'abattage d'arbres |
| 23.02.2012 | Mesures de circulation et de stationnement du 27.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Nelimes à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement en voirie |
| 23.02.2012 | Mesures de circulation du 24.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Grèveveur à Yves-Gomezée suite à la pose de câble nécessitant une ouverture de voirie |
| 23.02.2012 | Mesures de stationnement le 24.02.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Walcourt suite à un enterrément |
| 23.02.2012 | Mesures de circulation du 27.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Boulvin à Roghées suite à la pose de câble nécessitant une ouverture de voirie |

WALCOURT

- 23.02.2012 Mesures de circulation du 27.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue St-Antoine à Somzé suite à des travaux d'éclairage et de distribution d'eau
- 24.02.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 24.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue d'Havré à Castillon suite à des travaux de terrassement en voirie
- 24.02.2012 Mesures de circulation du 27.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rues de Gourdimme et Trifeu l'Abbé à Thy-le-Château suite à des travaux de pose de gaine optique
- 24.02.2012 Mesures de stationnement le 03.03.2012 Place de l'Hôtel de Ville à Walcourt suite à une prise de vue photographique
- 28.02.2012 Mesures de stationnement du 01.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Basilique à Walcourt suite à des travaux de rejointoyage de façade
- 29.02.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 29.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rues St-Marcoux et Merfonty à Lanefre suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau
- 29.02.2012 Mesures de circulation du 05.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Thy le Baudouin à Lanefre suite à des travaux de terrassement en voirie
- 29.02.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 29.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Ry à Walcourt suite à des travaux de terrassement en voirie
- 29.02.2012 Mesures de circulation du 29.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Dix Bonniers à Tarcienne suite à des travaux de terrassement en voirie
- 29.02.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 29.02.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Ry Del Pralle à Somzé suite à des travaux de terrassement en voirie
- 01.03.2012 Mesures de circulation du 01.03.2012 jusqu'à la fin des travaux Chemin des Meuniers à Thy-le-Château suite à des travaux de distribution d'eau
- 02.03.2012 Mesures de circulation du 05.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Station à Walcourt suite à des travaux de raccordement à l'égout
- 05.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 05.03.2012 jusqu'à la fin des travaux Bois Mignon à Walcourt suite à des travaux de terrassement en voirie
- 05.03.2012 Mesures de circulation du 05.03.2012 jusqu'à la fin des travaux dans diverses rues de Fraire suite à des travaux de remplacement de raccordement en voirie
- 07.03.2012 Mesures de circulation du 08.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Monument à Vogeneé suite à des travaux de maçonnerie d'un nouveau mur en pierre
- 08.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 12.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Pairelle à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau
- 08.03.2012 Mesures de circulation du 12.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue d'En Bas à Gourdimme suite à des travaux de terrassement en voirie
- 09.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 12.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Ty des Marais à Tarcienne suite à des travaux de distribution d'eau
- 09.03.2012 Mesures de circulation le 13.03.2012 rue SS Pierre et Paul Thy-le-Château suite à des travaux de fondation d'habitation
- 13.03.2012 Mesures de circulation du 15.03.2012 jusqu'à la fin des travaux sur la RN5 dans le sens de Philippeville-Charleroi suite à des travaux de remplacement de raccordement en plomb
- 14.03.2012 Mesures de circulation du 19.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Cygnes à Yves-Gomezé suite à des travaux de terrassement en voirie
- 14.03.2012 Mesures de circulation les 15 et 16.03.2012 rue Lumsonny à Tarcienne suite à un démantèlement
- 14.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 19.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Fontaines à Yves-Gomezé suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau
- 15.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 19.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Ry del Pralle à Somzé suite à des travaux de terrassement en voirie
- 16.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 19.03.2012 jusqu'à l'intersection du petit sentier donnant accès sur une entrée du hall Omnisports de Lanefre à l'occasion d'une brocante
- 16.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 27.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Rocroi à Fraire suite à des travaux de remplacement de raccordement en plomb
- 19.03.2012 Mesures de circulation le 19.03.2012 rue SS Pierre et Paul à Thy-le-Château suite à des travaux de jointage de câbles téléphoniques souterrains par une couverture en trottoir
- 19.03.2012 Mesures de circulation du 20.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Adjujoir à Thy-le-Château suite aux nombreux travaux en cours dans le centre
- 21.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 22.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Quatreilles à hauteur de l'habitation rue St-Pierre suite au placement d'un conteneur
- 22.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 23.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Ty des Marais à Tarcienne suite à des travaux de terrassement en voirie
- 22.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 26.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Monument à Vogeneé suite à des travaux de terrassement en voirie
- 26.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 26.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Sarrazins à Fraire suite à des travaux de terrassement en voirie
- 27.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 26.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Mortalimé à Fraire suite à des travaux de terrassement en voirie
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 27.03.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Fauvettes à Vogeneé suite à des travaux de réparation d'une fuite d'eau
- 30.03.2012 Mesures de stationnement du 02. au 10.04.2012 rue St-Hilaire à Walcourt afin de permettre l'accès à une propriété par un cantion
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 02.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Tilleuls à Somzé suite à des travaux de terrassement en voirie
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 02.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Tréux des Sarts à Somzé suite à des travaux de terrassement en voirie
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 02.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Cygnes à Yves-Gomezé suite à des travaux de terrassement en voirie
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 02.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Pommiers à Tarcienne suite à des travaux de terrassement en voirie
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 02.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Acacias à Somzé suite à des travaux de distribution d'eau
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 02.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Gerlinoport à Walcourt suite à des travaux de terrassement en voirie
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 02.04.2012 jusqu'à la fin des travaux Bois de Thy à Lanefre suite à des travaux de terrassement en voirie
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 02.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Ahirée à Tarcienne suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 02.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de Thy-le-Baudouin à Walcourt suite à des travaux de terrassement en bord de voirie
- 30.03.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 02.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Lumsonny à Walcourt suite à des travaux de terrassement en accotement
- 02.04.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 10.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Mistrabou à Fry suite à des travaux de pose de câbles en accotement
- 02.04.2012 Mesures de stationnement le 09.04.2012 Grand Place à Walcourt dans le cadre de la sortie de la Marche Notre-Dame
- 03.04.2012 Mesures de circulation le 11.04.2012 Domaine de Pumont à Walcourt dans le cadre d'une réajustation de la pose d'une maison à ossature bois
- 08.04.2012 Mesures de circulation du 11 au 14.05.2012 rue du Midi à Thy-le-Château suite au placement d'un conteneur
- 10.04.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 16.04.2012 jusqu'à la fin des travaux Allée des Plantains à Chastres suite à des travaux de terrassement en voirie
- 11.04.2012 Mesures de circulation du 17 au 20.04.2012 Route de Philippeville dans le sens Philippeville-Charleroi suite à des travaux de pose d'une nouvelle climatisation enterrée
- 13.04.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 16.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Fontaine à Yves-Gomezé suite à des travaux de terrassement en voirie
- 13.04.2012 Mesures de circulation du 16.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue des Cygnes à Yves-Gomezé suite à des travaux de terrassement en voirie
- 13.04.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 19.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue de la Station à Walcourt suite à des travaux de terrassement en voirie pour réparation d'une fuite d'eau
- 19.04.2012 Mesures de circulation du 19.04.2012 jusqu'à remise en état des lieux à l'intersection des rues d'Andenne et de la Banque suite à un risque d'écroulement de façade
- 19.04.2012 Mesures de stationnement les 24 et 25.04.2012 rue de Falroul à Fraire suite à l'installation de panneaux photovoltaïques
- 20.04.2012 Mesures de circulation du 23.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Pont de Bois à Berzéé suite à des travaux de rénovation de toiture
- 24.04.2012 Mesures de circulation du 02.05.2012 jusqu'à la fin des travaux rue Boulvin à Rognieé suite à des travaux de pose de câbles en accotement
- 24.04.2012 Mesures de circulation et de stationnement le 25.04.2012 sur le parking du hall omnisport à Fraire suite à l'organisation du tournoi du BC Fraire
- 24.04.2012 Mesures de circulation et de stationnement du 26.04.2012 jusqu'à la fin des travaux rue du Paucras à Fry suite à des travaux de raccordement
- 26.04.2012 Mesures de stationnement le 30.04.2012 rue du Coq à Walcourt suite à l'installation d'un chapiteau
- 26.04.2012 Mesures de circulation le 27.04.2012 au carrefour formé par la rue Ty des Marais et quatrième Avenue à Tarcienne suite au démontage du coussin berlinois

YVOIR

- 12.03.2012 Arrêté de police pour le 02.04.2012 au plus tard ordonnant des mesures afin de remédier à l'insalubrité du logement rue du Blacet à Yvoir
- 12.03.2012 Arrêté de police pour le 02.04.2012 au plus tard ordonnant des mesures afin de remédier à l'insalubrité du logement rue du Blacet à Yvoir
- 12.03.2012 Arrêté de police pour le 02.04.2012 au plus tard ordonnant des mesures afin de remédier à l'insalubrité du logement rue du Blacet à Yvoir
- 16.05.2012 Arrêté de police ordonnant la mise en place d'un périmètre de sécurité à Godinne suite à l'accident ferroviaire du 11.05.2012 sont levés
- 27.06.2012 Mesures d'interdiction de vendre des boissons alcoolisées par des ambulants le premier week-end de juillet de chaque année

N° 52 .- REGLEMENT COMMUNAL :

- BEAURAING :

Diverses mesures dans le cadre des prochaines élections communales et provinciales du 14.10.2012

(Délibération du Conseil communal du 27.08.2012)

- CINEY :

Elections communales - Ordonnance de Police - Approbation

(Délibération du Conseil communal du 17.08.2012)

- SAMBREVILLE :

Exercices et organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public - Exercices 2013 - 2018

(Délibération du Conseil communal du 25.10.2012)

- YVOIR :

Affichage et publicité durant la période électorale

(Délibération du Conseil communal du 29.08.2012)

Le Député-Bourgmestre,

Vu les articles 119 et 135 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié par le décret du 1^{er} juin 2006, notamment les articles L4112-11 et L4124-1 § 1^{er} ;

Considérant que les prochaines élections communales et provinciales se dérouleront le 14 octobre 2012 ;

Considérant la nécessité de prendre les mesures en vue d'interdire certaines méthodes d'affichage et d'inscription électorale ainsi que la distribution et l'abandon de tracts en tout genres sur la voie publique, ces méthodes constituant des atteintes à la tranquillité et la propreté publique ;

Considérant qu'il est également absolument nécessaire en vue de préserver la sûreté et la tranquillité publiques, durant la période électorale, de prendre des mesures en vue d'interdire l'organisation de caravanes motorisées nocturnes dans le cadre des élections ;

Sans préjudice de l'arrêté de police de Monsieur le Gouverneur de la Province de NAMUR du 27 juin 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : A partir du 17 août 2012 jusqu'au 14 octobre 2012 à 15 heures, il est interdit d'abandonner des tracts et autres prospectus électoraux sur la voie publique.

Article 2 : Du 17 août 2012 au 14 octobre 2012 inclus, il sera interdit d'apposer des inscriptions, des affiches, des reproductions picturales et photographiques, des tracts et des papillons à usage électoral sur la voie publique, et sur les arbres, plantations, panneaux, pignons, façades, murs, clôtures, supports, poteaux, bornes, ouvrages d'art, monuments et autres objets qui la bordent ou qui sont situés à proximité immédiate de la voie publique à des endroits autres que ceux déterminés pour les affichages par les autorités communales ou autorisés, au préalable et par écrit, par le propriétaire ou par celui qui en a la jouissance, pour autant que le propriétaire ait également marqué son accord préalable et écrit.

Article 3 : Des emplacements seront réservés, par l'autorité communale, à l'apposition d'affiches électorales à proximité immédiate des bureaux de vote officiels. Ces emplacements seront répartis de manière égale entre les différentes listes. Les panneaux communaux encore disponibles ne seront utilisés, s'il échet, que dans le cadre des seules élections provinciales.

Les affiches électorales, identifiant ou non les candidats, ne peuvent être utilisées que si elles sont dûment munies du nom d'un éditeur responsable.

Aucune affiche, aucun tract, aucune inscription ne peut inciter, ni expressément ni implicitement, au racisme ou à la xénophobie, ni rappeler, directement ou indirectement, les principes directeurs du nazisme ou du fascisme.

Article 4 : Le placement des affiches aux endroits réservés par l'autorité communale à cette fin, ou au endroits autorisés, au préalable et par écrit, par le propriétaire ou par celui qui en a la jouissance, pour autant que le propriétaire ait également marqué son accord préalable et écrit, est interdit :

- entre 22 heures et 07 heures, du 17 août au 13 octobre 2012 ;
- du 13 octobre 2012 à 22 heures au 14 octobre 2012 à 15 heures.

Article 5 : Les caravanes motorisées, ainsi que l'utilisation de haut-parleurs ; d'amplificateurs sur la voie publique sont également interdits :

- entre 22 heures et 07 heures, du 17 août au 13 octobre 2012 ;
- du 13 octobre 2012 à 18 heures au 14 octobre 2012 à 15 heures.

Article 6 : La police communale est expressément chargée :

1. d'assurer la surveillance des lieux et endroits publics jusqu'au lendemain des élections ;
2. de dresser procès-verbal à l'encontre de tout manquement ;
3. par requête aux services communaux, de faire enlever ou disparaître toute affiche, tract ou inscription venant à manquer aux prescriptions de la présente ordonnance ou aux dispositions légales en la matière.

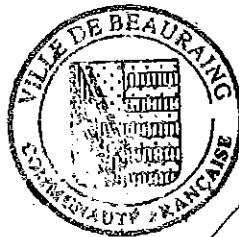
Article 7 : Les enlèvements précités se feront aux frais des contrevenants.

Article 8 : Tout manquement aux dispositions de la présente ordonnance sera puni de peines de police conformément aux législations en vigueur.

Article 9 : Une expédition du présent arrêté sera transmise pour info :

- au Gouvernement provincial ;
- à la Députation permanente ;
- au greffe du Tribunal de Première Instance compétent ;
- au greffe du Tribunal de Police compétent ;
- à Monsieur le Commissaire divisionnaire de la Zone de police Houille-Semois ;
- au siège des différents partis politiques.

Article 10 : Le présent arrêté sera publié, conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



Fait à Beauraing le 17 août 2012.

Le Député-Bourgmestre,

MAENE Jean-Claude.

VILLE DE CINEY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

SEANCE DU 27 août 2012

OBJET : Elections communales – Ordonnance de Police – Approbation

Présents : Messieurs Guy MILCAMPS – Bourgmestre – Président

P. LAMBOTTE – Ch. de PRET – J.M. GASPARD – A.M. CAMUS – Echevins

J. DUCHENE – M. EMOND – J.C. PODLECKI – H. FOCANT – J. DETHY – J. JOUANT –

G. GERARD – F.R. GILLARD – F. MISSON – M. MINE – J. LEBOUTTE – B.

DEKONINCK – F. DEVILLE – F. BOTIN – L. MATAGNE – Conseillers

M.M. GILMARD – Président du CPAS participant au Conseil Communal avec voix consultative

BAURAIND Marc – Secrétaire Communal.

LE CONSEIL COMMUNAL :

Siégeant en séance publique

Vu les articles 119 et 135 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, tel que modifié par le décret du 1er juin 2006, notamment ses articles L4112-11 et L4124-1 § 1er ;

Considérant que les prochaines élections communales et provinciales se dérouleront le 14 octobre 2012 ;

Considérant la nécessité de prendre des mesures en vue d'interdire certaines méthodes d'affichage et d'inscription électorale ainsi que de distribution et l'abandon de tracts en tous genres sur la voie publique, ces méthodes constituant des atteintes à la tranquillité et la propreté publique ;

Considérant qu'il est également absolument nécessaire en vue de préserver la sûreté et la tranquillité publiques, durant la période électorale, de prendre des mesures en vue d'interdire l'organisation de caravanes motorisées nocturnes dans le cadre des élections ;

Sans préjudice de l'arrêté de Police de Monsieur le Gouverneur de Province du 27 juin 2012 ;

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1er :

A partir du 14 juillet 2012 jusqu'au 14 octobre 2012 à 15 heures, il est interdit d'abandonner des tracts et autres prospectus électoraux sur la voie publique.

Article 2 :

Du 14 juillet 2012 au 14 octobre 2012 inclus, il sera interdit d'apposer des inscriptions, des affiches, des reproductions picturales et photographiques, des tracts et des papillons à usage électoral sur la voie publique et sur les arbres, plantations, panneaux, pignons, façades, murs, clôtures, supports, poteaux, bornes, ouvrages d'art, monuments et autres objets qui la bordent ou qui sont situés à proximité immédiate de la voie publique à des endroits autres que ceux déterminés pour les affichages par les autorités communales ou autorisés, au préalable et par écrit, par le propriétaire ou par celui qui en a la jouissance, pour autant que le propriétaire ait également marqué son accord préalable et écrit.

Article 3 :

Des emplacements sont réservés par les autorités communales à l'apposition d'affichages électoraux. Ces emplacements sont répartis de manière égale entre les différentes listes.

Les affiches électoraux, identifiant ou non des candidats, ne peuvent être utilisées que si elles sont dûment munies du nom de l'éditeur responsable.

Aucune affiche, aucun tract, aucune inscription ne peut inciter, ni expressément ni implicitement, au racisme ou à la xénophobie, ne rappeler, directement ou indirectement, les principes directeurs du nazisme ou du fascisme.

Article 4 :

Le placement des affiches aux endroits qui ont été réservés par les autorités communales à l'apposition d'affiches électoraux, ou aux endroits qui ont été autorisés, au préalable et par écrit, par le propriétaire ou par celui qui en a la jouissance, pour autant que le propriétaire ait également marqué son accord préalable et écrit :

- entre 20 heures et 08 heures, et cela du 14 juillet 2012 jusqu'au 14 octobre 2012 ;
- du 13 octobre 2012 à 20 heures au 14 octobre 2012 à 15 heures.

Article 5 :

Les caravanes motorisées, ainsi que l'utilisation de haut-parleurs et d'amplificateurs sur la voie publique entre 20 heures et 10 heures sont également interdits.

Article 6 :

La Police Communale est expressément chargée :

- d'assurer la surveillance des lieux et endroits publics jusqu'au lendemain des élections ;
- de dresser procès-verbal à l'encontre de tout manquement ;
- par requête aux Services Communaux, de faire enlever ou disparaître toute affiche, tract, ou inscription venant à manquer aux prescriptions de la présente ordonnance ou aux dispositions légales en la matière.

Article 7 :

Les enlèvements précités se feront aux frais des contrevenants.

Article 8 :

Tout manquement aux dispositions de la présente ordonnance sera puni de peines de police conformément aux législations en vigueur.

Article 9 :

Une expédition du présent arrêté sera transmise :

- au Collège Provincial, avec certificat de publication ;
- au Greffe du Tribunal de Première Instance de Dinant ;
- au Greffe du Tribunal de Police de Dinant ;

- au siège des différents partis politiques.

Article 10 :

Le présent arrêté sera publié, conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire Communal,
Marc BAURAIN

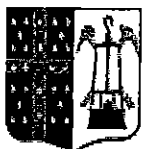
Le Président,
Guy MILCAMPS

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Secrétaire Communal,
Marc BAURAIN



Le Bourgmestre,
Guy MILCAMPS



Service :
Service Recette

Correspondant :
Anne Debruxelles

Références : -

Du registre aux délibérations du Conseil communal a été extrait ce qui suit :

Séance du 25 octobre 2012

Etaient présents :

J-C. LUPERTO, Bourgmestre-Président; D. LISELELE (entré en séance lors de l'analyse du point 9 de l'ordre du jour), V. MANISCALCO, M.C. FOERSTER, F. PLUME, P. STERCK, Echevins; C. DAFPE, Présidente du CPAS; G. de BILDERLING, C. BAVAY, B. RIGUELLE, S. DEPAIRE, J.L. REVELARD, L. TATON, S. LACROIX, J.P. TILLIEUX, S. BARBERINI, M. FELIX, A. SERONT, F. DUCHENE, M. GODFROID, V. GERARD, G. BODART, Conseillers Communaux; X. GOBBO, Secrétaire Communal. Excusés : L. GREGOIRE, Echevine; N. De KOCK, B. SERVAIS, G. GILLES, M. GUILLAUME, F. TODARO, D. CANIVET, Conseillers Communaux.

Objet n° 60 : Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30,

Vu la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice et l'organisation des activités ambulantes et foraines, notamment les articles 8, 9 et 10,

Vu l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes,

Considérant qu'en vertu des articles 8 et 9 de la loi précitée du 25 juin 1993, l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et sur le domaine public est déterminée par un règlement communal,

Après délibération, sur proposition du Collège communal, le Conseil Communal Décide, par 14 voix "Pour", 6 "Contre" et 2 Abstentions
(PS : 14 Pour ; MR : 2 Contre ; CDH : 3 Contre ; Ecolo : 1 Contre ; UNION : 1 Abstention ; Indépendant : 1 Abstention)

Article 1 :

D'arrêter le règlement relatif aux marchés hebdomadaires de Sambreville tel qu'annexé à la présente décision.

Article 2 :

De porter cette décision à la connaissance du service de la recette pour suite utile.

Fait en séance à l'Hôtel de Ville, date que dessus.

**Le Secrétaire Communal,
(s) Xavier GOBBO**

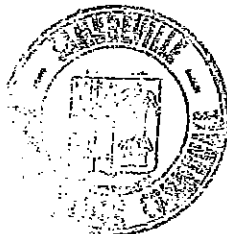
**Le Président,
(s) Jean-Charles LUPERTO**

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire Communal,

Le Député-Bourgmestre,

Xavier GOBBO



Jean-Charles LUPERTO

REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A L' EXERCICE ET A L' ORGANISATION DES ACTIVITES AMBULANTES SUR LES MARCHES PUBLICS ET LE DOMAINE PUBLIC Exercices 2013 à 2018

CHAPITRE 1^{ER} – ORGANISATION DES ACTIVITES AMBULANTES SUR LES MARCHES PUBLICS HEBDOMADAIRES

Article 1^{er} – Marchés publics

Le présent règlement est applicable aux marchés publics hebdomadaires de produits de toute nature, organisé sur le domaine public.

Il s'agit des marchés publics hebdomadaires suivants :

- 1° Lieu: Grand-Place, secteur d'AUVELAIS
 Jour: Auvelais : tous les mercredis
 Horaire : Auvelais de 8H00 à 13H30
 - Arrivée des marchands ambulants : 6 heures 30 ;
 - Ouverture de la vente au public : 8 heures ;
 - Fermeture de la vente au public : 13 heures 30 ;
 - Départ des marchands ambulants : 14 heures.
- 2° Lieu : Place Saint-Martin, secteur de TAMINES
 Jour : Tous les vendredis
 Horaire : De 8h00 à 13H30
 - Arrivée des marchands ambulants : 6 heures 30 ;
 - Ouverture de la vente au public : 8 heures ;
 - Fermeture de la vente au public : 13 heures 30;
 - Départ des marchands ambulants : 14 heures.

Le Conseil communal donne compétence au Collège communal pour diviser les marchés en emplacements, groupés en fonction de leur spécialisation, et en établir la liste et le plan. Le Collège communal est également compétent pour y apporter toutes les modifications nécessaires.

En cas de besoin ou à l'occasion d'événements exceptionnels (foires, fêtes foraines, braderies, manifestations sportives, culturelles, etc...) se produisant sur le territoire de la commune, le Collège Communal pourra modifier les jours et heures d'ouverture des marchés, voire suspendre temporairement, en totalité ou en partie, la tenue de ceux-ci. Les circonstances et les dates des événements seront communiquées aux marchands dès qu'elles seront connues.

Les marchands ne pourront prétendre à aucune indemnité du chef de ces suspensions ou modifications.

En pareil cas, le Collège Communal s'attachera à maintenir une surface équivalente permettant d'accueillir l'ensemble des marchands.

En cas d'impossibilité, ceux qui se verraient privés de place momentanément ou définitivement ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Les abonnements seront toutefois prorogés de la durée desdites suspensions.

Article 2 – Personnes auxquelles des emplacements peuvent être attribués

Les emplacements sur les marchés publics sont attribués:

- soit aux personnes physiques qui exercent une activité ambulante pour leur propre compte et qui sont titulaires de l'autorisation patronale;
- soit aux personnes morales qui exercent la même activité; les emplacements sont attribués à ces dernières par l'intermédiaire d'une personne assumant la responsabilité de leur gestion journalière, qui est titulaire de l'autorisation patronale.

Les emplacements peuvent également être attribués, de manière occasionnelle, aux responsables des opérations de vente sans caractère commercial dites "ventes philanthropiques", dûment autorisées en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à l'exercice et l'organisation des activités ambulantes.

De manière à maintenir la diversité de l'offre, le nombre d'emplacements par entreprise est limité à 2 places.

Article 3 – Occupation des emplacements

Les emplacements attribués aux personnes visées à l'article 2 du présent règlement peuvent être occupés:

1° par la personne physique titulaire de l'autorisation patronale à laquelle l'emplacement est attribué;

2° par le (ou les) responsable(s) de la gestion journalière de la personne morale à laquelle l'emplacement est attribué, titulaire(s) de l'autorisation patronale;

3° par les associés de fait de la personne physique à laquelle l'emplacement est attribué, titulaires de l'autorisation patronale pour l'exercice de l'activité ambulante en propre compte;

4° par le (ou la) conjoint(e) ou le (ou la) cohabitant(e) légal(e) de la personne physique à laquelle l'emplacement est attribué, titulaire de l'autorisation patronale pour l'exercice de l'activité ambulante en propre compte;

5° par le démonstrateur, titulaire d'une autorisation patronale, auquel le droit d'usage de l'emplacement a été sous-loué conformément à l'article ... du présent règlement ainsi que par le démonstrateur titulaire de l'autorisation de préposé A ou B exerçant l'activité pour compte ou au service de la personne à laquelle l'emplacement a été attribué ou sous-loué;

6° par les personnes titulaires de l'autorisation de préposé A ou de l'autorisation de préposé B, qui exercent l'activité ambulante pour le compte ou au service des personnes physiques ou morales visées aux 1° à 4°.

Les personnes visées aux 2° à 6° peuvent occuper les emplacements attribués ou sous-loués à la personne physique ou morale pour le compte ou au service de laquelle elles exercent l'activité, en dehors de la présence de la personne à laquelle ou par l'intermédiaire de laquelle l'emplacement a été attribué ou sous-loué.

Les personnes qui réalisent des ventes sans caractère commercial dans le cadre dites "ventes philanthropiques", dûment autorisées en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à l'exercice et l'organisation des activités ambulantes, peuvent occuper l'emplacement attribué à la personne responsable de l'opération; le cas échéant, elles peuvent l'occuper en dehors de la présence de celle-ci.

Nul ne peut occuper un quelconque emplacement sur le marché sans l'autorisation préalable du Collège communal ou de son délégué, et sans avoir préalablement acquitté les droits de place, tel que définis dans le règlement redevances en vigueur au moment de l'occupation.

Article 4 – Identification

Toute personne qui exerce une activité ambulante sur un marché public doit s'identifier auprès des consommateurs au moyen d'un panneau lisible, placé ostensiblement sur son étal ou son véhicule.

Ce panneau comporte les mentions suivantes:

1° soit le nom et le prénom de la personne qui exerce une activité en personne physique pour son propre compte ou pour le compte de laquelle ou au service de laquelle l'activité est exercée; soit le nom et le prénom de la personne qui assume la responsabilité journalière de la personne morale ou pour le compte de laquelle ou au service de laquelle l'activité est exercée;

2° la raison sociale de l'entreprise et/ou sa dénomination commerciale;

3° selon le cas, la commune du siège social ou du siège d'exploitation de l'entreprise et si le siège de l'entreprise n'est pas situé en Belgique, le pays et la commune dans lesquels il est situé;

4° le numéro d'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises ou l'identification qui en tient lieu, lorsque l'entreprise est étrangère.

Article 5 – Modes d'attribution des emplacements

Les emplacements sur les marchés publics sont attribués soit par abonnement, soit au jour le jour.

Le nombre d'emplacements attribués au jour le jour représente au minimum 5 % du nombre total d'emplacements sur chaque marché public.

Parmi les emplacements à attribuer par abonnement, priorité est accordée aux démonstrateurs au sens de l'article 24, par. 1^{er}, al. 3, de l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à l'exercice et l'organisation des activités ambulantes, à concurrence de 5 % du nombre total des emplacements de chaque marché public.

Article 6 – Attribution des emplacements au jour le jour

Les emplacements attribués au jour le jour le sont, s'il y a lieu en fonction de leur spécialisation, par ordre chronologique d'arrivée sur le marché.

Lorsqu'il n'est pas permis de déterminer l'ordre d'arrivée sur le marché de deux ou plusieurs candidats, l'octroi de l'emplacement se fait par tirage au sort.

Les titulaires d'autorisation patronale sont présents en personne pour se voir attribuer un emplacement, conformément à l'article 2 du présent règlement.

Article 7 – Attribution des emplacements par abonnements

Article 7.1. Vacance et candidature

Lorsqu'un emplacement à attribuer par abonnement est vacant, la vacance est annoncée par la publication d'un avis sur le site internet communal.

Les candidatures doivent être introduites soit par lettre déposée contre accusé de réception, soit par courrier recommandé à la poste avec accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception, dans le délai prévu à l'avis de vacance et comporter les informations et les documents requis par l'avis de vacance.

Sans préjudice de la publication d'avis de vacance, les candidatures peuvent être introduites à tout moment, soit par lettre déposée contre accusé de réception, soit par courrier recommandé à la poste avec accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception et doivent comporter les informations et les documents requis par l'avis de vacance.

A la réception de la candidature, un accusé de réception est immédiatement communiqué au candidat mentionnant la date de prise de rang de la candidature et le droit du candidat à consulter le registre des candidatures.

Article 7.2. Registre des candidatures

Toutes les candidatures sont consignées dans un registre au fur et à mesure de leur réception. Le registre est consultable conformément aux articles L3231-1 à L3231-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Les candidatures demeurent valables tant qu'elles n'ont pas été honorées ou retirées par leur auteur.

Article 7.3. Ordre d'attribution des emplacements vacants

En vue de l'attribution des emplacements, les candidatures sont classées dans le registre comme suit:

1° priorité est accordée aux démonstrateurs, à concurrence de 5 % du nombre total des emplacements de chaque marché;

2° sont ensuite prioritaires les catégories suivantes, dans cet ordre:

- a) les personnes qui sollicitent une extension d'emplacement;
- b) les personnes qui demandent un changement d'emplacement;
- c) les personnes qui sollicitent un emplacement suite à la suppression de celui qu'elles occupaient sur l'un des marchés de la commune ou auxquelles la commune a notifié le préavis prévu à l'article 8, par. 2, de la loi du 25 juin 1993;
- d) les candidats externes.

3° au sein de chaque catégorie, les candidatures sont ensuite classées, s'il y a lieu, en fonction de l'emplacement et de la spécialisation sollicités;

4° les candidatures sont enfin classées par date, selon le cas, de remise de la main à la main de la lettre de candidature, de son dépôt à la poste ou de sa réception sur support durable.

Lorsque deux ou plusieurs demandes, appartenant à la même catégorie et, le cas échéant, à la même spécialisation, sont introduites simultanément, l'ordre d'attribution est déterminé comme suit:

- 1° priorité est donnée, dans chaque catégorie, au demandeur qui a le plus d'ancienneté sur les marchés de la commune; à défaut de pouvoir établir la comparaison des anciennetés, la priorité est déterminée par tirage au sort;
- 2° pour les candidats externes, la priorité est déterminée par tirage au sort.

Article 7.4. Notification de l'attribution des emplacements

L'attribution d'un emplacement est notifiée au demandeur, soit par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, soit par lettre remise de la main à la main contre accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception.

Article 7.5. Registre des emplacements attribués par abonnement

Un plan et un registre sont tenus, mentionnant pour chaque emplacement accordé par abonnement:

- 1° le nom, le prénom et l'adresse de la personne à laquelle ou par l'intermédiaire de laquelle l'emplacement a été attribué;
- 2° s'il y a lieu, la raison sociale de la personne morale à laquelle l'emplacement a été attribué et l'adresse de son siège social;
- 3° le numéro d'entreprise;
- 4° les produits et/ou les services offerts en vente;
- 5° s'il y a lieu, la qualité de démonstrateur;
- 6° la date d'attribution de l'emplacement et la durée du droit d'usage;
- 7° si l'activité est saisonnière, la période d'activité;
- 8° le prix de l'emplacement, sauf s'il est fixé de manière uniforme;
- 9° s'il y a lieu, le nom et l'adresse du cédant et la date de la cession.

Hormis l'identité du titulaire de l'emplacement ou de la personne par l'intermédiaire de laquelle l'emplacement est accordé, la spécialisation éventuelle, la qualité de démonstrateur et le caractère saisonnier de l'emplacement, le plan ou le registre peut renvoyer à un fichier reprenant les autres informations.

Le plan ou le registre et, le cas échéant, le fichier annexe, peuvent être consultés conformément aux articles L3231-1 à L3231-9 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 8 – Durée des abonnements

Les abonnements sont octroyés pour une durée comprise entre 1 mois et maximum une année.

A leur terme, ils sont renouvelés tacitement pour autant que le droit de place soit acquitté avant la nouvelle période, sans préjudice de la possibilité pour leurs titulaires de les suspendre ou d'y renoncer conformément au présent règlement.

Article 9 – Suspension de l'abonnement par son titulaire

Le titulaire d'un abonnement peut suspendre celui-ci lorsqu'il se trouve dans l'incapacité d'exercer son activité pour une période prévisible d'au moins un mois:

- soit pour maladie ou accident attesté par un certificat médical;
- soit pour cas de force majeure dûment démontré;

La suspension prend effet le jour où la commune est informée de l'incapacité et cesse au plus tard cinq jours après la communication de la reprise d'activités.

La suspension de l'abonnement implique la suspension des obligations réciproques nées du contrat.

Durant la période de suspension, l'emplacement peut être attribué au jour le jour.

Les demandes de suspension et de reprise de l'abonnement sont notifiées soit par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, soit par lettre remise de la main à la main contre accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception.

Article 10 – Renonciation à l'abonnement par son titulaire

Le titulaire d'un abonnement peut renoncer à celui-ci:

- à son échéance, moyennant un préavis d'au moins trente jours;
- à la cessation de ses activités ambulantes, moyennant un préavis d'au moins trente jours;
- si la personne physique titulaire de l'abonnement ou à l'intermédiaire de laquelle une personne morale est titulaire de celui-ci est dans l'incapacité définitive d'exercer son activité, pour raison de maladie ou d'accident, attesté par un certificat médical, et ce sans préavis;
- pour cas de force majeure, dûment démontré, et ce sans préavis;
- Les ayants droit de la personne physique exerçant son activité pour son propre compte peuvent, au décès de celle-ci, renoncer, sans préavis, à l'abonnement dont elle était titulaire.

Les demandes de renonciation à l'abonnement sont notifiées soit par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, soit par lettre remise de la main à la main contre accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception.

Article 11 – Suspension ou retrait de l'abonnement par la commune

L'abonnement peut être suspendu dans les cas suivants:

- en cas de non-paiement ou paiement tardif de la redevance d'emplacement.
- en cas d'absence durant 3 semaines, sans préjudice de l'application de l'article 9 du présent règlement.
- en cas de non-respect de la spécialisation de l'emplacement.

L'abonnement peut être retiré dans les cas suivants:

- en cas de non-paiement ou paiement tardif à 2 reprises de la redevance d'emplacement;
- en cas d'absence injustifiée à 3 reprises;
- en cas de non-respect à 2 reprises de la spécialisation de l'emplacement;

La décision de suspension ou de retrait est notifiée au titulaire par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception.

Article 12 – Suppression définitive d'emplacements

Un préavis de un an est donné aux titulaires d'emplacements en cas de suppression définitive d'un marché ou d'une partie de ses emplacements. En cas d'absolue nécessité, ce délai n'est pas d'application.

Article 13 – Cession d'emplacement(s)

La cession d'emplacement(s) est autorisée aux conditions suivantes:

1° lorsque le titulaire d'emplacement(s) cesse ses activités ambulantes en qualité de personne physique ou décède ou lorsque la personne morale cesse ses activités ambulantes;

2° et pour autant que le (ou les) cessionnaire(s) soi(en)t titulaire(s) de l'autorisation patronale d'activités ambulantes et qu'il(s) poursuive(nt) la spécialisation du cédant sur chaque emplacement cédé; les cessionnaires peuvent néanmoins demander un changement de spécialisation par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception au bourgmestre [ou à l'échevin délégué ou au fonctionnaire délégué.

L'occupation de l' (ou les) emplacement(s) cédé(s) n'est autorisée à un cessionnaire que lorsqu'il a été constaté par la commune que:

1° le cédant a procédé à la radiation de son activité ambulante à la Banque-Carrefour des Entreprises ou que ses ayants droit ont accompli cette formalité;

2° le cessionnaire dispose de l'autorisation d'activités ambulantes pour exercer le (ou les) spécialisation(s) du cédant ou celle(s) autorisée(s) par la commune, le cas échéant;

3° l'entreprise de chaque cessionnaire ne dépasse pas la limite du nombre d'emplacements par entreprise fixée à l'article 2 du présent règlement.

Par dérogation à ce qui précède, la cession d'emplacement(s) est autorisée entre époux à leur séparation de fait ou de corps et de biens ou à leur divorce ainsi qu'entre cohabitants légaux à la fin de leur cohabitation légale, pour autant que le cessionnaire soit titulaire de l'autorisation patronale d'activités ambulantes et poursuive la spécialisation du cédant sur chaque emplacement cédé; le cessionnaire peut néanmoins demander un changement de spécialisation par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception au bourgmestre [ou à l'échevin délégué ou au fonctionnaire délégué.

L'occupation du (ou des) emplacement(s) cédé(s) n'est autorisée au cessionnaire que:

1° lorsque le cédant ou le cessionnaire a produit à la commune un document attestant de leur séparation de fait ou de leur séparation de corps et de biens ou de leur divorce ou de la fin de leur cohabitation légale;

2° lorsque la commune a constaté que le cessionnaire dispose de l'autorisation d'activités ambulantes pour exercer le (ou les) spécialisation(s) du cédant ou celle(s) autorisée(s) par la commune, le cas échéant;

3° lorsque la commune a constaté que l'entreprise du cessionnaire ne dépasse pas la limite du nombre d'emplacements par entreprise fixée à l'article 2 du présent règlement.

Les cessionnaires poursuivent l'exécution des obligations nées du (ou des) contrat(s) d'abonnement, sans préjudice de l'application des articles 8, 9, 10 et 11 du présent règlement.

Article 14 – Sous-location d'emplacement(s)

Les démonstrateurs, tels que définis à l'article 24, par. 1^{er}, al. 3, de l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes, qui ont obtenu un abonnement pour un emplacement peuvent sous-louer à d'autres

démonstrateurs leur droit d'usage temporaire sur cet emplacement. Cette sous-location peut se faire soit directement, soit par l'intermédiaire d'une association ouverte à tout démonstrateur sans discrimination.

Selon le cas, le démonstrateur ou l'association communique la liste des démonstrateurs auxquels le droit d'usage d'un emplacement a été sous-loué.

Le prix de la sous-location ne peut être supérieur à la part du prix de l'abonnement pour la durée de la sous-location.

CHAPITRE 2 : DU DEROULEMENT DU MARCHE

Article 15 : Marchandises mises en vente

Ne pourront être mis en vente sur le marché que les produits alimentaires et toutes marchandises dont la vente est admissible sur un marché public, conformément à la loi précitée du 25 juin 1993 et à ses arrêtés d'exécution.

Les marchands doivent, pour le placement de leur marchandise, se conformer aux instructions du fonctionnaire délégué de l'administration communale.

Ceux qui refuseraient de s'y conformer pourront être expulsés du marché.

Article 16 : Respect des emplacements

Les marchands respecteront les limites des emplacements qui leur sont attribués et la libre circulation de la clientèle dans les allées.

Article 17 : Hygiène

Il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'hygiène et à la salubrité des denrées alimentaires transportées, exposées pour la vente, mises en vente ou vendues.

Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour en éviter les souillures et en assurer la conservation.

Les exposants respecteront les normes d'hygiène propres à leur métier et observeront pour eux-mêmes les règles d'une propreté rigoureuse.

Il est expressément interdit de soustraire d'une façon quelconque, les denrées alimentaires d'origine animale à l'inspection des fonctionnaires ou agents habilités chargés du contrôle de salubrité de ces denrées et de la vérification des conditions d'hygiène, de leur transport, de leur manipulation et de leur vente.

Article 18 : De la loyauté des ventes

Il est défendu de mettre au fond des sacs, caisses, paniers, etc..., dans le but de tromper les acheteurs des comestibles d'une qualité inférieure à ceux qui se trouvent au-dessus de ces sacs, caisses, paniers, etc..., exposés à la vue de la clientèle.

Article 19 : Sécurité

Les bouches et bornes d'incendie situés sur le domaine public où sont autorisés les installations doivent en tout temps rester dégagées et aisément accessibles pour le service incendie

Les installations alimentées au gaz et/ou à l'électricité des échoppes ou points de vente y raccordés seront contrôlées une fois par an au moins par un organisme agréé par le Ministère des Affaires Economiques pour ces types de contrôle.

Les rapports vierges de toute remarque établis par l'organisme agréé à la suite de ces contrôles seront tenus à la disposition de Monsieur le Bourgmestre, de la Police locale, du Service communal de Sécurité et de Salubrité publique ou des Pompiers, qui pourront en prendre connaissance sur-le-champ et sur simple demande.

Un extincteur à poudre polyvalente, de six kilos de charge utile, ou à CO₂ de cinq kilos de charge utile et agréé BENOR AMPI sera installé dans chaque échoppe utilisant des appareils de cuisson tels que friteuses, rôtissoires, appareils à hot-dogs, à beignets, à croustillons, etc...

Cet extincteur sera vérifié une fois par an au moins par une personne compétente.

Article 20 : Propreté des emplacements

Avant leur départ, les marchands doivent nettoyer leurs emplacements et emporter avec eux les cartons, caisses, emballages de toute nature, vidanges et tous déchets quelconques provenant de l'exercice de leur commerce.

En cas de non respect de ces consignes, une refacturation des frais sera à charge du marchand qui a occupé l'emplacement selon le règlement redevance du nettoyage de la voirie publique en vigueur.

Article 21 : Stationnement des véhicules

Sans préjudice des dispositions prévues au dernier alinéa du présent article, aucun véhicule généralement quelconque ne peut être installé sur le marché.

Tous les véhicules d'approvisionnement doivent être immédiatement déchargés et doivent quitter les lieux avant 8 heures.

Les véhicules de transport sont réadmis sur le marché à partir de 13 heures, uniquement pour les besoins de la reprise des marchandises.

Lorsqu'ils procèdent à ces opérations de chargement et de déchargement, les marchands doivent ranger leurs véhicules de manière à ne pas gêner la circulation des piétons et des voitures.

Le déchargement terminé, les véhicules de tous genres doivent être remis en-dehors de l'emprise du marché, en respectant le prescrit des arrêtés de stationnement.

Par dérogation aux dispositions du 1er alinéa, les camions-échoppes, camions-magasins et camions-cabines utilisés pour la vente et dûment autorisés par le Collège Communal ou par le fonctionnaire délégué, peuvent stationner dans les limites de l'emplacement attribué. Ces véhicules ne peuvent être déplacés avant l'heure de fermeture du marché (14 heures).

Article 22 : Interdictions diverses

Il est interdit aux marchands :

- de placer, à la devanture des étals, les denrées pouvant souiller les vêtements des passants ;
- d'augmenter la longueur et/ou la profondeur des échoppes par le placement d'allonges ;
- d'enfoncer des crochets dans le sol ;
- d'encombrer de marchandises ou de matériel les parties de marché réservées à la circulation ;
- de se tenir dans ces parties pour solliciter la clientèle.

Article 23 : Maintien de l'ordre public

Il est défendu d'apporter une entrave à la liberté de la vente ou de troubler l'ordre public de manière quelconque.

Il est également interdit aux marchands ou à leurs préposés d'invectiver ou de molester les personnes, soit en raison de leur offre, soit pour toute autre cause.

La même défense est faite au public à l'égard des marchands, en raison de l'offre de la marchandise ou de la demande du prix de celle-ci.

Ceux qui contreviennent à l'une ou l'autre de ces dispositions peuvent être expulsés du marché.

Pourront également être exclus du marché les marchands qui ne respectent pas les dispositions du présent règlement ou encore qui causent un scandale ou toute autre dispute sur le marché.

Ils encourrent en outre les peines prévues par le présent règlement.

Article 24 : Tranquillité publique

Les vendeurs et démonstrateurs peuvent utiliser des appareils de diffusion, à la condition de ne pas incommoder les autres utilisateurs du marché.

Ils devront se conformer aux lois et règlements en la matière, ainsi qu'aux instructions qui leur seraient données par le fonctionnaire délégué.

Article 25 : Responsabilité

L'autorisation d'établir des dépôts de marchandises ou d'objets quelconques sur et pendant la tenue du marché n'implique aucunement la garde et la conservation de ces dépôts par la Ville.

Les paiements de droits de place n'entraînent pas pour l'administration communale l'obligation d'établir à cet égard une surveillance spéciale.

Le marchand est responsable envers l'administration communale des dommages causés par sa faute, sa négligence ou celle de son personnel, aux trottoirs, arbres, bancs, fontaines ou autres équipements publics qui se trouvent sur l'emplacement ou aux abords du marché.

Les auteurs de toutes dégradations de quelle que nature que ce soit sont susceptibles de poursuites légales.

Les marchands ambulants doivent contracter les polices d'assurance voulues pour couvrir, d'une part, leur responsabilité civile et celle de leur personnel et, d'autre part, pour garantir toute réparation en matière d'accident de travail et sur le chemin du travail.

CHAPITRE 3 – ORGANISATION DES ACTIVITES AMBULANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC, EN DEHORS DES MARCHES PUBLICS HEBDOMADAIRES

Article 26 – Objet

Le présent règlement est applicable activités ambulantes, de toute nature, organisé sur le domaine public, en dehors des marchés publics hebdomadaires.

Article 27 – Autorisation d'occupation du domaine public

L'occupation d'un emplacement situé sur le domaine public est toujours soumise à l'autorisation préalable du Collège communal.

L'autorisation est accordée au jour le jour ou par abonnement, conformément aux dispositions de l'article 31 du présent règlement.

Article 28 – Personnes auxquelles des emplacements peuvent être attribués

Les emplacements sur le domaine public sont attribués aux personnes visées à l'article 2 du présent règlement.

De manière à maintenir la diversité de l'offre, le nombre d'emplacements par entreprise est limité à 2.

Article 29 – Occupation des emplacements

Les emplacements attribués aux personnes visées à l'article 28 du présent règlement peuvent être occupés par les personnes et selon les modalités prévues à l'article 3 du présent règlement.

Nul ne peut occuper un quelconque emplacement sur le domaine public sans l'autorisation préalable du Collège communal, et sans avoir préalablement acquitté les droits de place, tel que définis dans le règlement redevances en vigueur au moment de l'occupation.

Article 30 – Identification

Toute personne qui exerce une activité ambulante en quelque endroit du domaine public doit s'identifier auprès des consommateurs conformément aux dispositions de l'article 4 du présent règlement.

Article 31 – Attribution d'emplacements en d'autres endroits du domaine public

Article 31.1. Emplacements attribués au jour le jour

Les emplacements attribués au jour le jour le sont selon l'ordre chronologique des demandes et, s'il y a lieu, en fonction du lieu et de la spécialisation souhaités.

Lorsque deux ou plusieurs demandes d'emplacement(s) sont introduites simultanément, l'ordre d'attribution est déterminé par tirage au sort.

La décision d'attribuer ou non un emplacement est notifiée au demandeur. Si elle est positive, elle mentionne le genre de produits ou de services qu'il est autorisé à vendre sur cet emplacement, le lieu de l'emplacement, la date et la durée de la vente et les modalités de paiement de la redevance dont il doit s'acquitter avant de disposer de l'emplacement défini selon le règlement redevance en vigueur lors de l'attribution. Si elle est négative, elle indique le motif du rejet de la demande (la santé publique, la protection du consommateur,...)

Article 31.2. Emplacements attribués par abonnement

Les emplacements attribués par abonnement le sont *mutatis mutandis* conformément aux articles 7, 8, 9, 10 et 11 du présent règlement, sauf en ce qui concerne l'avis de vacance. Le refus d'attribution d'un emplacement fait également l'objet de la notification visée à l'article 7.4. du présent règlement.

En cas d'attribution d'emplacement, la notification mentionne le lieu, les jours et les heures de vente ainsi que le genre de produits et de services autorisés et les modalités de paiement de la redevance dont il doit s'acquitter avant de disposer de l'emplacement défini selon le règlement redevance en vigueur lors de l'attribution. En cas de refus d'attribution, elle indique le motif du rejet de la demande (la santé publique, la protection du consommateur,...)

Article 32 : Respect des emplacements et maintien de l'ordre public.

Les occupants d'un emplacement du domaine public sont tenus de respecter les limites de l'emplacement qui leur est attribué sans troubler l'ordre public ni la circulation des véhicules et des piétons.

En cas de non respect des dispositions du présent, les occupants pourront être expulsés de leur emplacement, sans prétendre à un quelconque remboursement de leur droit de place.

Article 33 : Sécurité

Les règles de sécurité le sont *mutatis mutandis* conformément à l'article 19 du présent règlement.

Article 34 : responsabilité

L'autorisation d'un emplacement sur le domaine public le sont *mutatis mutandis* conformément à l'article 25 du présent règlement.

Article 35 : Propreté des emplacements

Avant leur départ, les occupants d'un emplacement du domaine public doivent nettoyer leurs emplacements et emporter avec eux tous déchets quelconques provenant de l'exercice de leur commerce.

En cas de non respect de ces consignes, une refacturation des frais sera à charge de l'occupant de l'emplacement selon le règlement redevance du nettoyage de la voirie publique en vigueur, ce montant sera déduit de la caution versée avec le droit de place.

CHAPITRE 4 – DISPOSITIONS COMMUNES

Article 36 – Modalités de paiement de la redevance pour occupation d'emplacement(s)

Les titulaires d'un (ou de plusieurs) emplacement(s) sur un (ou plusieurs) marché(s) public(s) ou en d'autres endroits du domaine public sont tenus au paiement de la redevance pour occupation d'emplacement(s) sur les marchés et en d'autres endroits du domaine public, conformément au(x) règlement(s)-redevance(s) y relatif(s).

Lorsque le paiement de la redevance pour le droit d'usage de l'emplacement s'effectue de la main à la main, il donne lieu à la délivrance immédiate d'un reçu mentionnant le montant perçu.

Article 37 – Personnes chargées de l'organisation pratique des activités ambulantes

Les personnes chargées de l'organisation pratique des marchés publics et des activités ambulantes sur le domaine public, dûment commissionnées par le bourgmestre ou son délégué, sont habilitées, dans l'exercice de leur mission, à vérifier le titre d'identité et l'autorisation d'exercice d'activités ambulantes ou, le cas échéant, le document visé à l'article 17, par. 4, de l'arrêté royal du 24 septembre 2006 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes.

CHAPITRE 5 : DES SANCTIONS

Article 38 : infractions

A l'exception des dispositions sanctionnées administrativement du retrait de l'autorisation ou de l'abonnement, les infractions au présent règlement seront punies de peines de simple police (amende de 1 à 15 euros et un emprisonnement de un à sept jours, ou de l'une de ces peines seulement), à moins que la loi ou les règlements n'aient prévu des peines plus lourdes.

CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS ABROGATOIRES ET FINALES

Article 39 : Ministère des Classes Moyennes

En application de l'article 10 de la loi du 25 juin 1993 sur l'exercice d'activités ambulantes et l'organisation des marchés publics, un projet du présent règlement sera communiqué au Ministère qui a les Classes Moyennes dans ses attributions.

Compte tenu de la réception d'un avis de conformité à la loi le 23 octobre 2012, le présent règlement est définitivement adopté.

Article 40 : *Mémorial administratif, Greffes du Tribunal de Première Instance et du Tribunal de Police de NAMUR*

Une expédition conforme du présent règlement sera en outre transmise aux services du Mémorial administratif, ainsi qu'aux Greffes du Tribunal de Première Instance et du Tribunal de Police de NAMUR, où elles seront inscrites au registre à ce destiné.

Article 41 : publication

Le Bourgmestre publiera, par voie d'affichage, le présent règlement et son annexe. Le fait et la date de cette publication seront constatés par une annotation dans le registre des publications des règlements et ordonnances des autorités communales. Le présent règlement et son annexe deviendront obligatoires le cinquième jour qui suivra celui de sa publication.

Art. 42 – Abrogation

Tout règlement communal antérieur et relatif à l'exercice et l'organisation des activités ambulantes sur les marchés et en d'autres endroits du domaine public est abrogé.

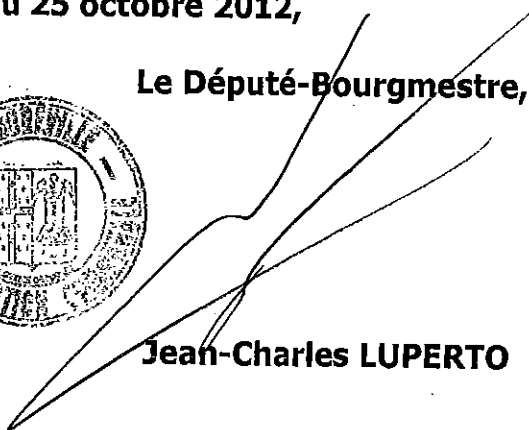
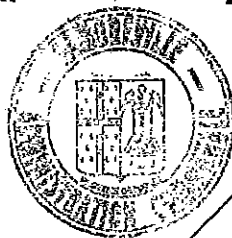
Fait en séance du 25 octobre 2012,

Le Secrétaire communal

Le Député-Bourgmestre,



Xavier GOBBO



Jean-Charles LUPERTO

Table des matières

| | |
|--|----------|
| CHAPITRE 1^{ER} – ORGANISATION DES ACTIVITES AMBULANTES SUR LES MARCHES PUBLICS HEBDOMADAIRES | 1 |
| Article 1 ^{er} – Marchés publics | 1 |
| Article 2 – Personnes auxquelles des emplacements peuvent être attribués | 2 |
| Article 3 – Occupation des emplacements | 2 |
| Article 4 – Identification | 3 |
| Article 5 – Modes d'attribution des emplacements | 3 |
| Article 6 – Attribution des emplacements au jour le jour | 3 |
| Article 7 – Attribution des emplacements par abonnements | 4 |
| Article 7.1. Vacance et candidature | 4 |
| Article 7.2. Registre des candidatures | 4 |
| Article 7.3. Ordre d'attribution des emplacements vacants | 4 |
| Article 7.4. Notification de l'attribution des emplacements | 5 |
| Article 7.5. Registre des emplacements attribués par abonnement | 5 |
| Article 8 – Durée des abonnements | 5 |
| Article 9 – Suspension de l'abonnement par son titulaire | 5 |
| Article 10 – Renonciation à l'abonnement par son titulaire | 6 |
| Article 11 – Suspension ou retrait de l'abonnement par la commune | 6 |
| Article 12 – Suppression définitive d'emplacements | 6 |
| Article 13 – Cession d'emplacement(s) | 7 |
| Article 14 – Sous-location d'emplacement(s) | 7 |
| CHAPITRE 2 : DU DEROULEMENT DU MARCHE | 8 |
| Article 15 : Marchandises mises en vente | 8 |
| Article 16 : Respect des emplacements | 8 |
| Article 17 : Hygiène | 8 |
| Article 18 : De la loyauté des ventes | 8 |
| Article 19 : Sécurité | 9 |
| Article 20 : Propreté des emplacements | 9 |
| Article 21 : Stationnement des véhicules | 9 |
| Article 22 : Interdictions diverses | 10 |
| Article 23 : Maintien de l'ordre public | 10 |

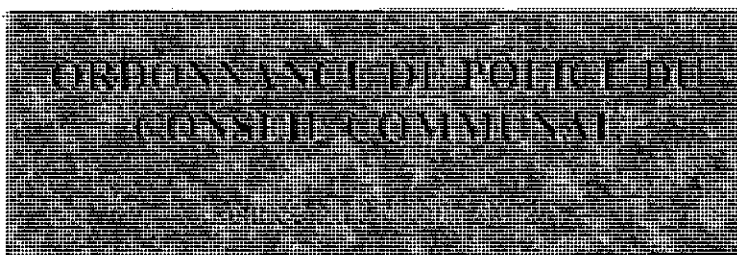
| | |
|--|-----------|
| Article 24 : Tranquillité publique | 10 |
| Article 25 : Responsabilité | 10 |
| CHAPITRE 3 – ORGANISATION DES ACTIVITES AMBULANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC, EN DEHORS DES MARCHES PUBLICS HEBDOMADAIRES | 11 |
| Article 26 – Objet | 11 |
| Article 27 – Autorisation d'occupation du domaine public | 11 |
| Article 28 – Personnes auxquelles des emplacements peuvent être attribués | 11 |
| Article 29 – Occupation des emplacements | 11 |
| Article 30 – Identification | 11 |
| Article 31 – Attribution d'emplacements en d'autres endroits du domaine public | 12 |
| Article 31.1. Emplacements attribués au jour le jour | 12 |
| Article 31.2. Emplacements attribués par abonnement | 12 |
| Article 35 : Propreté des emplacements | 13 |
| CHAPITRE 4 – DISPOSITIONS COMMUNES | 13 |
| Article 36 – Modalités de paiement de la redevance pour occupation d'emplacement(s) | 13 |
| Article 37 – Personnes chargées de l'organisation pratique des activités ambulantes | 13 |
| CHAPITRE 5 : DES SANCTIONS | 13 |
| Article 38 : infractions | 13 |
| CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS ABROGATOIRES ET FINALES | 14 |
| Article 39 : Ministère des Classes Moyennes | 14 |
| Article 40 : <i>Mémorial administratif, Greffes du Tribunal de Première Instance et du Tribunal de Police de NAMUR</i> | 14 |
| Article 41 : publication | 14 |
| Art. 42 – Abrogation | 14 |



Secrétariat communal

tél. : 082/ 61.03.15

fax : 082/ 61.03.11



OPCC n°01.12

*Présents : Messieurs Charles PAQUET, Bourgmestre;
Bernard le Hardy de Beaulieu, Mme Dominique DERAUVET-CLEMENT, Etienne DEFRESNE, Marcel COLET, Echevins et Echevine;
Mme Marie-Bernard CRUCIFIX-GRANDJEAN, Conseillère et Présidente du CPAS;
Ovide MONIN, Dr. Jean-Claude DEVILLE, Mme Chantal ELOIN-GOETGHEBUER, Marc DEWEZ, Mme Catherine VANDE WALLE-FOSSION, Véronique PRIMOT-LIETAR, Jean QUEVRIN, Mme Régine CHARLOT-ANSOTTE, Bertrand CUSTINNE, Jean-Pol VISEE, Julien ROSIERE, Marlène DEWEZ-HEURION, Christine BADOR, Conseillers et Conseillères;
Jean-Pol BOUSSIFET, Secrétaire communal.*

Objet: Affichage et publicité durant la période électorale.

Le Conseil communal,

Vu les articles 119 et 135 de la Nouvelle loi communale

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié par le décret du 1er juin 2006, notamment ses articles L4112-11 et L4124-1 § 1er ;

Considérant que les prochaines élections communales et provinciales se dérouleront le 14 octobre 2012;

Considérant le courrier électronique du 29 juin 2012 émanant du SPF INTERIEUR (Gouvernement Provincial Namur), demandant au Conseil communal d'Yvoir de prendre un arrêté de police réglementant certaines pratiques en matière de publicité électorale ;

Considérant la nécessité de prendre des mesures en vue d'interdire certaines méthodes d'affichage et d'inscription électorale ainsi que de distribution et l'abandon de tracts en tous genres sur la voie publique, ces méthodes constituant des atteintes à la tranquillité et la propreté publique ;

Considérant qu'il est également absolument nécessaire en vue de préserver la sûreté et la tranquillité publiques, durant la période électorale, de prendre des mesures en vue d'interdire l'organisation de caravanes motorisées nocturnes dans le cadre des élections;

Sans préjudice de l'arrêté de police de Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur du 27/06/2012 ;

A l'unanimité, **DECIDE :**

Article 1er. A partir de ce jour, jusqu'au 14 octobre 2012 à 15 heures, il est interdit d'abandonner des tracts et autres prospectus électoraux sur la voie publique.

Article 2. A partir de ce jour jusqu'au 14 octobre 2012 inclus, il est interdit d'apposer des inscriptions, des affiches, des reproductions picturales et photographiques, des tracts et des papillons à usage électoral sur la voie publique et sur les arbres, plantations, panneaux, pignons, façades, murs, clôtures, supports, poteaux, bornes, ouvrages d'art, monuments et autres objets qui la bordent ou qui sont situés à proximité immédiate de la voie publique à des endroits autres que ceux déterminés pour les affichages par les autorités communales ou autorisés, au préalable et par écrit, par le propriétaire ou par celui qui en a la jouissance, pour autant que le propriétaire ait également marqué son accord préalable et écrit.

Article 3. Des emplacements sont réservés par les autorités communales à l'apposition d'affiches électorales. Ces emplacements sont répartis de manière égale entre les différentes listes. Ces emplacements sont situés à proximité des bureaux de vote de chaque section, lesquels sont établis comme suit :

| Lieu | Bureau | Salle | Adresse bureau |
|-------------|--------|--------------------------------|---------------------|
| YVOIR | 42 | Salle du Syndicat d'Initiative | Rue du Maka (Cour) |
| YVOIR | 43 | Cafétéria de la salle du Maka | Rue du Maka (Cour) |
| EVREHAILLES | 44 | Ecole communale | rue Sauvegarde 9 a |
| HOUX | 45 | Salle St-Barthélemy | rue Coliebert 1 a |
| GODINNE | 46 | Ecole primaire | Rue du Pont 59 |
| GODINNE | 47 | Ecole primaire | Rue du Pont 59 |
| MONT | 48 | Ecole communale | Rue du Centre, 63 |
| DORINNE | 49 | Ancienne Maison communale | Place communale 1 |
| DURNAL | 50 | Ecole communale | Rue Pays de Liège 5 |
| PURNODE | 51 | Ecole communale | rue des Ecoles, 11 |
| SPONTIN | 52 | Salle La Gare | Chée de Dinant 5 |

Les affiches électorales, identifiant ou non des candidats, ne peuvent être utilisées que si elles sont dûment munies du nom d'un éditeur responsable.

Aucune affiche, aucun tract, aucune inscription ne peut inciter, ni expressément ni implicitement, au racisme ou à la xénophobie, ni rappeler, directement ou indirectement, les principes directeurs du nazisme ou du fascisme.

Article 4. Le placement des affiches aux endroits qui ont été réservés par les autorités communales à l'apposition d'affiches électorales, ou aux endroits qui ont été autorisés, au préalable et par écrit, par le propriétaire ou par celui qui en a la jouissance, pour autant que le propriétaire ait également marqué son accord préalable et écrit est interdit:

- entre 20 heures et 08 heures, et ce à partir de ce jour jusqu'au 14 octobre 2012;
- du 13 octobre 2012 à 20 heures au 14 octobre 2012 à 15 heures.

Article 5. Les caravanes motorisées, ainsi que l'utilisation de haut-parleurs et d'amplificateurs sur la voie publique entre 20 heures et 10 heures sont également interdits.

Article 6. La police communale est expressément chargée :

1. d'assurer la surveillance des lieux et endroits publics jusqu'au lendemain des élections ;
2. de dresser procès-verbal à l'encontre de tout manquement ;
3. par requête aux services communaux, de faire enlever ou disparaître toute affiche, tract, ou inscription venant à manquer aux prescriptions de la présente ordonnance ou aux dispositions légales en la matière.

Article 7. Les enlèvements précités se feront aux frais des contrevenants.

Article 8. Tout manquement aux dispositions de la présente ordonnance sera puni de peines de police conformément aux législations en vigueur.

Article 9. Une expédition du présent arrêté sera transmise:

- au Collège Provincial, avec un certificat de publication;
- au greffe du Tribunal de Première Instance de Dinant ;
- au greffe du Tribunal de Police de Dinant ;
- à Monsieur le chef de la zone de police Haute-Meuse ;
- au siège des différents partis politiques.

Article 10. Le présent arrêté sera publié, conformément à l'article L 1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ainsi fait en séance date que dessus,

Par le Conseil,

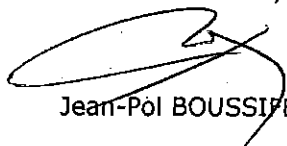
Le Secrétaire communal,
(s) Jean-Pol BOUSSIFET

Le Bourgmestre,
(s) Charles PÂQUET

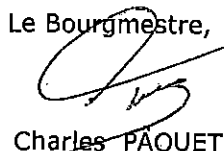
Le Secrétaire communal,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,


Jean-Pol BOUSSIFET




Charles PÂQUET

CERTIFICAT DE PUBLICATION

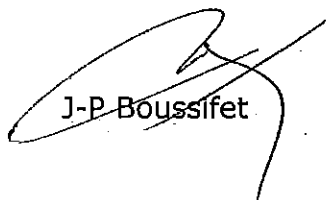
Le Collège communal de la commune d'Yvoir certifie que le règlement du Conseil communal du 27/08/2012 et ayant pour objet :

Affichage et publicité durant la période électorale

a été publié le mercredi 29 août 2012, conformément à l'article L 1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation.

Fait à Yvoir, le 29/08/2012

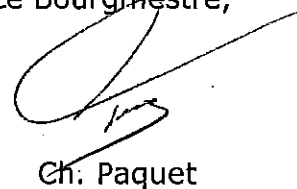
Le Secrétaire communal,


J-P Boussifet

Pour le Collège,



Le Bourgmestre,


Ch. Paquet

N° 53 .- TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES :

- Approbations, approbations partielles, non-approbations, réformations :
(Arrêtés du Collège provincial du 02.08.2012 au 25.10.2012)

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 02.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération en date du 26.06.2012 par laquelle le Conseil communal de FLOREFFE établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance pour la location des chapiteaux communaux.

Cette approbation partielle est motivée par le fait que seuls les articles 1 (points 1 et 4), 2 et 3 de la délibération en cause sont soumis à la tutelle spéciale d'approbation dévolue au Collège provincial en vertu de l'article L3131-1, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Les articles ou parties d'articles mentionnés ci-dessous sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 02.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 26.06.2012 par lesquelles le Conseil communal de FLOREFFE établit, pour l'exercice 2013 :

- une taxe sur l'exploitation et/ou la propriété de pylônes ou mâts affectés à un système global de communication mobile (GSM) ou tout autre système d'émission et/ou réception de signaux de communication en site propre;
- une taxe sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium;
- une taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules usagés;
- une taxe sur les véhicules isolés abandonnés;
- une taxe sur les panneaux publicitaires fixes;
- une taxe sur la force motrice;
- une taxe sur les secondes résidences;
- une taxe sur les agences bancaires;
- une taxe sur la distribution gratuite d'écrits ou échantillons «Toutes boîtes»;
- une taxe sur la délivrance de documents administratifs;
- une taxe sur la délivrance de documents en matière d'urbanisme;
- une taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 02.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 26.06.2012 par lesquelles le Conseil communal de FLOREFFE établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance pour la délivrance de sacs PMC;
- une redevance pour l'utilisation du caveau d'attente.

Cette approbation partielle est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de HAMOIS

Par arrêté du 16.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 21.05.2012 par lesquelles le Conseil communal de HAMOIS établit, pour les exercices 2013 à 2018 :

- une taxe sur la délivrance de permis de lotir
- une taxe sur la délivrance de documents administratifs.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de HAMOIS

Par arrêté du 16.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide de non approuver la délibération en date du 21.05.2012 par laquelle le Conseil communal de HAMOIS établit, pour les exercices 2013 à 2018 :

- une taxe sur l'enlèvement et l'entreposage d'objets trouvés.

Cette non approbation est motivée par le fait qu'il y a manifestement confusion entre les notions de taxe et de redevance telles qu'elles découlent de l'interprétation constante des dispositions des articles 170 et 173 de la Constitution.

Conseil communal de HAMOIS

Par arrêté du 16.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide de non approuver la délibération en date du 21.05.2012 par laquelle le Conseil communal de HAMOIS établit, pour les exercices 2013 à 2018 :

- une taxe sur la délivrance d'autorisation de détention d'une arme de défense.

Cette non approbation est motivée par le fait que la loi ne donne plus aucun rôle aux communes en matière de délivrances d'autorisations de détention d'armes de défense.

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 23.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide de non approuver la délibération en date du 26.06.2012 par laquelle le Conseil communal de FLOREFFE établit, pour l'exercice 2013 :

- une taxe sur la délivrance d'autorisation de détention d'armes de défense.

Cette non approbation est motivée par le fait que la loi ne donne plus aucun rôle aux communes en matière de délivrances d'autorisations de détention d'armes de défense.

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide de non approuver l'article 6 de la délibération en date du 26.06.2012 par laquelle le Conseil communal de FLOREFFE établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance pour la délivrance de renseignements administratifs.

Cette approbation partielle est motivée par le fait que l'article 6 de la délibération en cause n'est pas conforme à la loi. En effet, cet article traitant de l'établissement, du recouvrement et du contentieux relatifs à l'objet de la redevance renvoie aux articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation lesquels ne s'appliquent qu'aux taxes communales et provinciales. Cet article n'étant pas approuvé, c'est le code judiciaire et donc les procédures civiles qui trouveront à s'appliquer par défaut comme pour toutes les redevances. La délibération est approuvée pour le surplus car elle est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide de non approuver l'article 6 de la délibération en date du 26.06.2012 par laquelle le Conseil communal de FLOREFFE établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance sur l'exhumation de restes mortels.

Cette approbation partielle est motivée par le fait que l'article 6 de la délibération en cause n'est pas conforme à la loi. En effet, cet article traitant de l'établissement, du recouvrement et du contentieux relatifs à l'objet de la redevance renvoie aux articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation lesquels ne s'appliquent qu'aux taxes communales et provinciales. Cet article n'étant pas approuvé, c'est le code judiciaire et donc les procédures civiles qui trouveront à s'appliquer par défaut comme pour toutes les redevances. La délibération est approuvée pour le surplus car elle est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide de non approuver l'article 9 de la délibération en date du 26.06.2012 par laquelle le Conseil communal de FLOREFFE établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance sur les concessions de terrain comportant soit un caveau récupéré et restauré, soit un caveau neuf.

Cette approbation partielle est motivée par le fait que l'article 9 de la délibération en cause n'est pas conforme à la loi. En effet, cet article traitant de l'établissement, du recouvrement et du contentieux relatifs à l'objet de la redevance renvoie aux articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation lesquels ne s'appliquent qu'aux taxes communales et provinciales. Cet article n'étant pas approuvé, c'est le code judiciaire et donc les procédures civiles qui trouveront à s'appliquer par défaut comme pour toutes les redevances. La délibération est approuvée pour le surplus car elle est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide de non approuver la délibération en date du 26.06.2012 par laquelle le Conseil communal de FLOREFFE établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance pour l'enlèvement des versages sauvages.

Cette non approbation est motivée par le fait que l'article 2 de la délibération comporte le mot «taxe» alors que celle-ci établit une redevance. Les notions de «taxes» et «redevances» ont des causes et des conséquences juridiques différentes de telle sorte que la confusion introduite rend la délibération illégale.

L'article 5 est lui aussi illégal. En effet, dans cet article, le dispositif juridique mis en place en cas de non déclaration dans les délais prévus, de déclaration inexacte ou incomplète renvoie à l'article L3321-6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Or cet article ne s'applique qu'aux taxes et non aux redevances.

La délibération n'est donc pas conforme à la loi.

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide de non approuver l'article 12 de la délibération en date du 26.06.2012 par laquelle le Conseil communal de FLOREFFE établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance sur les concessions en pleine terre, en caveaux et sur les columbarium.

Cette approbation partielle est motivée par le fait que l'article 12 de la délibération en cause n'est pas conforme à la loi. En effet, cet article traitant de l'établissement, du recouvrement et du contentieux relatifs à l'objet de la redevance renvoie aux articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation lesquels ne s'appliquent qu'aux taxes communales et provinciales. Cet article n'étant pas approuvé, c'est le code judiciaire et donc les procédures civiles qui trouveront à s'appliquer par défaut comme pour toutes les redevances. La délibération est approuvée pour le surplus car elle est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de ne pas approuver la délibération par laquelle le Conseil communal de FLOREFFE établissait pour l'exercice 2013 une :

- une redevance pour l'occupation du domaine public en vue d'y exercer des activités commerciales.

Cette non approbation est motivée par le fait que cette délibération est illégale car contraire aux articles 10 et 173 de la constitution et de la jurisprudence qui en découle. Elle comporte en outre une référence, illégale elle aussi, à la procédure de taxation d'office relative aux taxes.

Conseil communal de PROFONDEVILLE

Par arrêté du 30.08.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de ne pas approuver la délibération par laquelle le Conseil communal de PROFONDEVILLE établissait pour l'exercice 2013 une :

- une redevance pour l'occupation d'emplacements lors des marchés.

Cette non approbation est motivée par le fait que cette délibération est illégale car contraire aux articles 10 et 173 de la constitution et de la jurisprudence qui en découle.

Conseil communal de DINANT

Par arrêté du 06.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver partiellement le règlement pour la location de l'espace public numérique joint à la délibération prise en date du 10.07.2012 par laquelle le Conseil communal de DINANT approuve quant à lui à partir de l'exercice 2012 ledit règlement.

Cette approbation est motivée par le fait que seuls les articles 6 à 10, 17 et 19 de la délibération en cause sont soumis à la tutelle spéciale d'approbation dévolue au Collège provincial en vertu de l'article L3131-1, §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Les articles ou parties d'articles mentionnés ci-dessus sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de YVOIR

Par arrêté du 20.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 27.08.2012 par lesquelles le Conseil communal d' YVOIR établit, pour l'exercice 2013 :

- une taxe sur les secondes résidences;
- une taxe sur les terrains de camping;
- une taxe de répartition sur l'exploitation de carrières;
- une taxe sur la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police;
- une taxe indirecte sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés;
- une taxe sur la force motrice;
- une taxe directe sur les immeubles inoccupés;
- une taxe sur les parcelles et terrains non bâtis;
- une taxe sur les véhicules isolés abandonnés.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de YVOIR

Par arrêté du 20.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 27.08.2012 par lesquelles le Conseil communal d' YVOIR établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance pour l'utilisation de terminaux bancaires;
- une redevance sur la demande de documents d'urbanisme et d'environnement;
- une redevance pour l'exécution de prestations administratives;
- une redevance pour l'exhumation de restes mortels;
- une redevance pour la location de caveaux d'attente et la translation ultérieure des restes mortels;
- une redevance pour la fourniture de conteneur à puce pour l'enlèvement des déchets ménagers;
- une redevance pour les prestations du service incendie;
- une redevance pour l'enlèvement des versages sauvages.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de YVOIR

Par arrêté du 20.09.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide de non approuver la délibération en date du 27.08.2012 par laquelle le Conseil communal d' YVOIR établit, pour l'exercice 2013 :

- une taxe sur la délivrance de documents administratifs

Cette non approbation est motivée par le fait que la délibération en cause n'est pas conforme à la loi. En effet, en faisant en sorte que le contribuable paie la taxe à la demande du documents alors que le fait générateur de la taxe est la délivrance du document, elle contrevient à l'article 3 de la loi du 24 décembre 1996 relative à l'établissement et au recouvrement des taxes communales et provinciales.

Conseil communal de METTET

Par arrêté du 04.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 30.08.2012 par lesquelles le Conseil communal de METTET établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance pour la délivrance de documents administratifs en matière d'environnement;
- une redevance pour la délivrance de documents administratifs en matière d'urbanisme;
- une redevance pour l'enlèvement de versages sauvages;
- une redevance pour l'exhumation;
- une redevance pour l'utilisation d'un caveau d'attente et la translation ultérieure;
- une redevance pour l'occupation du domaine public;
- une redevance pour la recherche, la confection et la délivrance de documents et renseignements administratifs;
- une redevance pour travaux effectués à la demande de tiers;
- une redevance pour les concessions de sépulture.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de SOMME-LEUZE

Par arrêté du 04.10.2012 pris sur base notamment de la 3^{ème} partie, livre premier, titres premier à V de l'arrêté portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, a approuvé la délibération du 18.09.2012 par laquelle le Conseil communal de SOMME-LEUZE établit pour les exercices 2012 et suivants :

- une redevance sur les services offerts au sein des écoles communales.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de METTET

Par arrêté du 04.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 30.08.2012 par lesquelles le Conseil communal de METTET établit, pour l'exercice 2013 :

- une taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils

- soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite;
- une taxe sur l'enlèvement et la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police;
- une taxe sur la délivrance de permis de lotir;
- une taxe sur la délivrance de documents administratifs;
- une taxe sur l'autorisation de raccordement d'immeubles au réseau d'égouts;
- une taxe inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium;
- une taxe sur l'entretien des égouts;
- une taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux organisées à l'extérieur de la Belgique
- une taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules;
- une taxe sur les véhicules isolés abandonnés;
- une taxe sur les agences bancaires;
- une taxe sur les commerces de frites (hot-dogs, beignets, ect...);
- une taxe sur les chalets d'agrément, chalets de vacances et caravanes isolées;
- une taxe sur les secondes résidences;
- une taxe sur les immeubles inoccupés.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de PROFONDEVILLE

Par arrêté du 11.10.2012 pris sur base notamment de la 3^{ème} partie, livre premier, titres premier à V de l'arrêté portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, le Collège provincial a approuvé la délibération du 21.09.2012 par laquelle le Conseil communal de PROFONDEVILLE établit pour les exercices 2012 à 2013 :

- un tarif pour le minigolf et le passage d'eau

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de ANDENNE

Par arrêté du 11.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération en date du 07.09.2012 par laquelle le Conseil communal de ANDENNE établit jusqu'au 1^{er} janvier 2014 :

- un tarif pour la location des complexes sportifs communaux et du stade Julien Pappa.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de METTET

Par arrêté du 11.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération en date du 26.09.2012 par laquelle le Conseil communal de METTET établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance sur les marchés.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de NAMUR

Par arrêté du 11.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération en date du 10.09.2012 par laquelle le Conseil communal de NAMUR établit, pour les exercices 2012 à 2013 :

- une redevance sur la tarification des piscines communales.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de ANDENNE

Par arrêté du 11.10.2012 pris sur base notamment de la 3^{ème} partie, livre premier, titres premier à V de l'arrêté portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, le Collège provincial a approuvé la délibération du 06.07.2012 par laquelle le Conseil communal d'ANDENNE établit les exercices 2012 à 2013 :

- un tarif pour la mise à disposition d'emplacements publicitaires au sein des infrastructures sportives communales.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de PROFONDEVILLE

Par arrêté du 11.10.2012 pris sur base notamment de la 3^{ème} partie, livre premier, titres premier à V de l'arrêté portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, le Collège provincial a approuvé la délibération du 21.09.2012 par laquelle le Conseil communal de PROFONDEVILLE établit, pour l'exercice 2013 :

- un droit d'emplacement sur les marchés.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de PROFONDEVILLE

Par arrêté du 11.10.2012 pris sur base notamment de la 3^{ème} partie, livre premier, titres premier à V de l'arrêté portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, a approuvé la délibération du 21.09.2012 par laquelle le Conseil communal de PROFONDEVILLE établit les exercices 2012 à 2013 :

- une taxe sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE

Par arrêté du 11.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération en date du 17.09.2012 par laquelle le Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE établit, pour l'exercice 2012 :

- une taxe sur les mâts, pylônes et structures en site propre affectés à un système global de communication mobile (GSM), ou à tout autre système d'émission et/ou de réception.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de ASSESSE

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 25.09.2012 par lesquelles le Conseil communal de ASSESSE établit, pour l'exercice 2013 :

- une taxe sur la force motrice;
- une taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules isolés;
- une taxe sur la délivrance de documents administratifs;
- une taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers;
- une taxe sur les supports de publicité visibles d'une voie de communication;
- une taxe sur les secondes résidences;
- une taxe indirecte sur les inhumations des restes mortels incinérés ou non incinérés;
- une taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite;
- une taxe sur les immeubles inoccupés;
- une taxe sur les mâts et pylônes.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLORENNES

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération en date du 28.09.2012 par laquelle le Conseil communal de FLORENNES établit, pour les exercices 2012 et 2013:

- une taxe sur la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLORENNES

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 28.09.2012 par lesquelles le Conseil communal de FLORENNES établit, pour l'exercice 2013 :

- une taxe sur les panneaux d'affichage;
- une taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux;
- une taxe sur les dépôts de mitrilles et véhicules isolés abandonnés;
- une taxe sur les immeubles inoccupés;
- une taxe sur la force motrice;
- une taxe sur les enseignes et affiches lumineuses;
- une taxe sur l'entretien de l'égout public d'immeubles raccordés;
- une taxe de répartition sur l'exploitation de carrières;
- une taxe sur l'entretien de la canalisation de voirie d'immeubles raccordés;
- une taxe sur les établissements bancaires et assimilés;
- une taxe sur les secondes résidences.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de DOISCHE

Par arrêté du 25.10.2012 pris sur base notamment de la 3^{ème} partie, livre premier, titres premier à V de l'arrêté portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, le Collège provincial a approuvé la délibération du 04.10.2012 par laquelle le Conseil communal de DOISCHE établit les exercices 2012 à 2013 :

- une taxe sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de HAMOIS

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération en date du 01.10.2012 par laquelle le Conseil communal de HAMOIS établit, pour l'exercice 2013 :

- une taxe sur l'enlèvement par conteneur, le traitement et la mise en déchets ménagers.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLORENNES

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 28.09.2012 par lesquelles le Conseil communal de FLORENNES établit, pour l'exercice 2013 :

- une taxe sur la délivrance de sacs en plastic PMC;
- une taxe sur la délivrance de sacs poubelles en plastic - Marché hebdomadaire - Fêtes foraines;
- une taxe sur la délivrance de sacs poubelles en plastic;
- une taxe sur la délivrance de sacs biodégradables;
- une taxe sur l'utilisation de voirie et des lieux publics à des fins lucratives par des photographes ambulants;
- une taxe sur l'inhumation;
- une taxe sur la délivrance de documents administratifs;
- une taxe sur les spectacles et divertissements;
- une taxe sur la publicité par auto-radio;
- une taxe sur les pylônes et mâts pour GSM;
- une taxe sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite;
- une taxe sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLORENNES

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 28.09.2012 par laquelle le Conseil communal de FLORENNES établit, pour l'exercice 2012 :

- une redevance pour l'octroi de concessions de sépulture;
- un tarif pour la location des salles et installations sportives;
- une redevance pour l'utilisation du caveau d'attente;
- une redevance pour l'utilisation des bornes en alimentation électrique;
- une redevance pour le prêt des livres à la Bibliothèque communale;

- une redevance pour le transport des malades et blessés par les ambulances du Service 100 Aide médicale urgente;
- un tarif pour la location des salles communales de l'entité;
- une redevance pour l'enlèvement des affiches apposées à des endroits non autorisés;
- une redevance pour l'accueil extrascolaire;
- une redevance sur la location des instruments de musique - Académie de Musique;
- une redevance pour la fourniture de conteneurs munis d'une puce électronique.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLORENNES

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 28.09.2012 par lesquelles le Conseil communal de FLORENNES établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance pour la location de vitrines d'exposition;
- une redevance pour l'enlèvement des versages sauvages;
- une redevance pour le transport de matériel par le service communal;
- une redevance pour le prêt de tentes;
- une redevance pour couvrir les frais de port concernant la demande de documents en ligne;
- une redevance pour la recherche et la délivrance de tous renseignements administratifs quelconques;
- une redevance pour la délivrance de sachets de raticide;
- une redevance pour la délivrance et le traitement de documents administratifs en matière d'urbanisme, procès-verbal d'implantation;
- une redevance pour la délivrance et le traitement de documents administratifs en matière d'urbanisme;
- une redevance pour les prestations de Service Incendie - Prévention Incendie;
- une redevance pour le prêt d'éléments de podium;
- une redevance pour la délivrance de permis de location.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de ASSESSE

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 25.09.2012 par lesquelles le Conseil communal d'ASSESSE établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance pour l'enlèvement des versage sauvages;
- une redevance pour les travaux effectués par l'administration communale pour le compte de tiers;
- une redevance pour les demandes de permis et d'autorisations en matière d'urbanisme et d'environnement;

- une redevance pour la recherche, la confection et la délivrance de documents et renseignements administratifs;
- une redevance et conditions de location des caveaux d'attente;
- une redevance pour la fourniture de renseignements urbanistiques;
- une redevance pour la fourniture des conteneurs munis d'une puce électronique;
- une redevance pour l'exhumation;
- une redevance pour la mise à disposition de matériels et de fournitures de services;
- un tarif pour la location du chapiteau communal.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de FLORENNES

Par arrêté du 25.10.2012 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver les délibérations en date du 28.09.2012 par lesquelles le Conseil communal de FLORENNES établit, pour l'exercice 2013 :

- une redevance pour la délivrance et le traitement de documents administratifs en matière d'environnement;
- une redevance pour l'ouverture et la fermeture des caveaux;
- une redevance pour la délivrance et le traitement de documents administratifs en matière d'ordonnance de Police;
- une redevance pour le débouchage et l'entretien des égouts privés;
- une redevance pour les célébrations de mariage;
- une redevance pour la consultation-utilisation d'Internet à la Bibliothèque communale;
- un tarif pour la fourniture de fûts à compost avec tige mélangeuse-290L;
- une redevance pour l'occupation du domaine public par les fêtes foraines;
- une redevance pour les exhumations;
- une redevance sur la remise de l'ordre du jour du Conseil communal.

Cette approbation est motivée par le fait que les délibérations en cause sont conformes à la loi et ne blessent pas l'intérêt général.

Conseil communal de DOISCHE

Un arrêté du Collège provincial du 25.10.2012 pris sur base notamment de la 3^{ème} partie, livre premier, titres premier à V de l'arrêté portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, a approuvé la délibération du 04.10.2012 par laquelle le Conseil communal de DOISCHE établit, pour l'exercice 2013 :

- une taxe sur les immeubles inoccupés, inachevés, les taudis.

Cette approbation est motivée par le fait que la délibération en cause est conforme à la loi et ne blesse pas l'intérêt général.

